DU FINISTÈRE

Français

L'Economie : Exporter

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15370 – 7 F

MARDI 28 JUIN 1994

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Orages financiers

LE glissement du dollar sous la barre des 100 yens à Tokyo, lundi 27 juin, montre que la semaine qui s'ouvre sera chargée de nouveaux et dangereux orages sur les marchés financiers. La crise de confiance des investisseurs internationaux dans la politique économique et monétaire des trois grandes puissances industrielles – Etats-Unis, Allemagne et Japon – avait éclaté en février. Elle va perdurer en menaçant gravement la croissance américaine. Elle compromet les reprises nipponne et européenne.

La tension est extrême chez les opérateurs, qui guettent un relèvement des taux d'intérêt courts américains. En attendant ce geste de la Réserve fédérale, l'agitation devrait se poursuivre aussi bien sur les marchés obligataires que sur les marchés boursiers. Un chute brutale de la monnaie américaine ou des cours des actions est sans doute à exclure, mais le pessimisme et le doute restent de mise, préfigurant ce que certains commencent à appeler un krach larvé.

L'INTERVENTION concertée vendredi 24 de dix-sept banques centrales sous la conduite de la Réserve fédérale américaine s'est soldée par un échec cinglant. Malgré les quelque 3 milliards de dollars jetés dans la bataille, le billet vert s'est de nouveau effrité. Il a perdu 10 % de sa valeur vis-à-vis du yen et 9 % à l'égard du mark allemand depuis le début de l'année. Ce grave revers des autorités monétaires souligne combien leur sens tactique est pris en défaut. A trop retarder leurs interventions pour ne pas donner raison aux marchés qui réclament des gestes de leur part, elles permettent aux spéculateurs de réaliser de jolis profits sans parvenir pour autant à stopper la baisse.

Au-delà, c'est à l'évidence leur crédibilité tout entière qui est remise en cause par cette crise. Entre les banques centrales et les marchés les messages ne passent plus. Tout mouvement sur les taux courts est faussement interprété. Toute déclaration voit son sens détourné. Les financiers entretiennent un alarmisme qu'on ne peut plus prendre à la légère, tant il menace les économies.

LES déclarations de la Maison Blanche indiquant ce week-end que le dollar n'était pas une arme de la guerre commerciale avec le Japon vont dans le bon sens. Il apparaît enfin que le niveau atteint par le yen, qui vaut un cent américain, est jugé suffisant par Washington. Malgré tout, il en faudra davantage pour emporter la conviction des opérateurs. La réunion du G 7, du 8 au 10 juillet à Naples, pourrait en être l'occasion si la date n'apparaissait pas trop lointaine.

En attendant, les marchés souhaitent un relèvement des taux courts aux Etats-Unis et une baisse en Europe, alors même que la Fed et la Bundesbank avaient décidé une pause. Les banques centrales sont piégées, puisque céder dans l'immédiat aux marchés affaiblirait leur crédibilité à long terme. Tout en demeurant inflexible, il reste aux autorités politiques et monétaires à rappeler inlassablement que les données fondamentales de l'économie mondiale ne justifient pas la panique actuelle.

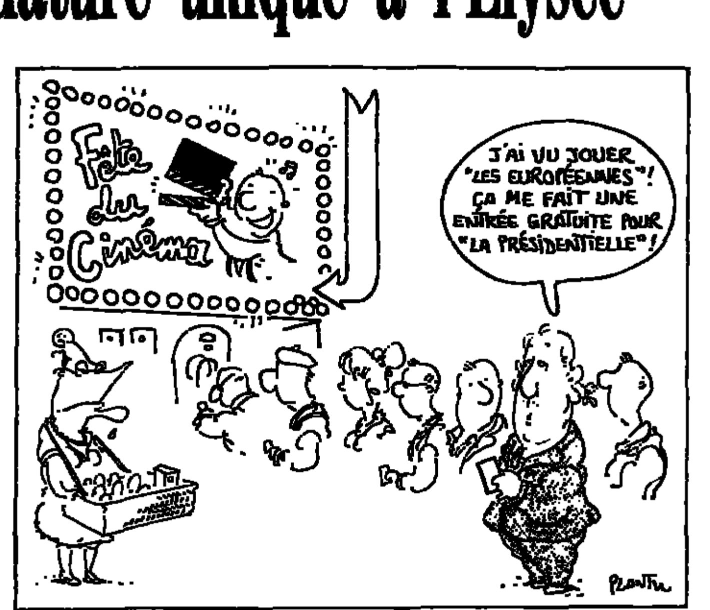
Lire nos informations page 19

M 0147 - 0628 - 7,00 F

Parallèlement à l'intervention télévisée du premier ministre

Les partisans de M. Balladur réclament une candidature unique à l'Elysée

Edouard Balladur devait intervenir, lundi 27 juin, au cours du journal de 20 heures sur France 2. Officiellement, il ne s'agissait que de recadrer l'action du gouvernement en montrant que le premier ministre ne se laissait pas perturber par les aléas électoraux et politiques. Mais, au-delà, M. Balladur entendait bien montrer que, par son style de gouvernement, il est le plus à même de diriger la France dans une période troublée. Le premier ministre est, en effet, décidé à se présenter à la présidence de la République, et MM. Léotard et Sarkozy appuient cette démarche en plaidant pour une candidature unique de la majorité.



Lire nos informations page 8

Rwanda : l'énigme de la « boîte noire »

L'enregistreur de vol de l'avion présidentiel abattu le 6 avril à Kigali est entre les mains de l'ex-capitaine Barril

C'est une petite boîte de métal, à peine plus grosse qu'un livre de poche, rivée à un morceau de tôle ocre et cabossée, que l'on a manifestement arraché à sa carlingue d'origine. Sur la pièce de tôle figurent plusieurs tampons et inscriptions, partiellement effacés. Des séries de chiffres, parfois précédés d'une mention : « F 50 », comme Falcon 50... La boîte est carrée, quinze centimètres de côté, quatre d'épaisseur. Sur l'un de ses côtés, une plaque de métal argent et bleu – marquée « Litton » – se détache du fond noir. Au centre, une fiche électrique cachetée à la cire rouge, raccordée par une dizaine de fils de couleurs à une prise à broche, qui pend aujourd'hui dans le vide.

L'avion du président rwandais, Juvénal Habyarimana, qui s'est écrasé le 6 avril dernier à Kigali, causant la mort de son propriétaire, ainsi que celle du président du Burundi et des dix autres passagers et membres d'équipage, possédait bien une « boîte noire », quoi qu'on en ait dit depuis, et cette « boîte noire » est à Paris. L'ex-capitaine Paul Barril, ancien commandant du GIGN (Groupement d'intervention de la gendarmerie nationale), un temps familier de la fameuse « cellule » de gendarmes de l'Elysée et devenu depuis le conseiller officieux de plusieurs chefs d'Etat d'Afrique noire et du Proche-Orient, affirme s'en être emparé à Kigali et la tenir *« à la disposition des instances internationales »*.

HERVÉ GATTEGNO et CORINE LESNES

Lire la suite page 6

La succession de Jacques Delors reste bloquée par le veto britannique

Le chancelier Kohl va tenter, d'ici au 15 juillet, de débloquer la désignation du futur président de la Commission européenne, afin que les Douze entérinent le nom du successeur de Jacques Delors lors d'un sommet extraordinaire. La majorité des pays membres refusent toujours, cependant, de céder au veto opposé par la Grande-Bretagne à la candidature du premier ministre belge, Jean-Luc Dehaene, et affirment ne pas vouloir examiner d'autre nom.

pages 3 et 4

Coup de filet international contre les cartels colombiens de la drogue

Une opération de police a été lancée simultanément, lundi 27 juin tôt dans la matinée, en France, en Italie et aux Etats-Unis, contre des représentants des cartels colombiens de la drogue. A Paris, Marseille, Montpellier et Limoges, quarante-six personnes ont été placées en garde à vue. Les policiers ont saisi plus de 40 kilos de cocaïne et plusieurs millions de francs d'argent liquide provenant de la vente de stupéfiants en Europe.

page 10

Coupe du monde de football : cinq pays déjà qualifiés pour les huitièmes de finale

Cinq équipes sont d'ores et déjà qualifiées pour les huitièmes de finale de la Coupe du monde de football aux Etats-Unis : le Brésil a été rejoint, dimanche 26 juin, par la Roumanie, vainqueur de l'équipe des Etats-Unis (1-0), par la Suisse, malgré sa défaite devant la Colombie (2-0) et, samedi 25, par deux équipes qui ont fait forte impression : la Belgique devant les Pays-Bas (1-0) et l'Argentine face au Nigéria (2-1).

pages 14 et 15

Le début de la « Tétralogie » au Châtelet

L'Or du Rhin et *la Walkyrie*, les deux premiers épisodes de *l'Anneau du Nibelung*, de Wagner, ont été donnés les 25 et 26 juin au Théâtre du Châtelet à Paris. La production sort, pour les décors et la mise en scène, de l'imagination de Pierre Strosser. Prenant le parti de l'ascétisme, il a laissé parler la musique. De grandes voix défendent en effet cette *Tétralogie*, pour laquelle le chef britannique Jeffrey Tate a fait travailler d'arrache-pied l'Orchestre national de Radio-France.

page 17

Gérer la toxicomanie

Une conférence interuniversitaire sur la prise en charge des héroïnomanes a confirmé l'intérêt des produits de substitution

Les tenants de l'abstinence à tout prix ont cette fois, semble-t-il, définitivement perdu la partie. Le pragmatisme a eu finalement raison du conflit idéologique qui, depuis des années, opposait, parmi les spécialistes de la prise en charge des héroïnomanes, partisans et adversaires des produits de substitution. Comme vient de le montrer la première conférence interuniversitaire sur les traitements de substitution à la toxicomanie aux opiacés, organisée les 23, 24 et 25 juin à la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry (Hauts-de-Seine), le débat s'est à présent déplacé de la querelle de fond à une discussion plus technique sur les différents médicaments susceptibles de se substituer à l'héroïne. Les pouvoirs publics eux-mêmes ont tranché.

Dimanche 26 juin, à l'occasion de la Journée mondiale contre la drogue, en visite dans un service de soins pour toxicomanes à l'hôpital Laennec, à Paris, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a répondu à l'adresse d'un médecin qui s'inquiétait de la *« priorité »* donnée aux produits de substitution : *« Si nous ne faisons rien, on nous rendra responsables de la mort des toxicomanes (...). La méthadone n'est pas une priorité, mais tous les morts se valent. Les toxicomanes ne sont pas des parias, et je ne trie pas les vies à sauver entre les bonnes et les mauvaises. »* La toxicomanie à l'héroïne peut-elle être considérée comme une maladie chronique ? Le jury de la conférence, présidé par le professeur Boyan Christoforov (hôpital Cochin, Paris), a bien résumé la question : *« Quand on aborde le problème de la substitution médicamenteuse à l'héroïne, il est impossible de faire l'économie d'une réflexion philosophique sur le statut de la toxicomanie dans la société : ou bien la toxicomanie est intolérable et ne peut être que combattue (...) ; ou bien la dépendance aux drogues est définie comme une maladie chronique, dont la guérison est chez certains malades lointaine, voire impossible. On peut alors poser le principe d'un traitement par maintenance. »* Tranchant implicitement en faveur de la seconde proposition, le jury a tenu à préciser que *« la mise en place de programmes de substitution n'implique en aucun cas l'abandon des politiques de prévention contre l'usage de l'ensemble des produits toxiques »*.

Depuis que le gouvernement de M. Balladur a décidé, en septembre 1993, de multiplier les places dans des programmes de distribution de méthadone, une polémique s'est développée autour des médicaments de substitution, dont les prescripteurs ont été taxés de *« dealers en blouse blanche »*. Les substances utilisées dans ce contexte thérapeutique, sans provoquer aucun effet de jouissance, induisent en effet à des degrés divers une tolérance (nécessité d'augmenter les doses) et une dépendance physique chez les toxicomanes ainsi traités.

LAURENCE FOLLÉA

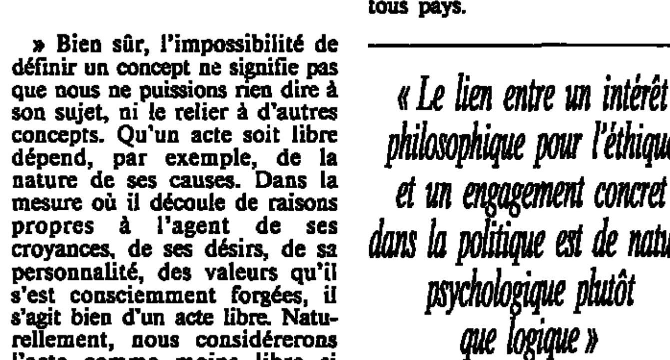
Lire la suite page 10

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 96 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Un entretien avec Donald Davidson

« Il existe une foule de manières de parler du monde, dont la plupart ne seront jamais découvertes »

Les rapports entre langage et réalité, d'une part, et, d'autre part, les fondements de l'action morale constituent, depuis près d'un demi-siècle, les deux grands thèmes de réflexion du philosophe américain Donald Davidson.
Né à Springfield (Massachusetts) en 1917, Donald Davidson a suivi au début des années 40 les cours de W. V. Quine à Harvard. Après la guerre, qu'il a faite dans la marine américaine, il a enseigné successivement à l'université de Stanford, à celles de Princeton et de Chicago, avant de terminer sa carrière à l'université de Californie à Berkeley. Il a donné des conférences dans le monde entier, particulièrement en Europe, et a reçu en 1991 le prix Hegel de la ville de Stuttgart.
Il est l'auteur de quelques livres et de très nombreux articles, dont les principaux sont désormais accessibles en français grâce à trois publications récentes : Paradoxes de l'irrationnalité *(L'Eclat, 1991),* Actions et événements (PUF, 1993) *et* Enquêtes sur la vérité et l'interprétation *(Jacqueline Chambon, 1993).*
L'œuvre de ce « philosophe pour philosophes », qui jouit d'une grande réputation aux Etats-Unis, vient de faire l'objet d'une étude de Pascal Engel, Davidson et la philosophie du langage *(PUF, 354 p., 198 F).*



« A l'âge de la science triomphante, y a-t-il encore une place pour la philosophie ?

– Il reste, sans aucun doute, beaucoup de problèmes philosophiques à discuter. J'entends par là des problèmes que les philosophes se posent depuis longtemps, et dont la science ne s'est jusqu'ici guère souciée. La plupart des grandes questions éthiques, par exemple, ne tombent dans le champ d'aucune science connue. Quant à cette discipline qu'on enseigne dans les universités sous le nom de « science politique », ou bien elle se réduit à l'étude empirique des institutions existantes, ou bien elle est ouvertement philosophique – et, en ce cas, n'est pas une science.

» Les philosophes qui persistent à réfléchir sur la théorie de la connaissance dans le « grand style » de Descartes, Hume et Kant font quelque chose qui ne suscite plus guère de respect de la part des vrais scientifiques. Plus intéressants sont, à mon avis, les domaines où science et philosophie se chevauchent. Ces domaines sont fort nombreux. Il est difficile de tracer une ligne de démarcation entre le travail de certains philosophes et celui de certains théoriciens de la littérature.

» La philosophie de l'esprit se trouve en constante interférence avec la psychologie et les sciences cognitives. Philosophie du langage et linguistique sont devenues, depuis Chomsky, impossibles à distinguer. Des philosophes intéressés par la physique ont récemment apporté une contribution importante au développement de la mécanique quantique. Bien sûr, de telles interactions entre sciences et philosophie ne sont pas nouvelles. Mais elles sont toujours salutaires.

– La démarche du philosophe se caractérise-t-elle, selon vous, par l'usage d'une méthode spécifique ?

– Non, il n'y a pas de méthode générale valable pour tout le monde. Je recommanderais plutôt à chacun de philosopher en utilisant les outils qui conviennent le mieux à ses intérêts ou à ses capacités. Ma propre approche peut être définie comme « analytique ». Elle vise la clarté. Elle s'impose de rechercher des arguments pour justifier ses thèses. Elle recourt occasionnellement à la logique moderne et à la sémantique. Mais je peux lire et admirer des philosophes qui travaillent de manière très différente de moi.

– Vous avez écrit qu'en philosophie il était parfaitement possible d'avoir raison, et donc aussi d'avoir tort. Cela signifie-t-il que toute affirmation doit et peut être prouvée ?

– Des preuves définitives, il n'y en a pas beaucoup en philosophie, ni peut-être dans aucun autre domaine. Cependant, lorsqu'une assertion est formulée avec soin, on peut parfois montrer qu'elle est vraie ou fausse. Ainsi Bertrand Russell a-t-il été capable d'établir que la théorie des ensembles reconstruite par Frege conduisait à une contradiction. Il est vrai que dégager une contradiction est assez simple, tandis que démontrer la cohérence d'une théorie est une autre paire de manches, dans la mesure où existe toujours le risque de découvrir une contradiction à l'intérieur même de la méthode utilisée pour prouver la cohérence. Certes, des logiciens comme Gödel et Tarski ont pu éliminer ce risque dans des cas bien particuliers, toujours liés aux mathématiques. Dans les domaines moins précis qui relèvent de la philosophie, des preuves aussi parfaites n'existent pas. Et ce que chacun accepte, à un moment donné, comme vrai ou faux peut être remis en discussion dix ans plus tard.

« Dégager une contradiction est assez simple, tandis que démontrer la cohérence d'une théorie est une autre paire de manches »

– L'exploration systématique du langage, telle que vous la pratiquez, peut-elle nous apprendre quelque chose sur la nature ultime de la réalité ?

– Je crois que l'étude de la sémantique des langues naturelles peut nous dire, tout d'abord, comment nous nous représentons le monde. Et comme je suis convaincu, par ailleurs, que nos représentations fondamentales sont justes, je pense que la sémantique nous apprend en effet quelque chose sur le monde. Prenons un exemple. Il n'y a, me semble-t-il, aucune manière satisfaisante d'expliquer ce que d'innombrables phrases de nos langues naturelles veulent dire, si l'on ne suppose pas qu'elles portent sur des événements. Si une phrase simple comme « Anne a embrassé Joseph » est vraie, nous savons qu'un événement – ce baiser – doit faire partie de ce qu'on pourrait appeler l'ameublement du monde. Donc, notre ontologie de base contient des événements aussi bien que des objets.

» On pourrait m'objecter qu'il est illégitime de tirer des conséquences relatives au monde à partir des façons que nous avons de parler de celui-ci, autrement dit à partir des caractères plus ou moins contingents de certains animaux : nous-mêmes. Je répondrais que l'idée de réalité en soi – ou, comme vous dites, d'une « nature ultime » des choses – est une idée creuse. Il n'y a pas une seule façon correcte de décrire la réalité, une façon qui lui « correspondrait » vraiment. Il existe une foule de manières de parler du monde – dont la plupart n'ont jamais été découvertes et ne le seront probablement jamais. Toutes sont susceptibles de contenir une parcelle de vérité. Cela ne veut pas dire, je m'empresse de l'ajouter, que le concept de vérité soit relatif à une façon de parler. Il n'y a qu'un seul concept de vérité, mais la question de savoir si une proposition est vraie dépend d'abord de ce que cette proposition signifie.

– Comment concevez-vous, d'une manière générale, les rapports du mental et du physique ?

– Je rejette le dualisme cartésien du corps et de l'esprit, mais cela ne veut pas dire que je sois matérialiste. Je pense, il est vrai, que tout objet et tout événement sont physiques, mais j'affirme en même temps que de nombreux objets et événements sont mentaux. En d'autres termes, je suis moniste, comme Spinoza. Bien entendu, si vous croyez que le physique et le mental sont mutuellement exclusifs l'un de l'autre, ce que je suis en train de vous dire vous paraîtra absurde. Mais il n'existe aucune raison de supposer qu'un objet, parce qu'il est physique, ne puisse pas aussi être mental. Le mental et le physique ne sont pas deux sortes de choses différentes, mais deux façons différentes de concevoir, de décrire et d'expliquer les mêmes choses.

» Il y a un autre point sur lequel je suis d'accord avec Spinoza : les vocabulaires respectifs du « mental » et du « physique » ne sont pas réductibles à un seul et même système conceptuel. Si nous essayons de définir les phénomènes mentaux en termes physiques, comme certains behavioristes ont prétendu le faire, nous ne parlons plus, en fin de compte, des phénomènes mentaux. Nous parlons d'autre chose.

– Vous ne croyez donc pas que la psychologie puisse devenir, un jour, une véritable « science naturelle » ?

– Non, et cela pour trois raisons. La première tient au fait que les concepts psychologiques – comme celui d'action intentionnelle – sont irréductiblement normatifs. J'appelle action intentionnelle une action qui semble raisonnable à la lumière des croyances de l'agent. Elle peut n'être pas complètement raisonnable, mais elle doit l'être sur la base d'au moins certains états cognitifs de l'agent, faute de quoi ce dernier ne pourrait pas dire pourquoi il a agi comme il l'a fait – et il n'y aurait plus lieu, en ce cas, de considérer son action comme intentionnelle. Mais si une action intentionnelle est nécessairement raisonnable, ce dernier caractère doit pouvoir être saisi non seulement par l'agent mais par toute personne – un psychologue, par exemple – qui souhaiterait expliquer l'action en question. L'explication, en psychologie, implique donc le concept normatif de « ce qui est raisonnable ».

» Deuxième raison : une action intentionnelle n'est pas seulement raisonnable en termes de croyances et de valeurs partagées par l'agent. Elle doit aussi être provoquée par ces états cognitifs. Je ne vois pas comment la psychologie pourrait se débarrasser de ces notions causales, alors que l'objectif des sciences naturelles est au contraire de se libérer de toute dépendance par rapport à de telles notions.

» Le troisième argument en faveur de l'autonomie de la psychologie (et des autres « sciences de l'homme ») est que nous n'avons aucun moyen de comprendre les agents humains, si ce n'est en s'appuyant sur la croyance qu'ils sont, en gros, comme nous. Nous n'avons, en revanche, nul besoin d'une telle croyance pour étudier les gènes, les pulsars ou les quarks.

– Qu'attendez-vous des sciences cognitives ?

– Celles-ci forment un ensemble de disciplines trop disparates pour qu'on puisse prédire leur futur. Je hasarderai quand même la remarque suivante : quelle que soit l'ampleur de ce que nous pouvons apprendre sur les mécanismes de la connaissance à partir de l'étude de la neurologie ou des simulations par ordinateur, l'impact de tout cela sur notre compréhension de la nature de la pensée ne sera, dans le meilleur des cas, que marginal.

« Nous devrions avoir appris des dialogues socratiques que la quête d'une définition correcte est une recherche rarement récompensée »

– Il semble impossible de concevoir une éthique qui n'implique pas l'existence d'un sujet libre et responsable. Quelles seraient vos définitions de ces deux derniers termes ?

– Incontestablement, l'éthique présuppose la liberté et la responsabilité. Mais comment définir de telles notions ? Personne ne pourrait le faire de manière totalement satisfaisante. Nous devrions avoir appris des dialogues socratiques que la quête d'une définition correcte est une recherche rarement récompensée. Pourquoi nos concepts les plus fondamentaux devraient-ils être nécessairement échangeables contre quelque chose d'autre, supposé plus clair ?

» Bien sûr, l'impossibilité de définir un concept ne signifie pas que nous ne puissions rien dire à son sujet, ni le relier à d'autres concepts. Qu'un acte soit libre dépend, par exemple, de la nature de ses causes. Dans la mesure où il découle de raisons propres à l'agent de ses croyances, de ses désirs, de sa personnalité, des valeurs qu'il s'est consciemment forgées, il s'agit bien d'un acte libre. Naturellement, nous considérerons l'acte comme moins libre si l'agent a subi un lavage de cerveau. Mais la principale question philosophique qui se pose à ce propos est de savoir si la liberté est compatible avec le déterminisme. Je répondrai sans hésiter par l'affirmative : non seulement je ne vois aucun conflit entre déterminisme et liberté, mais je ne comprends même pas comment un acte dépourvu de cause pourrait être appelé « libre ».

– La philosophie de l'action est, pour vous, centrale. Un philosophe de l'action peut-il s'abstenir de tout engagement politique ?

– Le lien entre, d'une part, un intérêt philosophique pour l'éthique et, d'autre part, un engagement concret dans la politique est de nature psychologique plutôt que logique. Si vous vous intéressez à la philosophie morale, vous vous intéresserez vraisemblablement aussi à la politique ainsi qu'à tout ce qui façonne notre société. Mes idées personnelles sur le langage et sur l'action influencent donc certainement mes opinions sur la drogue, sur les sanctions légales, sur la responsabilité des enfants, sur les droits des animaux, quoique sans doute de façon marginale. Il y a bien une relation entre celles-ci et celles-là, mais cette relation est loin d'être simple.

– Après une longue période d'indifférence mutuelle, pour ne pas dire d'hostilité, le dialogue philosophique entre l'Europe et l'Amérique semble reprendre depuis quelques années. Croyez-vous à l'avenir de cette « conversation » naissante ?

– Lorsqu'on parle de l'absence de contact entre philosophie européenne et américaine dans le passé récent, on doit garder présent à l'esprit le fait qu'historiquement la philosophie américaine n'est qu'un rejeton de la philosophie européenne. Peirce et Dewey, pour citer deux philosophes typiquement américains, ne peuvent pas se comprendre hors de la tradition kantienne et hégélienne. La même remarque s'impose encore plus dans le cas de C. I. Lewis qui, à son tour, a exercé une forte influence sur W. V. Quine. Celui-ci doit aussi beaucoup aux idées de philosophes comme Frege, Carnap, Schlick et Tarski, lesquels ne faisaient que prolonger – ou critiquer – les vues de penseurs européens plus anciens. La philosophie analytique en général et la philosophie du langage en particulier, avec leur tendance à privilégier les méthodes formelles, remontent non seulement aux penseurs que je viens de mentionner mais, plus loin, à Brentano et à Husserl, pour ne rien dire de Descartes et de Leibniz.

» Ce qui est perçu comme un fossé entre deux traditions n'est donc qu'un phénomène récent et limité. Les seuls philosophes européens de quelque importance qui n'ont guère, jusqu'ici, marqué le courant principal de la philosophie américaine sont Heidegger, Sartre et leurs disciples. Je ne nie pas qu'ils aient eu quelque influence sur les cercles intellectuels américains, mais celle-ci s'est rarement étendue aux pages des principales revues philosophiques de ce pays.

» En tout cas le fossé – si fossé il y avait – est en voie d'être comblé, ce dont personne ne se plaindra. Les philosophes américains sont davantage écoutés, lus et traduits à travers l'Europe, tandis que le processus inverse se développe également. L'Amérique n'avait importé, depuis la seconde guerre mondiale, que le positivisme logique (parce que Hempel, Carnap, Nagel, Reichenbach et Feigl (1) se sont tous installés ici), mais aujourd'hui nous recevons la visite de philosophes de toutes tendances. Et de tous pays.

« Le lien entre un intérêt philosophique pour l'éthique et un engagement concret dans la politique est de nature psychologique plutôt que logique »

– Quels sont les philosophes européens actuels avec lesquels vous vous sentez des affinités intellectuelles ?

– J'en citerai trois. Hans Georg Gadamer, dont l'approche herméneutique du langage s'apparente à mon traitement de l'interprétation « radicale ». Dieter Henrich, qui a réactivé mon intérêt pour Kant. Et Jürgen Habermas, dont je partage certaines des idées sur le langage.

– Habermas insiste fréquemment sur l'importance du consensus pour une société démocratique. Est-ce aussi votre point de vue ?

– Wittgenstein affirme que nous ne pouvons nous comprendre mutuellement que si nous sommes déjà d'accord, au départ, sur une certaine image du monde – *« aussi étrange que cela puisse paraître »*, ajoute-t-il. Je crois qu'il a raison. J'approuve donc aussi, sur ce point, Habermas. Avant que vous puissiez comprendre ce que les autres disent, ou même ce qu'ils pensent, il doit y avoir entre eux et vous une large zone d'accord. Par exemple, vous n'avez aucune possibilité de comprendre ce que quelqu'un dit si vous n'acceptez pas d'abord de le considérer comme un être fondamentalement rationnel, car vous ne pouvez accéder à ses idées qu'en les replaçant dans un contexte incluant d'autres idées.

» Bien sûr, le mot « consensus » désigne habituellement un accord sur ce qui est discuté à un moment donné : la question de savoir, par exemple, s'il faut préférer l'économie capitaliste ou socialiste, ou bien si la représentation proportionnelle est le meilleur mode de scrutin. Une société n'a aucune chance de prendre des décisions raisonnables s'il n'existe pas, en son sein, un minimum de consensus au sujet des valeurs fondamentales et même des institutions. Ensuite, si des désaccords surgissent sur ce fond de consensus, le dialogue peut jouer un rôle essentiel pour les régler. Socrate a fourni le modèle idéal du dialogue. Ceux qui décident de dialoguer entre eux ne se comprennent l'un l'autre – et ne se comprennent eux-mêmes – que jusqu'à un certain point. Le but du processus est d'arriver à un accord mais aussi, pour chaque partenaire, d'accroître sa connaissance de soi et la clarté de ses propres idées. »

Propos recueillis
et traduits de l'anglais par
CHRISTIAN DELACAMPAGNE

(1) Ces philosophes allemands ou autrichiens étaient, dans les années 30, les principaux représentants du « positivisme logique ». Ils se réfugièrent aux Etats-Unis pour échapper au nazisme.

ald Davidson

مكبرا من الأصل

La crise ouverte par le veto britannique à la candidature de Jean-Luc Dehaene à la présidence de la Commission européenne

Mission impossible pour Helmut Kohl

Le veto mis par la Grande-Bretagne à la candidature du premier ministre belge, Jean Luc Dehaene, a empêché le Conseil européen réuni à Corfou les 24 et 25 juin de désigner le successeur de Jacques Delors à la tête de la Commission européenne et a plongé l'Union dans une crise ouverte. Soucieux de ne pas laisser pourrir cette situation, le chancelier Helmut Kohl, qui exercera la présidence du Conseil européen à compter du 1er juillet, a décidé de convoquer un sommet exceptionnel sur ce thème le 15 juillet à Bruxelles.

La préparation de ce rendez-vous ressemble à première vue à une mission impossible pour le chancelier Kohl, tant les principaux protagonistes de ce mauvais scénario semblaient décidés samedi à camper sur leurs positions. Jean-Luc Dehaene, qui était resté seul en piste samedi matin avec onze voix favorables sur douze, et dont la candidature avait d'entrée de jeu, la veille, rassemblé une large majorité des pays membres, n'a aucune raison de renoncer. Ses chances demeurent toutefois subordonnées au degré d'obstination du gouvernement britannique, puisque les règles de l'Union exigent que le président de la Commission soit désigné à l'unanimité.

Or John Major s'est enfermé à Corfou dans les formules les plus intransigeantes, écartant catégoriquement l'éventualité d'un changement de sa position : *« Il n'y aura pas de consensus sur la candidature Dehaene. Ce n'est pas la peine de me demander de reconsidérer mon vote. Je ne changerai pas »*, a déclaré devant ses pairs le premier ministre britannique.

A l'inverse, la majorité de ceux-ci ont clairement indiqué qu'ils ne voyaient aucune raison de s'incliner devant le veto britannique. *« Je pense, nous pensons les onze autres, qu'il faut s'en tenir à la candidature Dehaene »*, a déclaré Andreas Papandréou, qui présidait ce Conseil européen, lors de la conférence de presse finale. *« On ne voit pas pourquoi nous abandonnerions le candidat qui exprime le sentiment quasi général »*, a estimé pour sa part François Mitterrand.

Pour ce dernier, le blocage résulte des divergences sur l'organisation politique et institutionnelle de l'Europe, thème qui précisément se trouvera au centre des débats de la prochaine législature communautaire de cinq ans, avec comme point d'orgue la conférence intergouvernementale de 1996 sur la réforme de l'Union prévue par le traité de Maastricht.

La même analyse est faite par Jacques Delors, qui jugerait grave de céder au veto britannique pour deux raisons au moins : d'une part, le procès d'intention fait de manière injuste à un chef de gouvernement d'un pays membre sur sa capacité à conduire de manière raisonnable les affaires de l'Union est inacceptable ; d'autre part, l'enjeu, souligne-t-il lui aussi, est politique : *« L'insistance britannique est sûrement due à une conception tout à fait différente de l'Europe, des obligations résultant de l'Europe unie. »*

Cette analyse ne sera pas forcément partagée par tous. Déjà samedi, les traditionnels faiseurs de compromis évoquaient la nécessaire recherche d'un nouveau candidat. *« Ceux qui se sont ralliés sur le tard à la candidature Dehaene pourraient accepter volontiers une telle option »*, estimait ainsi un diplomate luxembourgeois, faisant référence à la position des Pays-Bas, du Portugal, voire de l'Italie et de l'Espagne. Mais n'est ce pas oublier que c'est exactement ce que cherche John Major, qui a même un candidat tout prêt à suggérer en la personne de l'Irlandais Peter Sutherland ?

« Aucun intérêt essentiel »

L'actuel directeur général du GATT pourrait effectivement paraître qualifié pour le poste, puisqu'il a déjà été commissaire, mais son approche des questions économiques est très libérale et ses prestations dans la dernière phase du Cycle de l'Uruguay n'ont pas toujours été appréciées à Paris.

Plusieurs Etats membres, au premier rang desquels la France, l'Allemagne et la Belgique, font valoir à l'inverse le caractère inacceptable du recours, par John Major, à un veto que ne justifie aucun *« intérêt essentiel »* et dont à l'évidence la raison immédiate relève de la politique intérieure britannique. Ils considèrent que s'y plier serait une faute politique. C'est ainsi qu'était interprétée dès samedi à Corfou la détermination du chancelier Kohl de ne pas confier ce dossier aux ministres des affaires étrangères, mais d'en faire très explicitement une affaire politique essentielle à traiter sans tarder par les chefs d'Etat et de gouvernement eux-mêmes.

La date choisie pour ce Conseil européen extraordinaire est révélatrice de la volonté du chancelier d'imposer énergiquement le respect des procédures voulues par le traité de Maastricht pour assurer le fonctionnement de l'Union. C'est en effet le 19 juillet que le nouveau Parlement européen tiendra sa première session plénière et Helmut Kohl entend pouvoir lui annoncer alors le choix des Douze, afin que l'Assemblée puisse se préparer à donner son avis comme le veut désormais le traité.

Les Britanniques se sont efforcés de présenter cet épisode comme une simple péripétie, voisine d'incidents de même nature qui se sont produits dans le passé, par exemple lorsque Margaret Thatcher, en 1984, récusa la candidature de Claude Cheysson, ce qui aboutit à la désignation de Jacques Delors. Cependant, l'environnement était profondément différent, le refus anglais s'était opéré de manière discrète et n'avait pas de signification politique liée au développement à venir de la Communauté ; surtout, il ne s'agissait pas d'un veto signifié dans des conditions spectaculaires à l'ensemble des autres Etats membres, comme cela s'est produit à Corfou.

Le comportement des Britanniques a pesé sur le reste des travaux du Conseil européen, qui se sont achevés dans une atmosphère tendue, plusieurs chefs de gouvernement, exaspérés, ayant même laissé des ministres diriger leur délégation. Cela n'a d'ailleurs pas empêché les Britanniques d'essayer de s'opposer point par point à des passages des « conclusions » concernant le Livre blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, notamment ceux portant sur la politique sociale qu'ils jugeaient trop audacieux. C'est dans cette ambiance très dégradée que vont s'engager les grandes manœuvres en vue du rendez-vous du 15 juillet.

PHILIPPE LEMAÎTRE et CLAIRE TRÉAN



A Londres les « eurosceptiques » applaudissent

LONDRES

de notre correspondant

Dès son retour du Conseil de Corfou, samedi 25 juin, le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a réitéré la détermination de Londres d'opposer une nouvelle fois son veto à l'encontre du premier ministre belge si ce dernier devait maintenir sa candidature lors du Conseil européen extraordinaire du 15 juillet, quitte à provoquer une crise au sein de l'Union européenne.

Cette attitude du gouvernement britannique est surtout guidée par des considérations de politique intérieure. Selon les rumeurs qui couraient dans les couloirs du Parlement, où devait avoir lieu lundi après-midi un débat sur le sommet de Corfou, le chef du groupe parlementaire conservateur Chris Ryder aurait prévenu le premier ministre John Major, avant son départ pour la Grèce, que l'acceptation de M. Dehaene pourrait provoquer une nouvelle fois de graves dissensions au sein de la formation au pouvoir depuis plus de quinze ans.

M. Major, dont la majorité n'est plus que de seize voix, a d'abord voulu conforter les « eurosceptiques » de son parti, qui applaudissent aujourd'hui un geste qui va dans le sens de leur vision d'une Union européenne réduite aux acquêts. Il souhaite d'autant plus apaiser son aile droite qu'il prépare pour le mois prochain un remaniement ministériel qui devrait entraîner le départ de plusieurs ministres proches de la tendance « dure ».

Bien que la défaite de la droite lors des élections européennes du 12 juin ait été moins grave que prévu, cela n'est qu'une trêve pour John Major dont la légitimité comme chef de parti et premier ministre est en cause. Sa position demeure précaire : le Labour, grand vainqueur du scrutin européen, qui devrait se doter le 21 juillet d'un nouveau leader, Tony Blair, jeune et télégénique, caracole toujours en tête des sondages et les prétendants à la succession de M. Major continuent à s'agiter en coulisses en prévision du congrès annuel conservateur de l'automne.

Nouvel isolement

John Major, qui a axé sa dernière campagne électorale sur le thème de *« l'Europe à deux vitesses »*, a le sentiment d'être en phase avec un électorat méfiant à l'égard d'une Union fédérale et centralisatrice, en accréditant l'idée que M. Dehaene incarnerait un tel projet. Etant donné son état de faiblesse le premier ministre ne peut se permettre de brandir l'étendard des grands principes antifédéralistes pour ensuite battre piteusement en retraite face au *« putsch franco-allemand »* – l'expression est de l'hebdomadaire conservateur *The Sunday Times* – comme il a paru le faire en mars en acceptant un compromis sur les règles de prise de décision au sein de la future Union élargie.

A l'inverse, l'utilisation du droit de veto a provoqué la consternation dans le camp pro-européen. Comme l'explique le quotidien *The Guardian* (centriste), *« M. Dehaene n'a pas remporté la course, mais le vainqueur, en fin de compte, sera quelqu'un qui lui ressemble... »* Quant au Foreign Office, il s'inquiète en privé du nouvel isolement de la Grande-Bretagne au sein des Douze. Londres s'est mis à dos la Belgique au moment où ce pays doit commémorer en grande pompe le cinquantième anniversaire de sa libération par les armées de Montgomery. Plus grave encore, les diplomates s'alarment de la détérioration des rapports avec les deux principaux soutiens de M. Dehaene, la France et l'Allemagne. – *(Intérim.)*

Le premier ministre belge maintient sa candidature

BRUXELLES

de notre correspondant

Bien qu'il doute que les Britanniques reviennent sur leur veto, Jean-Luc Dehaene n'a pas l'intention de renoncer spontanément à sa candidature. Telle est en tout cas l'impression qu'il a donnée, dimanche 26 juin, au cours de l'émission de la télévision belge « Mise au point », dont il était l'invité.

« L'Europe est bloquée pour des raisons internes à la Grande-Bretagne, a dit le premier ministre belge. [...] *Cela pose un problème par rapport aux Onze parce qu'on ne va pas se mettre dans une situation où il suffit que quelqu'un dise « non » pour que tous les autres s'inclinent.* [...] *Je ne vais pas mettre les Onze dans une situation impossible en disant que je retire ma candidature parce que quelqu'un est contre. »* Evoquant un *« retour de flammes »* au Parlement européen, qui devait se prononcer sur le choix du Conseil européen le 19 juillet, M. Dehaene a laissé entendre qu'il était partisan, pour plus tard, d'une révision du système de désignation du président de la Commission : *« Normalement, ce ne sont pas les pays qui doivent présenter les candidatures, c'est un consensus qui doit se faire au niveau du Conseil européen sur un candidat. Il y a une certaine dérive dans le processus. »*

« Il est incompréhensible que le candidat qui dispose de l'appui de onze pays membres ne puisse être élu, a déclaré le libéral flamand Willy De Clercq. *Ne vaut-il pas mieux, dès lors, laisser à l'Assemblée européenne nouvellement élue le soin de décider elle-même, au nom des citoyens européens, quel homme serait le plus apte à succéder à Jacques Delors ? »*

Quant au social-chrétien francophone Gérard Deprez, tête de liste aux élections européennes, il annonce que le refus britannique aura des effets indirects au sein du Parlement européen : *« Je m'interroge sur les conséquences de l'attitude du gouvernement britannique pour le fonctionnement du Parti populaire européen* (le PPE, qui fédère les partis démocrates-chrétiens de l'Union). *Les conservateurs britanniques y sont associés et je ne suis pas disposé à accepter ce qu'ils ont fait. »*

Plusieurs quotidiens belges ont fait une édition spéciale dimanche, pour rendre compte à la fois du sommet de Corfou et du match qui opposait la Belgique aux Pays-Bas dans la Coupe du monde de football. Cela donne évidemment des titres du genre « La Belgique gagne, l'Europe perd ». Mais, en dehors de faciles métaphores politico-sportives, le ton est amer à l'égard de Londres. *La Libre Belgique* assure que John Major n'avait jamais prévenu M. Dehaene de son opposition. *Le Soir* le souligne aussi : *« De toute évidence, on ne s'attendait pas dans le camp belge à un veto britannique. L'aventure risque de laisser des traces sensibles dans certaines relations bilatérales... »*

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Les Néerlandais ne dissimulent pas leur ressentiment envers Bonn

LA HAYE

de notre correspondant

Les Néerlandais sont *profondément déçus »*, comme l'écrit la presse populaire, après l'échec de leur candidat Ruud Lubbers. Ils étaient convaincus que ce dernier était le meilleur candidat face à un Dehaene qualifié par M. Lubbers lui-même de *« politicien vieux style »*, et estimaient qu'il était temps de rendre justice à leur pays, l'un des Etats fondateurs de l'Europe unie.

Journalistes et hommes politiques cherchent donc un coupable pour la blessure infligée à leur orgueil national. L'heure de l'autocritique sonnera sans doute plus tard. Pour l'instant, les « mauvais génies » responsables de la chute de Ruud Lubbers se nomment François Mitterrand et, surtout, Helmut Kohl.

Les relations germano-néerlandaises sont *« sur le fil du rasoir »*, a déclaré Wim Kok, le futur chef du gouvernement néerlandais, à Corfou. Auparavant, le secrétaire d'Etat aux affaires européennes avait accusé Bonn de mener une *« campagne dégueulasse »* contre Lubbers. Les deux ministres sociaux-démocrates reprochent à l'entourage du chancelier fédéral d'avoir organisé la fronde anti-Lubbers, et notamment d'avoir inspiré un article particulièrement virulent contre la candidature du Néerlandais, paru dans le quotidien allemand *Die Welt*. Enfin, nombre de parlementaires se sont déclarés irrités et inquiets de l'état des relations entre les deux pays. Klaus Kinkel, le ministre allemand des affaires étrangères, est donc prévenu : sa visite à La Haye lundi prochain pour préparer le sommet du 15 juillet ne sera pas une partie de plaisir.

C'est *« l'arrogance franco-allemande »* qui a fait échouer le sommet de Corfou, écrit le quotidien *De Volkskrant*. Le même journal invite tout de même les politiciens néerlandais à se pencher sur les raisons profondes de la campagne catastrophique de Ruud Lubbers. Après avoir rappelé les récents échecs de la diplomatie néerlandaise (celui de la candidature d'Onno Ruding pour présider la BERD et d'Amsterdam pour l'accueillir, celui de cette même ville pour devenir le siège de la Banque centrale, etc.), le quotidien évoque le temps où de grands Néerlandais occupaient de hautes fonctions internationales : Luns à l'OTAN, Van Lennep à l'OCDE, Witteveen au FMI. Après tout, le couple franco-allemand fonctionnait déjà à plein régime à cette époque...

ALAIN FRANCO

• *Lire page 13 « Dans la presse ».*

DIPLOMATIE

Après le Conseil européen de Corfou

Les travaux pour les onze projets d'infrastructures de transport devraient commencer avant deux ans

Les Douze *ont confirmé* leur volonté de faire démarrer le plus vite possible les onze projets *d'infrastructures de transport* retenus comme hautement prioritaires par le « groupe Christophersen », qui avait été chargé d'étudier le développement des réseaux de transport et d'énergie *(le Monde du 24 juin)*. Le financement de ces projets sera, en tout état de cause, assuré.

CORFOU

de notre envoyé spécial

Les décisions de procédure, prises à Corfou pour assurer la mise en œuvre du Livre blanc de la Commission européenne sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, ont donné satisfaction à Jacques Delors. Il reste à voir dans quelle mesure elles seront suivies d'effets. Les passages du document final de Corfou consacrés à l'exécution du Livre blanc peuvent faire illusion, mais les chefs d'État et de gouvernement n'ont pas manifesté eux-mêmes beaucoup d'intérêt pour un exercice dont le caractère à l'origine essentiellement politique – rendre confiance à une opinion publique de plus en plus sceptique à l'égard de la construction européenne – semble perdu de vue.

D'ici le Conseil européen d'Essen, en décembre, le groupe Christophersen précisera le calendrier et le plan de financement de chacun des onze projets. L'opération peut réserver encore des surprises. Les travaux sont supposés pouvoir démarrer avant deux ans, mais, parfois, il faudra sans doute attendre davantage, comme dans le cas de la ligne TGV/transport combiné du Brenner.

D'autre part, on peut imaginer que, pour plusieurs projets, il sera plus difficile que prévu de mobiliser des investisseurs privés et de boucler les plans de financement. Les contributions communautaires, mises à part les régions en retard de développement où les Fonds structurels peuvent intervenir, sont surtout envisagées sous la forme de prêts. A propos du TGV-Est, les experts français expliquaient à Corfou qu'un tel appoint ne les intéressait guère, que la SNCF pouvait emprunter aussi facilement que la Banque européenne d'investissement (BEI) ou que la Commission, et précisaient que, pour faire avancer le projet, il fallait des subventions du budget communautaire...

« Eviter l'immobilisme »

Au bout du compte, la portée de ce programme de réseaux transeuropéens, sans être négligeable, restera très en deçà de ce qui avait été annoncé dans le Livre blanc. *« On a parfois abusé de l'effet d'annonce et fait état d'enveloppes très considérables. Mais les chiffres ne signifient rien, ce qu'il faut regarder ce sont les projets qui peuvent démarrer dans quelques mois »*, constatait, à Corfou, Alain Juppé. Cependant la contraction qui s'est ainsi opérée entre le chiffrage de la Commission et celui résultant des travaux des experts n'est pas considérée comme un recul politique. *« Le Livre blanc a eu un effet de déclenchement important. Ensuite le groupe Christophersen a fait son travail qui consistait à opérer un tri entre ce qu'il était possible d'entreprendre tout de suite et ce qui ne l'était pas. »* La Commission elle-même souscrit à cette analyse. *« Ce qu'il fallait, c'est éviter l'immobilisme, amorcer le processus. Peu importe si l'opération s'exécute de façon plus progressive qu'envisagé initialement »*, explique un collaborateur de M. Delors.

« Le Livre blanc restera le cadre de réflexion et d'action pour longtemps », ajoute-t-il. Il est vrai qu'aucune des pistes ouvertes par ce document n'est oubliée, même si, pour plusieurs d'entre elles, la référence qu'y fait le document de Corfou reste académique. Les Douze ont accueilli avec intérêt le « rapport Bangemann » sur la stratégie à mettre en œuvre pour que les entreprises de l'Union, mais aussi les particuliers, puissent tirer le meilleur profit des mutations que connaissent actuellement les technologies de l'information. *« Le Conseil européen considère, comme la Commision, que la Communauté et ses États membres ont un rôle important à jouer pour accompagner cette évolution en donnant une impulsion politique, en créant un cadre réglementaire clair et stable (notamment en ce qui concerne l'accès aux marchés, l'inter-opérabilité des réseaux, les droits de propriété intellectuelle, la protection des données et le droit d'auteur) ainsi qu'en donnant l'exemple dans les domaines qui relèvent de leur compétence »*, lit-on dans les conclusions de la présidence.

Libéralisation des télécommunications

« Il s'agit là d'innovations révolutionnaires, tels le télé-travail, le télé-enseignement, qui vont changer la façon de vivre. Il est important que l'Europe soit présente », souligne M. Juppé. Une manifestation d'intérêt qui ne signifie pas que les Français reprennent à leur compte l'ensemble des suggestions du rapport Bangemann.

A propos de la libéralisation accélérée des télécommunications qu'il recommande, Yves de Silguy, qui dirige le SGCI (secrétariat général du comité interministériel pour les affaires communautaires) estime ainsi que *« le rapport va trop loin, qu'il fait abstraction des contraintes de service public et d'aménagement du territoire »*. Il note encore que rien n'est dit sur le contenu, la nature des données que véhiculeront les « autoroutes de l'information » que l'on cherche maintenant à promouvoir. Les Français redoutent que l'information ainsi diffusée soit prioritairement d'origine américaine. Une préoccupation qui est évoquée dans les « conclusions » : *« Le Conseil européen a également souligné l'importance des aspects linguistiques et culturels de la société de l'information. »*

Ph. L.

Le président ukrainien souhaite refaire les comptes pour la fermeture de Tchernobyl

Leonide Kravtchouk a salué, dimanche 26 juin, l'octroi de 575 millions de dollars par l'Union européenne pour la fermeture de la centrale nucléaire de Tchernobyl, mais a affirmé qu'il fallait recalculer le coût total de cette fermeture. *« Nous ne savons pas encore quels moyens seront nécessaires pour régler le sort de la centrale »*, a précisé le président ukrainien.

A Corfou, les Douze se sont déclarés prêts à apporter 500 millions d'écus pour aider l'Ukraine à fermer *« le plus rapidement possible »* la centrale, où a eu lieu, en 1986, le plus grave accident de l'histoire du nucléaire civil. Les Ukrainiens, soupçonnés par les Occidentaux de faire monter les enchères, ont estimé que le coût total de la fermeture de Tchernobyl se situait entre 3,5 et 14 milliards de dollars alors que la Commission de Bruxelles chiffre ce coût à environ 2 milliards de dollars. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

La commission d'enquête sur le massacre d'Hébron disculpe le gouvernement et l'armée

Le conseil des ministres a entériné, dimanche 26 juin, le rapport de la commission d'enquête israélienne sur le massacre d'Hébron. Le document disculpe le gouvernement et l'armée et rejette toute la responsabilité sur le seul auteur de la fusillade, un colon juif, qui avait tué 29 Palestiniens, le 25 février dernier.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Aucune recommandation pénale, pas le moindre blâme officiel, pas la plus petite mise en cause des responsabilités politiques et militaires concernant la tragédie du 25 février. Pour les cinq membres de la commission d'enquête israélienne, un homme, un seul, est coupable et responsable du massacre *« prémédité »* de 29 Palestiniens en prière au Caveau des Patriarches à Hébron. Cet homme s'appelait Barouch Goldstein, il a été tué le même jour sur les lieux de son crime par des pèlerins qui ne voulaient pas mourir à leur tour.

Pleinement satisfait du travail *« méthodique et complet »* de la commission qu'il avait lui-même désignée, le gouvernement d'Itzhak Rabin a aussitôt entériné les recommandations techniques émises par les magistrats pour renforcer la sécurité du lieu saint et éviter la répétition d'un tel massacre. Le premier ministre n'a cependant pas exclu qu'*« un juif fou »* puisse à nouveau, *« en théorie, décider d'ouvrir le feu dans l'une des mille mosquées de Judée-Samarie* (Cisjordanie occupée), *dans les ruelles d'Hébron, ou d'ailleurs... »*.

En d'autres termes, comme le rappelaient dimanche des dirigeants palestiniens comme Saëb Erakat ou Fayçal Husseini, les colonies juives disséminées dans les territoires occupés demeurent autant de *« bombes à retardement »* que le pouvoir israélien n'entend pas désamorcer. La position d'Itzhak Rabin sur ce point n'est pas remise en cause par la commission d'enquête. Conformément à leur lettre de mission, les magistrats, d'emblée, ont placé leur travail dans le cadre de la situation existante, à savoir celle d'une occupation militaire qu'il ne leur appartenait pas de mettre en question.

S'attachant aux faits plus qu'au contexte général de la tragédie, le rapport de 338 pages remis à la presse écarte les éventualités de complicité soulevées par plusieurs témoins palestiniens. Il n'y avait pas de deuxième homme, pas non plus de deuxième arme ce jour-là avec le tueur. Si les témoignages *« fournis par les pèlerins musulmans apparaissent inconsistants et infondés par rapport aux faits établis »*, c'est à mettre au compte *« du traumatisme »* subi par eux ce matin-là.

« Le massacre d'Hébron, écrivent les auteurs du rapport, *fut l'une des plus rudes expressions du conflit judéo-arabe. »* Nul *« ne peut être blâmé pour n'avoir pas prévu qu'un juif pourrait préparer et perpétrer un massacre »* tel que celui-là. Les responsables de la sécurité militaire ne tiennent pas compte des nombreuses enquêtes parues dans la presse qui, elles, indiquaient toutes clairement que certains fanatiques juifs d'Hébron ou de Kiriat Arba, la forteresse messianique voisine, menaçaient de se livrer à un acte de ce type. La sécurité militaire, la veille du jour fatidique, avait reçu des *« avertissements concernant au contraire une éventuelle attaque du Hamas* (mouvement palestinien de la résistance islamique) *contre des juifs »*.

Bien sûr, les enquêteurs qui ont entendu cent six témoins, parmi lesquels le premier ministre (à huis clos) et de nombreux responsables des services de renseignements intérieurs (également à huis clos), ont noté et fustigé *« les manquements à la discipline »* qui ont fait que ce matin-là, comme d'ailleurs les jours précédents, deux soldats et au moins trois hommes de la police des frontières n'étaient pas à leur poste. Le tableau général, à cet égard, *« est totalement insatisfaisant »*, et la commission met l'accent sur *« l'absence de coopération »* qui règne entre l'armée et les services de police. Pour les spécialistes, cela n'est pas une révélation.

Les détecteurs de métaux postés à l'entrée de l'ancienne mosquée, de même que le circuit de télévision interne étaient *« défectueux »* et les juges recommandent de les changer. Mais même si tous les matériels avaient fonctionné, on peut penser que cela n'aurait pas empêché Barouch Goldstein d'entrer dans la salle réservée aux musulmans, ni de commettre son crime.

Plus d'armes à l'intérieur du Caveau

L'auteur du massacre avait revêtu ce matin-là son uniforme d'officier de réserve et, à ce titre, il pouvait pénétrer, en armes, là où il voulait. En principe, cela ne sera plus possible puisque le gouvernement a accepté la recommandation selon laquelle plus personne, ni les colons juifs ni même les militaires de réserve, ne pourra plus entrer armé à l'intérieur du complexe religieux. Fermé depuis le massacre, celui-ci comportera désormais à l'entrée une sorte de grand râtelier où les visiteurs juifs – les Arabes ne sont évidemment pas concernés puisqu'il leur est *« interdit de porter des armes »* – devront déposer leur arsenal avant d'aller prier.

Pour la situation précédente, les magistrats, apparemment soucieux de ne ternir la réputation de personne – et surtout pas de l'armée –, notent cependant que, *« compte tenu du nombre limité de personnels de sécurité »* au Caveau et eu égard *« aux attaques »* perpétrées contre des juifs hors du Caveau dans les années précédentes, *« il était raisonnable de ne pas les désarmer à l'entrée de manière à ne pas les laisser vulnérables »*.

Chef de l'état-major, le général Ehoud Barak a, semble-t-il, beaucoup apprécié la formulation globale du rapport. *« Je suis particulièrement heureux de constater*, disait-il dimanche soir, *que pour la commission il n'y a lieu de mettre nommément en cause aucun officier supérieur. »* Opinion partagée par le gouvernement et, pour une fois, par le chef de l'opposition de droite, satisfait de voir, lui aussi, *« que la réputation de l'armée demeure sans tache »*.

La gauche en revanche, mais aussi des chroniqueurs judiciaires célèbres comme Moshe Hanegbi *(Maariv)*, se sont dit *« étonnés que le rapport final n'implique personne, ni du point de vue politique ni du point de vue militaire »* et se contente *« d'incriminer quelques rouages rouillés du système »*. Dedi Zucker, président de la commission des lois et député du Meretz (coalition de gauche) s'est dit *« surpris »* par la pusillanimité de la commission et par le fait que l'armée *« qui n'a pas fait le nécessaire pour éviter les provocations des colons »* ne soit pas un peu plus égratignée.

Ce n'était pas leur rôle et les magistrats, parmi lesquels siège un juge arabe israélien, se sont donc abstenus de suggérer le désarmement des 350 colons extrémistes qui se sont installés au cœur de la ville arabe d'Hébron, parmi cent mille Palestiniens. Ils ont en revanche demandé et obtenu que les consignes de tirs concernant les colons soient *« reformulées de manière claire »*. Les soldats et la police des frontières doivent savoir que, dans certaines circonstances, ils peuvent désormais utiliser leurs armes contre des juifs fanatisés.

PATRICE CLAUDE

YÉMEN

L'étau des troupes nordistes se resserre sur Aden

ADEN

de notre envoyée spéciale

Les appels des Nations unies, comme de Washington, n'y font rien : nordistes et sudistes continuent de s'affronter au Yémen, violant, dès leur entrée en vigueur, tous les cessez-le-feu. Le dernier en date, samedi 25 juin, n'a pas tenu plus que les précédents. Tout se passe comme si les belligérants attendaient de l'ONU, avant un éventuel arrêt des combats, un verdict favorable à leur cause.

Lundi, l'émissaire spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi, devrait remettre son rapport au secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali, et le Conseil de sécurité pourrait très vite prendre une nouvelle résolution, plus contraignante que la 924, pour tenter de faire cesser les affrontements qui durent depuis près de deux mois.

Assurés du soutien des pays du Golfe et réconfortés par une mise en garde de Washington à Sanaa, sommant le Nord de cesser les bombardements sur les civils, les sudistes espèrent une résolution « dure » qui contraigne le président Saleh à reconnaître la sécession du Sud. Les nordistes comptent pour leur part sur le fait que l'ONU ne s'engagera pas vraiment dans un conflit qui n'est pas vital pour la sécurité de la région.

Propos rassurants

Il est clair que l'escalade des derniers jours est liée au débat diplomatique engagé à New-York et qu'aucune des deux parties n'entend s'arrêter avant de voir quelle attitude adoptera la communauté internationale.

Depuis près de trois semaines, les troupes du président Ali Abdallah Saleh, qui sont aux portes d'Aden, semblent vouloir davantage asphyxier la ville, pour démoraliser ses habitants, que la prendre. Dans cette perspective, elles ont marqué un nouveau point, dimanche, en coupant, à 15 kilomètres du centre-ville, la route côtière qui mène à la raffinerie et à la principale centrale thermique, laquelle, touchée, a cessé de fonctionner. Siège notamment du ministère des affaires étrangères sudiste avant l'unification des deux parties du pays en 1990, la ville de Madinat-el-Chaab, à une dizaine de kilomètres du centre, est sous le feu des nordistes. Ces derniers ont d'autre part pris le contrôle des antennes-relais de Radio-Aden, qui n'émet plus.

Malgré les propos rassurants des responsables, qui affirment avoir des réserves d'essence pour plusieurs semaines, de longues files d'attente se sont formées devant les stations d'essence, qui ne rationnent toutefois pas encore les quantités distribuées. Les autorités affirment que deux autres centrales électriques disposent de pétrole pour deux semaines, mais certains quartiers d'Aden sont déjà privés d'électricité tandis que d'autres sont soumis à de fréquentes coupures. Le manque d'eau oblige la plupart des Adénites à de longues et dangereuses heures d'attente devant les puits.

Ces difficultés matérielles, qui pèsent sur le moral de la population, sont toutefois mineures comparées aux bombardements, sporadiques mais meurtriers, qui touchent à toute heure les différents quartiers de la ville. Selon des sources dignes de foi, ces tirs ont fait ces deux dernières semaines près de quatre cents morts et plus de mille blessés parmi la seule population civile. Les habitants commencent à s'inquiéter d'autant plus sérieusement qu'ils ont cessé de croire à une propagande qui fait tous les jours état de victoires d'une armée qui arrive à peine à se défendre et qui jamais, à ce jour, n'a reconquis un terrain perdu.

Pour autant, la population ne semble pas disposée à répondre aux appels du ministre des affaires étrangères de Sanaa, Mohamed Bassendoa, invitant *« les citoyens d'Aden à faire sortir les rebelles sans que notre armée ait besoin de pénétrer »* dans la ville. Les bombardements ont eu l'effet contraire et ont dressé les habitants contre les dirigeants nordistes, même si, de nouveau, des voix s'élèvent pour rejeter sur les deux parties la responsabilité de la guerre.

Le danger se faisant plus pressant, les autorités sudistes ont de nouveau distribué massivement des armes à la population et appellent chaque jour à la mobilisation des jeunes. Toutefois, selon des témoignages, nombre d'entre eux se cachent pour échapper à l'armée. Même s'ils sont aujourd'hui majoritairement hostiles à l'unité, les habitants d'Aden semblent estimer que le prix de la séparation avec le Nord, sur laquelle ils n'ont pas été consultés, est bien lourd à payer.

FRANÇOISE CHIPAUX

AMÉRIQUES

MEXIQUE

Le ministre de l'intérieur retire sa démission

MEXICO

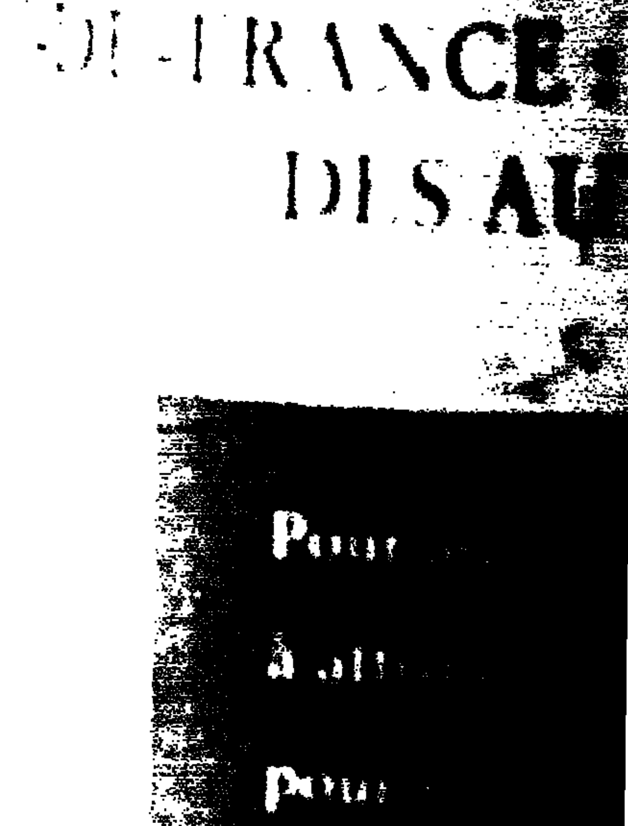
de notre correspondant

A l'issue de deux jours d'intenses négociations et à la demande expresse du président Carlos Salinas, le ministre de l'intérieur, Jorge Carpizo, a retiré sa démission – qu'il avait présentée vendredi 24 juin pour protester contre les pressions exercées par *« certains secteurs politiques »* à propos de la mise en œuvre de la réforme électorale. Dans une lettre publiée dimanche, M. Carpizo, qui n'est membre d'aucun parti, invoque l'appui qu'il a reçu de la part de *« larges secteurs de la société »* et du président de la République pour justifier son revirement. Il s'engage également à poursuivre son action pour que les élections du 21 août soient *« propres, objectives et transparentes »*.

La démission de M. Carpizo, qui avait réussi à gagner la confiance des partis d'opposition, était généralement considérée comme une grave menace pour la mise en place des réformes devant conduire le Mexique à organiser des élections honnêtes, pour la première fois depuis l'arrivée au pouvoir, en 1929, du Parti révolutionnaire institutionnel, le PRI.

L'opposition de gauche estime cependant que la réforme électorale ne va pas assez loin tandis que certains secteurs du PRI – les « dinosaures » – tentent d'empêcher l'application de plusieurs mesures, notamment l'accès de l'opposition à la télévision. Les spéculations allaient bon train au cours du week-end pour tenter de déterminer si M. Carpizo avait été victime des manœuvres exercées par l'opposition ou par le PRI. Les commentateurs les plus sérieux estiment qu'il faut chercher plutôt du côté du PRI, qui exprimerait ainsi ses inquiétudes face à la possibilité, réelle, d'une défaite le 21 août, si les élections sont effectivement « transparentes » comme s'y est engagé le président Salinas.

BERTRAND DE LA GRANGE



EUROPE

ALLEMAGNE

La faiblesse des libéraux limite la victoire de Helmut Kohl aux élections régionales de Saxe-Anhalt

Les élections régionales de Saxe-Anhalt, qui avaient lieu dimanche 26 juin en même temps que le second tour des élections municipales dans deux autres Länder de l'est de l'Allemagne, sont venues ternir le beau succès emporté par le chancelier Helmut Kohl aux élections européennes du 12 juin. La faiblesse du Parti libéral (FDP), qui s'écroule littéralement, relance avant la pause de l'été l'hypothèse d'une grande coalition entre les chrétiens-démocrates (CDU/CSU) et les sociaux-démocrates (SPD) à l'issue des élections législatives du 16 octobre.

BERLIN

de notre envoyé spécial

Une nouvelle donne politique est-elle en train de voir le jour en Allemagne? Il y a quatre ans, dans la fièvre de cette réunification, les électeurs est-allemands avaient massivement donné la victoire aux partis de la coalition gouvernementale du chancelier Kohl en Allemagne de l'Ouest et confirmé le *statu quo* politique de l'après-guerre en République fédérale.

Ce *statu quo*, troublé par l'apparition des Verts dans les années 80, était fondé sur le rôle charnière joué par le Parti libéral entre les deux grands partis, la CDU et le SPD. Le Parti libéral, qui bénéficiait en la personnne de Hans Dietrich Genscher, à l'époque ministre des affaires étrangères, d'un président populaire, avait obtenu en 1990, à l'Est, des résultats inespérés. Etait-ce un sursis?

Les élections de Saxe-Anhalt étaient les premières de celles qui doivent avoir lieu, dans les Länder de l'Est, pour renouveler les Parlements élus le 14 octobre 1990, onze jours après la réunification. Le FDP, qui gouvernait jusque-là avec la CDU, a perdu dimanche 9,9 points et disparaît du nouveau Parlement de Magdebourg, avec seulement 3,6 % des voix. Il n'avait réussi à passer la barre des 5 % ni en Basse-Saxe, en mars dernier, ni aux élections européennes. Même si les législatives lui ont toujours été plus favorables, l'hypothèse de sa disparition du Bundestag à l'automne ne peut plus être écartée. Le FDP, commente le quotidien pro-gouvernemental *Die Welt*, est aujourd'hui *« le talon d'Achille »* du chancelier.

Poussée des Verts et des anciens communistes

Face à une forte remontée du Parti social-démocrate, la CDU a réussi à conserver une courte tête d'avance avec 34,4 % des voix (– 4,6 points), contre 34 % (+ 8) au SPD. Compte tenu des scandales qui avaient secoué la CDU ces dernières années en Saxe-Anhalt, cela confirme la capacité du chancelier à maintenir les positions de son parti à l'Est. Mais ce succès de prestige ne résout pas tout. Sans l'appoint des libéraux, les chrétiens-démocrates n'ont pas de majorité.

L'échec du FDP, la poussée à l'Est des communistes réformateurs du Parti du socialisme démocratique (PDS) – qui ont raflé dimanche 19,9 % des suffrages –, la consolidation partout dans le pays des Verts, modifient sensiblement la carte politique de la nouvelle Allemagne. Après le Bade-Wurtemberg, après Berlin, la CDU et le SPD vont être une nouvelle fois obligés, en Saxe-Anhalt, de constituer une grande coalition.

Déconfiture des républicains

On redoutait, ces dernières années, de voir l'extrême droite bloquer le jeu politique. Avec environ 1 % en Saxe-Anhalt, les républicains confirment leur déconfiture des européennes. Le grand dilemme pour les formations traditionnelles est désormais de déterminer leur attitude face aux communistes réformateurs et aux Verts. Le score du PDS confirme son implantation. Il a emporté dimanche en Saxe sa première grande mairie, celle de Hoyerswerda, là où avaient eu lieu il y a deux ans les premières actions violentes contre les immigrés.

En tant qu'héritier du Parti communiste de l'ancienne Allemagne de l'Est, le PDS fait figure d'épouvantail, notamment pour les sociaux-démocrates, qui ne peuvent courir le risque de traiter avec eux, sauf à être aussitôt accusés par la droite de pactiser avec l'ennemi. La poussée des Verts donne à ces derniers une possibilité de sortir du ghetto dans lequel les partis de droite avaient tenté d'enfermer aussi les écologistes toutes ces dernières années.

HENRI DE BRESSON

Dernière parade militaire russe à Berlin. – Une semaine après les Alliés occidentaux, les Russes ont pris congé des Berlinois, samedi 25 juin au cours d'une parade militaire, dans une atmosphère amicale, en présence de quelque 40 000 habitants originaires pour la plupart de la partie orientale de la ville. Le défilé a eu lieu dans un quartier reculé de l'ex Berlin-Est. En dépit de la demande, côté russe, d'une cérémonie commune, Russes et Alliés fêteront séparément leur départ officiel en présence de leurs chefs d'Etats respectifs, le 31 août pour les premiers, le 8 septembre pour les seconds. – *(AFP.)*

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les combats s'intensifient dans le Nord

La situation ne cesse de se détériorer dans le nord de la Bosnie, où les forces musulmanes ont lancé d'importantes offensives contre leurs adversaires serbes, malgré la trêve censée être entrée en vigueur il y a un peu plus de quinze jours. Ces attaques, lancées au milieu de la semaine dernière, se déroulent essentiellement autour du mont Ozren, tenu par les Serbes, a indiqué, dimanche 26 juin, le commandant Eric Chaperon, porte-parole de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU) à Sarajevo.

Pour la seule journée de samedi, les quelques observateurs militaires de l'ONU encore présents dans la région ont compté mille sept cents détonations, correspondant à autant de tirs d'artillerie, en provenance des deux belligérants, a précisé le commandant Chaperon, notant une augmentation constante de ces échanges. L'infanterie bosniaque est désormais en action sur les flancs de cet important massif montagneux, traditionnel lieu de maquis en Bosnie. Les autorités serbes ont déjà fait évacuer plusieurs villages au sud du massif devant la poussée bosniaque, selon le porte-parole de l'ONU. Celui-ci a assuré que les autres lignes de front étaient calmes, à l'exception de celle opposant deux fractions des forces musulmanes à Bihac.

A Zagreb, où ils se sont entretenus samedi avec le président croate Franjo Tudjman, les négociateurs internationaux, David Owen (pour l'Union européenne) et Thorvald Stoltenberg (pour les Nations unies), ont évoqué le danger de voir le conflit bosniaque remettre le feu aux poudres en Croatie en cas d'échec des efforts de paix. *« Si les choses tournent mal en Bosnie, il y a un danger de voir les Serbes de Bosnie et les Serbes de Croatie s'allier contre les Croates et les Musulmans, et une grande guerre impliquant la Croatie et la Bosnie éclater »*, a déclaré lord Owen comme un journaliste lui demandait s'il pensait qu'un conflit pouvait se produire fin septembre – référence à la date donnée par le président Tudjman aux sécessionnistes serbes de Krajina pour *« réintégrer »* la Croatie, faute de quoi les Croates auraient recours aux armes. – *(AFP.)*

LETTONIE : Le président ne signera pas la loi sur la citoyenneté. – Le président letton Guntis Ulmanis a déclaré, samedi 25 juin, qu'il allait demander au Parlement de revoir la loi sur la citoyenneté qu'il avait adoptée le 21 juin (*le Monde* du 23 juin) et qui menaçait de remettre en cause les accords entre Moscou et Riga sur le retrait des soldats russes de Lettonie. La loi litigieuse était très restrictive en ce qui concerne le statut des cinq cent mille russophones vivant en Lettonie. – *(AFP.)*

HONGRIE : l'accord de coalition gouvernementale approuvé par les partis. – Les ex-communistes (MSzP) et l'Alliance des démocrates libres (SzDSz), réunis séparément en congrès, ont entériné, dimanche 26 juin, l'accord de coalition gouvernementale entre ces deux partis (*le Monde* daté 26-27 juin). Cet accord doit encore être approuvé par le nouveau Parlement qui se réunit pour sa première session mardi prochain. – *(AFP.)*

UKRAINE : Le président Kravtchouk et son ex-Premier ministre en lice pour le second tour de l'élection présidentielle. – A l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, qui s'est déroulé dimanche 26 juin, le président Léonid Kravtchouk et son ancien Premier ministre, Léonid Koutchma, sont assurés de se retrouver face à face au second tour, le 10 juillet, selon les premières estimations de la commission électorale. – *(AFP.)*

CROATIE : vingt blessés dans l'explosion d'une grenade à Zagreb. – Vingt personnes, dont deux Néerlandais, ont été blessées à Zagreb, dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 juin, par l'explosion d'une grenade à l'entrée d'une discothèque, a indiqué l'agence croate HINA. L'incident s'est produit à la suite d'une dispute au cours de laquelle une personne, non identifiée, a lancé une grenade sur la terrasse d'une discothèque bondée de clients. – *(AFP.)*

L'intervention militaire

L'énigme de la «boîte noire»

Suite de la première page

Cet «enregistreur de vol» – selon le terme technique – dont les discours officiels nient obstinément l'existence, l'ex-capitaine Barril l'a montrée à un journaliste du *Monde*, jeudi 23 juin, dans les bureaux de sa société, Secrets, avenue de la Grande-Armée, dans le 17e arrondissement de Paris.

L'ancien officier affirme s'être rendu au Rwanda à deux reprises depuis le crash de l'avion présidentiel, courant avril et début mai, dans le but d'enquêter, à la demande de la famille, sur les circonstances de la mort du chef de l'Etat rwandais, dont personne ne croit plus qu'elles furent accidentelles. Peu après 20 h 30, le mercredi 6 avril, alors qu'il s'apprêtait à se poser sur l'unique piste de l'aéroport de Kigali, le Falcon 50 a été touché à l'arrière par deux roquettes, puis s'est écrasé dans l'enceinte même de la résidence présidentielle, voisine de l'aéroport. Paul Barril montre les débris éparpillés sur les pelouses, ainsi que les corps ensanglantés des victimes, tels qu'ils apparaissent sur les photographies prises par le plus jeune fils du président Habyarimana, dont une partie ont été publiées par l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, dans son édition du 28 avril. Il exhibe volontiers, aussi, les clichés pris au cours de ses deux passages à Kigali, dont certains le montrent en situation, tantôt près d'une pièce d'artillerie, tantôt devant le portail de l'ambassade de France à Kigali, déserte depuis le départ des derniers Français, dans la matinée du 12 avril (*le Monde* du 14 avril).

Confié par la veuve du président, Agathe Habyarimana, réfugiée en France avec ses enfants, un *«mandat d'investigations et de recherches»* daté du 6 mai fixe le cadre de sa mission : *«Conduire toutes les investigations qu'il jugera utiles à la manifestation de la vérité sur l'attentat»*, en découvrir *«les coupables et tout spécialement les commanditaires»*, mener *«toutes les actions nécessaires auprès des assurances»*. Une avocate française, Hélène Clamagirand, a par ailleurs été chargée de constituer un dossier afin de déposer *«dans les prochaines semaines»* une plainte pour assassinat devant la Cour internationale de justice de La Haye.

«Tout est OK»

Outre la fameuse «boîte noire», dont nul ne sait ce que le décryptage – qui nécessite un matériel spécifique – pourrait révéler, l'ex-capitaine Barril a ramené de ses équipées rwandaises les bandes d'enregistrement de la tour de contrôle de Kigali – trois grandes bobines d'alluminium, de marque Assmann, contenant huit heures de bande chacune –, qui doivent contenir les dernières conversations entre l'avion présidentiel et le personnel de la tour, le 6 avril. Il est également en possession de l'intégralité des télex reçus à l'aéroport dans les jours ayant précédé l'attentat, du *«cahier de veille»* de l'aéroport, sur lequel figurent, à la page du 6 avril, les noms des trois hommes de permanence, et enfin du cahier des *«services de transmission et radioguidage»*, dont le dernier message, daté du 5 avril à 7 h 42 (temps universel), signalait que *«l'enregistreur est à nouveau débloqué»* après une coupure de courant, et concluait : *«Tout est OK.»*

A dire vrai, les trouvailles africaines de l'ex-gendarme constituent, pour le gouvernement français, un secret de Polichinelle depuis plusieurs semaines. Le cabinet du ministre de la coopération, Michel Roussin, nous a confirmé l'existence de *«contacts»* avec Paul Barril, mais les deux parties contestent avec autant de vigueur en avoir pris l'initiative. Pour sa part, l'ancien capitaine nous a indiqué que *«tous les éléments en [sa] possession seront mis à la disposition des instances internationales dès qu'une enquête sera ouverte»*.

L'intervention de l'encombrant capitaine, dont le profil aventureux est connu mais dont les mobiles le sont moins, a bien pour premier effet de mettre en évidence l'absence de procédure officielle visant à identifier les auteurs de l'attentat contre le Falcon, en dépit des déclarations prononcées au lendemain du 6 avril. Près de trois mois plus tard en effet, ni l'ONU, à qui incombait alors la sécurité du territoire rwandais, ni le Burundi, dont le président, Cyprien Ntaryamira, est également décédé lors du crash de l'avion, ni la France elle-même, malgré la mort des trois membres de l'équipage, tous français, n'ont à ce jour ouvert la moindre enquête.

Dès lors, seule une initiative des familles de ces derniers pourrait entraîner la saisine d'un juge d'instruction, selon le même processus qu'en 1989, après l'attentat commis contre le DC10 d'UTA au-dessus du désert tchadien, dont le dossier fut confié au juge parisien Jean-Louis Bruguière. *«Les familles ont toute liberté pour saisir la justice»*, confiait en fin de semaine dernière un proche collaborateur de M. Roussin. Chargée des intérêts de la famille du président rwandais, Me Clamagirand ne cache pas, elle, qu'elle souhaite que plusieurs plaintes viennent se joindre à la sienne afin de *«briser la loi du silence»* autour d'un acte terroriste sans lequel, probalement, la guerre ne ferait pas rage aujourd'hui au Rwanda...

Restent donc les investigations de l'auditorat militaire belge, service dépendant du ministère de la justice de ce pays et qui s'est vu confier le soin d'établir les causes, non de l'attentat, mais de la mort de douze «casques bleus» belges dans les heures qui ont suivi. L'état d'avancement de leurs recherches n'est pas connu, mais il semble que les fonctionnaires bruxellois ne disposent que de faibles moyens, et qu'ils ne se soient jusqu'ici attachés qu'à obtenir des informations sur le milieu des étudiants hutus en Belgique... Par qui et comment ont été tués ces soldats? Le 8 avril, le ministère belge de la défense indiquait qu'ils avaient été *«appréhendés, puis emmenés et exécutés»* alors qu'ils tentaient de couvrir la fuite du premier ministre rwandais, Agathe Uwilingiyimana, assassinée à Kigali au cours des massacres qui débutèrent peu après l'explosion de l'avion. Le même jour, l'ONU assurait qu'ils avaient été tués après avoir été désarmés par des éléments de la garde présidentielle, alors qu'ils se rendaient à l'aéroport pour enquêter sur les circonstances de la mort du président et de son homologue burundais (*le Monde* du 9 avril). Le 15 avril, une note adressée par le ministère des affaires étrangères du Rwanda à toutes ses missions diplomatiques dans le monde faisait état, elle, de l'arrestation de *«trois suspects»* issus du *«contingent belge»*, au moment où ceux-ci auraient tenté de *«récupérer par la force la «boîte noire» sur l'épave de l'avion»*...

Des mercenaires venus d'Europe

Pareille succession de témoignages contradictoires démontre, s'il en était besoin, la confusion qui règne sur le territoire rwandais, et qui interdit tout espoir d'une clarification rapide des circonstances de l'attentat. Chaque camp – es Hutus de l'entourage du président et de sa garde, ceux de l'armée régulière, les Tutsis du FPR (Front patriotique rwandais) – a sa version des faits, ses soupçons et ses sous-entendus. Et toute vérification sur le terrain est désormais impossible : le FPR a pris le contrôle de la zone de l'aéroport, et parmi les témoins directs de l'attentat et des combats qui ont suivi, beaucoup ont sans doute péri depuis. Ainsi les informations publiées par le quotidien belge *le Soir*, selon lesquelles l'avion du président rwandais aurait été abattu par *«deux militaires français»* et qui prétendaient rejoindre *«par certains points l'état de l'enquête menée en Belgique par l'auditorat militaire»* (*le Monde* du 18 juin) se sont-elles heurtées à des démentis, non seulement de la France, mais aussi du gouvernement belge. Elles accréditaient en tout cas une hypothèse évoquée par les services de renseignements des deux pays, en vertu de laquelle les coupables seraient bien *«deux hommes de race blanche»*, qui pourraient être des mercenaires venus d'Europe ou d'Afrique du Sud. Mais au service de qui?

Dans le courant du mois de mai, les services secrets français signalaient que, à la fin de l'année dernière, *«une société américaine représentée en Centrafrique»* avait cherché à recruter, grâce à des intermédiaires belges, des mercenaires spécialisés dans le maniement des missiles antichar et antiaériens. Une partie de ce recrutement aurait été effectuée dans un hôtel parisien du 17e arrondissement. Selon la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure), l'opération devait conduire une quinzaine d'hommes de Bruxelles à Naïrobi, puis en Ouganda, d'où ils devaient s'infilter au Rwanda afin de *«semer le trouble dans l'armée régulière rwandaise»*, mais aucune suite n'y aurait été donnée...

L'examen des mobiles supposés de chacune des parties en présence n'emporte pas davantage la conviction. Le FPR avait-il intérêt à se débarrasser d'un chef d'Etat, certes abhorré, mais qui s'apprêtait, aux termes des accords d'Arusha, signés le 4 août 1993, à l'associer au pouvoir? Quant aux «durs» du régime, l'extrême droite hutue, qui recrutait ses membres jusque dans l'entourage du président, ils pouvaient certes chercher à empêcher toute conciliation avec la minorité tutsie, mais la présence à bord du Falcon fatal du colonel Elie Sagatwa, l'un de leurs chefs de file, affaiblit sensiblement cette thèse. Quant à la France, on voit mal quel bénéfice elle aurait pu tirer de l'élimination d'un régime qu'elle est accusée d'avoir abondamment soutenu au profit de rebelles qui la traitent ouvertement en ennemie.

Quoi qu'il en soit, la quasi simultanéité – confirmée par de nombreux témoins – du début des combats avec l'explosion de l'avion et la mort des deux chefs d'Etat permet d'envisager l'existence d'une manœuvre organisée. Mais, ici encore, il semble impossible de savoir qui a réellement déclenché les hostilités. *«Immédiatement après avoir vu l'avion tomber, on nous a tiré dessus*, raconte Jeanne, la fille aînée du président Habyarimana. *Les tirs venaient des collines occupées par le FPR. Dans la nuit, on a appris que les combats s'intensifiaient. D'abord dans Kigali, puis dans tout le pays...»* Il est également établi que après l'attentat, les soldats de la garde présidentielle se sont livrés à de sauvages représailles dans la capitale rwandaise, contre la population tutsie, mais aussi contre l'opposition hutue, comme pour mieux prouver que la guerre civile qui ravage le pays ne saurait se résumer à un conflit ethnique. Alors que les tirs déchiraient la ville, l'armée officielle rwandaise faisait d'ailleurs lire sur les ondes de la radio nationale un communiqué appelant la population à la soutenir dans sa lutte contre les *«malfaiteurs»*, et dénonçant les exactions de soldats en colère après l'assassinat du président (*le Monde* du 11 avril).

Deux enregistreurs dans les avions

Pour permettre de contrôler la sécurité des vols et faciliter les enquêtes en cas d'accident, les avions modernes de plus de 5,7 tonnes comme le Falcon 50 fabriqué par Dassault sont équipés de deux «boîtes noires» – ou enregistreurs – conformément aux règlements internationaux. La première rend compte des conversations de l'équipage dans le poste de pilotage. La deuxième note, seconde par seconde, plusieurs dizaines de paramètres de l'avion : vitesse, altitude, attitude, position des volets, régime et température des moteurs, etc. L'audition de la première est aisée même si la compréhension de paroles souvent laconiques échangées dans un milieu bruyant exige des oreilles expertes. En revanche, l'enregistreur des paramètres requiert un appareillage adéquat pour en décrypter les données.

Les grandes compagnies aériennes, les avionneurs et les fabricants de «boîtes noires» comme Litton, Fairchild ou Sundstrand en disposent, mais seuls les services spécialisés dépendant des autorités aéronautiques nationales sont habilités à en tirer des enseignements officiels. C'est ainsi que les enregistreurs du Boeing abattu par la chasse soviétique en 1983 au large de l'île Sakhaline ont été analysés, l'an dernier, par le Bureau enquête accidents français dans le quinzième arrondissement de Paris.

Six Français tués à Kigali

C'est au cours des mêmes heures que furent tués deux gendarmes français, les adjudants-chefs René Maïer et Alain Didot, ainsi que l'épouse du second. Membres de la mission d'assistance militaire au Rwanda depuis 1993, les deux sous-officiers et Mme Didot, tués par balles et à coups de machette, avaient été sommairement enterrés dans le jardin de leur villa. C'est là que des «casques bleus» les ont découverts, le 13 avril. Leurs corps ont été accueillis au Bourget, le 15 avril, par ministre de la défense, François Léotard, et le ministre de la coopération, Michel Roussin. Les services de ce dernier assurent que *«leur mort n'est pas liée à leur fonction [l'un d'eux était spécialisé dans les transmissions, NDLR] mais à leur résidence, et au fait qu'ils auraient caché des Tutsis chez eux»*. Il faut donc comprendre que les trois ressortissants français auraient été victimes des milices hutues ou de la garde présidentielle. Leur logement se situait pourtant dans la zone de Kanombé, alors déjà sous contrôle du FPR. Connue de l'ambassade de France à Kigali le 8 avril – une note transmise à Paris par télex à 19 heures en atteste –, la nouvelle de leur mort ne sera rendue publique que trois jours plus tard. Curieusement, le certificat de décès, daté du 6 avril, porte la mention *«mort accidentelle»*...

Non moins curieusement, le *Journal officiel* du 14 juin, qui publie la nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur des trois membres de l'équipage de l'avion rwandais, le pilote Jacquy Heraud, son copilote Jean-Pierre Minaberry et le mécanicien Jean-Michel Perrine, fait remonter leur décès au 7 avril, alors que l'appareil s'est abîmé la veille, sans que l'on sache s'il ne s'agit que d'une banale erreur de transcription. Recrutés au titre de la coopération pour piloter l'appareil offert par la France au Rwanda en 1989, les trois équipiers – dont l'un au moins est un ancien du GLAM – furent rapidement salariés par une société parisienne aux contours plutôt flous, la SATIF (Service et assistance en techniques industrielles françaises), qui, à en croire son dirigeant, est *«une société de prestation de services dans les domaines aéronautique et électronique»*, qui passe notamment des marchés avec le ministère de la coopération, *«avec l'exigence de compétence et de discrétion que cela comporte»*. L'entretien des équipages du Falcon 50 rwandais coûtait environ 3 millions de francs par an. Fallait-il, pour ne pas en faire supporter la charge aux finances françaises, passer par une société «amie»? L'hypothèse est envisagée par plusieurs sources, qui suggèrent que celle-ci a pu déjà, par le passé, rendre d'autres services discrets à la coopération...

«Nous ne sommes pas un faux-nez du ministère de la coopération», nous a déclaré le responsable de la SATIF, à qui l'on n'en demandait pas tant. Le cabinet du ministre Michel Roussin admet pour sa part être *«en contact financier»* avec la société, qui semble d'ailleurs avoir fait place à une SARL dénommée ASI (Aéroservices International), dont la dissolution a été prononcée le 30 juin 1992, mais qui semble toujours en activité, même si elle n'a jamais satisfait à l'obligation légale de déposer ses comptes au tribunal de commerce. *«Nous n'avons rien à cacher*, explique le même interlocuteur, *nos clients sont au courant de tout ce que nous faisons, mais nous n'aimons pas que l'on se mêle de nos affaires. Nous ne sommes pas aux Etats-Unis!»* Au cours du même entretien, celui-ci nous assurait la semaine dernière que l'avion ne possédait aucune boîte noire...

Les dernières paroles du pilote

Symbole des relations privilégiées – et désormais largement contestées – de la France et du Rwanda, le Falcon 50 fut acheté d'occasion puis offert au président Habyarimana pour remplacer une Caravelle vieillissante, dans des conditions qui pourraient n'avoir rien à gagner à être mises en lumière. Les tractations étaient alors conduites par un membre éminent du cabinet de François Mitterrand, assisté d'un homme de la «cellule élyséenne». L'intermédiaire choisi par le chef de l'Etat rwandais était le docteur Bele Calo, Africain né en Belgique, qui eut plusieurs fois maille à partir avec la justice pour abus de confiance et escroquerie, au début des années 80. Réputé proche de l'ancien ambassadeur du Rwanda en France, Denis Magirimana, qui devait être destitué pour détournement de fonds publics, ce personnage douteux aurait quitté la France pour gagner l'Ouganda, sans plus jamais faire parler de lui.

Le 6 avril, vers 20 h 30, c'est donc cet avion, à bord duquel avaient pris place les chefs d'Etat rwandais et burundais, qui s'est écrasé après avoir été atteint par deux projectiles, selon toute vraisemblance deux missiles SAM 7, d'origine soviétique. Selon nos informations, les deux lanceurs de ces projectiles auraient été retrouvés sur la colline de Masaka, d'où sont partis les tirs, en pleine zone FPR, et seraient actuellement entre les mains du ministre de la défense rwandais. L'avion ramenait les deux présidents de Dar-ès-Salaam, en Tanzanie, où venait de se tenir un sommet consacré à la situation au Burundi. Plusieurs chefs d'Etat de cette partie de l'Afrique, qui avaient annoncé leur participation à cette rencontre, s'étaient finalement décommandés. Parmi eux, le maréchal Mobutu, président du Zaïre, avec qui Juvénal Habyarimana et Cyprien Ntaryamira avaient dîné la veille à Kinshasa, mais qui avait renoncé en dernière minute à se rendre en Tanzanie.

L'avion du président burundais étant en panne, M. Habyarimana lui a proposé de le reconduire, conformément à la coutume africaine de «l'avion-taxi». Quittant Dar-Es-Salaam à 18 h 50, le Falcon devait donc se poser à Kigali en début de soirée, puis pousser jusqu'à Bujumbura, la capitale burundaise, pour y déposer son passager, et enfin rentrer à Kigali, où l'aéroport était encore placé sous la garde des troupes belges de la MINUAR (Mission d'assistance des Nations unies au Rwanda).

Alors qu'il s'approchait de la piste, l'épouse du copilote aurait entendu, selon des sources militaires, les derniers dialogues entre l'appareil et la tour de contrôle : son mari lui avait confié la fréquence sur laquelle elle pouvait, à partir d'un récepteur de radio ordinaire, capter les communications de l'avion en phase d'approche.

C'est ainsi qu'avant de perdre le contact, quelques minutes avant l'explosion, elle aurait entendu la tour de contrôle interroger plusieurs fois le pilote sur la présence à bord du président du Burundi, Cyprien Ntaryamira. Faut-il en déduire que c'est ce dernier qui était la cible désignée, que l'on voulait bien faire d'une pierre deux coups, ou au contraire que les comploteurs cherchaient justement à l'épargner? L'étude de la «boîte noire» pourra peut-être le dire.

Autre question en suspens : la mort des deux gendarmes français, dans leur villa de Kanombé, située dans l'alignement exact de la piste d'atterrissage de Kigali, a-t-elle un rapport avec l'attentat? En ont-ils été les témoins et, de ce fait, réduits au silence? Même une enquête officielle a désormais bien peu de chances de l'établir.

Nombre de témoins, civils ou militaires, qui ont fréquenté la capitale rwandaise depuis le début de l'année le confient : *«On avait le sentiment que quelque chose se préparait.»* L'un des neveux du président Habyarimana raconte qu'au cours d'un entretien téléphonique, une semaine avant sa mort, ayant fait part à son oncle de rumeurs de coup d'Etat, il s'était entendu répondre : *«Nous sommes au courant.»* L'épouse et les enfants du dirigeant rwandais, eux, évoquent une conversation, le dimanche de Pâques – soit trois jours avant le drame –, avec un diplomate africain porteur d'un message de Paul Kagamé, le chef militaire du FPR : *«Sachez qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour vous abattre, quitte à mettre en jeu sa propre vie.»*

Quelques heures après sa mort, le clan présidentiel désignait clairement le FPR et ses complices supposés. *«Le gouvernement rwandais va bientôt lancer une enquête pour mettre la lumière sur les responsabilités des «casques bleus» belges soupçonnés par l'opinion publique rwandaise d'avoir trempé dans le complot d'assassinat du chef de l'Etat»*, écrivait le ministère des affaires étrangères rwandais dans une note du 15 avril – déjà citée – adressée à ses missions diplomatiques à l'étranger. Avant d'indiquer, plus prudemment, dans le même document, qu'en attendant l'expertise de la fameuse «boîte noire» aujourd'hui entre les mains de l'ex-gendarme Paul Barril, *«il serait hasardeux de tirer une conclusion définitive sur les auteurs de l'attentat qui a coûté la vie au président Habyarimana»*... Bientôt trois mois après les faits, cette conclusion reste, hélas, de rigueur au milieu du chaos rwandais.

HERVÉ GATTEGNO et CORINE LESNES

BURUNDI
«Au bord de l'abîme»

Au cours d'une conférence de presse à Bujumbura, le président par intérim, Sylvestre Ntibantunganye, a déclaré, dimanche 26 juin, que le Burundi est *«au bord de l'abîme»*. *«La méfiance entre les citoyens, notamment en raison de leurs appartenances politiques et ethniques, a atteint son sommet»*, a-t-il ajouté.

Comme le Rwanda, le Burundi est peuplé de Hutus et de Tutsis, à peu près dans les mêmes proportions. Le président Cyprien Ntaryamira avait trouvé la mort avec son homologue rwandais dans l'explosion de l'avion de ce dernier, le 6 avril à Kigali. – *(AFP.)*

ALGÉRIE : appel pour la libération «sans condition» des dirigeants islamistes. – Un membre du Conseil national de transition (CNT, faisant office de parlement), Méziane Babouche, président du Mouvement social pour l'authenticité, petit parti proche des islamistes, a demandé, dimanche 26 juin, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *El Aalam al Siyasi*, la *«libération sans condition»* des dirigeants de l'ex-Front islamique du salut (FIS). Ces derniers ont, selon lui, *«l'autorité morale nécessaire»* pour arrêter les affrontements entre forces de l'ordre et groupes armés islamistes. – *(AFP.)*

SÉNÉGAL : un opposant incarcéré dans un état alarmant. – Mody Sy, député du Parti démocratique sénégalais (PDS), principale formation de l'opposition, se trouve dans une *«situation alarmante»*, après six jours de grève de la faim, a indiqué, dimanche 26 juin, son avocat. Hospitalisé vendredi, Mody Sy, en détention préventive depuis l'assassinat, en mai 1993, d'un magistrat, refuse de s'alimenter et d'être placé sous perfusion, pour protester contre *«l'arbitraire»* de sa captivité. – *(Reuter.)*

SOMALIE : trente morts dans des combats à Mogadiscio. – Trente personnes au moins ont été tuées, vendredi 24 et samedi 25 juin, lors de violents combats entre factions rivales à Mogadiscio, a annoncé l'ONU à Nairobi, en indiquant que trois «casques bleus» avaient été blessés. Les combats ont éclaté vendredi entre des partisans des deux principaux clans somaliens, celui du général Aïdid et celui du président «par intérim», Ali Mahdi. – *(AFP.)*

TUNISIE : la visite d'Alain Juppé est reportée. – La visite du ministre français des affaires étrangères, Alain Juppé, prévue de longue date pour la fin du mois de juin, a été reportée, a-t-on indiqué, dimanche 26 juin, de source autorisée du ministère tunisien des affaires étrangères, en précisant que c'était à la suite d'une *«suggestion»* de la partie française. Le Quai d'Orsay a confirmé ce report, sans en donner de raison. – *(AFP.)*

française au Rwanda

Les ambiguïtés de l'opération « Turquoise »

Les militaires français et sénégalais éprouvent quelques difficultés à faire admettre leur neutralité aux populations hutues

GOMA (Zaïre)

de notre envoyée spéciale

Moins qu'au Rwanda, c'est pour l'instant au Zaïre que les militaires français ont débarqué. Sur le millier d'hommes arrivés pour participer à l'opération « Turquoise », une centaine seulement ont passé la nuit du dimanche 26 au lundi 27 juin sur le sol rwandais, selon le général Lafourcade, qui commande l'opération. Plus de sept cents hommes sont cantonnés à Goma, à la frontière zaïroise. Occupés à des tâches de déchargement de matériel, la plupart d'entre eux ne sont pas encore sortis de l'aéroport. Les abords de la piste sont plantés de tentes, dont quatre abritent l'avant-garde de quarante Sénégalais qui a rejoint les Français.

L'acheminement du matériel a pris du retard. Les difficultés sont dues au fait qu'il a fallu coordonner le transport de diverses unités basées en Afrique et aussi, selon un officier, au refus des équipages militaires russes qui pilotent les gros porteurs Antonov, loués par l'armée, de se poser sur l'aéroport de Goma. Acheminée par un Transall français, la section sénégalaise – deux cent quarante hommes sont attendus – a en revanche été mise à contribution dès samedi. *« On s'attendait à être engagés dans les points chauds. En fait, c'est très calme »*, a résumé le capitaine Gatta Ba, de retour d'une première incursion dans le nord-ouest au Rwanda.

D'entrée, les militaires sénégalais ont cependant pu constater la difficulté de la mission de « neutralité » qu'il leur a été demandé de remplir dans cette région de l'ouest du pays, où les Hutus seraient acculés au lac Kivu, qui marque la frontière avec le Zaïre, si le Front patriotique rwandais (FPR) continuait d'avancer. *« Les réfugiés réclament des armes. Pour eux, depuis qu'ils nous voient, c'est comme si c'était fait. On sent l'ambiguïté »*, explique le capitaine, qui ne s'inquiète pas outre mesure de ces premiers réflexes hérités du passé : *« Avec le temps, les gens se rendront compte. »*

Une allure de caravane

Jusqu'à présent, les forces engagées dans l'opération « Turquoise » se sont bornées à des incursions motorisées en territoire rwandais, à la recherche de populations menacées. Les convois d'exploration, qui partent de Bukavu, dans le Sud, et de Goma, dans le Nord, sont de taille limitée et relativement peu armés. Pas un coup de feu n'a été échangé et les mortiers et automitrailleuses légères sont tenus en réserve, à Goma. *« Nous y allons prudemment*, explique le général Lafourcade, *le but n'est pas d'effrayer le monde avec une action guerrière importante. »*

Dans la région de Cyangugu, où a été « libéré » de la peur un camp de plusieurs milliers de réfugiés tutsis, le général a fait état de besoins humanitaires *« importants »*. Une quarantaine de militaires français viennent passer la nuit à proximité pour rassurer les réfugiés. Soucieuses de manifester à tout instant leur neutralité, après une intervention trop tardive pour ne pas continuer à alimenter, sur place, des arrière-pensées, les forces françaises se sont efforcées de limiter les relations avec les personnages officiels à ce que le général Lafourcade appelle *« des contacts de politesse »* avec *« les autorités locales »* : préfet, gendarmes, bourgmestres.

De bonne guerre, les représentants de ces autorités ont semblé s'amuser à se trouver sur le chemin des convois. Samedi, une voiture sono a ouvert la route à Gisenyi, comme si les vivats de la population ne suffisaient pas à donner à cette opération problématique, dans un pays dont le drame a révulsé le monde, une allure de caravane du Tour de France. Et, dimanche, une voiture de militaires hutus est venue s'infiltrer, drapeau tricolore au vent, entre les Peugeot P4 français. Drapeau offert, selon le conducteur, par l'un des membres du « gouvernement » installé à l'Hôtel Méridien de Gisenyi.

En se rendant dimanche au Rwanda, le convoi de reconnaissance de la route de Kibuye a passé la frontière sans autre formalité qu'un signe de la main et devant lui, les barrages se sont levés. Personne n'était dupe, ils se sont reformés immédiatement, mais l'attirail de plusieurs kilos de bois et de métal transporté habituellement par les miliciens de la région, comme si une arme ne suffisait pas à conjurer leur peur, avait disparu et l'on n'apercevait plus qu'ici ou là un gourdin fraîchement taillé à la serpe.

Les soldats du RICM (régiment d'infanterie de chars de marine) arrivés de Bouar (Centrafrique) n'ont manifesté qu'indifférence, et on les voyait, à l'étape, sortir leurs pinceaux pour nettoyer la poussière de la mitrailleuse latérale comme pour se donner une contenance. *« C'est pour faire beau*, expliqua l'un d'eux, *on fait de l'humanitaire. »* Les Sénégalais n'ont même pas posé le pied à l'extérieur du camion.

« Ces gens-là sont dangereux »

A l'arrêt dans la commune de Kayove, le commandant s'est enquis des besoins humanitaires pendant qu'un jeune homme connaissant par cœur la proportion de Tutsis dans la commune – *« Je suis l'assistant bourgmestre, je m'appelle André »* – assurait que les 4 % comptabilisés lors du recensement de 1991 étaient tous en bonne forme. A ses côtés, le professeur de français imputait à une catastrophe naturelle l'état de la maison drôlement détruite au-dessus des bananiers : *« C'est le vent. »* Il n'y avait que quarante-trois réfugiés hutus, dont la commune aurait aimé se décharger auprès des organisations humanitaires, mais le commandant n'a pas cédé.

La fin de journée a montré à quel point l'équilibre est fragile. Au moment de repasser la frontière pour retourner au Zaïre, le convoi a été arrêté par un incident, une cinquantaine de personnes ayant cru reconnaître dans l'un des chauffeurs des voitures de journalistes un « espion » tutsi. L'homme, qui avait déjà risqué sa vie pour 100 dollars, avait commencé d'être emmené par une foule qui voulait *« l'enfermer pour lui demander des précisions »*, lorsque le lieutenant Dominique Arrambourg a décidé de prendre ses responsabilités. *« Bon, on vous le ramène »*, ont tout de suite obtempéré les assaillants. L'homme s'est bientôt trouvé dans le bureau de l'immigration à montrer ses papiers zaïrois, sous la bonne garde du lieutenant et d'un militaire sénégalais, pendant que la foule continuait.

« Ces gens-là sont dangereux. Si on se déplace à une centaine de personnes, c'est parce qu'ils sont plus dangereux que quiconque. » L'incident clos, le lieutenant a reçu par radio l'ordre de rester sur place et de poursuivre le contact avec les autorités du poste-frontière et les agresseurs. *« Sans trop vous afficher »*, a conseillé l'officier. *« Les ordres d'aujourd'hui sont d'un subtil »*, a ironisé un soldat, presque irrité que soit ainsi rappelée la délicatesse d'une mission dont l'ambiguïté, pas plus qu'à quiconque, ne lui avait échappé.

CORINE LESNES

L'armée fait état de « tensions » dans les zones où elle patrouille

Bien qu'aucun incident notable n'ait été signalé depuis le début de l'opération « Turquoise », les militaires français, qui se sont rendus le long de la frontière dans cinq camps de réfugiés hutus et tutsis (à Gishoma, Nyarushishi, Kirambo, Nyamymba et Kanama), ont fait état, dimanche 26 juin, de *« tensions »* avec les miliciens hutus qui redoutent toujours une offensive du Front patriotique rwandais (FPR).

« Des tensions existent notamment autour de Kibuyé, sur le lac Kivu », a précisé à Paris le général Raymond Germanos, chef-adjoint de l'état-major des armées françaises. *« Nous avons des indications selon lesquelles certaines factions n'apprécient pas notre action »*, a ajouté l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, à propos des miliciens (hutus) *« porteurs d'armes blanches et parfois d'armes à feu »*, qui dressent des barrages sur les routes. *« Une peur extrême subsiste dans les communautés où certaines personnes sont l'objet de menaces, téléphoniques ou autres, quand nous ne sommes pas là »*, a-t-il déclaré, en s'interrogeant sur *« la permanence de la sécurité que nous leur accordons »*.

Les soldats français multiplient les patrouilles depuis jeudi soir à l'extrême sud-ouest du pays, sous contrôle des forces gouvernementales. Sur la route qui mène à Gitarama, qui comptait autrefois 50 000 habitants, les barrages des miliciens hutus sont omniprésents. La moitié des Tutsis de la ville ont été massacrés, estiment les religieux, les autres auraient fui vers le Zaïre voisin. *« Les Français sont les bienvenus, mais s'ils nous demandent de lever les barrages de la défense civile, je ne serai pas d'accord »*, a averti le bourgmestre adjoint de la ville

Une mission italienne

A Kigali, 35 blessés de l'hôpital surpeuplé du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui devaient être transportés vers la zone sous contrôle du FPR, ont été pris dimanche sous un déluge de feu. Ils ont passé la journée dans le camion bâché qui devait les emporter. La Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR) a vainement tenté d'obtenir du FPR un arrêt des tirs, mais le commandement rebelle, selon l'ONU, s'est dit incapable *« de prendre contact avec ses combattants qui bombardent le centre-ville »*.

Le chef d'état-major des Forces armées rwandaises (FAR), le général Augustin Bizimungu, a annoncé dimanche à la MINUAR qu'il allait *« passer à l'offensive contre le FPR »*. Un calme relatif est cependant revenu lundi à Kigali. Dans la capitale, l'hostilité à la France semble désormais plus forte parmi les miliciens hutus que dans les rangs du FPR. La rébellion s'est apparemment alignée sur les positions de son commissaire politique, Frank Mugambage, qui a annoncé vendredi que la France serait jugée *« sur pièces »* et que le FPR ne s'opposerait pas à une *« mission qui demeurerait strictement humanitaire »*.

Le volet humanitaire de l'opération « Turquoise » devrait commencer mardi avec l'arrivée à Goma, au Zaïre, des premiers membres de l'état-major de la cellule « humanitaire » du gouvernement français. Les responsables de la cellule devront organiser les relations avec les différentes organisations non gouvernementales (ONG).

Dans une déclaration adoptée à l'issue du sommet européen de Corfou, les Douze ont demandé samedi que les responsables du *« génocide »* perpétré au Rwanda soient *« traduits en justice »*. Ils ont d'autre part apporté un soutien politique à l'intervention française, en se félicitant du fait que l'ONU ait autorisé *« la mise en place, en attendant le renforcement du contingent de la MINUAR, d'une opération temporaire destinée à protéger les personnes déplacées, les réfugiés et les civils en danger au Rwanda »*.

L'Italie doit envoyer une mission au Rwanda, en début de semaine, pour *« vérifier les conditions d'un concours des forces armées »* aux initiatives humanitaires déjà prises par le gouvernement italien, a annoncé samedi le ministère des affaires étrangères. Cette mission doit commencer sa tâche à la frontière entre le Rwanda et l'Ouganda. Le gouvernement mauritanien a envoyé samedi une équipe médicale au Rwanda, en soutien à l'intervention française. Le président nigérien, Mahamane Ousmane, a indiqué dimanche que le Niger est prêt, si la France le lui demande, à envoyer des troupes pour participer à l'opération « Turquoise ». Enfin, une source congolaise autorisée a affirmé que le gouvernement congolais est prêt à envoyer des soldats au Rwanda aux côtés des troupes françaises, mais souhaite une décision dans ce sens des chefs d'Etat de l'Union douanière et économique d'Afrique centrale (UDEAC) réunis lundi à Libreville. – (*AFP, Reuter.*)

La préparation de l'élection présidentielle

M. Balladur attend son heure

Edouard Balladur devait annoncer lundi 27 juin, au journal du soir de France 2, le programme d'action du gouvernement pour les mois à venir. Cette intervention du premier ministre – initialement prévue pour le 20 juin et repoussée en raison de celle de Jacques Chirac, ce jour-là, sur TF 1 – a été précédée par les mises au point du porte-parole du gouvernement : Nicolas Sarkozy, au cours de l'émission de TF 1 « 7 sur 7 », dimanche, a répété que l'élection présidentielle ne devra être abordée qu'au début de 1995.

■ UDF. – Le Parti républicain, ébranlé le 12 juin par la constitution d'un groupe autonome, a refait son unité, dimanche 26 juin, en adoptant, conformément au vœu de François Léotard, qui souhaite prendre au plus vite ses distances vis-à-vis de Valéry Giscard d'Estaing, le principe de la candidature unique pour l'élection présidentielle.

Les barbares sont aux portes, et les sénateurs romains se disputent l'honneur de leur offrir les clefs de la ville : les partis qui gouvernent la République depuis cinquante ans ont recueilli moins de 40 % des suffrages exprimés aux dernières élections, autant que tous les mouvements (Philippe de Villiers, Bernard Tapie, Jean-Marie Le Pen, les Verts) qui rêvent de les chasser de leurs palais dorés. La douche froide des européennes, au lieu d'amener chacun à prendre conscience du danger principal, a accru les tendances suicidaires. Pendant deux semaines, les principaux partis ont donné le spectacle de querelles d'appareils, de heurts d'ambitions, de renversements d'alliances, toutes manœuvres dont les électeurs ont signifié le rejet le 12 juin.

La palme, bien entendu, revient aux socialistes, mais la droite, à sa façon, a joué le même jeu. Jacques Chirac a choisi ce moment pour sortir d'un bois où il se cachait mal et, sous prétexte de faire connaître le fruit de *« réflexions »*, s'est lancé dans une vaste opération de communication dans le seul but de corriger son image. Même le petit PR a pensé qu'il était temps pour lui de se livrer à un combat fratricide pour savoir qui aurait le plaisir de le mettre au service d'Edouard Balladur. Au passage, il a ainsi mis à mal l'unité d'une des deux grandes forces de la majorité : l'UDF.

Les partis auraient ainsi voulu renforcer le crédit de celui qui, depuis plus de quatorze mois, assure que son seul objectif est de gouverner au mieux la France dans l'intérêt de tous et qui se prépare à être le candidat de la concorde nationale, au-dessus des partis et des clans, qu'ils ne s'y seraient pas pris autrement. Le chemin était ainsi dégagé pour que, lundi 27 juin, sur France 2, Edouard Balladur puisse, une fois encore, entonner la chanson qu'il affectionne : les autres s'agitent, moi je gouverne ; les autres, déjà, ne pensent qu'à ça (la présidentielle), moi je verrai ça en son temps... C'est-à-dire au début 1995.

Patron des soldats français au Rwanda

Après ces quinze jours fous, le premier ministre ne peut que se féliciter d'avoir eu l'air beau joueur en laissant le monopole de l'intervention télévisée, le 20 juin, à M. Chirac. Une semaine plus tard, il va pouvoir demander à chacun de se remettre au travail. Son propre calendrier lui permettra de prêcher l'exemple. Les affaires européennes viennent de se révéler suffisamment délicates pour que la France puisse y faire entendre une voix forte. L'intervention militaire au Rwanda nécessite une attention de tous les instants. Elle a eu aussi l'intérêt de montrer que le premier ministre, qui jusqu'alors n'avait guère brillé dans ses interventions diplomatiques, pouvait prendre personnellement en main un tel dossier.

Entre un ministre des affaires étrangères qui tenait à faire jouer un rôle essentiel à la France et avait su convertir à ses vues le président de la République, et un ministre de la défense qui, fidèle à la tradition de sa fonction, ne voulait pas engager ses militaires dans une nouvelle aventure, c'est le premier ministre qui a arbitré. Il ne voulait pas risquer la vie de soldats français ; il ne voulait pas que la France soit accusée de néo-colonialisme ; mais il lui était impossible, devant les images de massacres, de rester l'arme au pied. Le type d'opération finalement engagé exige une maîtrise de tous les instants. En recevant, dimanche soir à Matignon, l'amiral Jacques Lanxade, chef d'état-major des armées, il a clairement indiqué où se prenaient les décisions.

Que des soldats français risquent leur vie permet de relativiser bien d'autres dossiers. M. Balladur n'a donc pas l'intention d'ouvrir de nouveaux chantiers. En réunissant, le 30 juin, comme il le fait dorénavant tous les mois, l'ensemble des membres de son gouvernement, il va simplement leur demander de mettre l'accent sur les dossiers prioritaires : la loi d'orientation sur la sécurité ; celle sur la justice ; la loi de programmation militaire ; peut-être une nouvelle loi d'orientation sur l'agriculture, tant réclamée par une profession où son *« ami de trente ans »* est chez lui ; le questionnaire adressé aux jeunes ; la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire – que le gouvernement a bien l'intention de faire adopter par l'Assemblée nationale en première lecture dès la session extraordinaire, même si les députés doivent écourter leurs vacances.

Reste bien entendu la situation de l'économie. Matignon est persuadé que l'emploi devrait s'améliorer dans les mois à venir, et que les difficultés sur le front monétaire, pour sérieuses qu'elles soient, ne devraient pas remettre en cause le redémarrage économique. M. Balladur estime, en tout cas, qu'une initiative en la matière ne peut être prise avant le mois d'août. Politiquement, pour lui, l'essentiel est de profiter du regain de popularité des chefs de gouvernement, traditionnel à cette période, pour disposer d'un matelas suffisant lorsque surviendront les frimas de l'automne.

Accessoirement, ce programme permet de rappeler qu'Edouard Balladur inscrit son action dans la durée, comme il l'avait annoncé, dès avril 1993, aux députés en leur proposant des plans de cinq ans. Au passage, il répond ainsi à ceux qui l'accusent de vouloir dissoudre l'Assemblée nationale dès son entrée à l'Elysée.

Les apparences, en effet, ne doivent pas tromper. Le seul vrai objectif du premier ministre est bien celui-là. Sa détermination, aujourd'hui, est aussi ferme que sa sérénité est affichée. Si son conseiller politique, Nicolas Sarkozy, usant de son titre de porte-parole du gouvernement, a profité, dimanche 26 juin, de son passage à « 7 sur 7 » pour soutenir l'idée de primaires, c'est surtout pour contraindre les divers postulants et les diverses forces de la majorité à se déterminer : sont-elles, oui ou non, pour une candidature unique ? Ceux et celles qui répondront par la négative prendront le risque d'apparaître comme des diviseurs. Et si l'idée d'un porte-drapeau unique l'emporte, alors, et alors seulement, il sera temps de savoir comment le sélectionner.

Une telle hypothèse n'étant pas la plus probable, Edouard Balladur se prépare à être candidat, envers et contre tout, y compris contre Jacques Chirac. Il s'amuse de ceux qui veulent que les Français tranchent de grands débats, mais citent parmi ceux-ci l'éventualité d'une dissolution. Il ironise sur cette règle qui voudrait qu'un chef du gouvernement ne puisse pas réfléchir pendant son passage à Matignon. Lui, en tout cas, il ne pense pas qu'action doit être synonyme d'agitation, et il prend le temps de décider avant d'agir. A ses interlocuteurs de comprendre de qui il se moque ainsi !

Les thèmes de campagne sont rodés, les oppositions de caractères, dessinées, mais pour que les Français aient un vrai choix à faire il reste à mettre en opposition deux projets pour la France, deux conceptions de l'Europe. Le plus dur reste à faire.

THIERRY BRÉHIER

La réunion du conseil national du PR

M. Léotard précise ses conditions pour d'éventuelles « primaires »

Convoqué précipitamment après la création, le 12 juin, puis la suspension, d'un groupe autonome de vingt-sept députés PR, le conseil national du Parti républicain a été réuni à Paris, dimanche 26 juin. Il a adopté, à main levée, un manifeste en cinq points, dans lequel il demande *« aux dirigeants de l'UDF »* de tout mettre en œuvre pour parvenir *« à une candidature d'union de la majorité »*, pour l'élection présidentielle, *« dès le premier tour »*. Le manifeste se prononce pour que le *« président de l'UDF « conclue » la réforme de la confédération »*. Il précise que, dans l'attente de celle-ci, *« le PR ne se sentira engagé par aucune déclaration d'une autorité de l'UDF qui n'ait été précédée par un vote conforme de chacune de ses grandes composantes »*. Il ajoute que le PR attend du groupe UDF *« qu'il apporte son soutien actif, loyal et constructif au gouvernement »*.

Gérard Longuet, président du PR et ministre de l'industrie, avait indiqué auparavant que l'unité de candidature devait résulter *« d'une procédure transparente de sélection,* (...) *après le vote du budget 1995 »*. *« C'est la thèse des « primaires » qui, pour ma part, séduit mon goût de l'organisé et du rationnel* (...), a-t-il confié. *Nous sommes, cependant, dans le virtuel et dans l'hypothétique. »* Le président du PR a ajouté qu'en l'absence de « primaires », le PR ne se contentera pas de *« la simple formule : l'UDF doit avoir son candidat »*. Il a ajouté que le PR n'entend pas être *« placé devant le fait accompli d'un journal de 20 heures ou d'un déplacement mystérieux de quelques voix »*.

Alain Madelin, vice-président du PR et ministre des entreprises, a expliqué qu'après quatorze ans de socialisme *« les Français n'attendent pas seulement une alternance, mais une alternative »*. Il a ajouté que *« ce serait une erreur que d'étouffer des convictions sous l'édredon de l'union »*. *« Devrons-nous avoir un candidat unique ? L'avenir le dira. Rappeler notre engagement aux procédures que nous avons en commun acceptées, c'est bien ; encore faut-il qu'il ne soit pas trop tard »*, a continué M. Madelin, qui, dans la première version de son discours, envisageait de dire : *« Pour être franc, je n'en sais rien. » « Il ne faudra pas compter sur moi pour faire la courte échelle à un troisième septennat socialiste »*, a ajouté le ministre.

Dernier à intervenir, François Léotard, président d'honneur du PR et ministre de la défense, a évoqué, comme M. Longuet, l'organisation de l'UDF, en assurant qu'il ne dira jamais : *« Périsse la majorité, pourvu que vive l'UDF ! » « L'UDF, c'est quelquefois, un peu, l'empire du milieu, au sens chinois du terme,* a-t-il ironisé : *décisions impénétrables, cité interdite à la démocratie, longévité curieuse des mandarins... »* Abordant à son tour l'élection présidentielle, M. Léotard a répliqué à M. Madelin en soulignant qu'il ne faudra pas *« étouffer l'union sous l'édredon de nos convictions »*. *« Tout sera bon pour éviter une troisième défaite »*, après celles de 1981 et 1988, a-t-il ajouté.

Une série de nominations

M. Léotard a évoqué les « primaires » en rappelant qu'il avait refusé de signer l'accord intervenu, à ce sujet, entre l'UDF et le RPR en 1991, parce qu'il estimait que ce système serait *« inapplicable »*. Il a posé deux conditions pour *« lever ses réticences »* : la première consiste en un texte de loi, *« qui sera remis cette semaine »*, a-t-il précisé, pour *« ouvrir les mairies »* ; la seconde est d'éviter que la participation des sympathisants de la droite ne soit remplacée par la *« démocratie des autocars »* et le poids des militants.

Au terme de cette réunion du conseil national, M. Longuet a annoncé une série de nominations. Le principal animateur du groupe de députés « scissionnistes », José Rossi, député de Corse-du-Sud et proche de M. Léotard, a été promu secrétaire général, en remplacement de Philippe Vasseur, député du Pas-de-Calais, nommé vice-président, tout comme Jean-Claude Gaudin, président du conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

G. P.

COMMENTAIRE

Le prix de l'unanimité

ON a les trophées que l'on peut. Faute d'un groupe autonome à l'Assemblée nationale, François Léotard devra se contenter d'un nouveau secrétaire général de ses amis, José Rossi. Cette nomination met un terme à deux semaines confuses, au cours desquelles la direction du Parti républicain a fait la preuve de son incapacité à se gouverner elle-même.

Favorable, au fond, à l'indépendance du PR, le ministre de la défense s'était laissé convaincre par Gérard Longuet de rester, dans l'immédiat, au sein de l'UDF. Le 14 juin, jour de la constitution sauvage du groupe « autonomiste », M. Léotard se trouvait, d'ailleurs, à Matignon pour expliquer au premier ministre que le PR ne ferait pas bande à part à l'Assemblée nationale et qu'il se contenterait d'un fort engagement en faveur de la candidature unique de la majorité, qui sert les desseins d'Edouard Balladur... Le ministre de la défense s'est efforcé, ensuite, de prendre le train en marche et d'en saisir les commandes. En vain.

C'est, finalement, l'engagement en faveur de la candidature unique, avec quelques jours de retard sur le calendrier prévu, qui a permis à chacun de regagner les rangs en bon ordre ce dimanche. Le PR a donc pu offrir, l'air de rien, l'apparence d'une formation parfaitement unie autour de ce qui tient lieu, pour l'instant, de programme politique à M. Léotard : périsse Valéry Giscard d'Estaing pourvu que l'emporte Edouard Balladur.

L'unanimité ayant toujours un prix, c'est l'infortuné Philippe Vasseur qui y est allé de sa poche. Le bras droit de M. Longuet a été prié de quitter le secrétariat général du PR au profit de M. Rossi. Contraint d'abandonner l'idée d'un groupe autonome devant la perspective d'un éclatement du PR, M. Léotard ne pouvait monnayer à moins son renoncement. M. Vasseur paie le prix de la ligne politique plus prudente que s'était fixée M. Longuet, qui, au fond, partage la même analyse et la même stratégie que M. Léotard. Cette nuance n'est pas la seule dont le Parti républicain peut s'avouer riche et qui peut faire, le moment venu, sa faiblesse.

L'échec du groupe autonome, dont les soubresauts ont agacé jusqu'à Matignon, a montré les limites du pouvoir de M. Léotard, tout comme celles de l'autorité de M. Longuet. L'intervention de M. Madelin – qui préfère les convictions à l'union à tout prix, dont M. Léotard se fait le héraut – en a apporté, dimanche, une nouvelle preuve. Vue de loin, l'unanimité est toujours impressionnante. Vue de près, elle laisse souvent à désirer.

GILLES PARIS

Invité sur TF 1

M. Sarkozy dénonce « l'atmosphère de pagaille » dans la majorité

Invité de l'émission « 7 sur 7 » sur TF 1, dimanche 26 juin, Nicolas Sarkozy, porte-parole du gouvernement et ministre du budget, a émis le souhait que la majorité présente un seul candidat pour l'élection présidentielle et que des « primaires » soient organisées pour le choisir. *« Un seul et même candidat, c'est mieux pour la majorité* (...). *La division n'a apporté que l'échec »*, a déclaré *M. Sarkozy, sans préciser l'identité du candidat qui aurait sa préférence. Très proche du premier ministre, M. Sarkozy a déclaré : « Je m'en tiens strictement à ce qu'a dit Edouard Balladur : 1994 pour le redressement de la France et 1995 pour la campagne de la présidentielle. Chacun serait bien inspiré de faire comme moi. »*.

« Les « primaires » sont-elles un bon système ? », s'est demandé le porte-parole du gouvernement. *« Pourquoi pas ? Je suis pour »*, a-t-il répondu, en précisant : *« Ce qui est important, c'est que, déjà, devant les Français, chacun pose clairement les conditions qui sont les siennes : veut-il plusieurs candidats – un par formation politique et même plusieurs, pourquoi pas, tant qu'on y est ! – ou en veut-il un seul ? » « On ne nous a pas élus pour nous chamailler, pour l'atmosphère de pagaille que nous connaissons dans la majorité depuis les élections européennes »*, a-t-il ajouté. Revenant sur les deux précédentes élections présidentielles perdues par la droite, le ministre du budget a souligné : *« Tous les hommes politiques vous disent, au début d'une campagne : « On va faire campagne côte à côte », et cela se termine face à face. »*

M. Sarkozy a défini le candidat idéal pour la majorité comme *« un homme capable de dire qu'il n'est pas là pour faire la politique prétendument voulue par ses électeurs, mais qui est élu pour tous les Français »*. Interrogé sur la popularité de M. Balladur, il a affirmé : *« A aucun moment, depuis quinze mois, personne n'a pu caricaturer son action. Il gouverne pour l'ensemble des Français* (...). *Lui, moins qu'un autre, il ne peut se permetre d'avoir un discours idéologique et partisan. »* Interrogé sur le livre publié par Jacques Chirac, le porte-parole du gouvernement a dit l'avoir d'autant plus *« apprécié »* qu'il n'avait *« rien trouvé qui soit contraire avec l'action que mène le gouvernement aujourd'hui »*. Il a dit ne *« pas croire au débat mythique sur le projet central, la proposition miraculeuse, la promesse préélectorale »*.

Au « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Méhaignerie souhaite un financement public de la vie politique

Pierre Méhaignerie a indiqué, dimanche 26 juin, au « Grand Jury RTL-*le Monde* » , qu'il est favorable au *« financement public »* des partis politiques *« ou, au moins, à un financement qui ne passe plus par des hommes qui se présentent à des campagnes, mais qui puisse être orienté vers des fondations »*. Le ministre de la justice, président du CDS, a précisé qu'il étudie les *« suggestions du patronat chrétien »*sur cette question, afin de *« franchir une deuxième étape »*, après la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales.

Interrogé sur l'affaire Michel Noir, M. Méhaignerie a indiqué que, *« personnellement »*, il croit qu'*« il serait bon que cette affaire soit terminée avant le début de la campagne pour les prochaines élections municipales »* à Lyon. A propos de Bernard Tapie, le garde des sceaux a tenu à préciser que *« l'immunité du Parlement de Strasbourg ne protège pas des affaires déjà engagées »* et *« n'arrête pas le cours de la justice »*.

M. Méhaignerie a *« appuyé »* les initiatives présentées par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, dans son projet de loi de programmation sur la sécurité (*le Monde* du 23 juin), *« pour ce qui concerne la fouille des véhicules et l'interdiction, pour les personnes jugées à la suite de manifestations et de violences, de participer à de nouvelles manifestations »*. Il souhaite, en revanche, à propos des mesures concernant la vidéo-surveillance, que les propositions de M. Pasqua soient *« compatibles »* avec celles de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Sur ce point, qui avait suscité les réserves du président de la République, M. Méhaignerie a émis l'espoir que le Parlement parvienne *« à une bonne synthèse »*.

Hauts-de-Seine et Haute-Saône

Deux élections cantonales partielles

HAUTS-DE-SEINE : canton de Montrouge (1er tour).

I., 21 530 ; V., 8 449 ; A., 60,75 % ; E., 8 235.

Claude Manonviller, RPR, 3 157 (38,33 %) ; Philippe Bassinet, PS, 2 442 (29,65 %) ; Pierre-Jean Sibran, UDF-PSD, 1 186 (14,40 %) ; Patrick Robineau, PC, 775 (9,41 %) ; Marie-Thérèse Galateau, FN, 669 (8,12 %) ; Michel Clerget, RPR diss., 6 (0,07 %). *BALLOTTAGE.*

[La « primaire » à droite a tourné à l'avantage de M. Manonviller, qui a toutes les chances de succéder, dimanche 3 juillet, à Henri Ginoux, maire et conseiller général (CNI) de Montrouge, décédé le 27 mai. Le candidat du RPR améliore de près de 4 points le score obtenu par ce dernier en 1992. Il affrontera au second tour M. Bassinet, ancien député, qui progresse de près de 14 points par rapport au candidat socialiste de 1992. Les autres candidats ont recueilli les voix de moins de 10 % des inscrits, et ne peuvent donc se maintenir au second tour.

22 mars 1992 : I., 22 103 ; V., 14 513 ; A., 34,33 % ; E., 14 092 ; Henri Ginoux, div.d. sout. UPF, 4 845 (34,38 %) ; Wilfrid Vincent, PS, 2 247 (15,94 %) ; Marie-Thérèse Galateau, FN, 1 627 (11,54 %) ; Isabelle Lancelle, GE, 1 618 (11,48 %) ; Claude Manonvillier, RPR diss., 1 616 (11,46 %) ; Patrick Robineau, PC, 995 (7,06 %) ; Henri Afonso, Verts, 837 (5,93 %) ; Michel Clerget, div. g., 307 (2,17 %).]

HAUTE-SAÔNE : canton de Champlitte (2e tour).

I., 2 365 ; V., 1 732 ; A26,73 % ; E., 1 645.

Marcel Riff, sout. RPR-UDF, 835 (50,75 %)..... *ELU.*

Robert Dzoni, div., 810 (49,24 %).

[M. Riff réussit, au terme d'un second tour aussi serré que prévu, son entrée au conseil général, avec 25 voix d'avance sur son concurrent. Son adversaire a vraisemblablement bénéficié d'un bon report des voix qui s'étaient portées, au premier tour, sur Jean Gousserey (divers gauche). M. Riff succède à Michel Valet (div.d.), décédé au mois de mai dernier.

19 juin 1994 : I., 2 366 ; V., 1 660 ; A., 29,83 % ; E., 1 594. Marcel Riff, sout. RPR-UDF, 617 (38,70 %) ; Robert Dzoni, div., 427 (26,78 %) ; Jean Gousserey, div. g. , 328 (20,57 %) ; Marcel Grognu, FN, 222 (13,92 %).

22 mars 1992 : I., 2 382 ; V., 1 784 ; A., 25,10 % ; E., 1 622 ; Michel Valet, div.d., 1 024 (63,13 %) ; Marcel Grognu, FN, 268 (16,52 %) ; Denis Jacquelin, PS, 267 (16,46 %) ; François Fourneret, PC, 63 (3,88 %).]

SOCIÉTÉ

En France, en Italie et aux Etats-Unis

Un coup de filet international a été lancé contre les intérêts des cartels colombiens de la drogue

Les policiers français, américains et italiens ont lancé, lundi 27 juin, une opération qualifiée de *« sans précédent »* contre les têtes de pont des cartels colombiens de la drogue dans leurs pays respectifs. A Paris, Limoges, Marseille, Montpellier et dans plusieurs communes de la région parisienne, les enquêteurs français ont saisi environ 40 kilos de cocaïne et plusieurs millions de francs provenant *« des ventes de stupéfiants sur le continent européen »*. Quarante-six personnes étaient en garde à vue lundi matin, alors que d'autres séries d'interpellations étaient programmées dans la journée, aux Etats-Unis et en Italie.

De source policière, on se refuse à livrer trop de précisions afin de ne pas compromettre les actions en cours. On indique toutefois que ce coup de filet constitue l'aboutissement d'une année d'investigations menées des deux côtés de l'Atlantique et marque le début d'une *« nouvelle phase dans la lutte contre les marchés américains et européens du trafic de drogue et du recyclage de l'argent sale »*. Conduite jusqu'ici par l'Office central pour la répression de la grande délinquance financière (OCRGDF), spécialisé dans la lutte contre le blanchiment, et l'Office central de répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), avec le concours de la PJ parisienne et de plusieurs services régionaux de police judiciaire, l'enquête a été confiée au juge d'instruction parisien Jean-Pierre Zanoto.

H. G.

Gérer la toxicomanie

Suite de la première page

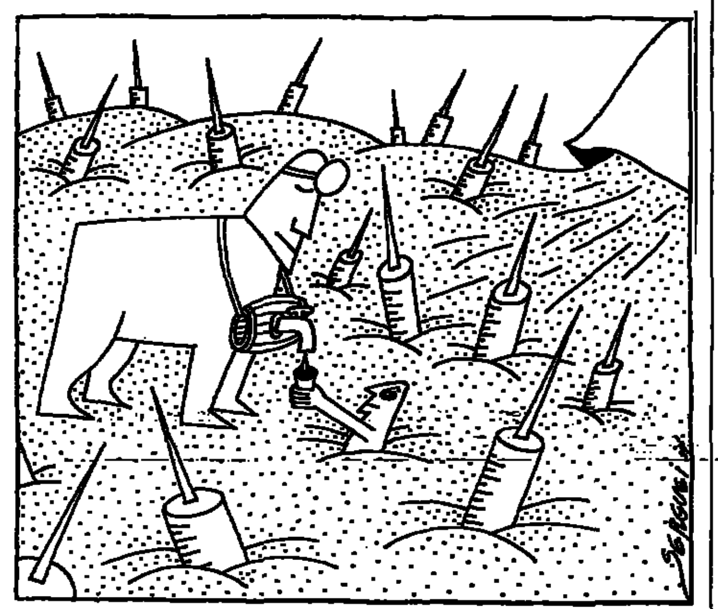
A la conférence de Châtenay-Malabry, les experts ont enterré la hache de guerre (1). Praticiens hospitaliers et libéraux ont confronté leurs expériences de délivrance aux héroïnomanes de différents médicaments : la méthadone, la buprénorphine, le sulfate de morphine, le dextromoramide, le dextropropoxylphène, la naltrexone, la naloxone, le levo-alpha-acétyl-methadol (LAAM) – une nouvelle méthadone à effet retard autorisée en juillet 1993 par la Food and Drug Administration américaine – et la codéine, dont l'utilisation en automédication et en « urgence » par les usagers de drogues autorise mal la comparaison avec les substances précédemment citées.

Une revue de la littérature internationale effectuée par le docteur William Lowenstein (hôpital Laënnec, Paris) a confirmé le rôle significatif de l'administration de méthadone vis-à-vis de la réduction du risque d'infection par le virus du sida. *« Dès l'institution du traitement*, indiquent les conclusions du jury, *le nombre des injections diminue de manière importante (...). Plus le traitement est prolongé, plus rares ont les injections d'héroïne. »* L'intérêt de cette thérapeutique, en ce qu'elle favorise l'accessibilité aux soins d'une population extrêmement marginalisée, est également avéré. Selon le jury, la méthadone *« réduit de manière significative l'ensemble des risques* [sanitaires et sociaux] *pourvu que la posologie et la durée du traitement soient suffisantes »*. Il a également été rappelé tout au long de ces journées que le suivi médical, psychologique et social des patients était une codition nécessaire à la réussite de ces programmes.

Le profil du « méthadonien »

Les membres du jury n'ont cependant pas réussi, au vu des données disponibles, à définir *« le moment adéquat pour la mise en place de telles thérapeutiques substitutives »*. Ils soulignent que *« l'avantage théorique d'une intervention précoce serait d'éviter un long vécu de morbidité toxicomaniaque »*, mais que *« l'inconvénient serait d'hypothéquer l'espoir d'une vie sans addiction* (2). *»* C'est là toute la question : à quels héroïnomanes doit-on proposer cette dépendance médicamenteuse à long terme ?

Dans l'Hexagone, l'objectif gouvernemental d'ouvrir 1 000 places dans des programmes méthadone d'ici à la fin de l'année a répondu à une situation d'urgence face au développement de l'épidémie de sida chez les toxicomanes intraveineux (30 % d'entre eux seraient contaminés par le VIH et 70 % par le virus de l'hépatite C) et à des impératifs, sinon de « survie », au moins de meilleure « qualité de vie » pour les plus « anciens » et les plus indigents d'entre eux. A la recherche du profil du « méthadonien » à la française, le protocole français, élaboré en 1973 lors du lancement expérimental des premiers centres, et revu en 1987, prévoit que seuls les toxicomanes atteints d'une dépendance ancienne et sévère peuvent recevoir de la méthadone. Dans cette seule indication, le nombre de



1 000 places reste à l'évidence en deçà des besoins (on compte en France au moins 150 000 héroïnomanes).

« Les personnes qui suivent une psychanalyse consultent deux à trois fois par semaine, pendant sept ou dix ans, a lancé, provocateur, le docteur Jean-Jacques Deglon, l'un des « pères » de la substitution à Genève. *Pourquoi n'accepterions-nous pas une prise en charge médicamenteuse de cinq à dix ans chez les toxicomanes ? »* En Suisse, a-t-il ajouté, les indi cations d'entrée dans un programme de substitution – l'an cienneté de la dépendance, l'âge des candidats et leur motivation – ont *« sans cesse été revues à la baisse. »*

« Pourquoi attendre que les toxicomanes soient malades du sida ou aient contracté d'énormes dettes financières ? », a demandé le docteur Deglon, qui a assuré obtenir *« de meilleurs résultats à mesure que les toxicomanes sont jeunes et que leur dépendance est plus récente »*. En outre, selon lui, la restriction des indications et les échecs relatifs de la prise en charge de « vieux » toxicomanes sous méthadone jouent *« de façon considérable sur le moral des équipes thérapeutiques »*. Le jury a en effet évalué qu'*« au total, cinq à dix pour cent des participants aux programmes sont sevrés »*.

Tracasseries administratives

Concernant les autres médicaments, le jury a indiqué que les études manquaient pour se prononcer sur leur intérêt thérapeutique, notant cependant qu'en Belgique la buprénorphine était *« utilisée avec des résultats satisfaisants grâce à une posologie et à une forme galénique non disponibles en France »*. Le LAAM, lui, semble être un produit *« prometteur »*. *« Ces produits de substitution à l'héroïne sont des médicaments*, a-t-il estimé, *et en tant que tels leur prescription, leur dis pensation et leur usage seraient facilités tant par une autorisation de mise sur le marché (AMM) adaptée que par une formation adéquate de tous les acteurs »* de santé. En France, en effet, les pratiques de substitution se déroulent en marge de la loi.

La méthadone, classée parmi les stupéfiants par un arrêté du 22 février 1990, bénéficie d'une utilisation thérapeutique à titre expérimental, en vertu d'un arrêté du 26 avril 1972 non publié au *Journal officiel* – mais cité dans l'arrêté du 7 mars 1994 portant création de la commission consultative des traitements de substitution à la toxicomanie. Sa prescription est réservée à des centres agréés et sa fabrication à la pharmacie centrale des hôpitaux. Malgré la politique sanitaire en vigueur et l'ébauche d'un consensus médical, la méthadone s'inscrit encore dans le domaine de l'expérimentation.

Par ailleurs, les produits utilisés en médecine de ville sont prescrits dans la plus parfaite illégalité. La buprénorphine, inscrite sur la liste des stupéfiants, répond à la règle de prescription sur carnet à souches et reste interdite dans l'indication de toxicomanie (3). Sa délivrance par les médecins généralistes, dont certains s'organisent en réseau afin de codifier leur pratique et d'éviter le risque des ordonnances multiples, est tolérée par le conseil national de l'ordre des médecins.

Mais les prescripteurs disent se heurter, en pratique, à de multiples *« tracasseries administratives »*, de la part des conseils départementaux de l'ordre ou des caisses de sécurité sociale. Les toxicomanes dénoncent de leur côté l'hostilité de certains pharmaciens qui refusent de leur délivrer des médicaments « détournés » de leur indication (« le Monde Sciences-Médecine » du 27 octobre 1993). Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la santé, avait indiqué en mars dernier qu'une autorisation de mise sur le marché dans cette indication spécifique, et sous une forme galénique appropriée, allait être déposée.

LAURENCE FOLLÉA

(1) Cette conférence a été organisée avec le soutien de la délégation générale à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (DGLDT). Le jury était composé de Christian Bachmann, Michèle Bentata-Pessayre, Patrick Bourrinet, Michel Ghysel, Nicole Maestracci, Albert Memmi, Danièle Messager, Jean-Yves Trepos, Bernard Vincent, Françoise Weil-Halpern.

(2) Le terme « addiction », couramment utilisé dans le milieu des spécialistes en toxicomanie, ne figure pas dans le dictionnaire. On lui substituera celui de « dépendance ».

(3) Le dictionnaire Vidal des médicaments stipule : *« En dehors d'études expérimentales de phase III dûment déclarées en tant que telles au ministère de la santé, Temgésic ne doit pas être utilisé dans le sevrage des toxicomanes. En effet, les conditions d'emploi et l'efficacité du Temgésic dans cette indication ne sont pas déterminées. »*

INTEMPÉRIES

Le sud-est de la France touché par de violents orages

Inondations sur la Côte d'Azur, cols fermés dans les Alpes

Le sud-est de la France a connu dimanche 26 juin des intempéries exceptionnelles pour un début d'été. Des pluies d'orage d'une rare violence se sont en effet abattues sur les Alpes-Maritimes, dans la région de Grasse, entraînant de brusques inondations, des coulées de boue et des dégâts importants dans les vallées de la Siagne et de la Frayère.

Dans le massif alpin, ces pluies d'orage ont provoqué des inondations dans les vallées de la Maurienne et de la Tarentaise, tandis que des chutes de neige en altitude entraînaient la fermeture de plusieurs cols. Dimanche 26 juin, une cinquantaine de campeurs ont dû être évacués de Termignon, Lanslebourg et Val d'Isère (Savoie), en raison de la montée soudaine des eaux de l'Arc et de l'Isère. En Haute-Savoie, la veille, des rues de la commune de Samoens ont été noyées sous 1,50 m d'eau.

Ces intempéries ont sérieusement perturbé la circulation dans les Alpes. Les trains à destination de l'Italie *via* Saint-Jean-de-Maurienne et Modane ont été détournés sur la Suisse, après une interruption totale du trafic. La voie ferrée était par endroits submergée sous 20 centimètres d'eau. La circulation routière a, pour sa part, été interrompue sur la nationale 6 à la hauteur de Bramans (Savoie), à la suite d'un éboulement. Les cols du Galibier (Hautes-Alpes) et de l'Iseran (Savoie) ont été fermés en raison des chutes de neige qui se sont produites au-dessus de 2 500 mètres.

Des pluies diluviennes ont provoqué d'importants dégâts près de Grasse

NICE

de notre correspondant régional

Des pluies orageuses d'une rare violence se sont abattues, au début de l'après-midi, dimanche 26 juin, dans la région de Grasse (Alpes-Maritimes) et ont provoqué de très importants dégâts, sans toutefois faire de victimes. Selon un bilan provisoire publié par la préfecture des Alpes-Maritimes, deux cent cinquante personnes ont été relogées, trois cents maisons endommagées, une cinquantaine de véhicules emportés et quatre routes coupées par la crue subite d'un fleuve côtier, la Siagne et de ses affluents. Quatre cents pompiers, soixante-dix gendarmes, ainsi que de très nombreux agents des services de l'Etat et des communes touchées par le déluge ont été mobilisés pour secourir les sinistrés. Les orages ont également provoqué des inondations et fortement perturbé la circulation dans l'Est varois et le golfe de Saint-Tropez.

Dans toute la vallée de la Siagne, l'alerte a été donnée, dimanche, en début d'après-midi. En un peu plus de deux heures, les pluies, localisées sur le bassin versant de ce petit fleuve côtier, ont pris des allures de cataclysme. Des torrents de boue ont dévalé des massifs montagneux situés au nord de Grasse, emportant tout sur leur passage : véhicules, arbres, poteaux téléphoniques, pans entiers de chaussées... Des dizaines de maisons ont été envahies par les eaux, obligeant leurs occupants à se réfugier dans les étages.

En de nombreux endroits, des automobilistes ont été secourus d'extrême justesse par les pompiers. Certains, notamment près du village d'Auribeau-sur-Siagne, très durement touché par la crue de la Frayère, un affluent de la Siagne, ont été obligés de s'aggriper à des branches d'arbres pour ne pas être emportés par les eaux en furie. Les mêmes scènes de panique se sont produites dans les communes de Saint-Vallier, Cabris, Peymeinade et Pégomas.

Une cellule de crise a été aussitôt mise en place à la préfecture des Alpes-Maritimes et de très importants moyens en hommes et matériels ont été mobilisés, dont quatre cents pompiers des Alpes-Maritimes et du Var, avec une soixantaine d'engins ainsi que quatre hélicoptères de la Sécurité civile et de la gendarmerie. Les sinistrés ont été relogés dans deux centres de vacances de la région grassoise, ou spontanément accueillis chez des particuliers.

Lundi matin, trois sections (soixante hommes) de l'Unité d'instruction de la sécurité civile (UISC 7) de Brignoles (Var) et quarante agents de l'Office national des forêts sont venus prêter main-forte aux dizaines d'agents des services de l'équipement déjà sur les lieux pour déblayer le lit des rivières en crue. A Auribeau, des riverains de la Frayère ont vivement mis en cause l'urbanisation de la commune au cours des dernières années dans des secteurs particulièrement exposés aux inondations.

GUY PORTE

DÉFENSE

Avant de quitter son poste de chef d'état-major

Le général Lanata fait part de ses « préoccupations » sur l'avenir de l'armée de l'air

Le chef d'état-major de l'armée de l'air, le général Vincent Lanata, qui quitte son poste le 1er juillet prochain, manifeste deux *« préoccupations »* majeures à propos de l'avenir de son armée dans un entretien à la revue spécialisée *Air et Cosmos*. La première concerne le nombre des avions de combat et la seconde le remplacement de l'avion de transport Transall.

A propos de la composition de l'aviation de combat, qui va tomber de 450 avions, actuellement, à 390, à la fin du siècle, parce qu'on ne remplace pas nombre pour nombre les appareils anciens, le général Lanata observe : *« Il faudra bien veiller, lors de la révision en 1997 de l'actuelle loi de programmation et en 2000 lorsque sera préparée la suivante, à étudier ou réétudier de très près l'évolution du format de l'aviation de combat quant à sa quantité et à sa qualité. On peut certes réduire en nombre, en optant pour la qualité, mais il reste un seuil quantitatif en-dessous duquel on ne peut pas descendre. »*

Le général Lanata note que l'armée de l'air dispose à ce jour d'une flotte d'avions de combat de dix ans d'âge moyen – un peu moins que la moitié de la durée moyenne de vie d'un appareil – et il se déclare *« satisfait »* que *« la programmation militaire* [fasse] *la part belle aux Mirage 2000 D, Mirage 2000-5 et Rafale »*. Au moment des discussions sur l'achat par Taïwan de soixante Mirage 2000-5, le chef d'état-major de l'armée de l'air française a particulièrement insisté pour que la France acquière elle aussi cet avion destiné à l'exportation.

La seconde *« préoccupation »* du général Lanata se rapporte à l'aviation de transport. *« En 1997*, reconnaît-il, *il faudra prendre une décision importante concernant le successeur du Transall de première génération. Il est primordial que ce successeur soit un produit européen, l'ATF* [avion de transport futur, ou FLA en anglais, pour Futur Large Aircraft] *en l'occurrence. Il s'agit pour moi d'un problème emblématique. L'enjeu est colossal. Ne pas réussir l'ATF serait vraiment dramatique. Il faut, pour cela, réduire un certain nombre de spécifications et il faut envisager l'organisation la plus économique possible. C'est faisable, si chaque pays a la volonté politique sans faille de développer cet avion. »*

Projet européen

Les quarante-huit Transall dits de première génération ont été livrés à l'armée de l'air à partir de 1967. Du fait de leur utilisation intensive, notamment en raison des actions extérieures de plus en plus nombreuses auxquelles la France participe, ils devront être retirés du service entre 2003 et 2005 au plus tard, en dépit de la rénovation de certains de leurs équipements qui est entreprise depuis quelques années.

Avec le programme ATF, le général Lanata fait allusion au projet européen, vigoureusement soutenu par la France et par l'Allemagne, de construire, avec l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Turquie, un avion quadriturbopropulseur apte à l'acheminement d'une charge de 20 tonnes sur 5 600 kilomètres. Ce programme intéresse la Belgique aussi, mais le Royaume-Uni semble pencher pour l'achat de C-130J Hercules aux Etats-Unis.

Le 1er juillet prochain, le général Lanata, qui avait été prolongé dans ses fonctions, est remplacé à la tête de l'armée de l'air par le général d'armée aérienne Jean-Philippe Douin, qui était major général des armées (*le Monde du 5 mai*).

ENVIRONNEMENT

Marée noire en Afrique du Sud

La tempête qui sévit depuis plusieurs jours en Afrique du Sud a pris dimanche 26 juin un tour dramatique. Plusieurs quartiers de la ville du Cap ont été sinistrés par des inondations et des éboulements, cependant que le littoral était maculé par une marée noire considérée par les autorités sud-africaines comme une des plus importantes jamais survenues.

On a d'abord cru que la pollution provenait d'un navire espagnol naufragé en 1983 et coulé avec une partie de sa cargaison par 400 mètres de fond au large de la baie de Saldanha. Mais, après analyse d'échantillons de pétrole recueillis dimanche sur la plage, les autorités maritimes incriminaient lundi un navire panaméen, l'*Apollo-Sea*, dont on est sans nouvelles depuis son départ de Saldanha Bay, lundi 20 juin, avec à son bord 130 000 tonnes de pétrole.

Des centaines d'oiseaux ont été retrouvés mazoutés, notamment des pingouins des îles Dassen et Roben, où les détenus du pénitencier ont été requis pour participer à leur sauvetage. Un barrage a d'autre part été établi autour de la centrale de Koeberg, à une cinquantaine de kilomètres au nord du Cap, afin de protéger la prise d'eau de refroidissement contre une incursion de pétrole. – *(AFP, Reuter.)*

JUSTICE

De préférence à un dépôt de bilan

Une mise sous surveillance pourrait être imposée à l'OM pendant trois mois

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Chargé, le 11 mai, d'une mission sur la situation de l'OM, le juge-enquêteur, Bernard Nouaille, a remis, samedi 25 juin, son rapport au président du tribunal de commerce de Marseille, Fernand Arnaud. Selon le quotidien *le Méridional*, qui a publié les conclusions de ce rapport dans son édition de dimanche, M. Nouaille préconise une mise sous surveillance du club phocéen pendant trois mois, de préférence à un dépôt de bilan et à l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire. Cette solution, qui a l'avantage de sauvegarder, provisoirement, les intérêts des créanciers, va dans le sens des déclarations faites, vendredi 24 juin, par Noël Le Graet, président de la Ligue nationale de football. Elle est, toutefois, subordonnée à un strict respect de ses engagements financiers par l'OM.

Dès le 30 juin, le club marseillais devra honorer une dette fiscale de 20 millions de francs. Il devra également faire face, en juillet, au règlement de la première échéance prévue dans le moratoire accordé par le ministère du budget sur une créance globale de 74,5 millions de francs détenue par le Trésor et l'URSAFF. Par ailleurs, le club phocéen devra présenter ses comptes arrêtés au 30 septembre afin de permettre au tribunal de commerce de vérifier leur conformité avec le budget prévisionnel établi pour les trois mois à venir.

La décision appartient au président du tribunal de commerce. Bernard Nouaille et Pierre Dubiton, expert-comptable, chiffrent à 400 millions le passif de l'OM et concluent à une insuffisance comptable, nette, de 120 millions de francs. Selon M. Le Graet, ce « trou » devra être comblé, dans les trois ans.

G. P.

Un policier a été tué à Hyères (Var)

TOULON

de notre correspondant

Un policier a été tué et un autre blessé par un homme de vingt-huit ans, Eric Lung, dans la nuit du samedi 25 au dimanche 26 juin à Hyères (Var). Il est environ minuit quand le jeune homme, très excité, est expulsé du Sun rock, une discothèque dont il est un habitué. Mécontent, il brise la vitre d'un club de bridge voisin. Le commissariat de police dépêche une patrouille qui prend en chasse le jeune homme. Bientôt, deux des policiers parviennent à le rattraper et à le ceinturer. Eric Lung se dégage, tire un pistolet à grenaille de son étui et fait feu, blessant l'un des policiers. Dans l'altercation, le brigadier Yves Moignard, quarante-deux ans, resserre son étreinte, mais le forcené réussit à s'emparer de son arme de service et tire sur lui à plusieurs reprises. Le policier s'effondre, atteint de plusieurs projectiles à l'abdomen. Il est conduit à l'hôpital de Hyères où il décédera durant l'intervention. Son collègue, Jean-Marie Sancho, atteint à l'épaule et à la jambe, survivra à ses blessures.

Légèrement blessé à l'épaule, Eric Lung a été placé en garde à vue avant d'être déféré au parquet.

JOSÉ LENZINI

L'affaire du sang contaminé

Les plaintes pour empoisonnement doivent « suivre leur cours normal » estime M. Méhaignerie

Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, a évoqué l'affaire du sang contaminé, dimanche 26 juin au « Grand Jury RTL-*le Monde* », en soulignant que le parquet *« prendra des réquisitions »* afin que *« les plaintes déposées pour empoisonnement suivent leur cours normal »*.

M. Méhaignerie a observé que les familles des victimes *« ont le sentiment que des choses leur ont été cachées ou que des hommes ont été protégés. Pour elles, l'insoutenable, c'est la comparaison entre leur souffrance et la qualification des faits – « la tromperie sur la qualité des produits »* – qui conduisent au tribunal correctionnel et non à la cour d'assises. » Le garde des sceaux a également indiqué qu'il allait créer *« un groupe de suivi afin de mieux informer les familles »*.

A propos des plaintes déposées devant la Cour de justice de la République, qui mettent en cause deux anciens ministres, Georgina Dufoix et Edmond Hervé, et l'ancien premier ministre, Laurent Fabius, M. Méhaignerie a affirmé : *« Normalement, les plaintes suivront leur cours et aboutiront, dans les mois qui viennent, à des résultats. »*

Interrogé sur une éventuelle mise en libération conditionnelle des docteurs Allain et Garretta, le garde des sceaux a estimé que cette mesure *« serait contraire à l'ordre public »* et laissé entendre que, dans cette hypothèse, le parquet, qui est sous son autorité, ferait appel de cette décision de mise en liberté.

RELIGIONS

Premier rassemblement bouddhiste à la grande pagode de Vincennes

Au royaume de l'Eveillé

Devant une petite statue de Bouddha, le maître zen Taï-Ho s'assoit sur un coussin de velours. Avec cérémonie, il croise les jambes dans les replis de sa *kesa* (robe) grise. Dos droit, nuque tendue, il compare le bouddhisme à un immense jardin ruisselant de fleurs : *« Elles ont toutes en commun de pousser dans une terre, d'avoir des racines*, dit-il. *Mais elles ont chacune une couleur, chacune une forme, et aucune ne fait de l'ombre à l'autre. »* C'est ce « jardin » du bouddhisme à la française qui, pour la première fois, samedi 25 et dimanche 26 juin à Paris, se donnait en représentation dans l'espace circonscrit entre la grande pagode du bois de Vincennes, le temple tibétain Kagyu-Dzong et un centre soto-zen.

Derrière une escouade de moines en robe safran, sous un *stupa* (édifice traditionnel) enveloppé de longs voiles rouges, jaunes et orangés, des fidèles laotiens, vietnamiens, cambodgiens se prosternent devant des statues de Bouddha, déposent des fleurs et des bâtons d'encens. Ce bouddhisme des minorités du Sud-Est asiatique, le plus mal connu en France, est le plus authentique.

Plus perméables à l'Occident, le bouddhisme des lamas tibétains et celui des maîtres zen, importés dans les années 70 du Japon ou de l'Inde, ont éclaté en une multitude d'écoles, de centres et de chapelles qui, tous, avaient ouvert « boutique » à Vincennes. Et à travers les allées parfumées de santal et d'encens, dans le va-et-vient de visiteurs – en mal d'exotisme ou chercheurs –, se découvrait un « jardin » bouddhiste aux mille et un trésors et senteurs : calligraphies, objets du rituel, portraits de maîtres et de vénérables, produits végétariens, livres, cassettes, instruments de musique pour la méditation et la relaxation, kilomètres de tissu, velours et toute la bimbeloterie artisanale du folklore oriental.

Ce bouddhisme exhibitionniste, ostentatoire, un brin mercantile, devait en agacer plus d'un. Mais pour les organisateurs, comme le lama Lodreu (animateur de la revue *Shanga* et de l'association Bouddhisme pour la paix) ou Jean-Claude Chiroutte, c'était le prix à payer pour répondre au besoin croissant d'informations et lutter contre les amalgames.

« L'unité du corps et de l'esprit »

Après l'ère des défricheurs, soixante-huitards en mal d'Orient, le bouddhisme se porte donc bien et toucherait aujourd'hui en France un demi-million de personnes. S'ils n'étaient pas tous là, de six à sept mille curieux ou pratiquants, plus ou moins avancés sur la voie de l'Eveil, sont venus en deux jours à Vincennes écouter, sous le Bouddha monumental de la grande pagode, des maîtres haut perchés sur leur trône. Ou, devant le bric-à-brac d'un autel tibétain – statuettes, portraits, récipients, bougies, conques –, méditer en silence, en posture du lotus, yeux fixés sur les *tankas* ou chapelet à la main.

Ce premier rassemblement bouddhiste de Paris aura au moins permis aux profanes de prendre conscience que la route est longue sur le chemin de l'Illumination et qu'on ne devient pas bouddhiste parce qu'on a fait ici un peu de zen, là écouté le dalaï-lama, participé à un stage ou récité quelques *mantras*. Le maître Taï-Ho, qui a trouvé dans le bouddhisme ce qu'il cherchait en vain dans le christianisme – *« l'unité complète du corps et de l'esprit »* –, corrige les idées fausses : croire que l'on peut réaliser sa voie tout seul ou, dans le « jardin », *« prendre la feuille à la place de la racine »*. Louant ses maîtres, Taïsen Deshimaru – le grand « importateur » du zen en France – et Shuyen Narita, il conclut : *« Il ne peut y avoir de voie spirituelle réelle s'il n'y a pas de rapport de maître à disciple. Le bouddhisme est une certaine manière de négocier sa souffrance et ses émotions, pour être plus disponible à la compassion. »*

C'est le secret du bouddhisme, présent aussi dans sa variante tibétaine. Pierre Saurel, responsable de Dhagpo Kagyu Ling, attire deux à trois mille stagiaires chaque été en Dordogne (1), *« beaucoup d'enseignants et des médecins*, dit-il, *c'est-à-dire des gens qui côtoient la souffrance »*. Ce succès vient de l'exemple des maîtres tibétains : *« Ecoutez le son de leur voix, la vibration qui émane de leur corps*, explique-t-il. *Il n'y a pas de différence entre ce qu'ils disent et ce qu'ils vivent. Ce sont des êtres libres de leurs souffrances, de leurs émotions, de la pensée de la mort, de la prison de leur corps. »*

Le bouddhisme serait ainsi une école de liberté, de responsabilité, de compassion. Immédiatement traduisible en règles de vie ? Dans leurs stages de perfectionnement de cadres, de grandes entreprises françaises ont déjà commencé à introduire des lamas, comme Jigmé Rinpotché chez Bouygues. Mais où s'arrête le bouddhisme et où commence la récupération ?

HENRI TINCQ

(1) Le centre Dhagpo Kagyu Ling (BPI. 24290 Saint-Léon-sur-Vézère, (16)-53-50-70-75, reçoit, du 6 au 10 juillet, Kandro Rinpoche, une femme lama de vingt-sept ans.

Vingt-cinq ans après les émeutes dans Greenwich Village

Plus de 500 000 homosexuels manifestent à New-York pour les droits de l'homme et la lutte contre le sida

Vingt-cinq ans après les émeutes du Stonewall – un bar new-yorkais où s'étaient opposés policiers et homosexuels – les « gays et lesbiennes » américains ont organisé, dimanche 26 juin à New-York, une manifestation qui a réuni plusieurs centaines de milliers de personnes (500 000 d'après la police, 1,1 million d'après les organisateurs). Les manifestants ont lancé un appel à l'ONU pour qu'elle veille à ce que, partout dans le monde, les homosexuels et les malades du sida bénéficient des principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

NEW-YORK

de notre correspondant

Ils sont quarante ou cinquante peut-être, noyés dans l'immense foule qui défile, dimanche 26 juin, devant le bâtiment des Nations unies à New-York. Leur passage provoque un tonnerre d'applaudissements. Une banderole permet de les identifier : ils sont les militants new-yorkais du GOAL (Gay Officers Action League), le comité d'action des policiers gays. Avec plus d'un demi-million d'autres « gays et lesbiennes » venus de tout le pays et aussi de l'étranger – au total 1,1 million de participants, selon les organisateurs – ils sont venus fêter, en cette journée estivale, les vingt-cinq ans du mouvement de lutte pour les droits des homosexuels, « Stonewall 25 ».

La présence de policiers « gays » parmi les manifestants est, pour les organisateurs, un symbole du chemin parcouru depuis les émeutes de Greenwich Village (un quartier de Manhattan), il y a vingt-cinq ans. Au terme d'une semaine au cours de laquelle New-York a accueilli les « Gays Games IV », les Jeux olympiques homosexuels (*le Monde* du 21 juin), la participation au défilé du nouveau maire républicain de la ville, Rudolph Giuliani, en est un autre.

Il y a eu dimanche deux manifestations : l'une, officielle, qui partait du bâtiment des Nations unies pour rejoindre Central Park ; une autre, organisée par les radicaux d'Act Up, interdite, qui remontait la Vᵉ Avenue vers le parc. Mais finalement il n'y a eu aucun incident, aucune violence. Stonewall 25 n'a pas été un Stonewall 2 ». Comme celles qu'organisent tout au long de l'année d'autres minorités américaines, la parade des « gays et lesbiennes » fut en fait plutôt calme, joyeuse et colorée. Avec en prime sa dose de folklore, un brin de dérision et quelques émotions.

L'appartenance à un groupe

Stonewall, c'était il y a vingt-cinq ans, le 27 juin 1969. La police new-yorkaise opère une descente dans le Stonewall, un bar « gay » de Greenwich Village, l'un des quartiers de Manhattan. Pour la première fois, le NYDP (New-York Department of Police) doit faire face à une réelle résistance. Les clients, des travestis et quelques homosexuels, refusent en effet d'être jetés à la rue et de rentrer honteusement chez eux. De violentes émeutes opposent alors, pendant trois jours et trois nuits, la police aux « gays » du Village. Raconté à l'envi à tous ceux qui n'ont pas connu cette période – très nombreux dans la foule de ce dimanche –, c'est cet événement qui serait à l'origine, aux Etats-Unis et dans le monde, du mouvement de lutte pour les droits des homosexuels, hommes et femmes.

Chaque année, une manifestation est organisée à New-York pour célébrer cet anniversaire. Le vingt-cinquième se devait d'être plus gigantesque que les précédents. Et plus ambitieux. Comme les années précédentes, et comme à Washington l'an dernier (*le Monde* du 27 avril 1993), ce sont donc des centaines de milliers de « gays », lesbiennes, transsexuels et travestis qui ont manifesté dans l'ordre et la discipline.

Conformément aux comportements habituels dans la société américaine, chaque manifestant se reconnaissait une appartenance à un groupe bien déterminé. Il y avait là les homosexuels catholiques, suivis des baptistes, des mormons, des chrétiens orthodoxes et des juifs. Il y avait les agriculteurs, les avocats, les pilotes, les médecins, les personnels d'ATT, ceux de Nynex et ceux d'IBM. Il y avait les « cuirs », les « sado-masochistes » et les « transsexuels ». Il y avait les parents d'enfants « gays » et les grands-parents. Il y avait même un petit groupe qui défilait sous un panneau annonçant : *« Seconde génération : enfants gays de parents gays »* !

Un message aux Nations unies

Le message des manifestants était destiné, cette fois-ci, aux Nations unies. Les organisateurs de Stonewall 25 ont voulu lancer un appel à l'ONU, à ses agences et à ses Etats-membres pour qu'ils s'assurent que les principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme s'appliquent aussi aux homosexuels et à tous les malades atteints du sida. S'ils estiment avoir obtenu déjà d'importants succès dans leur lutte contre la discrimination à l'égard des « gays et lesbiennes » aux Etats-Unis, ils s'inquiètent des difficultés que rencontrent encore les gays dans certains Etats comme l'Arizona, l'Ohio ou le Michigan, et dans certains domaines, l'activité professionnelle notamment. S'engageant aux côtés des manifestants, le *New-York Times* publiait dimanche un éditorial expliquant qu' *« une société juste doit offrir les mêmes protections à des hommes habillés de cuirs et de chaînes qu'à des cadres qui portent des costumes de chez Brooks Brothers »* (l'un des tailleurs de la finance new- yorkaise traditionnelle).

Le combat contre le sida a été l'autre grand thème de la journée. C'est la priorité des « gays » radicaux réunis au sein de l'association Act Up. Pour eux, les organisateurs de Stonewall 25 ont trop négligé cette préocuppation. Afin de bien marquer leur détermination, ils ont donc organisé dans la matinée leur propre manifestation, sur la Vᵉ Avenue, et contre l'avis des autorités de la ville. Couchés devant l'église Saint-Patrick, ils s'adressaient aux forces de police, très nombreuses à ce moment-là, en leur criant : *« Nous sommes en train de mourir. »* Malgré quelque tension par moments, il n'y a eu aucun incident. M. Giuliani s'est félicité, dimanche soir, de la bonne coopération entre les manifestants, les organisateurs et la police.

Intervenant à l'occasion du spectacle final, dans Central Park, Liza Minnelli a lancé, pour sa part, un appel à un renforcement de la lutte contre la maladie, demandant aux Etats et aux organisations internationales de consacrer davantage d'argent à la recherche et aux soins. De nombreux manifestants arboraient la photo d'un de leurs proches victime de la maladie. A 15 heures précises, la foule, soudain, s'est tue. C'était « le moment de silence ». Le souvenir de tous les disparus. Un moment d'émotion. Même pour les policiers et les touristes qui se trouvaient là, par hasard, le long de la manifestation.

ERIK IZRAELEWICZ

ÉDUCATION

Dans le Puy-de-Dôme

Un maire démissionne pour protester contre la fermeture d'un collège

CLERMONT-FERRAND

de notre correspondant

M. Henri Jury (divers gauche), maire de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme), conseiller général, a démissionné de ses mandats de maire et de conseiller municipal pour protester contre la fermeture du collège de 49 élèves de sa commune (900 habitants), envisagée pour juin 1995. Il a, en outre, fait savoir qu'il se démettrait de son mandat de conseiller général *« si l'assemblée départementale donnait un avis favorable à la décision du recteur d'académie »*.

Le maire démissionnaire fait valoir le caractère, arbitraire, à ses yeux, d'une décision *« portant préjudice aux enfants du Haut-Forez, situé à mille mètres d'altitude et dont certains villages sont distants de 10 km du centre-bourg »*.

Les deux établissements où devraient être accueillis les élèves de Saint-Anthème sont situés à 20 km de cette commune. Selon M. Jury, la fermeture du collège entraînerait la démission du conseil municipal ainsi que des vingt-cinq associations de la commune, dont les sapeurs pompiers.

JEAN-PIERRE ROUGER

PRÉCISION. – Le Bureau international de liaison et de documentation fait savoir qu'il n'a pas signé l'appel « Pour une véritable politique de la jeunesse et de l'éducation populaire » publié en page 14 dans *le Monde* du 24 juin 1994, contrairement à l'indication figurant dans cette annonce. Le BILD n'approuve ni les formulations ni le mode de publication de ce texte.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur financier
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

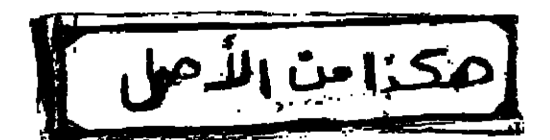
Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, délégué auprès du directeur général
Michel Tatu, conseiller de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, secrétaire général de la rédaction

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10



Le quatrième « Observatoire de l'écrit »

La diffusion de la presse a diminué de 0,9 % en 1993

« *Toutes formes de presse confondues, 1993 se traduit par une chute de la diffusion de 0,9 %* », a observé Jean Miot, président de Diffusion contrôle (nouveau nom de l'Office de justification de la diffusion, OJD), en présentant, jeudi 23 juin à Paris, le quatrième « Observatoire annuel de l'écrit ». Toutefois, une étude IPSOS sur les cadres actifs montre que ceux-ci font largement confiance à la presse écrite.

La presse attend toujours le frémissement de la relance. Si Jean Miot, directeur délégué du *Figaro* et président de Diffusion contrôle, décèle « *les prémices du redressement* » et souligne que les résultats du premier semestre 1994 « *augurent d'une authentique reprise* », le quatrième Observatoire annuel de l'écrit confirme les tendances perçues dans l'enquête rapide du Service juridique et technique de l'information (SJTI) (*le Monde* daté 12-13 juin). La diffusion payante de l'ensemble de la presse a régressé de 0,9 % en 1993 par rapport à 1992. La récession publicitaire s'est aggravée : –8,1 % d'investissements presse en 1993 par rapport à l'année précédente, qui affichait déjà un recul de 4,7 %.

La conjoncture n'est évidemment pas la même pour les différents types de presse. Globalement, tous les secteurs sont à la baisse, mais il y a quelques surprises. La diffusion de la presse quotidienne nationale, par exemple, a augmenté de 0,5 % en 1993, alors qu'elle avait reculé de 1,8 % en 1992. Celle des quotidiens régionaux continue de baisser de 1,1 %, confirmant une chute de 1 % l'an dernier. Dans son ensemble, la presse quotidienne perd 0,7 % par rapport à 1992. En dix ans, la presse nationale est restée au même niveau qu'en 1983 (1,6 million d'exemplaires quotidiens, après une hausse au milieu des années 80). Mais la presse régionale n'a cessé de décliner, passant de 6,2 millions d'exemplaires par jour à 5,8 millions.

Les magazines féminins et de loisirs sont également en baisse, tandis que la presse masculine et à sensation augmente de 4,5 % après une chute de 7,1 % en 1992. Les hebdomadaires de télévision continuent leur progression, même si elle est moindre que les autres années (0,9 %). Sur dix ans, il s'agit d'une des progressions les plus spectaculaires : on est passé d'une diffusion payée, en France, de 359 millions d'exemplaires par an à 556 millions. Chaque semaine, plus de dix millions d'exemplaires de magazines de programmes sont diffusés dans l'Hexagone, sans compter les suppléments « télévision » des quotidiens, estimés pour leur part à six millions d'exemplaires.

La lecture d'un récent sondage IPSOS, réalisé auprès de 5 350 cadres actifs, du 29 octobre 1993 au 27 avril 1994, contentera davantage les journaux et les défenseurs de la presse écrite. Alors que les sondages sur la perte de crédibilité des journalistes et de la presse se multiplient, les cadres actifs, eux, font confiance aux journaux. Pour 91 % d'entre eux, la presse est le média « *le plus utile sur le plan professionnel* », 5 % préférant la radio et 4 % la télévision ; 63 % pensent qu'elle est le média le plus crédible (22 % pour la radio, 15 % pour la télévision). Enfin, pour 40 % des cadres, la presse est celle qui anticipe le mieux l'actualité, talonnée par la radio (37 %). Toutefois, seulement 6 % pensent qu'elle est la plus rapide à réagir, largement devancée par la télévision (28 %) et surtout la radio (66 %). Bref, la presse est « *le média qui correspond le mieux à leur attente* ».

ALAIN SALLES

« L'Humanité » et « l'Equipe » distingués par les « Etoiles de l'OJD »

Les Etoiles de l'Office de justification de la diffusion (OJD), qui récompensent traditionnellement les journaux et les magazines dont la diffusion payée a augmenté le plus entre 1992 et 1993, ont été décernées jeudi 23 juin. Pour la presse quotidienne, c'est l'Humanité (66 634 exemplaires diffusés en moyenne en 1993, soit 6,58 % de plus qu'en 1992) et *l'Equipe* (323 256 exemplaires, soit + 5,22 %) qui ont été distingués.

En presse magazine, le bimestriel *Femme*, édité par Filipacchi-Médias (47 300 exemplaires, + 59,5 %) et le mensuel économique du groupe Le Nouvel Observateur, *Challenges économiques* (144 100 exemplaires, + 51,4 %) ont été récompensés. Pour la presse hebdomadaire régionale, il s'agit des *Affiches de Grenoble et du Dauphiné* (14 041 exemplaires, + 6 %), et pour la presse technique ou professionnelle d'*Agro Distribution* (3 550 exemplaires, + 57 %).

Le 41e Festival international du film publicitaire

Le jury de Cannes a couronné des spots minimalistes

Cinquante nations et 3 931 films sur la ligne de départ, 22 pays pour 119 prix à l'arrivée : le jury du 41e Festival international du film publicitaire, qui a lieu à Cannes du 20 au 25 juin, s'est montré sévère. Son credo : récompenser les idées simples et percutantes.

CANNES

de notre envoyée spéciale

« *Ne pas raisonner en termes de pays et ne rechercher que la bonne publicité* » : l'Irlandais John Hegarty, président du jury du 41e Festival international du film publicitaire de Cannes, exprimait ainsi sa volonté de dépasser les sempiternelles questions de nationalité pour ne juger que la valeur intrinsèque des campagnes. Un vœu bien difficile à respecter au vu du palmarès (*le Monde* daté 26-27 juin). Révélé à la soirée de clôture, samedi 25 juin, il a clairement prouvé l'emprise des Etats-Unis, et celle de la culture anglo-saxonne, sur la manifestation.

Avec respectivement 31 trophées, dont le Grand Prix, et 21 récompenses (sur 119 décernées), les Etats-Unis et la Grande-Bretagne sont les vainqueurs incontestés de cette compétition internationale. De surcroît, c'est la société de production américaine Pytka qui décroche la Palme d'or et l'agence britannique BBH (celle du président du jury, John Hegarty) qui est nommée « Agence de l'année ». Enfin, c'est un annonceur américain, Nike, qui est consacré « Annonceur de l'année » tandis qu'une de ses campagnes remporte le prix décerné par les journalistes.

Les observateurs ont tous noté la bonne santé créative des Etats-Unis. Au jeu des pronostics, si le spot de Bozell pour la Jeep Cherokee (vainqueur du Grand Prix) n'était pas forcément donné gagnant, d'autres films (Nike, Pepsi) faisaient figure de favoris. Quant aux Anglais, même s'ils n'obtiennent qu'une deuxième place cette année, leur humour fait toujours merveille. Leur « patte » publicitaire et leur audace sont même devenus le ton dominant, pour ne pas dire universel, de la publicité. Elles ont marqué par exemple la production de la Norvège, pays encore jeune en ce domaine, qui allie, dans ses spots, la dérision à la volonté de ne pas esquiver la dureté. Comme ce film pour la lutte contre la drogue, dans lequel un père dit, en voix off : « *Je n'ai jamais été aussi heureux que le jour où mon fils est né, sauf peut-être celui où il est mort.* »

De même, la publicité espagnole, toujours dynamique, prend des allures anglo-saxonnes. Ainsi, dans ce spot où l'on voit deux bébés nés le même jour : un gros et un petit, puisqu'il s'agit de deux photos dont l'une a été tirée dans un format plus grand de 30 % pour le même prix. Ou cet autre spot, plus grave, réalisé pour la Ligue espagnole contre le cancer, qui montre des images de stars cachant leur poitrine dénudée : « *Si vous avez honte de montrer vos seins, imaginez ce que ce serait de n'en montrer qu'un. Rendez visite à votre gynécologue...* ».

Les pingouins et les singes

Contrecoup de cette tendance, le style japonais, usant de spots souvent longs et bavards, a du mal à passer la rampe. Quant aux spots français, dont le caractère alambiqué est parfois difficile à comprendre à l'étranger, ils s'imposent difficilement. Seul le film pour le Théâtre de l'Odéon a su, par son humour accessible à tous, décrocher un Lion d'or. Car l'humour fait toujours recette. Mais, au-delà, il reste hasardeux de mettre en exergue les thèmes dominants. On remarque toutefois que, cette année, les animaux fétiches des « réclames » sont les pingouins et les singes, que la caricature des années 70 et des hippies inspire la planète publicitaire et qu'au sein des différents secteurs les boissons non alcoolisées et les voitures ont été les plus riches, avec respectivement dix et onze prix remportés.

Enseignement majeur, cette 41e édition du Festival de Cannes a surtout privilégié les idées. Les films esthétisants ont été peu primés. Aux superproductions onéreuses, le jury a préféré des films à petit budget, minimalistes, mais facilement mémorisables, qui reposent sur une idée lumineuse. Loin des fastes d'antan, ce sont les messages percutants et sans esbroufe qui se sont imposés. Ce que la publicité peut faire de mieux, en temps de crise, pour prouver son efficacité auprès des annonceurs comme auprès du public.

JULIE-EMILIE ADÈS

DANS LA PRESSE

Le veto britannique à Corfou

Die Welt (Herbert Kremp) : « La crise aigüe que traverse actuellement l'Europe est la conséquence de deux erreurs qui ont été présentées depuis des années comme une force pour la politique de la Communauté. Première erreur : l'hégémonie décisionnelle de plus en plus provocante du tandem franco-allemand, qui anticipe sur les décisions au lieu d'œuvrer dans le sens d'une élaboration en commun. Seconde erreur : la négation du fait que ces décisions élaborées à deux cherchent à réaliser des objectifs contradictoires, à savoir le renforcement de l'Union et son élargissement. »

Financial Times : « En mettant son veto à la désignation d'un candidat agréé par les onze autres États membres, [M. Major] apparaît de nouveau comme le pourrisseur de la politique européenne. Il va certainement réussir à empêcher la désignation de M. Jean-Luc Dehaene, le premier ministre belge. Mais le prix à payer pour la Grande-Bretagne sera élevé, en termes de perte d'influence et de crédibilité au sein de l'Union européenne. »

Le Soir (André Riche) : « Une certaine presse britannique, pas seulement « populaire », et quelques gros bras conservateurs ont proclamé que la Belgique, par définition, ne pouvait fournir que de mauvais candidats, des « ayatollahs » intégristes d'une Europe supranationale. Le gouvernement de Sa Gracieuse Majesté et le monde politique britannique en sont-ils arrivés à ce degré de déliquescence qu'il leur est désormais impossible de résister aux pressions de la presse à sensation ? »

Le Figaro (Franz-Olivier Giesbert) : « Une fois de plus, de Gaulle avait raison : l'Angleterre est une île, que tous les ponts et tous les tunnels du monde ne réussiront jamais à relier au continent. Il ne fallait pas la faire entrer dans le Marché commun. Il fallait l'associer. Aujourd'hui, le mal est fait, et le ver gigote dans le fruit. »

Libération (Gérard Dupuy) : « L'arrière-plan de la dispute sur le successeur de Delors ne peut pas se réduire aux contorsions intestines du parti tory. La quasi-unanimité opposée à John Major ne doit pas porter à croire que les idées qu'il a défendues sont si marginales que ça. Elles figurent, sous divers visages, dans presque tous les pays européens (à commencer par le nôtre). »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « Si une chaise doit rester vide, le mieux serait-il que ce soit celle du président de la Commission européenne, ou celle de la Grande-Bretagne comme, après tout, cela avait été le cas pour la France pendant un moment, à l'époque du général de Gaulle ? »

RTL (Marc Ullmann) : « Quelle conclusion tirer de tout cela ? La conclusion est que la règle du veto est une très mauvaise règle. Si elle n'existait pas, M. Major aurait pu faire son show et s'incliner sans perdre la face. »

LA COUPE DU MONDE DE FOOTBALL

Défaits dimanche 26 juin par les Roumains à Los Angeles (1-0), les Américains ont laissé échapper leur qualification directe pour les huitièmes de finale. Ils devront attendre le jeudi 30 juin pour savoir s'ils appartiennent au groupe des quatre meilleurs troisièmes.

■ QUALIFIÉS. Cinq équipes ont d'ores et déjà obtenu, au cours du week-end, leur billet pour la suite de la compétition : le Brésil, l'Argentine, la Belgique, la Roumanie et la Suisse.

■ HONNEUR. L'Argentin Claudio Caniggia a marqué devant le Nigéria le 1 500ᵉ but en Coupe du monde depuis l'origine de la compétition en 1930 à Montevideo.

GROUPE A : Roumanie - Etats-Unis (1-0)

Georges Hagi ou les intermittences roumaines

LOS ANGELES

de notre envoyé spécial

Dans les tribunes du Rose Bowl, de gros ballons multicolores voltigent de main en main. Le public américain s'amuse. Ou plutôt essaye de se détendre comme il le peut. Ces attentes crispées ne sont pas du tout son genre. Ce match l'agace à vrai dire. Il n'est pas encore très sûr d'aimer vraiment le *soccer*, mais il déteste toujours voir ses couleurs ne pas arriver à s'imposer. Et depuis un tir de John Harke sur la barre, en tout début de match, suivi par un but malicieux du défenseur roumain Dan Petrescu (dix-huitième minute), les événements laissent à penser que cette rencontre ne veut pas de ses footballeurs. L'euphorie des joueurs de Bora Milutinovic est en train de fondre sous les quarante-cinq degrés Celsius qui écrasent la pelouse.

Les supporters aux bannières étoilées étaient venus jouer les témoins au baptême de leur équipe, née au football mondial quatre jours plus tôt dans ce même stade, d'une victoire sur la Colombie (*le Monde* du 24 juin). Les voilà condamnés à assister à la énième renaissance roumaine. Les spectateurs américains étaient venus fêter la qualification de leur nouvelles vedettes – que la défaite ne semble pas devoir remettre en cause grâce à la perspective d'une place de meilleur troisième. Ils voient onze footballeurs en jaune s'emparer de la première place du groupe A, et confirmer que leur talent n'atteint sa plénitude que lors des années de Coupe du monde.

Au sein de l'équipe de Roumanie, un joueur symbolise à lui seul ces intermittences, ce jeu selon l'humeur du moment. La carrière de Georges Hagi a connu tous les hauts et tous les bas du football de son pays. Depuis le début de la Coupe du monde, ses performances servent de baromètre pour juger celles de son équipe. Contre la Colombie, le numéro 10 joue comme il sait parfois le faire. Merveilleusement. Son pied gauche, ses dribbles justifient la comparaison avec Diego Maradona. George Hagi donne deux ballons de but et marque le troisième. La Roumanie s'impose sans trembler.

Contre la Suisse, Georges Hagi commence par marquer d'un tir lointain. Puis, après un bon début de match, l'équipe commence à se déliter. Alors Hagi fait comme à son habitude. Il se cache. Il s'enchaîne volontairement à la ligne de touche, il s'exile sur son bout de terrain, où aucun ballon, ni aucun reproche, ne peuvent lui être adressés. Comme s'il était saisi tout à coup par la honte d'appartenir à une formation malmenée. L'équipe sombre, sur le score de 4-1, sans que Hagi ne fasse l'effort de lui envoyer la moindre bouée. Contre les Etats-Unis, dimanche après-midi, il réapparaît. Ses slaloms au milieu des défenseurs, ses passes orientent le jeu de son équipe. La Roumanie gagne et Hagi brille.

Le plus talentueux de sa génération

Pourquoi s'ingénier ainsi à mimer les qualités et les défauts de son équipe? Pourquoi retranscrire dans sa trajectoire individuelle toutes les variations du groupe? Sans doute parce que George Hagi, né le 5 février 1966 au bord de la mer Noire, a essuyé tous les plâtres du nouveau football roumain. Le joueur le plus âgé et le plus talentueux de sa génération est tombé le premier, en explorateur, dans tous les pièges tendus à ses camarades.

Au temps de Ceausescu, il fut l'enfant chéri du Steaua Bucarest, que le fils du dictateur avait installé à la première place du pays, grâce à son pouvoir et à son argent. Deux fois élu joueur de l'année, George Hagi voit tous ses caprices exaucés. Il roule en Mercedes quand ses coéquipiers doivent se contenter de Dacia. Bien que membre du club de l'armée, il est exempté de service militaire et peut poursuivre ses études. Il peut se permettre d'assommer un adversaire au cours d'une rencontre sans s'exposer à davantage qu'une sanction de deux matches de suspensions. C'est que la Coupe du monde de 1990 approche, et que la sélection ne saurait se passer de son meilleur élément. Georges Hagi y fait apprécier l'étendue de son talent au sein d'une formation qui fait bonne impression malgré une élimination en huitièmes de finale.

Cette Coupe du monde réussie coïncide avec l'ouverture des frontières, à la suite de la révolution. Georges Hagi sera donc le premier footballeur roumain à émigrer dans un grand club étranger, le Real Madrid. Comme il sera le premier à connaître les déceptions de l'exil. L'argent ne peut servir d'unique engrais pour son talent. Il lui manque ces faveurs, cette attention permanente que lui témoignait la Roumanie d'avant la révolution.

Employé de luxe au sein d'un club qui en a connu d'autres et ne lui passe rien, Georges Hagi ne parvient pas à justifier sa réputation. Il n'influence pas le jeu, comme ses dirigeants l'avaient espéré. Au bout de deux années décevantes, Georges Hagi devient un déclassé dans l'échelle sociale des mercenaires du football, comme la plupart de ses équipiers, de plus en plus nombreux, qui sont passés et n'ont pas réussi à l'Ouest. Le milieu de terrain est transféré à Brescia, qui vient de sortir de la deuxième division italienne et qui ne tardera pas à y redescendre. Malgré cette relégation, Georges Hagi ne quitte pas le club. Comme s'il avait trouvé la cachette idéale, loin des yeux des amateurs de football qui ont fini par l'oublier, pour retaper son talent. Comme si, au cours de ses matches et de sa carrière, il avait eu besoin de ces moments où il se met de lui-même en jachère pour laisser reposer ses qualités.

A Brescia, à l'abri de son anonymat de future star qui n'a jamais confirmé ce statut, Hagi finit par redevenir le joueur qu'il était. Il réapprend les plaisirs de s'inventer une place à part sur le terrain, au seul gré de son inspiration. Hagi n'aime pas voir son indépendance rognée par des tâches précises. Sous la houlette d'un entraîneur roumain, il obtient l'assurance de pouvoir jouer selon ses envies, de traverser le terrain comme bon lui semble et de dribbler autant d'adversaires qui lui plaît. Hagi qui avait réussi à imposer son individualisme aux temps du collectivisme, parvient enfin à l'acclimater au football occidental.

Lui dont on n'espérait plus rien, renoue avec le haut niveau, et emmène l'équipe de Roumanie en Coupe du monde. La sélection, que les observateurs tenaient pour morte, tuée par la crise économique qui frappe le pays et ses clubs, redevient la scène privilégiée où mettre en scène son talent. Après quatre années d'effacement et de doutes sur sa survie, elle touche au bon moment les dividendes du retour en forme d'une génération. Après avoir surpris en Italie, elle pourrait pousser plus avant dans la compétition américaine si les nouveaux regards, qui ne vont pas manquer de converger sur eux, ne finissent pas par renvoyer Georges Hagi et ses équipiers à leurs anciens errements.

JÉRÔME FENOGLIO

GROUPE D : Bulgarie-Grèce (4-0)

Première bulgare

CHICAGO

de notre envoyé spécial

Le public du Soldier Field a tenté une ou deux « ola », par désœuvrement, puis il a fini par se lasser. Par grappes de plus en plus nombreuses, il s'est mis à quitter le stade avant terme. Bien avant le quatrième but, marqué par Daniel Borimirov dans les arrêts de jeu. Le score fleuve ne pouvait, à lui seul, faire de ce match de sous-doués un spectacle digne de la Coupe du monde. La sélection grecque, bien que remaniée jusque dans ses fondations, a donné la confirmation de son insignifiance. Après cette deuxième correction, et en attendant la prochaine, les Grecs sont fixés sur leur sort. Selon une formule en vigueur dans le milieu peu charitable du football, ils seront à la maison *« avant les cartes postales »*. Anonymes avant, anonymes après.

Pour les Bulgares en revanche, la journée restera historique. Cette victoire, qui ranime faiblement l'espoir d'une qualification, est la première jamais obtenue par la Bulgarie en phase finale d'une Coupe du monde, malgré six participations. Il aura fallu attendre le dix-huitième match (11 défaites, 6 nuls), et un adversaire friable, pour cette première joie. Le plus sensible à la performance est sans doute Dimitar Penev, l'entraîneur, qui participa en vain, comme joueur, à trois Coupes (1966, 1970, 1974). Cependant, ce match ne lui laissera pas beaucoup d'autres sujets de satisfaction : son équipe n'a pas contribué à relever le niveau. Entre Grecs et Bulgares, c'était la parabole américanisée et footballistique de l'aveugle et du paralytique.

Manque de cohésion

Les miraculés du Parc des Princes ont petite mine. Après leur qualification à l'ultime seconde du match contre la France, le 17 novembre dernier, les hommes de Penev ont échangé plus de polémiques que de ballons. De nombreux problèmes financiers ont empoisonné les rapports entre la Fédération, dont les caisses sonnent désespérément creux, et les joueurs exilés, qui ont pris des habitudes de confort dans les championnats étrangers. Les discussions ont porté en vrac sur les contrats publicitaires, sur les primes de participation, sur le choix des chaussures, etc. Tandis que le Barcelonais Hristo Stoïtchkov tentait de négocier les services de sa propre société, Stoïtchkov Yaffa, pour la sponsorisation, Dimitar Penev devait faire face à la contestation de certains anciens, tels que Nasko Sikarov, l'éternel râleur, sur ses options techniques.

La phase de préparation fut cahotante. Le président bulgare, Valentin Mihov, ne put mettre sur pied qu'une pauvre tournée au Moyen-Orient contre de modestes faire-valoir : l'Emirat d'Oman et le Koweït. Il fut aussitôt soupçonné de traquer le pétrodollar pour son championnat exsangue. Sportivement, les matches nuls concédés à cette occasion, puis contre l'Ukraine début juin, n'apportèrent aucun enseignement. La plupart des stars étaient absentes, leur emploi du temps ne leur permettant pas de se libérer pour si peu. Dans ces conditions, les mérites de Penev ne sont pas minces. Cet homme de quarante-neuf ans, secret et madré, est le ciment d'une équipe hétérogène, coupée en deux entre les joueurs qui évoluent dans le championnat bulgare et la diaspora.

Les uns forment une défense un peu pesante. Les autres font flamber l'attaque. En l'absence de son neveu, Luboslav Penev, l'attaquant de Valence, indisponible pour plusieurs mois à cause d'une tumeur au testicule, l'entraîneur peut se vanter d'aligner l'un des meilleurs compartiments offensifs du monde. On connaît Hristo Stoïtchkov. Comme à sa superstitieuse habitude, il est entré du pied gauche sur la pelouse de Chicago, et c'est du même pied qu'il a inscrit sa ration de penalties (5ᵉ, 56ᵉ). On connaît (trop) Emil Kostadinov (FC Porto), le bourreau des espoirs français. Les deux compères sont aussi différents que le feu et la glace. Mais « Hristo le fou » et Emil, le père tranquille, ont leurs habitudes. Sous la direction de Dimitar Penev, ils ont joué ensemble au CSKA Sofia, avec lequel ils ont atteint une demi-finale de Coupe d'Europe en 1989.

Le sélectionneur peut encore compter sur les qualités créatrices de Krassimir Balakov (Sporting CP) et de Yordan Letchkov (Hambourg SV), auteur du troisième but contre la Grèce (66ᵉ). Pour cette génération de joueurs, la World Cup représente une occasion unique – peut-être la dernière – de briller sous le maillot national. Ils étaient absents des championnats d'Europe de 1988 et de 1992. La route du Mondiale, en 1990, leur fut coupée par la Roumanie. A chaque fois, il fallait regretter le manque de cohésion de l'équipe. Le match contre la Grèce n'a pas vraiment marqué un progrès décisif dans ce domaine. L'avenir de la Bulgarie reste suspendu au génie de quelques joueurs hors du commun : les sprints explosifs de Kostadinov, aussi rayonnant sur le terrain qu'il est discret dans la vie ; ou les coups de patte de Stoïtchkov, capable, malgré les millions qui dorment dans ses coffres, de se battre sur toutes les balles comme il le faisait, gamin, devant son immeuble de Plovdiv.

JEAN-JACQUES BOZONNET

GROUPE A : Colombie-Suisse (2-0)

Le cartel des déçus

SAN-FRANCISCO

de notre envoyé spécial

Ils étaient arrivés coiffés de perruques. Ils sont repartis avec des bonnets d'âne. Pour un peu, s'il fallait s'en amuser, l'échec colombien se résumerait à cette affaire de faux cheveux et de vraie punition. Eliminée, l'équipe du nonchalant Carlos Valderrama, le capitaine dont la tignasse blonde avait incité tant de supporters à porter des perruques à bouclettes. Eliminée cette sélection que Pelé présentait comme la *« meilleure d'Amérique du Sud »*. Eliminée, cette formation que les oracles du jeu, et même un Prix Nobel de littérature, Gabriel Garcia Marquez, promettaient au sacre planétaire. A moins d'une bévue de l'Italie ou des Pays-Bas, l'événement de ce premier tour restera sans doute l'éviction de la Colombie.

Une défaite contre la Roumanie (3-1), une seconde contre les Etats-Unis (2-1), et les surdoués de Bogota ont rejoint le coin des cancres. Leur succès devant des Suisses sans entrain (2-0), dimanche 26 juin, au stade de Stanford, n'y a rien changé. Ces deux buts trop tardifs, l'un en première période par Herman Gaviria (44ᵉ) et l'autre par Harold Lozano à la fin d'une triste rencontre (89ᵉ), n'ont rien modifié : la Colombie, quatrième de son groupe, est partie le cœur gros de regrets.

« Notre participation a été désastreuse. Nous avons laissé tout le monde tomber », avait déclaré le sélectionneur Francisco Maturana, à l'issue de la défaite du 22 juin face aux Américains. Dimanche, malgré l'inutile sursaut de ses joueurs, il a confirmé qu'il quittait ses fonctions – après huit ans de présence à ce poste – pour rejoindre l'Atletico de Madrid. La déception des Colombiens est à la mesure des espoirs placés en cette équipe. Jamais le football de ce pays n'avait paru si près de s'imposer. Ses vedettes brillent en Europe, Faustino Asprilla à Parme et Adolfo Valencia au Bayern de Munich. Quant à Maturana, il passe pour un maître technicien, un adepte du spectacle, comme l'avait montré une mémorable victoire en Argentine (5-0), le 5 septembre 1993, sur la route de la World Cup.

Or, qu'a-t-on vu aux Etats-Unis? Un Valderrama désespérant de lenteur et de maladresse. Une formation incapable de pratiquer le jeu très simple, à base de passes courtes et de déviations, que préconise son entraîneur. Des joueurs soucieux de briller individuellement pour décrocher un contrat à l'étranger. *« Nous avons honte de nos performances »*, pouvait conclure Asprilla.

Un championnat dopé aux « narco-dollars »

Au-delà des résultats, le pays espérait soigner sa renommée. *« Nous essayons de montrer que la Colombie, ce n'est pas seulement la coca, la violence, le terrorisme, la mort... »*, assurait ainsi le défenseur Carlos Perea avant le début de la compétition. Mais la Colombie est bien demeurée la Colombie. Le milieu de terrain Gabriel Gomez, jugé incompétent lors du premier match, n'a-t-il pas été écarté de l'équipe à la suite de menaces de mort?

Tenter de dissocier sport et trafics relevait de toute façon de la gageure. Car les succès de ces dernières années étaient eux-mêmes l'aboutissement d'un processus déclenché par les trafiquants au début des années 80. En investissant dans certains clubs, tant par passion que par souci de blanchiment, les « narcos » ont relancé le football colombien. Pablo Escobar, le chef du cartel de Medellin, s'est acoquiné avec le club local, le Nacional. Il a imposé des dirigeants amis, financé des transferts et l'achat de matériel...

Ses rivaux ont emprunté un chemin identique, Gilberto et Miguel Rodriguez Orejuela avec l'America Cali et Gonzalo Rodriguez Gacha avec les Millonarios de Bogota. A chacun son club, à chacun sa « danseuse ». L'argent aidant, un championnat professionnel crédible a pu se mettre en place, avec seize équipes en première division et quatorze en seconde.

Escobar, tué par les forces spéciales antiterroristes en décembre 1993, a eu une influence déterminante. Contrairement à la famille Orejuela, qui engageait des stars étrangères pour l'America, il a toujours exigé que le Nacional soit à 100 % colombien, ce qui a obligé les entraîneurs à former des jeunes ou à recruter les meilleurs éléments locaux. Il faut croire que *le « patron »* avait le sens du jeu puisque les résultats ont suivi : en 1989, le Nacional est devenu la première équipe du pays à gagner la Coppa Libertadores, l'équivalent sud-américain de la Coupe des champions. L'entraîneur était alors Francisco Maturana.

Escobar était très proche de certains joueurs, si proche que René Higuita, le gardien loufoque qui officiait dans les buts colombiens en Italie, n'a jamais caché sa sympathie pour lui. Cette fidélité a valu au « fou » (le surnom d'Higuita) sept mois de détention : il aurait touché 50 000 dollars dans une affaire d'enlèvement d'enfant. D'autres joueurs n'ont fait que passer en prison : en 1991, l'international Leonel Alvarez – qui était dimanche sur le terrain de Stanford – a rendu visite à « Pablo » et s'est fait photographier à ses côtés. Même incarcéré, celui-ci dirigeait le club. Toujours en 1991, il aurait fallu son accord pour que Asprilla soit transféré à Parme.

Avec de tels parrains, la Colombie du ballon rond n'a pas seulement obtenu des résultats. Elle s'est aussi risquée à des pratiques que la morale réprouve mais que les « narcos » recommandent : les menaces à arbitre (1), l'enlèvement de journalistes trop critiques, la corruption. La mort d'Escobar et l'arrestation d'autres chefs de cartels ont-elles rompu les liens entre le sport et les trafiquants? Les autorités de Bogota veulent s'en persuader. Les joueurs voulaient profiter de la World Cup pour le prouver. Ils n'en ont pas eu le temps.

PHILIPPE BROUSSARD

(1) Le 26 août 1990, des arbitres devant diriger un match de la Coppa Libertadores entre le Nacional d'Escobar et Vasco de Gama (Brésil) avaient été menacés par six hommes en armes. Le 6 septembre, la Confédération sud-américaine de football avait décidé d'interdire, pendant un an, toute rencontre internationale dans les stades colombiens.

LE POINT

RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

Samedi 25 juin

GROUPE D

Argentine b. Nigéria.......... 2-1

GROUPE F

Belgique b. Pays-Bas.......... 1-0
Arabie saoudite b. Maroc.......... 2-1
1. Belgique 6 pts (+2) ; 2. Arabie saoudite et Pays-Bas 3 (0) ; 4. Maroc 0 (–2).

Dimanche 26 juin

GROUPE A

Roumanie b. Etats-Unis.......... 1-0
Colombie b. Suisse.......... 2-0
1. Roumanie 6 pts ; 2. Suisse 4 (+1) ; 3. Etats-Unis 4 (0) ; 4. Colombie 3.

GROUPE D

Bulgarie b. Grèce.......... 4-0
1. Argentine 6 pts ; 2. Nigéria 3 (+2) ; 3. Bulgarie 3 (+1) ; 4. Grèce 0.

A LA TÉLÉVISION

Lundi 27 juin
Allemagne-Corée du Sud à 22 h 05 (TF1)

Mardi 28 juin
Bolivie-Espagne à 00 h 05 (TF1 en différé)

LA COUPE DU MONDE

SPORTS

PROLONGATIONS

Pelouse d'intérieur

DÉTROIT

de notre envoyé spécial

Les organisateurs des matches du Silverdome de Pontiac peuvent commencer à respirer. Une seule et dernière rencontre – Brésil-Suède, mardi 28 juin – menace encore leur pelouse d'intérieur. Les trois parties précédentes se sont déroulées sans incident notable. Aucun crampon n'a eu l'inélégance de déchirer le gazon, façon accroc sur un tapis de billard. Aucune cheville n'a eu la mauvaise inspiration de se tordre sur le terrain le plus surveillé de cette Coupe du monde.

Après leur premier match au Silverdome, les Suisses avaient bien un peu râlé. Ils trouvaient que la pelouse ralentissait trop la balle. L'entraîneur, Roy Hogdson, s'en était pris à l'ambiance de *« barraque de hot-dogs »* qui régnait dans la salle. Un joueur affirmait que regarder le ballon en l'air avec un plafond au-dessus avait fini par lui donner le vertige. Le fait de ne pas avoir réussi à dominer les Etats-Unis sur cette pelouse avait dû un peu influencer leur jugement. Car, après avoir battu la Roumanie, 4-1, les Suisses ne trouvaient plus grand-chose à reprocher à l'endroit.

Un sauna poisseux

Globalement, le privilège d'avoir disputé les premiers matches *indoor* d'une Coupe du monde n'aurait fait ni chaud ni froid aux footballeurs, si la salle ne s'était transformée en sauna, poisseux d'humidité. Dans cette atmosphère étouffante, certains joueurs ont perdu jusqu'à quatre kilos. Seule la pelouse, *« douce comme le gazon de Wimbledon »* selon les Suédois, a semblé sortir indemne de ce milieu confiné.

Cette résistance aux conditions extrêmes lui permettra-t-elle de révolutionner le football en en faisant un sport d'intérieur autant que d'extérieur ? Son prix semble devoir l'empêcher. Installer de l'herbe naturelle dans un milieu aussi artificiel qu'un stade couvert coûte très cher : 1,5 million de dollars (près de 9 millions de francs) à Detroit. Il aura fallu que les chercheurs de l'université de l'Etat du Michigan inventent un gazon particulier, un croisement de *Kentucky bluegrass* et de variétés plus résistantes. Il aura fallu installer cette nouvelle herbe dans deux mille palettes hexagonales où elle a germé au soleil, sur les parkings du Silverdome. Puis il aura fallu l'installer à l'intérieur en imbriquant les palettes, comme un puzzle. Tout cela pour une durée de vie qui n'excéderait pas plus de six semaines.

Peu de débouchés en Europe

La complexité de ces opérations ne promet guère de débouchés européens à l'herbe miracle. En revanche, John « Trey » Rogers, l'inventeur de ce gazon, affirme que les Japonais l'on déjà contacté. Le procédé les intéresserait en vue de rencontres en salle de la Coupe du monde de 2002 qu'ils sont susceptibles d'organiser. Aux Etats-Unis, Rogers mise sur le base-ball, et surtout sur les salles de football américain. Mais les principaux bénéficiaires de cette innovation technique pourraient paradoxalement se recruter dans le sport de plein air par excellence. Les propriétaires de terrains de golf rêvaient depuis longtemps d'une herbe aussi docile. D'un gazon qui ait la coquetterie de rester en parfait état en toutes saisons, dans les endroits les moins ensoleillés, à l'ombre des grands arbres qui font le charme des parcours.

J. Fe.

GROUPE F : Belgique-Pays-Bas (1-0)

Michel Preud'homme, l'homme-mur

ORLANDO

de notre envoyé spécial

Halte-là, on ne passe pas ! N'en déplaise à l'Europe de Maastricht et de Schengen, il y encore une frontière entre la Belgique et les Pays-Bas. Pas une simple guérite, avec un gabelou d'opérette qui vous salue au passage. Un mur, un vrai. Un rempart indestructible. Les Néerlandais l'ont appris à leurs dépens, samedi 25 juin. Trois missiles du maître artificier Ronald Koeman l'ont à peine ébranlé. Bergkamp, Rijkaard et Overmars, les chevau-légers, ne parvinrent pas plus à le contourner. Gardien-mirador, Michel Preud'homme veillait. Par huit interventions déterminantes, il sauvegarda la qualification que ses coéquipiers – en particulier Philippe Albert, l'auteur du but (66e) – avaient joliment mise en œuvre.

Le gardien de but belge est l'un des meilleurs du monde. Personne ne peut l'ignorer. Depuis quinze ans il promène sa grande silhouette et sa crinière bouclée sur les pelouses internationales. En 1990, malgré l'élimination prématurée des Diables rouges, il avait brillé. Quatre ans plus tard, à trente-cinq ans, il est encore au sommet de son art. Entre-temps ? Il a joué et brillé. Car Preud'homme n'est pas économe de son talent. Sa régularité lui vaut une sorte de record, ayant disputé avec l'équipe nationale trente-et-une rencontres consécutives entre septembre 1989 et octobre 1993. Seule une méchante blessure l'empêcha de participer au match qualificatif de la Belgique, en novembre dernier, contre la Représentation tchèque et slovaque (RCS). Privilège rare pour un gardien, il fut sacré à deux reprises footballeur de l'année en Belgique, en 1987 et 1989.

Sa carrière avait pourtant mal commencé. Arrivé en 1979 au prestigieux Standard de Liège, le jeune Preud'homme n'avait pas vingt ans lorsqu'il se trouva mêlé dans un scandale de matches « arrangés ». Puni comme son entraîneur de l'époque, Raymond Goethals, il s'employa à faire oublier cette erreur de jeunesse par une longue carrière de probité et de discrétion. La mauvaise publicité de ses débuts, il ne chercha pas à la fuir en signant à l'étranger, il laissa le temps la gommer. Belge au cœur fidèle, il est resté sept ans au Standard, qu'il quitta en 1986 pour le FC Malines. Michel Preud'homme vient d'y terminer sa huitième saison.

Départ pour le Portugal

On le croyait définitivement installé dans les Flandres. Au sein du club malinois, Preud'homme est davantage qu'un joueur. Depuis le temps qu'il appartient à la famille, les dirigeants lui ont confié la gestion de la publicité et du partenariat. Il faut dire que, malgré une silhouette d'adolescent monté en graine, il a perdu la naïveté coupable de ses vingt ans. C'est un homme d'affaires avisé qui sait investir en père de famille pour sa retraite. Il possède, dans la région de Malines, un restaurant de poissons et un supermarché de produits frais. Mais, à l'âge où beaucoup de footballeurs vagabonds ont déjà posé leurs valises, le Belge casanier fait les siennes.

Michel Preud'homme vient de signer un contrat avec Benfica, une équipe de l'élite européenne. Artur Jorge, le nouvel entraîneur du club portugais, n'a tenu compte ni de son âge ni des quarante buts encaissés cette saison avec Malines. Comme Paul Van Himst, le sélectionneur belge, qui ne lui ménage pas sa confiance malgré la concurrence de Filip de Wilde (vingt-neuf ans), il mise sur l'expérience de cet homme mûr. De cet homme-mur ?

J.-J. B.

TENNIS

Les Internationaux de Grande-Bretagne à Wimbledon

Guy Forget et le désert français

Sur les dix-sept Français et Françaises engagés dans les Internationaux de Grande-Bretagne de tennis de Wimbledon, il n'en restait plus qu'un, lundi 27 juin, à l'orée de la deuxième semaine. Tombeur du Suisse Jakob Hlasek, samedi 25 juin, Guy Forget devait rencontrer le Britannique Jeremy Bates.

LONDRES

de notre envoyée spéciale

En battant son ami et partenaire de double, Jakob Hlasek, en un de ces combats fratricides que le sport affectionne, Guy Forget a pansé les cœurs cocardiers en mal d'émotions. A la veille du quart de finale de Coupe Davis contre la Suède, qui aura lieu à Cannes du 15 au 17 juillet, l'équipe de France paraît néanmoins mal en point pour espérer une victoire.

Cédric Pioline, sorti dès le premier tour à Wimbledon, est déprimé. Manque de victoires, donc manque de matches. L'ancien finaliste de Flushing Meadow s'est séparé de son mentor, Henri Dumont, et rien ne va plus. On le dit fatigué, agacé par le tennis. Il s'en défend, mais les résultats sont là. Du côté de l'infirmerie, Arnaud Boetsch, éliminé aussi dès le premier tour, se remet d'une pubalgie contractée au cours de Roland-Garros. Henri Leconte a l'échine douloureuse. Fidèle à son habitude, Olivier Delaitre a trébuché sur le gazon au deuxième tour, sans démériter, comme Jean-Philippe Fleurian, battu au troisième tour par Sergi Bruguera (*le Monde* daté 25-26 juin).

Millième joueur mondial après avoir longtemps été éloigné des courts pour une blessure au genou, Guy Forget sauve donc l'honneur. Il a envie de gagner, de se battre puisqu'il doit mettre fin à une satanée frustration. Un an sans taper dans une balle de tennis quand les autres semblent en être sevrés (*le Monde* du 25 juin).

Jeu de pistes

« Les Français sont moins bien classés qu'il y a six mois, note Georges Goven, capitaine de l'équipe de France de Coupe Davis. *La plupart d'entre eux évoluaient parmi les soixante mondiaux au début de l'année. Ils sont aujourd'hui dans les cent. »* Selon lui, la préparation physique est à l'origine de leurs soucis : *« Les joueurs doivent arriver au rendez-vous avec la conviction qu'il peuvent avaler des rencontres de quatre heures et recommencer le lendemain. On ne peut arriver dans cet état d'esprit que si l'on a confiance en ses capacités physiques. Cela n'a pas été le cas à Wimbledon, ni à Roland-Garros »*.

A trois semaines de l'échéance de Coupe Davis, Georges Goven, fort marri, aura la rude tâche de sélectionner une formation valide et motivée : *« Avec ces défaites*, dit-il, *les joueurs commencent à douter. Il va falloir gérer ces inquiétudes et trouver le bon chemin. »* Un jeu de pistes à flanquer la migraine. En effet, comme le prescrit le règlement, la surface a été choisie il y a trois mois en fonction des joueurs du moment. On se porta, alors, sur un revêtement rapide accordant ainsi un vote de confiance à Pioline et Boetsch. Mais Georges Goven devra convaincre ces deux champions de renoncer au tournoi sur terre battue de Gstaad pour le stage de préparation de la Coupe Davis : *« Comment peut-on se préparer à une rencontre sur surface dure, en jouant sur terre battue après avoir foulé le gazon ? »* Guy Forget, ressuscité sur l'herbe, ne devrait pas se hasarder sur le dur.

Chez les dames, dans un tournoi où les seconds couteaux ont guillotiné quelques belles têtes de série, dont Steffi Graf, il n'y a même pas un arbuste français pour cacher une forêt de fantômes. Mary Pierce, la finaliste de Roland-Garros ayant déposé les armes à la veille de la compétition (*le Monde* daté 21 juin), ses consœurs se sont trouvées bien esseulées : sept au départ, toutes disparues dès la première semaine. Pauvre Julie Halard, dépassée au premier tour par Lindsay Davenport ! Pauvre Nathalie Tauziat, ex-numéro 1 française, battue au troisième tour, sans se rebiffer, par Conchita Martinez, l'une des plus solides prétendantes au titre ! Julie et Nathalie sont pourtant toujours là, à l'affût d'un exploit en double. A deux, la victoire est plus douce.

BÉNÉDICTE MATHIEU

La journée du 25 juin

TROISIÈME TOUR

SIMPLE MESSIEURS

P. Sampras (EU., n° 1) b. C. Adams (EU.) 6-1, 6-2, 6-4 ; G. Forget (Fra.) b. J. Hlasek (Sui) 6-4, 6-4, 7-6 ; J. Bates (GB.) b. M. Zoecke (All.) 6-4, 6-4, 3-6, 6-3 ; A. Volkov (Rus.) b. D. Prinosil (All.) 7-6, 6-3, 6-3 ; G. Ivanisevic (Cro., n°4) b. A. Mansdorf (Isr.) 6-3, 7-5, 6-4 ; B. Becker (All., n° 7) b. J. Frana (Arg.) 7-6, 6-4, 1-6, 6-3 ; A. Medvedev (Ukr., n° 9) b. R. Fromberg (Aus.) 7-6, 6-3, 5-7, 6-4 ; C. Bergstrom (Suè.) b. J. Burillo (Esp.) 6-3, 6-3, 6-4 ; B. Shelton (EU.) b. J. Stoltenberg (Aus.) 7-6, 5-7, 5-7, 7-6, 6-4.

SIMPLE DAMES

J. Novotna (Rép. Tch., n° 5) b. D. Monami (Bel.) 6-0, 4-6, 6-0 ; N. Sawamatsu (Jap.) b. M.-J. Fernandez (EU., n° 11) 6-0, 7-5 ; H. Sukova (Rép. Tch.) b/ S. Frankl (All.) 6-3, 6-2 ; M. Navratilova (EU., n° 4) b. L. Harvey-Wild (EU.) 6-3, 6-2 ; G. Fernandez (EU.) b. M. Endo (Jap.) 4-6, 6-3, 6-3 ; Y. Basuki (Indo.) b. A. Grossman (EU.) 6-0, 6-2 ; Z. Garrison-Jackson (EU., n° 13) b. L. Golarsa (Ita.) 6-2, 4-1, ab. ; A. Sanchez-Vicario (Esp., n°2) b. N. Feber (Bel.) 6-2, 6-1.

(Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, le cas échéant, leur tête de série).

ATHLÉTISME

La Coupe d'Europe par équipes

Une France sans muscles

L'Allemagne a remporté, samedi 25 et dimanche 26 juin à Birmingham, les titres masculin et féminin de champion d'Europe des nations par équipes. Les Françaises, qui terminent sixièmes sur huit, se maintiennent en « super ligue » de justesse. Troisièmes lors de la Coupe d'Europe en 1993, les garçons, septièmes, ont été relégués dans le groupe B.

BIRMINGHAM

de notre envoyée spéciale

Du gazon de Wimbledon au tartan de l'Alexander Stadium de Birmingham, pour les Français, le temps reste le même, maussade comme le crachin. Troisièmes en 1993 de la Coupe d'Europe des nations à Rome, les Français sont septièmes samedi après la première journée. Les deux équipes français vont passer tout leur dimanche à recoller au score, à la chasse aux Suédois pour les garçons, aux Roumaines pour les filles, afin d'éviter la relégation. Pour les deux équipes, tout s'est joué à la dernière course : le relais 4 x 400 mètres. Les filles sont passées ; les garçons ont cassé, troisièmes lorsqu'ils fallait être deuxièmes pour éviter la culbute. A jouer avec le feu...

Relégation en groupe B

L'équipe de France était venue à la Coupe d'Europe des nations en cachant, tant bien que mal, sa misère. Un paradoxe après de séduisants championnats d'Europe en salle, en mars à Paris, où il faisait soleil sur l'athlétisme français : Jean-Charles Giquel, vice-champion d'Europe du saut en hauteur, cloué au lit par une forte fièvre ; Marie-José Pérec, forfait à cause d'un gros orteil embouti dans un meuble ; le sprinteur Jean-Charles Trouabal non remis de blessure.

Les jeunes n'éclosent pas, sous-oxygénés à l'ombre d'une Fédération enkystée. Jean Poczobut, président de la Fédération française d'athlétisme, fait ce constat d'échec : *« Nous manquons de densité, de vivier*, dit-il. *Peu de jeunes prennent la relève. Nous avons un chef de file et pas grand-chose derrière. Nous devons muscler cette équipe de France. Les résultats attendront 1996 ou 1997. Pas avant. »*

Mais pour les championnats d'Europe, qui se disputent à Helsinki en août prochain, les blessés, nous assure-t-on, seront revenus et les malades guéris. *« Le groupe B, ce n'est pas notre niveau. Ce n'est qu'un mauvais passage »*, estime Stéphane Diagana, dernier relayeur malheureux, qui a laissé filer le Russe Mikhail Vdovin dans un dernier coup de pompe national. Le perchiste Jean Galfione, seul Français à avoir remporté une épreuve, note : *« Il manque un esprit d'émulation. »*

C'est cet esprit qui animait l'équipe britannique emmenée par Linford Christie et Sally Gunnell, l'un champion du monde du 100 mètres, l'autre championne du monde et détentrice du record du monde du 400 mètres haies. Ou la formation allemande, enlevée par Heike Dreschler, championne olympique du saut en longueur. Première et deuxième, l'Allemagne et la Grande-Bretagne seront à la Coupe du monde des nations qui aura lieu à Londres en septembre. Ceux-là ne « boxent » pas dans la même catégorie.

B. M.

RUGBY

France bat Nouvelle-Zélande 22 à 8

La centième de Philippe Sella

14 juillet 1979-26 juin 1994 : par deux fois seulement au cours de son histoire, le XV de France a donc réussi à faire mentir cette légende tenace selon laquelle, forts de leur maillot noir, les All-Blacks portent le deuil de leur adversaire. En battant, dimanche à Christchurch, l'équipe de Nouvelle-Zélande sur le score sans appel de 22 à 8, l'équipe de France a réussi, l'espace d'un test-match, à faire oublier un médiocre Tournoi des cinq nations et une piètre défaite face au Canada. Quant à Philippe Sella, qui fêtait sa centième sélection en équipe de France, il est tout simplement entré dans la légende.

Au-delà des chiffres – un essai de Benetton, une transformation, deux pénalités et un drop de Lacroix, deux drops de Deylaud – le XV tricolore a surtout impressionné par sa maîtrise technique et sa lucidité. Deux joueurs, le pilier Benézech et le troisième ligne Cabannes, ont, à eux seuls, symbolisé l'abnégation de cette équipe.

Dimanche prochain, lors du deuxième test-match qui aura lieu à Auckland, les All-Blacks auront à cœur de se racheter. *« Vous avez voulu davantage gagner que nous*, déclarait, après le match, le capitaine néo-zélandais Sean Fitzpatrick. *Mais, si je suis encore là dimanche, je vous garantis un match d'enfer. Je suis content pour Philippe Sella qui reste le meilleur centre du monde. »*

RÉSULTATS

CYCLISME

Championnat de France

Jacky Durand (Castorama) a remporté, pour la deuxième année consécutive, le titre de champion de France dimanche 26 juin à Fontenay-le-Comte (Vendée). Il a battu au sprint un petit groupe d'échappés, dont Frédéric Moncassin (2e) et Christophe Capelle (3e).

GOLF

Open de France Peugeot

L'Anglais Mark Roe, déjà vainqueur du Trophée Lancôme en 1992, a gagné, dimanche 26 juin, l'Open de France Peugeot au Golf national, par 274 (70, 71, 67, 66). Il a battu le Suédois Hjerstsedt (2e) et l'Espagnol Olazabal (3e).

Les « retombées » du projet de Grand Stade

Les élus de la Plaine-Saint-Denis demandent à l'Etat de confirmer son engagement dans leur projet urbain

Les maires – communistes – d'Aubervilliers et de Saint-Denis, en Seine-Saint-Denis, ont demandé, le 24 juin, que l'Etat s'engage davantage dans leur projet urbain. Il s'agit de l'aménagement de la Plaine-Saint-Denis, où doit être implanté le Grand Stade.

« Le Grand Stade est un atout, mais il risque, aussi, de devenir un accroc. Il ne faudrait pas que cette grosse fleur absorbe l'eau nécessaire pour faire fleurir tout le reste. » Jack Ralite, maire (PC) d'Aubervilliers, a profité de la présentation des opérations engagées au nord de Paris par les différentes sociétés d'économie mixte de la SCET, filiale de la Caisse des dépôts, pour exprimer de nouveau, en termes fleuris, les craintes des élus de la Plaine-Saint-Denis. Ceux-ci regrettent le peu d'empressement des pouvoirs publics à soutenir leur projet urbain.

La SEM Plaine-Développement, que préside M. Ralite en alternance avec le maire de Saint-Denis, Patrick Braouezec (PC), a été créée en 1991 pour réaliser les opérations nécessaires au développement de la Plaine-Saint-Denis. Ce territoire s'étend sur près de 700 hectares, entre trois communes de la Seine-Saint-Denis, au nord de Paris, en bordure du périphérique. Aubervilliers et Saint-Denis ont créé, avec le conseil général de Seine-Saint-Denis, plusieurs établissements financiers et la chambre de commerce et d'industrie, cette société d'économie mixte, pour accompagner la réalisation d'un projet urbain ambitieux.

Alors que l'Etat doit prendre 8 % du capital de la SEM Plaine-Développement, M. Ralite regrette que le gouvernement n'ait toujours pas honoré la moitié de ses engagements financiers dans cette société. Le maire d'Aubervilliers souligne que les subventions qui vont être attribuées pendant cinq ans aux communes de la Plaine, à la suite de la signature des contrats de ville, ne représentent, en fait, que le montant d'un an de prélèvement sur les finances communales en raison de la nouvelle loi de finances.

Désignation du concessionnaire en octobre

M. Braouezec est, lui aussi, très revendicatif. *« Nous ne sentons pas de volonté politique forte, d'implication réelle de l'Etat dans notre projet urbain,* a-t-il dit. *Nous espérons que cet engagement se précisera, dans un an, après l'élection présidentielle. »* Il estime que l'Etat ne s'intéresse qu'aux investissements rendus nécessaires par la décision d'implanter sur le site du Cornillon, à Saint-Denis, le Grand Stade nécessaire à l'organisation de la Coupe du monde de football en 1998.

Les élus de la Plaine-Saint-Denis ont seulement obtenu la promesse de nombreux équipements autour du Grand Stade. *« Ils seront ainsi réalisés une quinzaine d'années plus tôt que ce qui était initialement prévu. L'Etat mais aussi le département et la région doivent aller plus loin dans la prise en compte des problèmes spécifiques de notre territoire,* précise M. Braouezec. *Cet engagement ne doit pas uniquement passer par une participation financière. L'Etat pourrait également apporter sa garantie pour maîtriser les risques de spéculation foncière. »*

Jean-Claude Bordigoni, directeur de la mission Grand Stade de la SCET, a apporté des informations sur le cahier des charges que devra respecter le concessionnaire de l'équipement, qui sera désigné, au plus tard, au début du mois d'octobre prochain. Ces contraintes visent toutes à mieux intégrer le Grand Stade dans la vie sociale et économique de la Plaine-Saint-Denis.

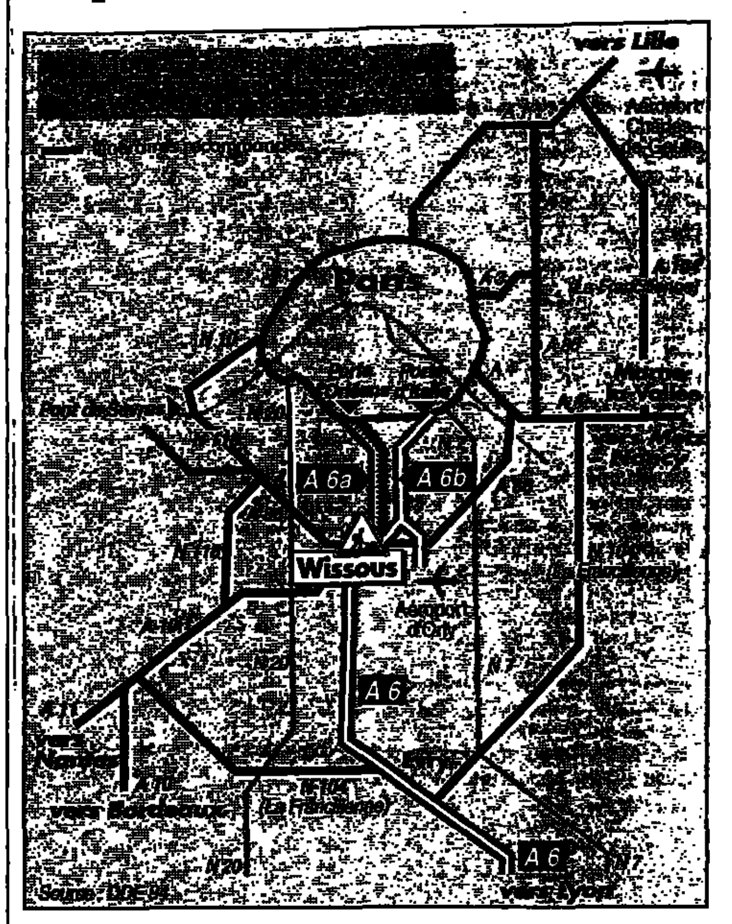
Les manifestations sportives et culturelles accueillies par l'équipement devront être les plus nombreuses possibles, c'est-à-dire pas seulement les cinq matchs de football et de rugby internationaux qui se jouent, actuellement, à guichets fermés, au Parc des princes. L'accueil devra être particulièrement soigné, avec une billetterie combinée aux places de parking réservées, des sièges de qualité, des loges nombreuses, et des boutiques et des restaurants dans l'enceinte du stade. Ces services devront retenir les spectateurs le plus longtemps possible sur le site, ce qui devrait permettre de régulariser les accès au stade.

Ces équipements devront fonctionner toute l'année pour accueillir les personnels des entreprises qui s'installeront dans le secteur de la plaine Saint-Denis. Des volumes dans les revers des gradins devront également être utilisables pour recevoir des activités, comme la production audiovisuelle ou les directions de fédérations sportives. Avec un chantier qui devrait employer plus de mille cinq cents personnes, en faisant largement appel au personnel et aux entreprises de la région, le gouvernement espère ainsi calmer les inquiétudes des élus. Ceux-ci attendent, maintenant, que se concrétise l'« effet Grand Stade », pour que démarre vraiment le développement de la Plaine-Saint-Denis.

CHRISTOPHE DE CHENAY

Circulation

Fermeture de l'autoroute A 6-a province-Paris du 2 au 24 août



L'autoroute du soleil est, à la sortie de Paris, constituée de deux autoroutes, l'A 6-a, mise en service en 1960, au départ de la porte d'Orléans, et l'A 6-b, mise en service dix ans plus tard et qui la double à partir de la porte d'Italie, avant de se fondre à elle au sud d'Orly, à Wissous.

Après trente-quatre ans de « bons et loyaux services », l'A 6-a accuse de sérieux signes de fatigue. Les dalles de béton composant sa chaussée présentent des fissures, [illegible], et, de ce fait, deviennent dangereuses pour les automobilistes et les motards, et bruyantes pour les riverains. La réfection totale de la chaussée s'imposait et, pour y procéder, il a été décidé de fermer totalement les trois voies de l'autoroute A 6-a à la circulation, dans le sens province-Paris (1), de Wissous jusqu'à la porte d'Orléans (environ 10 kilomètres). Le chantier durera du 2 au 24 août, période pendant laquelle on enregistre une baisse du trafic de l'ordre de 10 % à 20 %. Les travaux consisteront essentiellement à refaire la chaussée (100 000 mètres carrés) en béton armé continu et, au mois de novembre, en l'espace de quatre nuits, elle sera recouverte d'un enrobé drainant, matériau anti-bruit supprimant les projections d'eau et l'aquaplanage.

Supportant deux cent cinquante mille véhicules par jour, dont soixante-dix mille sur les seules voies neutralisées, l'autoroute du soleil est un des nœuds de communication les plus importants d'Europe. L'autoroute A 6-b ne pourra pas absorber le surplus du trafic. C'est pourquoi quatre niveaux de délestage seront mis en place : le premier à la hauteur de Beaune, en Côte-d'Or, pour inciter les automobilistes remontant vers le nord à passer par les autoroutes A 31, A 5 et A 26 (*via* Dijon, Troyes et Reims) ; le second concernera ceux qui arrivent sur Paris par l'A 16 (Orléans) et l'A 6 et qui seront invités à prendre la RN 118 ou la Francilienne ; le troisième intéressera ceux qui sont au-delà de la Francilienne, pour les aiguiller vers la RN 7 notamment ; le dernier niveau s'appuiera sur des itinéraires complémentaires en banlieue, par les RN 3, 126, 305 et 906. Enfin, il sera fortement recommandé aux Franciliens d'utiliser les transports en commun. Signalons qu'une des trois voies de l'A 6-a dans le sens Paris-province sera inversée, mais interdite aux camions.

L'information sera diffusée par une intense campagne de communication, non seulement en France, mais dans les autres pays européens (deux cents contacts ont été pris dans quinze pays). Un serveur téléphonique, le 36-67-06-00, fonctionnera vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Le coût global de cette opération, soit 60 millions de francs, sera financé à parts égales par l'Etat et la région. Les trois voies de cette même autoroute, dans le sens Paris-province, seront refaites pendant l'été 1995.

FRANCIS GOUGE

(1) L'autoroute A 6-a comprend trois voies dans chaque sens, et l'autoroute A 6-b en compte autant.

Après une rencontre avec les huit présidents

La Ville de Paris et le conseil régional s'engagent à étudier les difficultés des universités

L'appel a été entendu. Moins de quinze jours après avoir dénoncé les *« conditions d'accueil catastrophiques »* et réclamé un plan d'urgence pour la construction de nouveaux locaux et la rénovation de leurs bâtiments (*le Monde* du 17 juin), les huit présidents des universités parisiennes ont au moins obtenu satisfaction sur un point lors de leur rencontre, le 24 juin, avec Roger Karoutchi, vice-président (RPR) du conseil régional et Jean Tiberi, premier adjoint (RPR) au maire de Paris.

Un groupe de travail « informel » devrait commencer, dès le mois de juillet, à examiner les propositions et les priorités présentées par les universitaires. Dans un premier temps limitée à Paris *intra-muros*, cette commission sera ensuite élargie à l'ensemble des dix-sept universités d'Ile-de-France, ainsi qu'aux représentants des collectivités concernées. *« Pour la première fois, les collectivités locales ont pris conscience de la réalité et se considèrent comme responsables de l'enseignement supérieur. C'est une date historique »*, a déclaré, avec une satisfaction non dissimulée, Ivar Ekeland, président de l'université Dauphine (Paris-IX).

Jacques Chirac, maire de la capitale, avait été le premier à réagir. Le 20 juin, devant le Conseil de Paris, il avait annoncé l'étude d'un plan d'action et décidé l'attribution immédiate de 15 millions de francs pour démarrer la rénovation de la Sorbonne (*le Monde* du 22 juin). Le 24 juin, après une réunion de la commission de l'enseignement supérieur du conseil régional, le président de la commission, Roger Karoutchi a reconnu, à son tour, que les *« inquiétudes des universités parisiennes »* sont fondées. Engagé dans une difficile négociation pour la signature du contrat du plan, qu'il a lui-même jugé peu satisfaisant (1), M. Karoutchi s'est, à son tour, montré disposé à *« étudier avec la ville de Paris, hors contrat de plan, une intervention sur des opérations nécessaires et jugées prioritaires »*, même si, a-t-il admis, tous les groupes politiques ne sont pas prêts à assumer une responsabilité qui relève de l'Etat.

Dans l'immédiat, la première des urgences est donc de trouver 15 000 à 16 000 mètres carrés pour l'université Paris-IV, qui doit libérer les locaux du Grand-Palais en prévision d'importants travaux de sécurité. Depuis que la ville et la région ont annoncé leur éventuelle participation aux côtés de l'Etat, Jean-Pierre Poussou, président de cette université, a bon espoir, cette fois, de trouver une solution rapide, si ce n'est pour la rentrée, au moins dans le courant de la prochaine année universitaire.

MICHEL DELBERGHE

(1) La part de l'enseignement supérieur, dans le contrat de plan, est fixée à 3,29 milliards de francs, dont 1,435 milliard (43,6 %) pour le conseil régional. Privilégiant les formations professionnelles (IUT) et les universités nouvelles, la région a prévu 390 millions de francs pour les universités traditionnelles et les établissements d'enseignement supérieur (Ecole normale supérieure, etc.), ainsi que 80 millions de francs pour l'extension, à Saint-Denis, des activités du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

L'AFFRONTEMENT. Film suédois de Suzanne Osten, v.o. : Utopia, 5e (43-26-84-65).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN. Film américain de Stephen Sommers, v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Triomphe, 8e (36-65-70-76) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BLESSURES SECRÈTES. Film américain de Michael Caton-Jones, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

BLUE CHIPS. Film américain de William Friedkin, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CONEHEADS. Film américain de Steve Barron, v.o. : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LES GRINCHEUX. Film américain de Donald Petrie, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47).

KILLER KID. Film français de Gilles de Maistre : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES LENINGRAD COW-BOYS RENCONTRENT MOISE. Film franco-finlandais-allemand d'Aki Kaurismaki, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

MY FATHER, CE HÉROS. Film américain de Steve Miner, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (36-65-70-81 ; 36-65-70-81) ; UGC Maillot, 17e (36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Opéra, 9e (36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

L'ŒILLET SAUVAGE. Film italien de Silvano Agosti, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86).

QUAND HARRIET DÉCOUPE CHARLIE ! Film américain de Thomas Schlamme, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIRQUE MAGIQUE. Film américain de Dick Zondag, Ralph Zondag, Phil Nibbelink, Simon Wells, v.o. : George V, 8e (36-65-70-74) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-65-70-47) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

RAPA NUI. Film américain de Kevin Reynolds, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-65-70-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-65-70-84) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

TROP DE BONHEUR. Film français de Cédric Kahn : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e

A la suite d'un conflit entre copropriétaires

Des résidents d'Evry sont privés d'eau

Parce qu'ils n'ont pas réglé leurs arriérés de factures, les habitants du Pavois, une résidence du quartier du Bois sauvage à Evry (Essonne), sont sous la menace d'une coupure d'eau. Déjà la Société des eaux de l'Essonne (SEE), un de leurs débiteurs, a interrompu sa distribution quatre jours, avant de la rétablir, sous la pression du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) d'Evry.

Les problèmes des copropriétaires du Pavois, une résidence construite en 1986 par une société HLM, Essonne Habitat, dans un ensemble comprenant en majorité des logements locatifs, ne datent pas d'hier. *« On a voulu vendre à tout prix, y compris à des gens qui n'en avaient pas les moyens. Les derniers appartements ont même été bradés »*, accuse Gilles Genty, un des membres du conseil syndical.

Il est apparu que nombre de propriétaires, qui s'étaient endettés pour se porter acquéreurs, éprouvaient des difficultés pour faire face à leurs engagements. Les appels de fonds du syndic de copropriété ont commencé à ne pas être honorés. Les factures impayées se sont accumulées. Les parties communes n'étant plus entretenues se sont dégradées, mais le pire restait à venir.

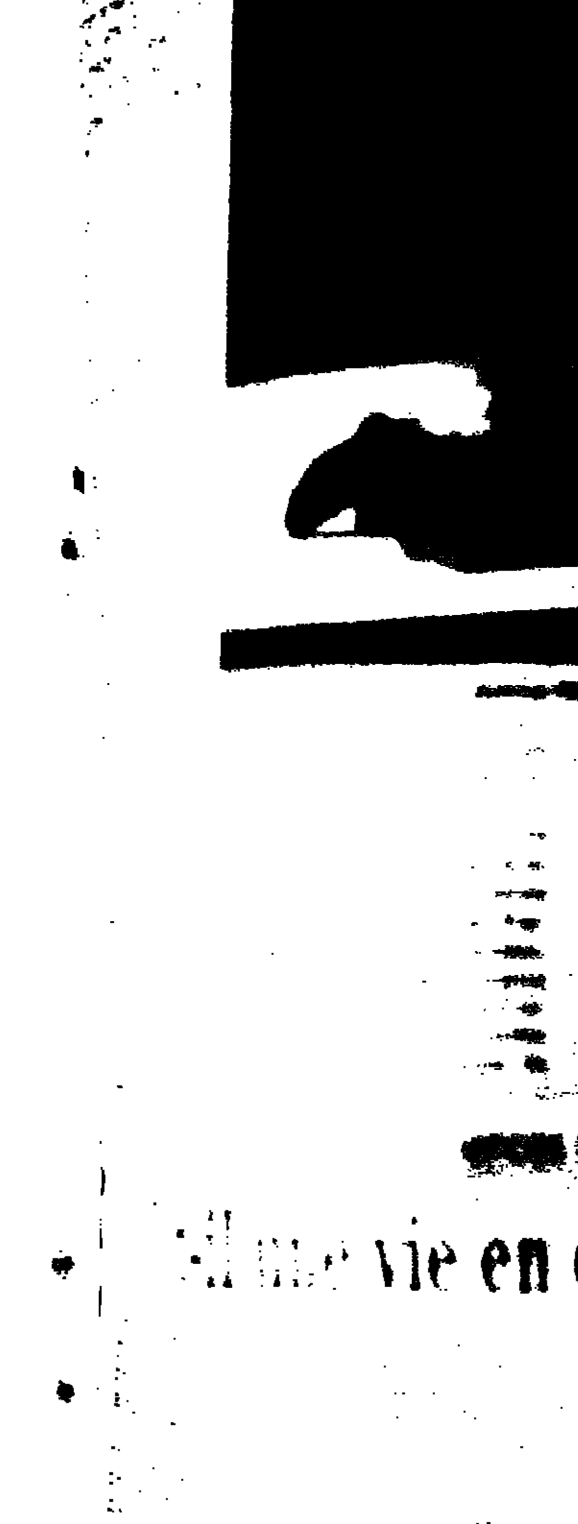
« En 1992, la société de chauffage, lasse de n'obtenir que des règlements partiels, a fini par interrompre sa distribution », témoigne Patrick Chambe, président du conseil syndical jusqu'au 15 mai. Depuis, l'eau chaude n'est plus fournie dans les trente appartements répartis en deux immeubles, et chacun a dû s'offrir une installation indépendante. Mais il restait de l'eau, jusqu'au lundi 13 juin, date à laquelle les robinets ont été coupés par la SEE. Sur les 350 000 francs de charges impayées, 60 000 francs sont dus pour l'eau chaude. Grâce aux interventions de Jacques Guyard (PS), député, maire d'Evry, et du SAN, la coupure n'a duré que quelques jours. Mais les résidents sont en sursis jusqu'au vendredi 1er juillet.

L'avis de la justice

« Cette situation est injuste. Seulement douze familles sur trente paient régulièrement leurs charges et tout le monde est pénalisé », s'insurge Patrick Chambe. Les résidents qui paient leurs charges reprochent à ceux qui ne paient pas de profiter du système. *« Il existe un vide juridique dans ce domaine*, reconnaît Jacques Guyard. *C'est pour cela qu'à l'Assemblée nationale je me battrai en faveur de l'amendement à la loi sur l'habitat instituant la copropriété comme créance prioritaire en cas de vente d'un logement ! »*

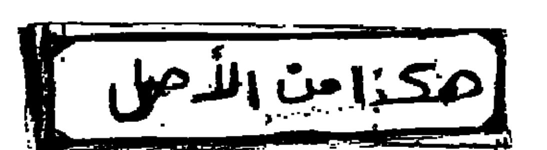
Jacques Guyard milite pour que, dans l'avenir, toute nouvelle copropriété soit équipée d'un système de comptage individuel. Tout cela ne résout pas le problème immédiat du Pavois. Aussi, pour essayer de sortir de l'impasse, Patrick Chambe a obtenu du tribunal la mise en redressement judiciaire de la copropriété. Vendredi 1er juillet, la justice décidera s'il y a lieu de prononcer la liquidation. *« C'est tout ce que je souhaite*, soutient Patrick Chambe. *Depuis plusieurs années nous avons demandé à la société d'HLM d'intervenir. Au moins cette décision l'obligera à racheter la résidence. »*

PATRICK DESAVIE









L'OR DU RHIN et LA WALKYRIE au Châtelet à Paris

Imagerie minimale pour une distribution introuvable

Par temps d'orage, une nouvelle Tétralogie a vu le jour au Théâtre du Châtelet à Paris. A la première représentation de « l'Or du Rhin », samedi 25 juin, succédait dimanche 26, « la Walkyrie ». On verra les deux dernières « journées » de ce Ring après l'été.

Conflit de pouvoir ? Histoire de famille ? Conte de fée ? Croisement de la politique et de la mythologie ? Réflexion méthaphysique sur la faute et la liberté ? *L'Anneau du Nibelung* est tout cela à la fois. Les dieux y côtoient les hommes et le tragique frôle le drame bourgeois. On sait qu'on n'y verra plus jamais les dieux barbus, les walkyries aux casques emplumés de la création à Bayreuth, en 1876. On sait aussi qu'il faut un peu plus que du talent pour trouver une alternative à cette vision naïve. Car la *Tétralogie*, c'est, en une quinzaine d'heures de musique, tout l'univers à recréer, le ciel et la terre, l'Olympe et l'humanité, la violence démesurée des mythes archaïques, et cette autre violence que suscitent, à une échelle toute petite, l'envie, la haine, l'amour, la jalousie. Le tout forgé dans une matière musicale à deux dimensions elle aussi, des cellules orchestrales microscopiques composant des durées étirées à l'infini.



Sabine Hass en Brunnhilde combative et aimante

D.R.

Wagner a mis un quart de siècle pour écrire le livret et composer la musique de ce spectacle total. Voilà deux ans que Jeffrey Tate, chef anglais qui dirigea à*Lulu* d'Alban Berg au Châtelet, travaille à cette *Tétralogie* avec Pierre Strosser, le metteur en scène d'un *Pelléas* fameux pour l'Opéra de Lyon et d'un moins glorieux *Couronnement de Poppée*, déjà pour ce même théâtre. Strosser est son propre décorateur (les costumes sont de Patrice Cauchetier). Il contrôle ainsi la scène dans sa totalité. Et il propose, du moins pour le prologue et le premier épisode de *l'Anneau*, une vraie vision, camaïeux de gris sur un plateau nu incliné, grande sphère laiteuse (l'or), immense vague de satin rouge (le feu), écran blanchâtre et nuageux au fond (le Walhalla).

L'imagerie est minimale. Mais elle est assez conforme dans son extrême dépouillement à ce qui se passe dans la fosse – orchestration dégraissée, tempos souvent un peu lents, contrastes nets, leitmotives bien mis en évidence, cafouillages légers (dans le prologue) vite rattrappés par une direction jamais crispée, remarquable propreté dans l'ensemble. L'Orchestre national de Radio France a travaillé d'arrache-pied depuis avril. Cela s'entend (magnifique pupitre de violoncelles, contrebasses parfaites). Et cela se salue, même si les baisses de tension ressemblent, dans *la Walkyrie*, à des temps morts dont l'orchestre a bien du mal à s'arracher. Même si les cuivres n'ont pas l'homogénéité souhaitée. Et si la célèbre *Chevauchée des Walkyries* nous arrive coupée en tranches, avec un son d'une rare vulgarité.

Un « Ring » traité avec modestie

Premier *Ring* pour l'Orchestre national. Premier *Ring* produit depuis environ quarante ans à Paris, qui n'a eu le droit depuis les années 50 qu'à des épisodes isolés à Garnier, et qui a dû se contenter, en guise d'intégrale récente, de la production niçoise de 1988, au Théâtre des Champs-Elysées. Un premier *Ring*, dans un théâtre qui encore prend ses marques comme le Châtelet, cela se traite avec modestie. Sur ce point, la partie est gagnée et le public, déchaîné, s'est incliné.

Pourtant, si Wagner est là, rien ne lui a vraiment été donné, ni arraché de haute lutte, par des choix, une conception, une idée. Rien n'est jamais vraiment situé ni dans le temps ni dans l'espace. L'idéologie de la lutte des classes est vaguement esquissée dans le premier épisode (les géants portent des bleus de travail). Mais aucune trace de germanité, reconnue ou stigmatisée. Aucun signal d'un quelconque message lancé par Wagner à la postérité. Alors qu'un Chéreau posait toutes les questions – psychologiques, métaphysiques – à Bayreuth, qu'un Wernicke proposait à Bruxelles des réponses brûlantes d'actualité, alors que toutes les équipes qui se sont attelées au *Ring* se sont appliquées (ne serait-ce que par l'immensité du décor comme Kupfer) à hausser le ton pour égaler, quelque part, l'immensité du chef-d'œuvre, Strosser s'est effacé, laissant faire la musique.

L'atout maître venait, il est vrai, de la distribution alors même qu'une distribution complètement satisfaisante est aujourd'hui introuvable pour *le Ring*. Robert Hale (le Wotan de Sawallisch à Munich) a fait savoir dimanche que sa bronchite n'était pas guérie. Pour cette raison, les répétitions générales avaient été annulées. La voix était entamée dans le grave, et la justesse fragilisée dans *la Walkyrie* (début de la confession à Brunnhilde). Mais la prestance sur scène et l'autorité vocale sont bien celles d'un roi, Zeus en costume de grand bourgeois, père tyrannique et cyclothymique, mari au dos courbé devant une Frika (Nadine Denize) curieusement dénuée d'acrimonie, à la belle et grande voix un peu froide, aux gestes presque tendres quand elle négocie pied à pied avec son impérial époux. Un rôle traditionnel de mégère ou de grande aristocrate blessée (chez Chéreau), ici bien apprivoisée.

Divinités d'en bas, titans, dieux du Wahalla composent dans *l'Or du Rhin* une troupe magnifique, dominée par le Logge de Peter Straka, déjà admiré dans le Lenski d'*Eugène Onéguine* au Châtelet, ici immense dans sa longue redingote de voyageur romantique, comparse malgré lui de forfaits qui répugnent à son cynisme, voix brûlante comme la flamme, présence insaisissable : dieu du feu, absolument. On reverra dans les épisodes suivants l'Alberich de Franz-Josef Kapellmann, plus traditionnel. Rôle tragicomique généralement haut en couleurs et bondissant, le Mime de Peter Keller est une silhouette ici à peine esquissée, vocalement sans expressivité, la seule vraie déception de l'équipe masculine du prologue.

Les choses se gâtent toujours un peu dans le premier épisode. Il y faut une Brunnhilde combative et aimante, une Sieglinde vaillante et désarmante, un Siegmund charmeur et héroïque, un Wotan au zénith. Les aigus de Jyri Niskanen (Siegmund finlandais) manquent de phrasé et sont un peu serrés. Karen Huffstodt oublie qu'elle a assez de volume naturel pour ne pas hurler de temps en temps sa peine et sa passion. Sabine Hass, qui a beaucoup chanté à Paris cette année (dans *la Femme sans ombre*, en particulier) ne s'est vraiment donnée que dans ses ultimes – et sublimes – négociations avec Wotan, scène des adieux à vous tirer les larmes. Comme quoi (et cela donne en partie raison à la première moitié de cette production), quand la musique de Wagner parle vraiment, elle vous laisse pantelant.

ANNE REY

► Prochaines représentations de *l'Or du Rhin* : les 29 juin, 2 juillet, 31 octobre et 8 novembre, 19 h 30. De *la Walkyrie* : les 30 juin, 3 juillet, 1er et 9 novembre, 18 heures. Tél. : (1) 40-28-28-40.

Turbulences sur la distribution discographique

Y a-t-il une vie en dehors des majors du disque ?

En France, la distribution discographique est à 85 % aux mains des multinationales. Les distributeurs indépendants – qui jouent un rôle important, prenant souvent le risque de présenter des artistes peu connus – sont en perpétuelle situation de faiblesse. Les récentes tribulations du plus important d'entre eux, WMD, dont le groupe FNAC vient de se séparer, sont là pour le confirmer. Un distributeur belge, PIAS, tente de profiter du vide laissé par WMD pour imposer enfin une firme indépendante de taille internationale.

Face au poids des cinq multinationales du disque (BMG, Polygram, Warner, Thorn-EMI, Sony), les distributeurs indépendants sont en perpétuelle situation de faiblesse. D'abord à cause de la disparition des vrais disquaires (près de deux mille il y a vingt ans, moins de deux cents aujourd'hui) au profit de rayons disques d'hyper et supermarchés qui ne mettent en place qu'un petit nombre de références. Des chaînes de magasins spécialisés (FNAC, Virgin Stores, Madison, Nuggets, Music Way) ont pour une part pallié cette hémorragie. Face aux exigences commerciales de ces chaînes, les petits distributeurs ne font pas toujours le poids. La FNAC, par exemple, a accéléré la rotation des disques présentés dans ses bacs, grâce à la « gestion unitaire ». Celle-ci utilise la technologie du code-barres pour comptabiliser en temps réel toute entrée et sortie en stock. Ce qui permet d'éliminer les produits qui ne se vendent pas assez rapidement, alors que les disques que proposent les indépendants se vendent sur des périodes assez longues.

Les distributeurs français sont également en position de faiblesse face aux labels anglo-saxons. Ceux-ci leur confient souvent la distribution de leurs disques à contrecœur, faute d'avoir conclu un accord avec une major. Lorsqu'un succès commercial se dessine, les producteurs phonographiques se détournent des distributeurs indépendants. La firme française Déclic-Blue Silver vient de se voir retirer la distribution du label américain Ryko au moment où le groupe Morphine, produit par Ryko, commençait à rencontrer en France un succès certain.

Des entreprises comme Média 7 ou Night & Day ont choisi de proposer les catalogues de très nombreuses références dans des styles musicaux variés (jazz, rock, rap, dance, classique, reggae), mêlant rééditions et nouvelles productions, au risque parfois de se laisser déborder par la quantité de labels distribués. D'autres ont cultivé un savoir-faire dans un genre particulier leur permettant d'occuper des « niches » musicales. C'est le cas par exemple de Mélodie ou Sonodisc, spécialisés dans les musiques du monde, de Semantic ou Tripsicord pour le rock alternatif. Peu d'entre eux sont néanmoins équipés pour toucher à la fois le réseau des disquaires spécialisés et la grande distribution.

Désormais, seul Musidisc, à la fois maison de production et distributeur, dispose en même temps d'une importante variété de catalogues et d'une force de vente capable de s'imposer à grande échelle. Il y a un an, la société Wotre Music Distribution (WMD), filiale de FNAC Music, pouvait encore prétendre à ce statut. Mais les actionnaires de FNAC SA (Altus Finance, filiale du Crédit lyonnais, et la compagnie immobilière Phœnix) ont vendu WMD à Moon Théol, l'épouse de Bruno Théol, patron de Média 7. L'opération a déclenché certaines rumeurs. Média 7 rachetait-elle Wotre Music ? Allait-on assister à la fusion des deux sociétés ?

Une structure indépendante de taille européenne

Moon Théol explique sa démarche. « *Je suis pour l'instant la seule propriétaire de Wotre Music. WMD et Média 7 sont deux sociétés totalement indépendantes qui n'ont pas le même profil et n'occupent pas le même créneau. J'ai vingt-cinq ans de métier, je voulais enfin posséder ma propre société et me lancer dans la production. Je veux faire de Wotre Music une véritable maison de disques. Notre première production sortira cet été.* » Préférant rester mystérieuse sur le prix payé pour cette entreprise de près de cent trente salariés (dont une centaine dans la messagerie basée à Niort), Moon Théol, fille d'un important industriel cambodgien, s'est aussi fixé d'autres buts. « *Je crois que le marché asiatique va bientôt nous donner des opportunités formidables. Les entreprises et les artistes français y ont leur place. Il est fortement question que le capital de WMD s'ouvre à des actionnaires chinois.* »

Avant cela, il faudra restructurer une société restée longtemps sans direction. Si la messagerie niortaise semble un outil en bon état de marche (20 % du chiffre d'affaires de WMD provient de prestations de services réalisées pour d'autres distributeurs, comme Arcade), des mois de flottement ont entraîné le départ de nombreux labels, comme City Slang ou Alias, et de plusieurs cadres de l'entreprise.

Cet exode a surtout profité à la firme bruxelloise Play It Again Sam (PIAS). Ce label fondé il y a onze ans par Michel Lambot et Kenny Gates est à l'avant-garde d'un certain rock européen (Front 242, Young Gods, Legendary Pink Dots, Meat Beat Manifesto) et bénéficie d'une reconnaissance internationale. Devenu également l'un des plus importants distributeurs indépendants du Benelux, Play It Again Sam a rodé une messagerie basée à Bruxelles qu'il compte mettre au service de PIAS France.

Représentant le label à Paris depuis 1986, Jean-Luc Marre explique ce qui a poussé les Belges et leurs partenaires locaux à tenter l'aventure de la distribution en France. « *Ici, nous avons connu trop de déconvenues. Nos distributeurs ont fait faillite, comme Madrigal ou Danceteria, ou ont été vendus, comme New Rose ou Wotre Music. Nous nous sommes dit que la meilleure solution était peut-être de prendre le temps de construire une structure correspondant à nos besoins.* »

PIAS, qui dispose d'un catalogue international et d'une équipe solide venue de FNAC Music mais aussi de WEA, relance après bien d'autres le rêve d'une structure indépendante de taille internationale, à la fois distributeur et producteur. La maison bruxelloise a pour elle sa réussite au Benelux et l'embellie que connaît en ce moment l'industrie du disque. Reste à savoir si ces signes favorables suffiront à surmonter la tradition d'échec de la distribution indépendante en France.

STÉPHANE DAVET

THÉÂTRE

BETTINE au Théâtre 13

La contre-danse des infidèles

« *Le prince Phosphore du Cœur Volant* » : c'est le titre, presque le diplôme, que donnait à Alfred de Musset une femme qui le connaissait bien, sa marraine, Mme Jaubert. Inflammations nombreuses, mais brèves. Beaucoup d'alcools, beaucoup de médecines dures : à quarante ans, Musset est pas mal abîmé. Et calmé. Il va disparaître dans cinq ans. Il écrit *Bettine*, une comédie grise, sans amour, une contre-danse des infidèles.

Bettine est une cantatrice. Italienne. C'est le matin, le notaire se présente : il vient faire signer à Bettine et son fiancé, M. de Steinberg, leur contrat de mariage. M. de Steinberg se fait attendre. Arrive en revanche un ami ancien de Bettine, le marquis Stefani. Qui offre à Bettine une superbe parure de diamants. M. de Steinberg survient, trop fébrile pour signer le contrat : prenant prétexte d'une dette de jeu, énorme, il extorque à Bettine la plus grosse part de sa fortune, et s'enfuit avec une voisine. Tout cela le temps de deux heures, c'est-à-dire rien, mais le notaire, tout de même, dit qu'il ne peut plus attendre, qu'il s'en va. Non, Bettine le retient : pourquoi ne pas changer de partenaire ? Le marquis aux diamants signera le contrat de mariage.

Jouée le 30 octobre 1851, *Bettine* fut applaudie, mais sombra aussitôt, probablement par l'effet d'une cabale montée de main de maître par la célèbre actrice suisse Elisabeth Rachel, qui ne pardonnait pas à Musset d'avoir écrit le rôle, la pièce, à la fois en souvenir d'une actrice rivale, Pauline Garcia, et pour les beaux yeux d'une petite théâtreuse de rien du tout (pensait Rachel) qui s'était donné le nom de Rose Chéri et qui, en effet, jouait Bettine.

Dans une mise en scène fast-food de Jacques Kraemer, au Théâtre 13, Emmanuelle Meyssignac joue la cantatrice trompée-trompeuse. Actrice attachante : elle n'est pas appliquée, ni tendue. Elle est d'un ascendant libre, presque trop spontanée, *sans du* tout frôler « *l'exagération du naturel* » que Musset ne pouvait pas souffrir chez une actrice. Les hommes, Pierre Baillot, Yves Boonen, Jean-Philippe Lucas Rubio, Antoine Rejasse, François Timmerman, sont très bien, mais tout le monde, metteur en scène compris, est gêné aux entournures, ça saute aux yeux, par la laideur et l'inconfort de la décoration : une muraille de pierre et de lierre, épaisse, qui barre tout l'espace, tout près de la rampe. Un véritable étouffe-chrétien.

MICHEL COURNOT

▶ **Théâtre 13, 24, rue Daviel, 75013 Paris. Tél. : 45-88-62-22. Métro : Glacière. A 20 h 30 du mardi au samedi. A 15 heures le dimanche. Places : 110 F.**

PRIX

Le palmarès 1994 du Syndicat de la critique dramatique et musicale

Le 31e palmarès du Syndicat professionnel de la critique dramatique et musicale de France pour la saison 1993-1994 a été proclamé le 21 juin à l'Opéra-Comique à Paris. Le Grand Prix du meilleur spectacle dramatique de l'année est revenu aux *Trois Sœurs*, de Tchekhov, dans la mise en scène de Matthias Langhoff pour le Théâtre de la Ville et le Théâtre national de Bretagne. Le Grand Prix du meilleur spectacle lyrique de l'année a été décerné à la coproduction du Grand Théâtre de Genève et du Théâtre du Châtelet *la Femme sans ombre*, de Richard Strauss, dans la mise en scène d'Andreas Homoki, *l'Orchestre Philharmonia étant* placé sous la direction de Christoph von Dohnanyi.

Les autres prix sont allés, pour le théâtre, à *Pan Theodor Mundstock*, de Ladislas Fuks, mise en scène de Bruno Boeglin (meilleur spectacle créé en province) ; *la Ville parjure*, d'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine pour le Théâtre du Soleil (meilleure création d'une pièce française) ; *Barouf à Chioggia*, de Goldoni, mise en scène de Giorgio Strehler (meilleur spectacle étranger) ; Isabelle Huppert (meilleure comédienne), pour son rôle dans *Orlando*, d'après Virginia Woolf, mise en scène de Bob Wilson ; David Warrilow (meilleur comédien) pour son rôle dans *la Dernière Bande*, de Beckett, mise en scène de Joël Jouanneau ; Rudy Sabounghi (meilleur scénographe-décorateur) pour *Dom Juan*, de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle ; Benoît Urbain (meilleur compositeur de musique de scène) pour *le Jeu des sept familles*, mise en scène de Jean-Claude Penchenat ; Serpentine Teyssier (révélation théâtrale de l'année) pour son rôle dans *la Femme changée en renard*, d'après David Garnett, mise en scène de Didier Bezace.

Le palmarès musique a encore distingué l'Opéra du Rhin et son atelier lyrique (meilleure réalisation en province) ; *le Château des Carpates*, de Philippe Hersant (meilleure création musicale d'un compositeur français) ; le ténor Roberto Alagna (personnalité musicale de l'année) pour son interprétation de *Faust*, de Gounod, à Montpellier ; le chef d'orchestre Louis Langrée (révélation musicale de l'année) ; *Tchaïkovski*, d'André Lischke (Fayard ; meilleur livre sur la musique-monographie) ; *le Bon Plaisir, journal de musique contemporaine*, de Jacques Lonchampt (Plume ; meilleur livre sur la musique-essai). Arte, pour son action en faveur de la musique et de l'opéra (meilleure diffusion musicale audiovisuelle).

CINÉMA

Changements à la Femis et à l'ARP

L'Institut de formation et d'enseignement pour les métiers de l'image et du son (Femis) a procédé, lors de son assemblée générale du 23 juin, au renouvellement de son conseil d'administration. La nouvelle composition de cet organe marque le départ de plusieurs des membres qui avaient participé à la fondation de l'école et avaient accompagné la saga de ses premières années – dont les producteurs Eliane Victor et Jean-Luc Ormières. Le ministre de la culture, qui nomme dix représentants au sein du conseil d'administration, n'a en effet pas souhaité renouveler leur mandat. Aux côtés de Jean-Claude Carrière, qui demeure président de la Femis, on remarque en revanche l'arrivée du cinéaste Alain Corneau comme vice-président.

A l'ordre du jour de l'assemblée générale figurait également le déménagement imminent de la Femis, obligée de quitter temporairement le Palais de Tokyo où doivent se dérouler d'importants travaux d'aménagement en vue de la création du futur Palais de l'image. A partir de la rentrée, l'école s'installera dans les anciens studios « historiques » Pathé, aujourd'hui désertés, de la rue Francœur, où elle devrait rester deux ans.

D'autre part, l'ARP, Société des auteurs, réalisateurs, producteurs, devenue, depuis sa création par Claude Berri en 1987, l'un des organismes professionnels les plus représentatifs et les plus actifs du cinéma, a elle aussi procédé jeudi 23 au renouvellement de ses instances dirigeantes. C'est Jean-Jacques Beineix qui devient le président de l'association, dont Claude Miller et Claude Lelouch sont vice-présidents. Claude Berri, qui ne se représentait pas, a été élu président-fondateur d'honneur.

J.-M. F.

CONCOURS : scénarios courts. – La Coopérative du court métrage organise un concours national d'aide à la création de films de court métrage. Ouvert à ses adhérents, il concerne les projets de tournage en 16 mm, super-16 mm ou 35 mm et inclut les fictions, les documentaires, les films d'animation ou films expérimentaux d'une durée maximale de 52 minutes. Les dossiers de candidature devront être déposés avant le 30 septembre. Renseignements à la Coopérative du court métrage, 9, passage de Crimée, 75019 Paris ; tél. : 40-34-32-79.

ARTS

Donation au Musée de Saint-Etienne

Une nouvelle donation vient enrichir le Musée d'art moderne de Saint-Etienne. Il recevra prochainement, des collectionneurs parisiens Ninon et François Robelin, cent quinze pièces des années 60 et 70. L'année dernière, sept cents œuvres contemporaines lui avaient été offertes par Vicky Rémy. Après Paris et Grenoble, Saint-Etienne devient *ainsi le troi*sième centre pour l'art contemporain en France.

Ce musée municipal, inauguré en 1987, a une autre particularité. Le mécénat représentant 50 % de ses charges de fonctionnement. Son budget prévisionnel est de 18,7 millions de francs en 1994, et il bénéficie chaque année d'une convention de mécénat de la Fondation d'entreprise Casino, qui a renouvelé le 23 juin cet accord portant sur 9 millions de francs pour les trois prochaines années.

Le mobilier de Jean Prouvé

Fondateur de l'Union des artistes modernes, Jean Prouvé, architecte et ingénieur, ne faisait pas de différence entre la conception d'un immeuble et celle d'un meuble. Le restaurant de la Cité universitaire de Paris vend son mobilier Prouvé pour financer sa rénovation. Tables, chaises, bureaux seront dispersés le 27 juin. Le Musée de l'école d'architecture de Nancy (sa ville natale) et le Centre Pompidou sont sur les rangs pour acheter certaines pièces. D'autres ont été acquises par la galerie Jousse Seguin (34, rue de Charonne, 75011 Paris), qui présente jusqu'au 31 juillet des meubles dessinés par Jean Prouvé.

ÉCONOMIE

Le dollar poursuivait sa chute lundi 27 juin. Il est passé sous la barre des 100 yens au Japon en cotant 99,93 yens, son plus bas niveau depuis 1945. Cette glissade renforçait le pessimisme des marchés obligataires et boursiers, tous en baisse aux premières heures de la semaine.

■ DÉLOCALISATIONS. – Au Japon, les industriels envisagent de délocaliser une part croissante de leurs fabrications si la hausse du yen se prolonge. La reprise est menacée.

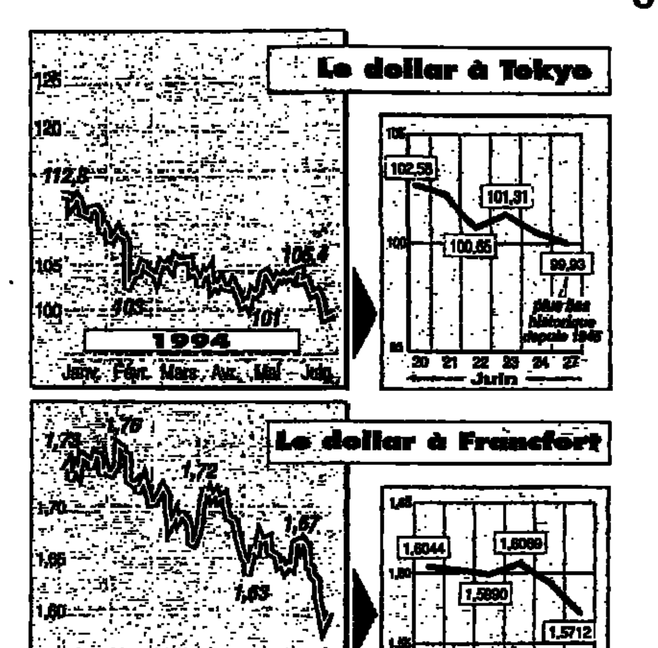
■ EMBARRAS AMÉRICAINS. – La Maison Blanche est intervenue par la voix de Robert Rubin, conseiller du président Clinton, pour essayer de calmer le jeu, en expliquant que le dollar ne servait pas d'instrument dans la guerre commerciale avec le Japon.

La chute du billet vert, la hausse de la devise japonaise et leurs répercussions

Le sort de la monnaie américaine continue d'agiter les marchés

La poursuite de la baisse du dollar a démontré que l'intervention massive des banques centrales du vendredi 24 juin s'est soldée par un « coup d'épée dans l'eau ». Non seulement le cours du billet vert n'a pas obtenu le raffermissement escompté, mais il est de surcroît repassé sous son niveau d'avant l'intervention. En terminant lors de la clôture officielle lundi 27 juin, sur le marché des changes japonais à 99,93 yens, le dollar a officiellemnt atteint son plus bas niveau historique depuis 1945.

Le ministre japonais des finances, Hirohisha Fujii, a affirmé que le Japon prendrait des mesures *« agressives »* pour empêcher toute nouvelle appréciation du yen. M. Fujii a estimé que la chute du dollar en dessous des 100 yens était le fait de la spéculation. *« De telles fluctuations ne sont pas souhaitables, et ceci fait l'objet d'une consensus entre les pays du G7 »* , a-t-il dit. Le ministre japonais des finances a souligné que les pays les plus industrialisés étaient actuellement en contact pour décider de nouvelles interventions concertées,



comme celles effectuées vendredi par leur banque centrale.

Face au deutschemark, la tendance était identique : la devise américaine se dépréciait, lundi, au cours des premiers échanges entre banques, 1,5712 DM contre 1,5850 DM à la fin de la semaine dernière.

Cette chute du dollar, qui s'est répercutée sur les marchés d'actions et obligataires tout au long de la période passée, pourrait bien se prolonger au cours de cette nouvelle semaine, les investisseurs tablant sur une nouvelle hausse des taux à court terme aux Etats-Unis, qui serait la cinquième depuis le mois de février, pour stimuler le dollar. Dès les premières transactions hors séance sur le Matif à Paris, le contrat notionnel échéance septembre manifestait déjà sa mauvaise humeur en abandonnant 1,16 % à 114,50, contre 115,66 vendredi en clôture.

La faiblesse des marchés obligataires pesait logiquement sur les actions. En tout début de séance à Paris, l'indice CAC 40 perdait 1,22 % à 1 883,81 points. Quelques heures plus tôt dans la matinée, la Bourse de Tokyo avait terminé sur un recul de 2,2 %.

Un yen fort favorise les délocalisations

TOKYO

de notre correspondant

La valorisation de la monnaie nippone, dont le taux de change est tombé au record historique des 100 yens pour 1 dollar en milieu de semaine dernière puis à nouveau lundi 27 juin, a fait l'effet d'une douche froide sur les milieux industriels, précisément au moment où ils tendaient à retrouver un certain optimisme. Le bilan des comptes de la nation pour le premier trimestre indique en effet une croissance en volume de 3,9 % confirmant les frémissements de reprise enregistrés ces dernières semaines. Dans un éditorial, le quotidien *Yomiuri* compare le Japon à un piéton qui, ayant longtemps attendu le feu vert, s'apprête à traverser lorsqu'il passe à l'orange quand survient un bolide qui le contraint à un saut en arrière.

La monnaie nippone flirte en réalité depuis un moment avec le seuil psychologique des 100 yens pour 1 dollar (100,40 yens le 17 août 1993). Mais le passage sous cette barre symbolique a électrifié l'atmosphère et les industriels nippons font surenchère de propos alarmistes : *« L'industrie japonaise ne peut supporter une nouvelle appréciation du yen »*, estime le président de Toyota, Tatsuro Toyoda. *« Une nouvelle appréciation étouffe la reprise et risque de ruiner l'industrie japonaise »*, a déclaré pour sa part le président de la chambre de commerce, Takeshi Nagano. Au ministère du commerce international et de l'industrie (MITI), on qualifie la situation de *« préoccupante »*.

Selon le centre de recherches du quotidien *Nihon Keizai*, dans l'hypothèse d'un taux de change de 100 yens pour 1 dollar, la croissance du PIB en volume ne dépassera pas 0,8 % au cours de l'année fiscale 1994 et 1,8 % l'année suivante (contre 1,1 et 2,2 % dans le cas d'un cours de 105 yens pour 1 dollar).

Le gouvernement avait tenu, mercredi, un conseil interministériel pour examiner la situation. Il a été décidé de demander aux principaux pays industrialisés d'intervenir de concert sur le marché afin d'enrayer ce qu'il estime être d'*« évidents mouvements spéculatifs »*. Le ministère des finances cherche cependant à calmer les esprits en soulignant le caractère, à son avis, temporaire de l'appréciation de la monnaie nippone et exprime le souhait que les milieux industriels n'attachent pas une importance excessive au seuil fatidique des 100 yens pour 1 dollar.

La crainte d'une désindustrialisation

Bien que les analystes notent que le phénomène est moins dû à une valorisation du yen qu'à une baisse généralisée du dollar, qui se déprécie face à toutes les principales monnaies, ils s'interrogent sur les raisons de l'apparent immobilisme des autorités américaines face à la baisse du cours du billet vert : une passivité qui pourrait s'expliquer, estiment certains, par l'irritation que suscite à Washington le peu d'empressement des Japonais à prendre des mesures pour ouvrir leur marché. Le maintien du fort excédent commercial nippon, dégagé en particulier sur les Etats-Unis, constitue un facteur de pression spécifique sur le yen. Au cours d'un entretien avec les constructeurs automobiles, le ministre du MITI, M. Eijiro Hata, a rappelé qu'une réduction de l'excédent favoriserait une stabilisation du marché des changes.

Les commentateurs s'accordent pour penser que Tokyo dispose de peu de moyens pour enrayer cette nouvelle hausse du yen et les effets négatifs qu'elle peut avoir sur la reprise de l'activité économique. De l'avis unanime, le seuil atteint par la monnaie nippone *« dépasse désormais le potentiel de l'économie »* et risque d'accentuer une délocalisation qui pourrait se traduire par une désindustrialisation. Déjà Sony, avant cette nouvelle hausse du yen, se proposait de porter de 36 % à 50 % la part de sa production à l'étranger.

A la fin de l'exercice 1993, les principaux fabricants du secteur électronique faisaient état de pertes supérieures à 100 milliards de yens provoquées par la hausse du change. Chez Toyota, on estime que toute hausse d'un point du yen par rapport au dollar se traduit par une réduction du chiffre d'affaires de 10 milliards de yens. La plupart des experts estiment que, pour les constructeurs automobiles et les fabricants de matériel électrique, le seuil de rentabilité pour l'exercice en cours est un cours de 105 yens pour 1 dollar. En deçà, ils enregistrent des pertes.

PHILIPPE PONS

RATP : perturbations sur la ligne B du RER. – Des perturbations ont eu lieu, lundi 27 juin, sur la ligne B du RER entre Saint-Rémy-lès-Chevreuse, ou Robinson, et Gare du Nord en raison d'une grève lancée par le Syndicat autonome de la traction (SAT). Les perturbations ont été les plus marquées en début de matinée mais le trafic était redevenu normal dès 8 h 15. D'autres perturbations étaient à attendre à partir de 17 heures. L'interconnexion ne sera pas assurée à Gare du Nord, précise la RATP et les voyageurs à destination de Roissy ou Mitry-Claye doivent changer de train.

« Le dollar n'est pas un instrument de politique commerciale » *selon la Maison Blanche*

NEW-YORK

de notre correspondant

Consciente d'avoir très mal géré au cours des derniers jours sa communication dans la crise du dollar, l'administration Clinton est intervenue, dimanche 26 juin, pour tenter de clarifier sa position. Robert Rubin, le principal conseiller économique du président, un ancien banquier de Wall Street, s'est expliqué à la télévision, sur la chaîne de télévision NBC, en tentant de répondre aux principales interrogations des opérateurs. Il n'est pas sûr qu'il les ait convaincus.

« Nous sommes préoccupés, nous prenons [cette crise du billet vert] *très au sérieux et nous sommes très attentifs à ce qui se passe sur le dollar »*, a d'abord expliqué M. Rubin pour écarter les accusations de *« négligence »* adressées parfois à Washington par les marchés. Si la situation lui semble *« très difficile »*, M. Rubin rappelle cependant à nouveau que *« les perspectives de l'économie américaine sont très bonnes pour cette année et pour l'an prochain »*. Le gouvernement prévoit une croissance et une inflation de 3 % chacune en 1994 et à nouveau en 1995. Interrogé sur les besoins de financement de l'Etat fédéral, M. Rubin rappelle l'ampleur du plan de réduction du déficit budgétaire adopté en août dernier par le Congrès. Il refuse ainsi de reconnaître que la hausse des taux longs aux Etats-Unis puisse avoir une relation avec la persistance – voire l'aggravation à terme – du déficit fédéral.

« Un excellent travail » du Trésor

Les marchés ayant parfois considéré que Washington souhaitait un dollar faible pour réduire le déficit commercial américain vis-à-vis du Japon, M. Rubin a été, cette fois-ci, particulièrement explicite. Il a déclaré que *« le gouvernement américain ne souhaitait pas utiliser le dollar comme instrument de politique commerciale »*. Refusant de s'exprimer sur une éventuelle hausse des taux d'intérêt à court terme (elle dépend de la Réserve fédérale, théoriquement indépendante), le conseiller économique de la Maison Blanche a enfin commenté l'intervention des banques centrales de vendredi sur les marchés des changes – interventions qui n'ont pas réussi à stopper la chute du dollar. *« Les hommes du Trésor ont fait un excellent travail »*, a-t-il expliqué. *Vous devez vous asseoir, attendre et regarder ce qui va se passer avec un peu de recul avant de vous faire une opinion. »*

E. I.

Une correspondance TGV-avion à l'est de Lyon

La nouvelle gare de Satolas ne fait pas l'unanimité

La gare TGV de Lyon-Satolas devait être inaugurée, mardi 28 juin, par le premier ministre, Edouard Balladur. Ce projet qui assure une correspondance entre le TGV et l'avion est soumis à de vives critiques.

LYON

de notre bureau régional

« Relier un aéroport à un train qui est l'image même du progrès technique permettrait de mettre en scène une gare qui soit un point de rencontre et en même temps l'expression du dynamisme de notre époque », déclarait en 1989, l'architecte catalan Santiago Calatrava Valls, en concourant pour le projet de Lyon-Satolas. Cinq ans plus tard, son rêve est devenu une réalité : le TGV entre en correspondance avec l'avion, à une vingtaine de kilomètres à l'est de Lyon.

Charles Millon, président (UDF-PR) du conseil régional de Rhône-Alpes, avait souhaité faire de la mise en service de la gare de Satolas-TGV, le *« point d'orgue »* de son mandat.

L'exécutif régional n'a toutefois pas été ménagé. L'enveloppe allouée au projet a connu d'impressionnantes dérives. Le bâtiment voyageurs, paré de ses larges *« ailes »* de verre et de métal, a coûté près de 270 millions de francs, soit trois fois plus que prévu en 1990. A cela, il faut ajouter les surcoûts supportés par la SNCF pour réaliser le contournement de Lyon par l'est, permettant un gain d'une demi-heure entre Paris et Marseille reliés en quatre heures dix. Sans oublier les dépenses du conseil général du Rhône et celles de la Chambre de commerce de Lyon, concessionnaire de l'aéroport.

Le jeu en valait-il la chandelle ? Elus socialistes et écologistes jugent insuffisante la « régionalisation » de la gare, c'est-à-dire le renforcement de ses liaisons avec les villes voisines, moyennes ou grandes. D'après la SNCF, seuls huit trains s'arrêteront à Satolas-TGV, les jours de semaine, du 3 juillet au 25 septembre 1994. A partir de cette date, le nombre de liaisons sera porté à dix. La SNCF attend, en année pleine, trois cent mille passagers à Lyon-Satolas, additionnant arrivées et départs. A titre de comparaison, l'aéroport régional a traité, en 1993, 4 millions de passagers et la ligne à grande vitesse Lyon-Paris a transporté, la même année, 5,8 millions de personnes.

A ce jour, l'intérêt pratique de cette grande réalisation n'éblouit guère. La mise en service des trains à grande vitesse Rhin-Rhône et Lyon-Turin pourrait lui donner, demain, une tout autre importance.

GÉRARD BUÉTAS

INDUSTRIE

Dans son septième rapport annuel

Le Conseil de la concurrence exclut les organismes de sécurité sociale de son champ de compétence

Le Conseil de la concurrence devait rendre public, lundi 27 juin, son septième rapport d'activité. Un rapport qui montre, avec 127 saisines en 1993 (103 contentieuses, 24 pour avis), une *certaine stabilité de son activité,* mais qui précise son champ de compétence en excluant la gestion des organismes de sécurité sociale et qui témoigne de l'âpreté des rapports entre l'industrie et la distribution.

La stabilité masque parfois... l'inflation. Ainsi, le Conseil de la concurrence souligne-t-il, dans son septième rapport annuel, à la fois la stabilité globale du nombre de saisines dont il a été l'objet (127 en 1993, contre 121 en 1992 et 129 en 1991), et l'augmentation régulière du nombre de dossiers en instance (226 en 1991, 262 en 1992 et 284 en 1993). Le nombre des décisions, pourtant, ne cesse de s'élever, 105 l'an dernier, contre 90 en 1992. Des décisions qui s'articulent autour de trois grands dossiers :

1. – Son champ de compétence. Le Conseil s'est par deux fois estimé incompétent sur *« certains actes ou comportements »* des organismes de sécurité sociale. *« Constatant que l'affiliation à ces régimes spéciaux (...) est obligatoire »* et que leurs taux de cotisation et leurs prestations *« sont fixées par des textes législatifs et réglementaires »*, il a ainsi refusé de juger des pratiques des organismes chargés de la gestion des régimes spéciaux des commerçants, artisans, agriculteurs. De la même façon, il a estimé n'avoir pas à se prononcer sur le comportement de l'URSSAF, qui exerce une *« mission de service public »* avec des *« prérogatives de puissance publique »*.

2. – Les ententes ou concertations. Par dix fois, en 1993, le Conseil de la concurrence a été amené à sanctionner des *« ententes ou concertations sur les prix ou les marges entre entreprises offrant des biens ou services substituables »*. Dans des secteurs proches du consommateur, ce fut notamment le cas d'entreprises de dépannage-remorquage dans les Alpes-Maritimes ou d'auto-écoles de l'Hérault. Il a aussi sanctionné l'accord de répartition des marchés entre les deux plus grandes centrales d'achats d'espaces publicitaires, Carat et Eurocom. Il a condamné Elf Antar France et Total Réunion-Comores, pour avoir, grâce à l'avantage que leur donnait l'exploitation en commun d'un dépôt de carburant sur l'aéroport de Saint-Denis, entravé l'entrée d'Esso Réunion sur le marché insulaire.

Pour une révision de l'ordonnance de 1986

3. – Les rapports industrie-distribution. *Sur ce sujet très conflictuel* en ces années de crise, le Conseil a eu à se prononcer sur le cas du groupe de distribution Cora qui, après avoir racheté un concurrent, avait « sanctionné » les fournisseurs communs ayant accordé des conditions plus avantageuses à celui-ci : avantages rétroactifs, hausse des ristournes, rémunération exceptionnelle et, dans certains cas, allongement des délais de paiement, suppression d'opérations de promotion, réduction de commandes... Un cas considéré comme exemplaire par les professionnels, mais que le Conseil s'est refusé à sanctionner sur la base des textes actuels.

« De telles pratiques peuvent entraîner des transferts de ressources des fournisseurs vers les distributeurs qui peuvent apparaître (...) injustifiés », rappelle le rapport, mais le Conseil a estimé, en revanche, que l'action de Cora ne faussait pas, au regard des textes, le jeu de la concurrence entre groupes de distribution et ne constituait pas un abus de position dominante. Une décision mal acceptée par les industriels et qui explique, pour une part, leur campagne pour une révision de l'ordonnance de 1986 sur la concurrence...

P.-A. G.

SOCIAL

Le salaire minimum porté à 6 000 francs bruts mensuels

Le gouvernement limite la hausse du SMIC

Michel Giraud, ministre du travail, devait indiquer, lundi 27 juin, devant la commission nationale de la négociation collective, son intention de ne procéder qu'à une application minimale de la loi sur le salaire minimum. La hausse du SMIC, au 1er juillet, serait limitée à 2,1 % ou 2,2 %. Son montant atteindra un peu plus de *6 000 francs bruts mensuels. Le* bilan annuel de la négociation collective, rendu public le même jour fait état pour 1993 d'une stabilisation du nombre d'accords signés au niveau interprofessionnel ou dans les branches mais d'une baisse dans les entreprises.

Moins de croissance, c'est aussi moins de « grain à moudre ». Pour la deuxième année consécutive, le bilan annuel de la négociation collective révèle un affaiblissement de la pratique conventionnelle. Alors que l'on dénombre à peu près autant d'accords au plan interprofessionnel (six, portant principalement sur l'assurance-chômage et les retraites complémentaires, contre cinq en 1992) et au niveau des branches professionnelles (915 textes après 920 en 1992), c'est dans les entreprises – maillon pourtant indispensable au dialogue social – que se situe la perte de vitesse.

En 1993, le ministère du travail recense en effet 6 122 accords d'entreprise, en baisse de 4 % après un recul de 6 % en 1992. Ce phénomène, qui concerne l'ensemble des secteurs et a été plus prononcé au cours du premier semestre, et concerne essentiellement les PME, où la négociation collective n'a jamais été pratiquée à grande échelle. L'an dernier, seuls 297 accords ont été signés dans des entreprises (ou établissements) de moins de 50 salariés contre 811 dans des unités de 50 à 100 salariés et 3 606 dans celles comptant plus de 200 salariés...

L'individualisation marque le pas

Par ailleurs, l'analyse du contenu de la négociation confirme le glissement observé en 1993. Lorsque le chômage progresse et que la hausse des prix reste très modérée, on discute beaucoup moins de l'évolution des salaires : le nombre d'avenants salariaux a reculé de 16 % dans les branches. Entamée depuis quatre ans, l'opération de relèvement des bas salaires en subit les conséquences. Parmi les 164 professions retenues pour le suivi de cette démarche, plus de la moitié (53 %) *« présentent une grille salariale dont le premier niveau de classification est au moins égal au SMIC »*, ce qui équivaut à un retour à la situation qui prévalait fin 1992. *Dans les entreprises*, les accords de salaire régressent de 12 % et tendent désormais à privilégier les augmentations générales uniformes (2,2 % en moyenne) alors que l'individualisation des rémunérations marque le pas.

Dans ces conditions, il est logique que, pour la première fois, les sujets de négociation les plus nombreux n'appartiennent plus au domaine salarial. Formation professionnelle mais aussi durée et aménagement du temps de travail (extension du temps partiel ou du travail intermittent) deviennent des *thèmes où un accord est plus* facilement envisageable. Les sujets directement liés à l'emploi ont inspiré trois fois plus d'accords dans les branches alors que, dans les entreprises, la progression est de 23 %.

Toutefois, il s'agit en général d'accords que l'on pourrait qualifier de « défensifs » (garanties dans le cadre des *plans de licenciement* pour les salariés déclassés ou changeant de poste) ou de portée réduite (constitution de comités paritaires).

A cet égard, le rapport de la Commission nationale constate que *« l'accompagnement de la gestion des surreffectifs »*, autrement dit *l'obligation, de présenter* un plan social étoffé, *« est peu traité dans les branches »*. On note également que parmi les 362 accords d'établissement ou d'entreprise, cinquante instaurent un « partage du travail » prévoyant en général une réduction des salaires en échange de contreparties sur l'évolution des effectifs.

Enfin, FO confirme sa position de premier syndicat signataire (son adhésion intervient dans 74 % des cas) devant la CFTC alors que la CFDT est un peu plus difficile à convaincre (65 %) que l'an passé, inversant une évolution continue depuis 1988. La CGT reste en queue de peloton malgré une progression notable (3,7 points) de son taux de signature, qui grimpe à 30 %.

JEAN-MICHEL NORMAND

Le 55e congrès du logement social à Rennes

La Cour des comptes critique vivement la gestion des HLM

***« Le premier ministre a fait savoir que la baisse du taux du livret A n'était pas à l'ordre du jour momentanément »*, a confirmé le ministre du logement, Hervé de Charette, venu clôturer, samedi 25 juin, le 55e congrès des HLM, qui se tenait depuis mercredi 22 juin à Rennes. M. de Charette a annoncé en revanche une réduction d'un demi-point du taux de cotisation des HLM à la caisse de garantie du logement social. Le récent rapport de la Cour des comptes sur les HLM a été largement commenté par les congressistes, qui assurent, contrairement à ce rapport, que 16 % seulement des locataires dépassent les plafonds de ressource donnant droit à occuper un logement à loyer modéré.**

« Le problème essentiel de la vocation du parc locatif social n'a pas reçu de réponse claire. » C'est dans le rapport sur les aides au logement dans le budget de l'Etat (« le Monde-l'Economie » du 21 juin) que l'on trouve la clé des critiques formulées par la Cour des comptes dans un autre rapport sur les HLM. Les chambres régionales ont ausculté de 1989 à 1991 les comptes et la gestion de soixante-dix-sept organismes (essentiellement des offices), gérant 657 638 logements, soit 18 % du parc social, un exercice qu'elles avaient déjà fait dix ans plus tôt.

En dix ans, leur constat est simple : *« Alors que les conditions de l'activité des organismes ont été profondément modifiées, leur situation financière est fragile et leur gestion ne s'est améliorée que très lentement. »* Néanmoins, les sages de la rue Cambon estiment qu'il n'y a pas, globalement, de détérioration de la situation financière des organismes : elle *« présente au début des années 90 la même diversité qu'au début des années 80, la moitié d'entre eux n'inspirant pas à court terme d'inquiétudes particulières »*. Le nombre d'organismes en situation délicate régresse et les règles comptables sont mieux respectées, même si cela n'est pas *« encore généralisé »*. La Cour relève le risque de voir les capacités d'autofinancement du système se réduire. Elle note que *« des progrès sensibles pourraient être réalisés dans la mise en œuvre de la politique du logement social grâce à un effort plus soutenu de ces organismes en vue d'accroître l'efficacité de leur gestion »*.

La Cour reprend des études antérieures (INSEE, Conseil des impôts...) estimant qu'environ 30 % des locataires de HLM dépassent les plafonds de ressources, chiffre qui monte en région parisienne (36,5 % selon l'INSEE en 1988, 32 % selon l'Union des HLM). Ses enquêteurs épinglent tel ou tel abus : ils ne sont pas tendres, par exemple, sur la manière dont la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) attribue ses logements dans les immeubles dits « ILM 28 » (9 000 logements, généralement de bonne qualité, construits de 1930 à 1935). Les plafonds de ressources permettant d'y avoir accès *« ne sont respectés ni par la Ville, lorsqu'elle propose des candidats, ni par la RIVP, lorsqu'elle les accepte »*. Un dossier de demande déposé en mai 1992 *« comportait un avis d'imposition 1990 mentionnant un revenu imposable de 1 205 270 francs »*, assurent-ils avant de citer également le cas de deux groupes d'immeubles (170 appartements de cinq pièces principalement) *« destinés à loger des membres du corps enseignant de l'académie de Paris, presque totalement réservés au rectorat, qui désigne les locataires sur proposition de leur amicale »*.



Globalement, ce n'est pas à l'entrée dans les HLM que les plafonds de ressources sont le plus fréquemment dépassés, même si la Cour note *« une certaine prudence* [des HLM] *dans l'affectation de leurs logements »*, exclusive pour les plus pauvres. Le phénomène vient aussi de l'évolution des revenus des locataires en place, qui bénéficient du maintien à vie dans les lieux... La Cour note à quel point la pratique des surloyers est peu appliquée. *« En fait, sur 900 000 locataires dépassant le plafond, 300 000 paieraient un surloyer. »*

FRANÇOISE VAYSSE

FINANCES

Un entretien avec le président de la Compagnie de Suez

Gérard Worms : « Si Suez avait voulu continuer à tout faire il se condamnait à l'inefficacité »

En l'espace de trois ans, la Compagnie de Suez a cédé 35 milliards de francs d'actifs. Des cessions qui concernent pour l'essentiel des participations industrielles de la Société générale de Belgique et plus encore la vente par étapes de l'assureur Victoire, qui était encore il y a un an la plus importante filiale du groupe. En octobre 1993, Suez mettait fin au conflit à rallonge qui l'opposait à son principal actionnaire, l'UAP, en lui cédant les filiales internationales de Victoire, et notamment Colonia, le troisième assureur allemand. Et, au début du mois, la Compagnie a annoncé la cession pour 13,8 milliards de francs de la quasi-totalité des activités françaises de Victoire au britannique Commercial Union.

« La vente de Victoire est-elle le point final du recentrage de Suez et en quelque sorte un nouveau départ ?

– La vente de Victoire marque clairement la fin du recentrage. Celui-ci a connu une première vague en 1991 après les conquêtes boursières en 1988 de la Société générale de Belgique et en 1989 de Victoire. Une deuxième vague a été rendue nécessaire par les pertes de nos banques dans l'immobilier. La troisième étape, la dernière, vient de s'achever. Elle correspond cette fois à un choix purement stratégique dans un monde qui se concentre. Victoire était viable, mais, en voulant être à la fois banquier, assureur et industriel de plein exercice, nous nous condamnions à être dans l'ensemble de ces activités le nez en dessous de l'eau. Quand on revient sur une conquête aussi brillante, même si on est convaincu qu'il faut le faire, ce n'est pas une opération facile. Mais la décision de se désengager de l'assurance achève de redonner au groupe les moyens de bien faire les métiers qu'il a conservés. Si Suez avait voulu continuer à tout faire, il se condamnait à l'inefficacité.

Désormais, si l'on compare le Suez actuel à celui des années 1960-1970, on retrouve un groupe exerçant les deux métiers de base qui ont fait son succès après la nationalisation du canal : c'est-à-dire banquier, avec en particulier Indosuez, la Sofinco et la Générale de banque en Belgique, dont nous détenons 28 % du capital, et investisseur comme actionnaire principal de grands groupes industriels et de services. Certes, l'assurance est proche des métiers bancaires et des services financiers. Nous restons d'ailleurs dans l'assurance-vie. Mais, si nous avions voulu être un acteur majeur, nous serions allés au-delà de nos moyens, nous aurions créé des fragilités et mis finalement en danger la pérennité de l'ensemble du groupe. En clair, il fallait regarder la réalité en face.

– Quel regard portez-vous sur vos quatre années à la tête de Suez, qui ont été parmi les plus difficiles du groupe, pris à contre-pied par le retournement de la conjoncture et la crise de l'immobilier ?

– Le moment le plus dur se situe à la fin de 1992, lorsque nous pouvions espérer percevoir les fruits de notre effort de gestion et de recentrage, et qu'au contraire la crise immobilière en a totalement masqué les effets. Comme, dans le même temps, la décision avait été prise en octobre 1992 de ne pas accepter l'offre de l'UAP pour l'achat des filiales internationales de Victoire, nous avons cumulé des pertes en 1992 et une brouille provisoire mais réelle avec notre premier actionnaire. Cela n'était pas particulièrement joyeux, d'autant qu'il fallait tirer les leçons de nos pertes dans l'immobilier *[NDLR : 12 milliards de francs]*, qui comme pour d'autres groupes financiers, nous ont ôté de la substance. Cela nous a amené à nous interroger sur l'excès de décentralisation du groupe et sur les moyens d'éviter que pareille mésaventure ne se reproduise ailleurs.

– Le nouveau Suez, riche de plus de 10 milliards de francs de liquidités et resserré, a-t-il un avenir plus facile ?

– Le grand changement est que nous aurons de l'argent devant nous pour saisir des opportunités sans être obligés de tendre la sébille à nos actionnaires comme en 1988 et 1989. Mais les années qui viennent ne seront pas forcément plus faciles. Nous avons un impératif majeur de retour à une rentabilité satisfaisante en 1995. A cet égard, la cession de Victoire pèsera en 1994, mais pas en 1995. Le produit des placements ou des participations que nous ferons grâce à nos disponibilités devra être dès 1995 au moins équivalent à ce qu'aurait rapporté Victoire. Et nos choix d'investissements devront être porteurs d'avenir à long terme, mais sans être d'une rentabilité trop décalée.

« Préciser nos projets »

– La faiblesse du cours de l'action Suez montre pourtant que les marchés ne vous font pas encore une totale confiance.

– La situation actuelle des marchés ne nous facilite pas les choses. Il est clair aussi que les marchés aimeraient que nous précisions nos projets concernant l'utilisation de nos futures liquidités. L'idée de monter progressivement à 18 %-20 % dans la Lyonnaise des eaux est d'ores et déjà retenue comme un réemploi possible. S'agissant d'Accor, la SGB prendra en septembre la décision de monter en puissance ou de s'alléger. Mais, en tout état de cause, la production et la distribution de services financiers restent notre objectif prioritaire. Les opérations que nous allons rechercher et qui s'étendront au-delà de la France, en Asie et en Amérique par exemple, seront liées à nos activités de placement collectif, de collecte ou de gestion de l'épargne et de banque d'affaires et d'investissement. C'est notre chantier principal pour forger le visage de Suez dans cinq ans. Nous pensons par exemple que nous ne resterons pas un grand banquier en Asie – ce que nous sommes – face à des concurrents qui s'y développent comme Goldman Sachs et Salomon Brothers, si nous ne développons pas notre capacité de placement aux Etats-Unis.

– On vous a accusé, notamment après l'annonce de la cession de Colonia, de transformer Suez en une « grosse sicav ». Est-ce un faux procès ?

– Ce qui continue à alimenter cette fausse image de sicav, c'est d'abord le fait que les participations minoritaires, même de plus de 20 %, relèvent d'un métier qui n'est pas toujours facile à comprendre pour le monde anglo-saxon, celui d'actionnaire de référence. Pour les Anglo-Saxons, ou on contrôle la majorité du capital d'une entreprise ou on n'y joue guère de rôle. Il faut leur expliquer pourquoi une position d'actionnaire de référence peut créer une valeur ajoutée tout en respectant pleinement les minoritaires.

» Par ailleurs, certains craignent que nous ne multipliions les participations croisées à 3 % ou 5 %. J'ai dit clairement que nous avions trois participations de cette nature (UAP, Elf, Saint-Gobain), que nous sommes heureux de les avoir parce qu'elles nous assurent un noyau stable de l'ordre de 20 %, mais que que nous n'en prendrons pas d'autres. Il faut éviter les excès, le verrouillage qui permettrait aux dirigeants de se protéger mutuellement. Le modèle rhénan tel qu'on le rêve parfois pour la France, si on le développait jusqu'à un verrouillage total, serait à mes yeux dangereux, car il pourrait conduire l'« establishment » français à retomber dans son travers d'autrefois, la complaisance envers lui-même.

» Avec un noyau stable de 20 %, nous ne sommes pas protégés et, si nous gérons mal, il peut y avoir une redistribution de capital. En revanche, nous ne sommes pas à la merci du premier « raider » venu. Cet équilibre-là est bon à condition de le considérer comme non éternel. Le vrai signe du succès, celui enregistré par exemple par Alcatel Alsthom, c'est de pouvoir être suffisamment rentable et attractif pour diluer le noyau stable en n'y conservant de manière significative que quelques grands partenaires d'affaires. C'est mon objectif à moyen terme. La notion d'actionnaires stables au moment des privatisations de 1986-1987 était clairement définie comme une sorte de sas pour éviter que les groupes à peine mis sur le marché ne soient victimes de prises de contrôle inamicales. Elle a bien rempli ce rôle.

» Depuis lors, trois évolutions dans l'actionnariat des groupes privatisés ont été constatées. La première est celle des groupes qui ont réussi à attirer en masse les fonds de pension et autres investisseurs institutionnels et dont le noyau stable s'est réduit. La seconde correspond au contraire à ceux dont l'absence de noyau stable s'est accentuée à la suite de difficultés de structures et de stratégies. Nous sommes un exemple du modèle intermédiaire, celui dont le noyau stable n'a pas bougé. Ce qui n'est le signe ni d'un succès ni d'un échec.

Morale et éthique

– Les conséquences de l'affaire Schneider, qui a révélé pour le moins une grande incompréhension entre le monde des affaires français et la Belgique, ne peuvent pas vous laisser indifférent, ne serait-ce que parce que votre plus importante filiale est la Société générale de Belgique. Quel est votre sentiment sur ce psychodrame ?

– La Belgique est un pays que j'admire pour son ouverture. Quand nous avons pris le contrôle de la Société générale de Belgique, il y a eu certes un choc d'amour-propre, mais les Belges ont joué le jeu, et nous aussi, de façon scrupuleuse. Si on accepte de ne pas faire preuve d'arrogance, la Belgique est un pays formidable. Je ne suis pas d'accord avec la caricature faite dans la presse française à la suite de l'affaire Schneider selon laquelle la Belgique aurait une réaction anti-coloniale de rejet des Français. Pourquoi ai-je quand même signé la pétition en faveur de M. Pineau-Valencienne ? Je l'ai fait parce que l'incarcération ne me paraît pas un procédé indispensable pour le président d'un grand groupe qui ne risque pas de fuir ses responsabilités en allant s'installer en Uruguay. En revanche, l'autre argument qui consiste à dire qu'un président de grand groupe ne peut pas être informé de ce qui se passe dans sa maison, je le récuse tout à fait. La législation des sociétés énonce clairement les droits et les obligations de chacun.

– Craignez-vous la multiplication des affaires dans lesquelles sont impliqués des dirigeants de grandes entreprises ?

– De la même façon qu'on a voulu dire que la classe politique est corrompue, on cherche à jeter aujourd'hui l'anathème sur des grands groupes et sur toute une classe de dirigeants sous prétexte qu'il peut apparaître des fraudes dans une filiale, qui d'ailleurs pour la plupart ne sont pas encore jugées. Dans un cas comme dans l'autre, cela me paraît excessif. Il ne faut pas faire preuve d'angélisme, mais l'idée qu'à partir du moment ou on est dans les affaires on serait conduit à violer les lois est une idée fausse.

» Il n'en reste pas moins vrai que les chefs d'entreprise européens vont devoir développer des réflexions à caractère moral et éthique. L'image de l'entreprise s'est redressée en France, pas seulement depuis 1981, mais depuis Georges Pompidou. M. Pompidou a réhabilité, l'industrie et les socialistes se sont de surcroît réconciliés avec l'entreprise dans les années 80. Au point qu'on a fini par faire du chef d'entreprise, un héros, un démiurge. Le pendule repart aujourd'hui dans l'autre sens, et l'on risque de refaire du chef d'entreprise, une brebis galeuse. La bonne façon pour eux de conjurer ce danger est de prêter plus d'attention à la morale des affaires et à tout ce qui peut miner notre société, comme la forte montée du chômage de longue durée. »

Propos recueillis par
ÉRIC LESER

VIE DES ENTREPRISES

Alors que les perspectives s'améliorent

Jean-Paul Parayre veut développer en Afrique le secteur « tabac » du groupe Bolloré Technologies

Nommé début janvier président de Bolloré Technologies, Jean-Paul Parayre a esquissé, jeudi 23 juin les perspectives du groupe sous l'œil attentif mais discret de Vincent Bolloré, président d'Albatros Investissement et principal détenteur du capital. A l'occasion des assemblées générales de Bolloré Technologies et de sa filiale SCAC Delmas Vieljeux, celui qui fut successivement patron de Peugeot, de Dumez et vice-président de la Lyonnaise des eaux avant de rejoindre le jeune patron finistérien a annoncé que les résultats courants étaient, à la fin du deuxième trimestre 1994, en *« net progrès »*. Grâce à la baisse des taux et à la diminution de l'endettement, l'année 1994 devrait se révéler bien meilleure que l'*« année noire 1993 »* (24,8 milliards de chiffre d'affaires, un résultat négatif de 357 millions et un endettement considérable de 8,3 milliards en septembre dernier qui était, cependant, revenu à 6,6 milliards en fin d'année).

Bolloré s'est beaucoup diversifié depuis dixans mais éprouve désormais le besoin de recentrer ses activités, étant donné la difficile période qu'il traverse. Aussi, sans le dire explicitement, Jean-Paul Parayre a laissé entendre que le programme de désinvestissements (1,2 milliard l'an dernier et déjà 415 millions depuis le début de 1994) serait vigoureusement poursuivi. Il portera vraisemblablement sur la distribution et le stockage d'énergie et une partie du secteur des papiers. Par ailleurs, pour renforcer le pôle industriel de Bolloré Technologies, l'activité « tabac » – qui est très profitable – serait rattachée à Bolloré Technologies et non plus à sa filiale SCAC Delmas Vieljeux, davantage axée sur les transports et le transit.

Préoccupation maritime

« J'ai la volonté de développer fortement le secteur du tabac, qui a dégagé 221 millions de francs de résultats, notamment en investissant dans la culture de cette plante en Afrique francophone et anglophone. Nous pourrions créer dans ces pays d'ici cinq ans vingt milleà trente mille emplois », a déclaré M. Parayre. Le groupe va poursuivre l'amélioration de la productivité pour arriver à la fabrication de six mille cigarettes et au conditionnement de quatre cents paquets par minute. Il a dejà investi 160 millions de francs dans le secteur depuis deux ans.

La principale préoccupation du groupe reste les transports maritimes, en dépit des effets déjà positifs (un meilleur coefficient de remplissage des cargos par exemple, la résiliation d'affrètements de navires) du plan de restructuration lancé par André Ferras, patron de la branche. Il n'est cependant pas question de se désengager d'un secteur qui représente 20 % du chiffre d'affaires, avec quarante six navires en exploitation dont quatorze sous pavillon français. L'équilibre actuel entre des lignes nord-sud (Europe-Afrique), est-ouest (entre l'Afrique et l'Extrême-Orient) et dans le Pacifique ne devrait pas être modifié, mais *« il n'est pas question de nous lancer dans des aventures »*, a précisé le président. *Jean-Paul Parayre a enfin annoncé que désormais l'ensemble des activités maritimes seraient regroupées sous le nom de Delmas et non plus Delmas Vieljeux. Un changement qui n'est pas que symbolique quand on sait dans quelles conditions d'extrême tension Vincent Bolloré avait pris le contrôle, en juin 1991, de la prestigieuse compagnie maritime, alors présidée par l'armateur Tristan Vieljeux.*

FRANÇOIS GROSRICHARD

Condamné par la justice belge à régler son OPA au prix fort

Accor devra payer 6,5 milliards de francs pour Wagons-Lits

Le surcoût que devra payer le groupe Accor pour son offre publique d'achat (OPA) sur Wagons-Lits atteindra 655 millions de francs, a annoncé Accor vendredi 24 juin. Au terme d'une longue procédure, le groupe avait été condamné par la justice belge à payer 12 500 francs belges (1) au lieu de 8 650 francs belges les titres détenus par les actionnaires minoritaires.

Les dirigeants du groupe avaient estimé, au mois d'avril, le surcoût à 400 millions de francs français. Le chiffre de 655 millions de francs (415 millions de francs de complément de prix et 240 millions de francs de frais financiers accumulés) résulte de l'évaluation de tous les actionnaires minoritaires qui n'étaient pas parmi les plaignants, mais qui se sont fait connaître au fur et à mesure pour bénéficier d'un complément de prix. Au total, le supplément de prix payé par Accor atteindra donc 1,334 milliard de francs français, et l'addition globale se chiffrera, depuis l'entrée d'Accor dans le capital de Wagons-Lits jusqu'aux derniers rebondissements judiciaires, à 6,5 milliards de francs français, a-t-on précisé au siège du groupe.

(1) Un franc belge vaut actuellement environ 16 centimes.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CAPITAL

PER SPOOK : la maison de haute couture en liquidation. –L'investisseur américain Haifinance a annoncé, vendredi 24 juin, la *« liquidation amiable »* de la maison de couture parisienne Per Spook, qu'il avait achetée 10 millions de francs en 1990, licenciant les 57 membres du personnel. Haifinance précise qu'il est *« contraint d'arrêter le soutien qu'il apportait à Per Spook SA Paris depuis quatre ans »*, qu'il évalue à 145 millions de francs d'investissements. La rentabilité du couturier, selon le groupe, était fortement pénalisée par l'impossibilité de réaliser des accords de licence en Asie, depuis la vente de la marque au japonais Itokin en 1989 pour vingt-cinq pays de la région. Les pertes étaient passées de 11,2 millions de francs en 1990 à 45 millions de francs en 1993 pour un chiffre d'affaires baissant dans le même temps de 12,7 à 8,9 millions de francs.

ATT se rapproche de Silicon Graphics dans les activités multimédias. – ATT, le premier groupe mondial de télécommunications, multiplie ses alliances avec les sociétés travaillant dans le multimédia. La compagnie américaine de téléphone vient ainsi d'annoncer la création d'une filiale commune avec Silicon Graphics, une société californienne pionnière dans les technologies interactives. Spécialisées dans les systèmes graphiques pour ordinateurs (notamment en trois dimensions), Silicon Graphics s'est fait connaître en créant les images de synthèse du film *Jurassic Parc*. Il s'agit, pour les deux sociétés, d'un investissement significatif. L'une et l'autre ont cependant refusé d'en communiquer le montant. La société commune, baptisée Interactive Digital Solutions, détenue à égalité par les deux partenaires, concevra et commercialisera des logiciels et autres produits permettant aux compagnies de téléphone et aux sociétés de câble d'offrir des films à la demande, du télé-achat et d'autres services interactifs. – *(Corresp.)*

RÉSULTAT

RHÔNE-POULENC RORER va supprimer 6 % de ses effectifs. –Le groupe pharmaceutique Rhône-Poulenc Rorer a annoncé, jeudi 23 juin, la mise en œuvre d'un plan de restructuration entraînant une charge avant impôts de 121 millions de dollars et se traduisant par un résultat inférieur aux prévisions pour l'ensemble de l'année. La réorganisation, qui sera achevée en 1995, se traduira par la suppression de 6 % des effectifs du groupe, soit environ 1 320 personnes sur 22 000. Pour 1994, le bénéfice par action, hors charge de restructuration, devrait être « stable » par rapport à l'année précédente à 2,96 dollars. Jusqu'à présent, Rhône-Poulenc Rorer, qui a réalisé en 1993 un bénéfice net de 408,7 millions de dollars pour un chiffre d'affaires de 4,01 milliards de dollars, tablait sur une progression *« modérée »* de son bénéfice, de l'ordre de 10 %.

PÉTROLE

Les résultats semestriels d'ELF AQUITAINE sont en baisse. – Elf devrait voir son résultat opérationnel hors éléments exceptionnels se réduire de 20 % au premier semestre 1994, mais la baisse du résultat net devrait être plus accentuée en raison du poids croissant des charges financières, a indiqué Philippe Jaffré, président du groupe pétrolier, *lors de la première assemblée générale des actionnaires* depuis sa privatisation.

Le groupe prévoit un solde positif de cessions moins acquisitions de 5 milliards de francs en 1994. *« Le contexte économique difficile de 1993 a perduré au premier semestre 1994, notamment dans les hydrocarbures »*, a indiqué M. Jaffré. Dans le secteur exploration-production, le résultat semestriel sera affecté par la faiblesse du prix du brut durant les premiers mois. L'effet mécanique de cette baisse sera *« fortement atténué »* par la diminution des dépenses d'exploration et par la réduction des coûts engagés depuis septembre 1993.

ASSURANCES

La GMF sera exclue du groupement des mutuelles. – La GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires), qui vient de renouveler ses statuts et de se doter d'un nouveau président, devrait être prochainement exclue de sa famille professionnelle, le GEMA (groupement des entreprises mutuelles d'assurances), a-t-on indiqué vendredi 24 juin au sein du GEMA. Le groupement des mutuelles, réuni en assemblée générale, a constaté qu'il ne partageait plus les mêmes valeurs que la GMF, après *« la prise de contrôle de cette mutuelle par le groupe Azur et son président Christian Sastre »*, a souligné Jean-Louis Bancel, secrétaire général du GEMA. L'exclusion réelle ne peut toutefois intervenir que lors d'une assemblée générale extraordinaire, mais dans les faits elle est là, indique-t-on au GEMA. Le GEMA a déploré que, lors de la tenue, jeudi, de son assemblée générale annuelle, le nouveau président de la GMF, Yves Cazaux, nommé lundi dernier, ne soit pas venu et ait été remplacé par son directeur du personnel.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 27 juin ▼ Poursuite de la dégradation

La Bourse de Paris débutait lundi 27 juin la semaine sur un nouvel accès de faiblesse à la suite de la forte dépréciation du dollar sur les marchés des changes.

En recul de 1,22 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en début d'après midi une perte de 1,84 % à 1 871,62 points. Ce repli se manifestait dans un marché calme, le volume des échanges sur le marché à règlement mensuel atteignant 700 millions de francs. Les marchés obligataires souffrent de la nouvelle dégringolade du dollar – sous les 100 yen à 99,93 yen à Tokyo – mais les dégâts ont pu être très vite limités à Paris notamment.

Le MATIF qui avait fortement progressé vendredi en fin de journée, perdait à l'ouverture 1,44 %. Une heure plus tard, le contrat notionnel échéance septembre n'abandonnait plus que 0,78 % à 114,88. Le bund allemand était en repli de 0,25 %. Vendredi soir le taux des bons du Trésor américains sont passés de 7,40 % à 7,51 % , les milieux financiers craignant un nouveau relèvement des taux à court terme – le cinquième depuis février – pour notamment stimuler le dollar.

Sur les marchés de nombreux coupons étaient détachés ce lundi notamment ceux d'Alactel-Alsthom, chargeurs, LVMH, Saint-Gobain ou Syntélabo. Les actions des sociétés de développement régional étaient en baisse sensible notamment Centrest-9,51 % et Sade-8,6 %. Parmi les autres valeurs en baisse figuraient la SCOA, Rhône Poulenc et le Crédit lyonnais. Du coté des hausses on notait Synthelabo, les AGF et Fives-Lille.

INDICES SBF-BOURSE DE PARIS
FIN DE SEMAINE
Base 1000 : 31 décembre 1990

	17-06-94	24-06-94
Indice général-SBF 120	1 338,97	1 318,36
Indice général-SBF 250	1 300,98	1 200,28
Valeurs industrielles	1 465,26	1 446,07
Energie	1 516,28	1 500,93
Produits de base	1 325,35	1 286,75
Construction	1 611,98	1 617,17
Biens d'équipement	1 209,97	1 195,13
Automobile	2 084,94	2 028,39
Autres biens consom.	1 661,13	1 637,10
Industrie agroalim.	1 319,64	1 296,58
Services	1 222,07	1 198,00
Distribution	1 673,78	1 647,38
Autres services	1 023,60	998,29
Sociétés financières	1 089,81	1 080,46
Immobilier	906,08	889,05
Services financiers	1 160,75	1 140,52
Sociétés invest.	1 110,31	1 092,05

ROME, Lancement de la privatisation de l'INA

Le prix de l'action INA (groupe public IRI), l'un des principaux groupes d'assurances italien, dont la privatisation devait débuter lundi 27 juin, a été fixé à 2 400 lires (8,10 francs), a annoncé samedi 25 juin le Trésor italien.

Le Trésor met sur les marchés italien et étrangers un total de 2,04 milliards d'actions, soit 51 % du capital, ce qui devrait lui rapporter près de 5 000 milliards de lires (17 milliards de francs). Quelque 1,3 milliard d'actions sont réservées aux investisseurs italiens, a précisé le ministère du Trésor. L'achat minimum d'actions INA est de 2 000 titres, soit 16 000 francs.

Cette offre publique de vente (OPV) est la plus grosse jamais réalisée en Italie, après la mise sur le marché des banques Credito italiano en décembre 1993, IMI en janvier et Comit à la fin du mois de février. Son résultat devrait être annoncé avant le 6 juillet, selon le ministère.

L'OPV devrait durer deux jours mais pourrait être conclue plus tôt, comme cela avait été le cas pour les autres opérations de privatisation.

L'annonce du prix de vente devait être faite samedi matin mais elle a été *retardée de quelques heures*. Ce retard a provoqué un afflux d'appels téléphoniques au standard du ministère du Trésor de la part d'investisseurs institutionnels mais aussi de petits épargnants, ce qui semble démontrer un grand intérêt dans le public pour cette ambitieuse privatisation. – *(AFP.)*

TOKYO, le 27 juin ▼ Vif repli

La Bourse japonaise a chuté lundi 27 juin, tombant à son plus bas niveau de ces six dernières semaines en réaction à la hausse du yen, qui est passé à moins de 100 par dollar.

L'indice Nikkei a fini en baisse de 465,79 points, soit 2,24 %, à 20 300,96, après un creux à 20 168,53 en séance.

La cote a été surtout affectée par des ventes liées à des arbitrages, dans un volume d'échanges restreint, estimaient les intervenants. Pour eux, la baisse reflète aussi les incertitudes politiques résultant de la démission du premier ministre, Tsutomu Hata, samedi 25 juin.

Sur le marché des changes, le dollar a clôturé à 99,93 yens contre 100,40 yens vendredi soir. C'est la première fois depuis la fin de la seconde guerre mondiale que le billet vert est officiellement négocié en clôture à Tokyo en-dessous de la barre des 100 yens.

VALEURS	Cours du 24 juin	Cours du 27 juin
Bridgestone	1 640	1 600
Canon	1 750	1 710
Fuji Bank	2 250	2 200
Honda Motors	1 870	1 840
Matsushita Electric	1 810	1 780
Mitsubishi Heavy	795	787
Sony Corp.	6 120	5 990
Toyota Motors	2 230	2 200

CHANGES

Dollar : 5,4122 ▼

Vendredi 24 juin, le dollar fléchissait fortement à 5,4122 francs contre 5,4870 francs jeudi soir (cours Banque de France). Le deutschemark se dépréciait à 3,4156 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4208 francs la veille en fin de journée (cours Banque de France).

FRANCFORT	23 juin	24 juin
Dollar (en DM)	1,6069	1,5950
TOKYO	**23 juin**	**24 juin**
Dollar (en yens)	101,31	100,40

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (24 juin) .... 5 5/16 % - 5 7/16 %
New-York (23 juin) .... 4 3/16 %

BOURSES

PARIS

	23 juin	24 juin
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 939,02	1 907,02
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 332,87	1 318,38
Indice SBF 250	1 292,19	1 280,28

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	23 juin	24 juin
Industrielles	3 699,09	3 636,94

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	23 juin	24 juin
100 valeurs	2 942,40	2 876,60
30 valeurs	2 291,40	2 240,60

FRANCFORT

	23 juin	24 juin
Dax	2 022,10	2 005,31

TOKYO

	24 juin	27 juin
Nikkei Dow Jones	20 766,75	20 300,96
Indice général	1 673,07	1 649,78

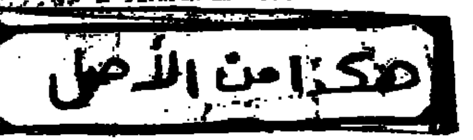
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

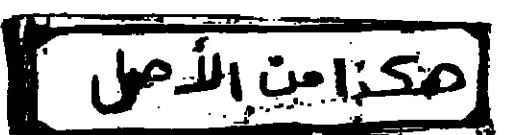
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,4170	5,4190	5,4290	5,4325
Yen (100)	5,4115	5,4163	5,4590	5,4657
Ecu	6,5605	6,5657	6,5541	6,5623
Deutschemark	3,4274	3,4298	3,4327	3,4363
Franc suisse	4,0901	4,0933	4,1032	4,1085
Lire italienne(1000)	3,4674	3,4710	3,4428	3,4484
Livre sterling	8,4104	8,4163	8,4192	8,4292
Peseta (100)	4,1404	4,1436	4,1164	4,1211

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 5/16	4 7/16	4 9/16	4 11/16	4 15/16	5 1/16
Yen (100)	2	2 1/8	2 1/16	2 3/16	2 1/18	2 1/4
Ecu	5 3/4	5 7/8	5 7/8	6	5 15/16	6 1/16
Deutschemark	4 7/8	5	4 7/8	5	4 7/8	5
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16	4 1/4	4 3/8
Lire italienne(1000)	7 7/8	8 1/8	8 3/16	8 7/16	8 3/8	8 5/8
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/16	5 3/16	5 3/8	5 1/2
Peseta (100)	7 9/16	7 13/16	7 11/16	7 15/16	7 3/4	8
Franc français	5 7/16	5 9/16	5 1/2	5 5/8	5 5/8	5 3/4

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.





MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 27 JUIN

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,63

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : – 1,24 % (1883,43)

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote (sélection)

Second marché (sélection)

Sicav (sélection) 24 juin

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20.
(2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15.
(3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8.
(4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 24/06	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4870	5,4595	5,20	5,80
Ecu	6,5640	6,5695	–	–
Allemagne (100 dm)	342,0800	342,5100	328	352
Belgique (100 F)	16,6120	16,6295	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	305,2800	305,6200	292	314
Italie (1000 lires)	3,4800	3,4755	3,28	3,75
Danemark (100 krd)	87,1100	87,2400	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,2925	8,3070	7,95	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,4150	8,4515	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2640	2,2665	2,10	2,65
Suisse (100 f)	406,8400	408,3400	392	416
Suède (100 krs)	71,3700	71,1800	66	76
Norvège (100 k)	78,6800	78,7300	74	83
Autriche (100 sch)	48,6310	48,6830	46,90	50
Espagne (100 pes)	4,1180	4,1385	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3100	3,3150	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,9846	3,9291	3,75	4,25
Japon (100 yens)	5,4273	5,4370	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 24/06
Or fin (kilo en barre)	66700	66700
Or fin (en lingot)	66900	66800
Napoléon (20f)	393	393
Pièce Fr (10 f)	320	–
Pièce Suisse (20 f)	398	395
Pièce Latine (20 f)	395	391
Souverain	508	507
Pièce 20 dollars	2510	2505
Pièce 10 dollars	1255	1255
Pièce 5 dollars	685	–
Pièce 50 pesos	2585	2575
Pièce 10 florins	411	409

Matif (Marché à terme international de France)
24 juin 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 265487

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	112,58	115,66	113,54
Précédent	113	114,70	113,78

CAC 40 A TERME
Volume : 39919

Cours	Juin 94	Juillet 94	Août 94
Dernier	1882	1875,50	1905
Précédent	1934	1930	1939

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Na = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

LETTRES

Mort de Paul Thorez

Auteur de deux essais autobiographiques, Paul Thorez, le fils de Maurice Thorez, est mort à Castanet (Tarn-et-Garonne), dimanche 26 juin, des suites d'un cancer. Il était âgé de cinquante-quatre ans.

De Paul Thorez, on retiendra d'abord qu'il était le fils de Maurice Thorez et de Jeannette Veermersh. Il était difficile d'oublier cette filiation tant la ressemblance physique avec son père était grande, et tant le poids de cette histoire familiale avait pesé sur ses épaules. Deuxième fils du couple, il était né en 1940 à Moscou, où Thorez s'était réfugié avec sa famille après avoir reçu, de l'Internationale communiste, l'ordre de déserter. Paul y apprit à parler le russe en même temps que le français. Elevé dans la région parisienne après la fin de la guerre, il fera chaque année de longs séjours en URSS, sa « seconde patrie ». Il passera, en particulier de nombreuses vacances d'été dans un camp de pionniers, à Artek, sur les bords de la mer Noire.

Ces séjours, au milieu des rejetons de la *nomenklatura*, seront, bien des années après, la matière d'un bel essai autobiographique, *les Enfants modèles* (Lieu Commun 1982, en poche, « Folio » Gallimard n° 1538) où la nostalgie d'une enfance heureuse se mêlait à l'amertume d'avoir été floué par une idéologie dans laquelle il avait été élevé et à laquelle il avait adhéré sans questions. Les interrogations viendront pourtant vite.

De sa longue fréquentation des milieux soviétiques, il acquit peu à peu la certitude que le régime était invivable – politiquement et moralement. Mal vu des autorités, en dépit du nom qu'il portait, il lui fut fermement conseillé, au début des années 70, de ne plus remettre les pieds en URSS. Il avait eu néanmoins le temps, à maintes reprises, de faire sortir manuscrits et tableaux d'écrivains et de peintres dissidents. Cette prise de conscience, qui n'allait pas sans déchirements familiaux, se manifestait par une angoisse intime qu'il traduisit dans *Une voix, presque mienne* (Lieu commun 1985, « Folio » Gallimard n°1758) où il racontait, avec une grande pudeur, son itinéraire chaotique, et l'histoire d'une blessure inguérissable. Depuis quelques années, il travaillait dans un centre pour enfants handicapés mentaux.

E. de R.

NOMINATIONS

Daniel Janicot sous-directeur général à l'UNESCO

Daniel Janicot, membre du Conseil d'Etat, qui était directeur du cabinet de Federico Mayor depuis juillet 1991, vient d'être nommé sous-directeur général par le directeur général de l'UNESCO. Il suivra auprès du directeur général notamment les questions interdisciplinaires – bioéthique, tolérance, etc. –, les interventions d'urgence, ainsi que les grandes conférences internationales du système de l'ONU, comme le sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995) et la 4e conférence mondiale sur les femmes (Pékin, 1995 également).

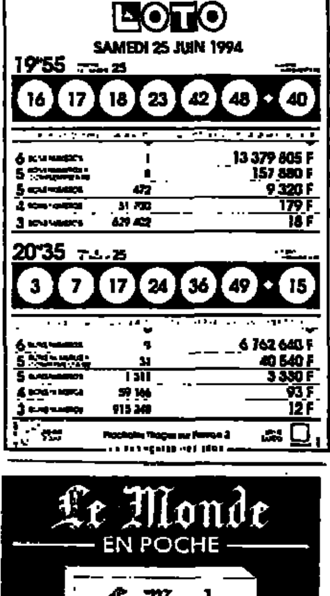
Le dernier sous-directeur général français ayant servi à l'UNESCO, de 1975 à 1978, était Jacques Rigaud.

D'autre part, Mme Lourdes Arizpe (Mexique), présidente de l'Union internationale des sciences anthropologiques et ethnologiques, a été nommée sous-directeur général pour la culture en remplacement de Henri Lopes. Henri Lopes, premier ministre du Congo de 1973 à 1975 et lauréat 1993 du grand prix de la francophonie de l'Académie française, a été nommé sous-directeur général pour les relations avec les Etats membres.

Les prix de l'Académie française

L'Académie française a attribué, jeudi 23 juin, le prix Paul-Morand – doté de 300 000 francs – à Andrée Chedid. Ce prix couronne un auteur de langue française dont les ouvrages sont remarquables par leurs « qualités de pensée, de style, d'esprit d'indépendance et de liberté » *(le Monde* daté 26-27 juin).

Parmi les nombreux autres prix attribués par l'Académie française jeudi 23 juin, signalons : le grand prix de poésie à Marc Alyn pour l'ensemble de son œuvre; le grand prix de philosophie à Gilles Deleuze pour l'ensemble de son œuvre; le prix Moron (philosophie) à Nayla Farouki pour *la Relativité* (Flammarion); le grand prix Gobert (histoire) à Jean Meyer pour *Bossuet* (Plon); le prix Augustin Thierry (histoire) à Dominique Barthélémy pour *la Société dans le comté de Vendôme de l'an mil au XIVe siècle* (Fayard); le prix de la biographie (littérature) à Henri Suhamy pour *Sir Walter Scott* (éd. de Fallois); le prix de la biographie (histoire) à Catherine Decours pour *la Dernière favorite, Zoé du Cayla* (Perrin); le prix de la critique à François Léger pour *Monsieur Taine* (Critérion); le prix de l'essai à Richard Millet pour *le Sentiment de la langue* (La Table ronde); le prix de la nouvelle à Moussa Abadi pour *la Reine et le Calligraphe* (Christian de Bartillat); les prix d'Académie à Elisabeth Dufourcq pour *les Aventurières de Dieu* (Lattès) et Joseph Rovan pour *Histoire de l'Allemagne* (Seuil); le prix du jeune théâtre à Françoise Dorner – pour ses pièces *l'Hirondelle, le Pain de Jeanne* – et à Fabrice Lucchini; le prix du cinéma à Alexandre Astruc; la médaille de la chanson française à Guy Béart.


LOTO

SAMEDI 25 JUIN 1994

19'55 : 16 17 18 23 42 48 + 40

6	1	13 379 805 F
5 + compl.	1	157 880 F
5	472	9 320 F
4	31 ???	179 F
3	629 452	18 F

20'35 : 3 7 17 24 36 49 + 15

6	5	6 762 640 F
5 + compl.	31	40 540 F
5	1 311	3 330 F
4	59 166	93 F
3	915 249	12 F

CARNET

Naissances

Simon ACKER

est arrivé le 26 juin 1994, chez

Anne-Marie et Jean-Paul.

20, rue du Commandant-Mouchotte,
75014 Paris.

– Yves et Julia D. FICATIER,
née D. Charron,

sont heureux d'annoncer la naissance de

Margot,

le 18 juin 1994.

10, rue des Gravilliers,
75003 Paris.

Anniversaires de naissance

– 28 juin 1994.

Bon anniversaire

Camille.

Ta marraine qui t'aime.

Décès

– Colette Chamond,
sa femme,
Florence et Laurent Baville,
Pierre-Alexandre, Caroline
et Olivier Chamond,
ses enfants,
Manon, sa petite-fille,
Mme Gilbert Chamond,
sa mère,
Mme Gaston Bettmeyer,
sa tante,
M. et Mme Poitrat,
leurs enfants,
et petits-enfants,
ont la très grande douleur d'annoncer la mort de

Bruno CHAMOND,

le 25 juin 1994, à l'âge de quarante-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 28 juin, à 14 heures, en l'église du Centre, à Saint-Cloud.

8, rue Michel-Salles,
92210 Saint-Cloud.

– Hélène et Basile Yakoviev,
leurs conjoints,
et leurs enfants,
Pierre Frolow,
Et Claude Sabatier,
Et leurs familles,
ont le regret d'annoncer le décès, à l'âge de soixante-neuf ans, de leur mère, grand-mère et sœur,

Olga FROLOW,

survenu le 24 juin 1994, à Saint-Thibault-des-Vignes.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 30 juin, à 14 h 15 en la cathédrale orthodoxe, 12, rue Daru, Paris-8e, suivie de l'inhumation au cimetière du Vésinet, allée de la Meute, vers 16 h 30.

15, rue Sarrette,
75014 Paris.

Francis LAPIERRE
(HEC 68)

nous a quittés le 14 juin 1994.

Il a été inhumé à Diene-sur-Meuse, dans l'intimité.

Dr Dominique Lapierre,
4, place du Jeu-de-Quilles,
55320 Diene-sur-Meuse.

– Mme Augustin Rogery,
née Thérèse Finet,
Pierre et Brigitte Rogery-Elie,
Mlle Marguerite Rogery,
M. et Mme Charles Rogery,
M. et Mme Malik Laïdoudi,
Mme Paul Finet,
M. et Mme Edouard Berthier,
M. et Mme Jean Finet,
Et leur famille,
font part du décès du

docteur Augustin ROGERY.

La messe de sépulture sera célébrée en l'église Sainte-Bernadette d'Annecy, le mardi 28 juin, à 10 h 30.

– Paris, Callian, Marseille, Le Havre, Sautou.

Matthieu Thorez,
Jeannette Thorez-Vermeersch,
Jean et Pierre, ses frères,
Sa famille, ses amis,
Jean-Marie et Winnie Nosal,
ont la tristesse de faire part du décès de

Paul THOREZ,

le 26 juin 1994.

Les obsèques auront lieu à Castanet (Tarn-et-Garonne), le 28 juin, à 14 heures.

(Lire ci-dessus.)

Anniversaires

– Le 27 juin 1994,

Nino FRANK

aurait quatre-vingt-dix ans.

Une pensée affectueuse est demandée à ses amis.

– Le 28 juin 1979,

Thierry CHICHE

a quitté les siens.

Il avait vingt et un ans.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui.

Qu'ils associent à son souvenir celui de sa tante,

Jacqueline COHEN-SELMOUN,

décédée le 16 juillet 1986,

et de sa grand-mère,

Semha COHEN,

décédée le 10 juillet 1977.

– Pour mémoire

Michel GOLDENBERG,
quarante-quatre ans,
docteur en médecine,
Fontaine-la-Guyon (28).

Enlevé aux siens par les nazis, il fut déporté le 28 juin 1942, du camp de Beaune-la-Rolande à Ausviec (Auschwitz) et anéanti dans la Shoah (destruction).

Lisbeth Saraga,
Paris.

– Il y a un an, le 27 juin 1993, disparaissait

Bénédict MAILLIARD.

Ses amis et ses collègues pensent à lui.

– Le 24 juin 1954, le

capitaine Jean FIEVET,
Saint-Cyr,
promotion Charles-de-Foucauld 1941,

disparaissait dans l'embuscade du GM 100 (ex-bataillon de Corée) au Centre-Vietnam.

Que tous ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour lui.

Ses enfants souhaiteraient recueillir les témoignages de ceux qui l'ont connu, notamment en Indochine.

Prière d'écrire à M. J.-L. Fievet, 8, avenue Léon-Heuzey, Paris-16e.

Communications diverses

– La célébration du centenaire de la mort de Ferdinand de Lesseps, à Guilly (Indre), son village natal, sera marquée, le samedi 2 juillet 1994, à 15 heures, par l'inauguration d'une place et l'ouverture d'une exposition.

– Urgent. Décès : Mmes Danielle Vignault et Marie-Claude de Perpessac sont priées d'appeler sans délai Sano de Perpessac, à Lisbonne, au n° 19-351-1-851-88-89.

Nominations

BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

M. Mustapha FARIS,
nommé président-directeur général.

La BMCI, Banque marocaine pour le commerce et l'industrie, a porté à la présidence de son conseil d'administration M. Mustapha FARIS, ancien ministre des finances du Maroc.

Diplômé de l'Ecole nationale des ponts et chaussées de Paris, M. FARIS a exercé de nombreuses responsabilités au sein de l'administration et du gouvernement.

Il était, depuis dix ans, président de la Banque nationale pour le développement économique (BNDE).

Soutenances de thèses

– Le 23 juin 1994, Mme Anne Guerrand a obtenu le doctorat en chinois de l'Institut national des langues et civilisations orientales pour sa thèse « Xiao Hong : sa vie et son œuvre » avec mention « très honorable » et les félicitations du jury composé de Mme Despeux, MM. Pimpaneau, Hervouet et Peyraube.

– Université de Paris-Sorbonne, samedi 2 juillet, 14 heures, amphithéâtre Michelet, Mme Rosanna Van Gelder Pineda : « Aux origines du chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba ». Jury : MM. les professeurs François Caron, Albert Brauder et Jean Martin.

CARNET DU MONDE

15, rue Falguière,
75501 Cedex 15

Renseignements :
40-65-29-94 ou 40-65-29-96

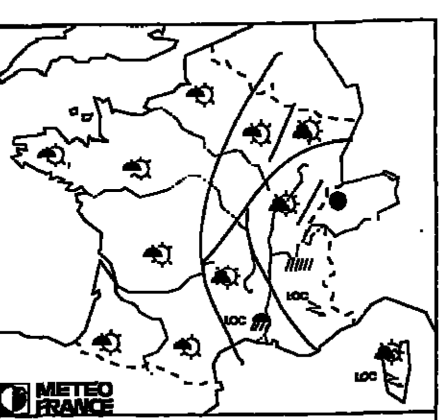
Télécopieur : 45-66-77-13

Tarif de la ligne H.T.

Toutes rubriques	105 F
Abonnés et actionnaires	95 F
Communications diverses	110 F
Thèse étudiants	65 F

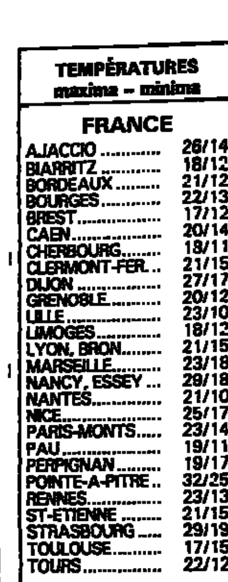
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées. Minimum 10 lignes.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE MARDI 28 JUIN 1994 VERS MIDI

LÉGENDE : ENSOLEILLÉ – ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ÉCLAIRCIES – TRÈS NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DÉPLACEMENT



TEMPÉRATURES maxima – minima

FRANCE	
AJACCIO	26/14
BIARRITZ	18/12
BORDEAUX	21/12
BOURGES	22/13
BREST	17/12
CAEN	20/14
CHERBOURG	18/11
CLERMONT-FER.	21/15
DIJON	27/17
GRENOBLE	20/12
LILLE	23/10
LIMOGES	18/12
LYON, BRON	21/15
MARSEILLE	23/18
NANCY, ESSEY	29/18
NANTES	21/10
NICE	25/17
PARIS-MONTS.	23/14
PAU	19/11
PERPIGNAN	19/17
POINTE-A-PITRE	32/25
RENNES	23/13
ST-ETIENNE	21/15
STRASBOURG	29/19
TOULOUSE	17/15
TOURS	22/12



ÉTRANGER	
ALGER	28/14
AMSTERDAM	23/13
ATHÈNES	30/23
BANGKOK	32/27
BARCELONE	24/14
BELGRADE	32/18
BERLIN	30/19
BRUXELLES	23/12
COPENHAGUE	23/14
DAKAR	29/23
GENÈVE	22/14
ISTANBUL	26/16
JÉRUSALEM	29/17
LE CAIRE	36/22
LISBONNE	28/16
LONDRES	21/13
LOS ANGELES	31/18
LUXEMBOURG	29/17
MADRID	28/13
MARRAKECH	35/17
MEXICO	25/13
MILAN	27/15
MONTRÉAL	23/15
MOSCOU	18/13
NAIROBI	22/12
NEW-DELHI	32/26
NEW-YORK	32/21
PALMA-DE-MAJ.	28/14
PÉKIN	32/21
RIO-DE-JANEIRO	– / –
ROME	31/20
HONGKONG	31/27
SÉVILLE	35/18
SINGAPOUR	31/26
STOCKHOLM	19/15
SYDNEY	20/ 7
TOKYO	28/21
TUNIS	32/21
VARSOVIE	30/15
VENISE	30/22
VIENNE	32/20

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-06-1994 à 18 heures TUC et le 27-06-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Mardi : toujours perturbé à l'Est, beau et chaud à l'Ouest. – Du sud de l'Alsace à la Franche-Comté, la région Rhône-Alpes, jusqu'à la Côte d'Azur et en Corse, le temps sera encore maussade avec des pluies et quelques orages. Tous ces nuages déborderont encore sur les régions situées plus à l'ouest : de la Lorraine à la Bourgogne, l'Auvergne jusqu'à la Provence. Il y aura quelques ondées au sud de la Loire, qui s'atténueront dans le courant de l'après-midi.

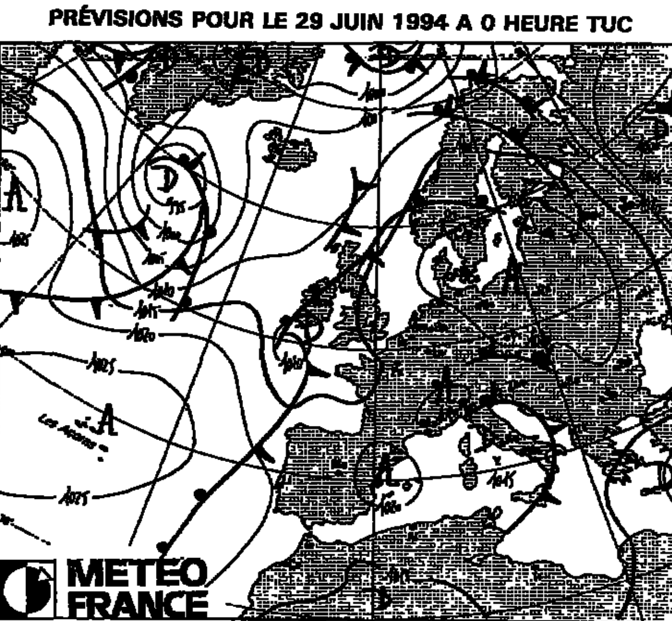
Quant aux autres régions, soit toute la moitié ouest du pays, la journée sera chaude et très bien ensoleillée. Mais des nuages élevés circuleront sur la Bretagne le soir.

Les températures seront plus élevées que la veille. Celles relevées au lever du jour avoisineront 13 degrés à l'Ouest, mais seront plus douces à l'Est, sous les nuages, avec 17 degrés environ.

Dans l'après-midi, il fera 23 degrés en bordure de la Manche ainsi que dans le Centre-Est. Il fera 25 degrés près de la Méditerranée. Les régions du Nord au Bassin parisien et au Sud-Ouest approcheront encore 30 degrés.

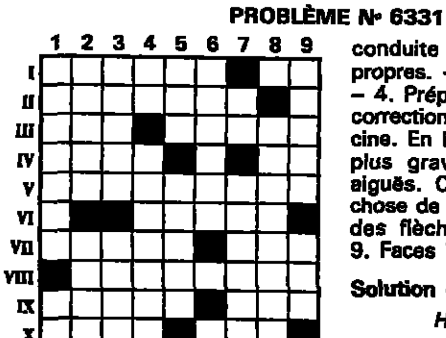
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

PRÉVISIONS POUR LE 29 JUIN 1994 A 0 HEURE TUC



MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6331



HORIZONTALEMENT

I. Sphère d'évolutions des étoiles et de leurs satellites. Facteur. – II. Telle une chapelle. – III. Trait de lumière. Ne trouve un emploi que lorsqu'il est mort. – IV. Se taille au moment où l'on a besoin d'elle. Terme musical. – V. Feras monter la tension. – VI. Coupai au plus court. – VII. Apprécier la valeur en comptant sur ses doigts. Pronom. – VIII. Pour la découvrir, il suffit d'ouvrir les yeux. – IX. Amincit en grandissant. Article. – X. Reçoivent des balles avant que le tir soit déclenché. Précède le nom d'une demoiselle qui ne l'est plus. – XI. Agent biochimique. Défilé.

VERTICALEMENT

1. Dans les vignes du Seigneur. Lettre. – 2. Sa ligne de conduite est toute tracée. Très propres. – 3. En Italie. Répartie. – 4. Préposition. S'effacent par correction. – 5. Terme de médecine. En Bulgarie. – 6. D'autant plus graves quand elles sont aiguës. Cuvette. – 7. Quelque chose de déductible. Piquer avec des flèches. – 8. Abîmées. – 9. Faces bestiales. Possessif.

Solution du problème n° 6330

Horizontalement

I. Défenestration. – II. Economie. Visser. – III. Grue. Imago. Fa. – IV. Râ. Rohan. Recel. – V. Enivrant. Eden. – VI. Dessous. Clé. – VII. Epée. Eurasienne. – VIII. Mie. Rimer. Tic. – IX. El. Zélée. Salève. – X. Ninive. Ra. Guéé. – XI. Te. Nova. Rien. LS. – XII. Rectifier. Epée. – XIII. Ost. Tinter. Lux. – XIV. Antenne. Avare. – XV. Pliées. Espions.

Verticalement

1. Dégrèvement. ORP. – 2. Ecran. Piliers. – 3. Fou. Idée. Etei. – 4. Enervée. Zinc. Ne. – 5. No ! Ors. Dévôt. Te. – 6. Emphase. Lévites. – 7. Si. Anoure. Afin. – 8. Teinturier. Inné. – 9. Sam. Arêtes. – 10. Avare. Ses. Ire. – 11. Tige. Cirage. RAI. – 12. Isocèle. Lune. V.O. – 13. Os. Edentée. Plan. – 14. Nèfle. Niveleurs. – 15. Ra. Nièce. Sexe.

GUY BROUTY

RADIO-TÉLÉVISION

LUNDI 27 JUIN

TF 1

- 13.35 Série : Les Feux de l'amour.
- 14.25 Série : Côte Ouest.
- 16.20 ▶ Série : Extrême limite.
- 16.40 Club Dorothée vacances.
- 17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
- 18.20 Série : Les Filles d'à côté.
- 18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
- 19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 2.00).
- 20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique et Météo.
- 20.55 Téléfilm : Rick Hunter, inspecteur choc.
- 21.55 Sport : Football. Coupe du monde : Bolivie-Espagne, en direct de Chicago ; A 22.50, mi-temps ; A 23.05, 2e mi-temps ; A 0.05, Allemagne-Corée du Sud, en différé de Dallas ; A 0.50, mi-temps ; A 1.05, 2e mi-temps.

FRANCE 2

- 13.45 Série : L'As de la crime.
- 14.35 Série : Dans la chaleur de la nuit.
- 15.30 Variétés : La Chance aux chansons.
- 16.35 Jeu : Des chiffres et des lettres.
- 17.05 Série : Goal.
- 17.30 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (et à 22.30).
- 17.40 Série : Génération musique.
- 18.05 Jeu : Un pour tous.
- 18.45 Divertissement : Rien à cirer.
- 19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 2.55).
- 20.00 Journal et Météo. Depuis Matignon, M. Balladur répond aux questions d'Arlette Chabot et Alain Duhamel.
- 20.50 ▶ Feuilleton : Jalna. De Renny, de Philippe Monnier, avec Danielle Darrieux, Serge Dupire (1er épisode).
- 22.35 Magazine : Savoir plus. Présenté par François de Closets et Martine Allain-Regnault. Alcool : un verre de trop. Invités : le docteur Martine de Borde, psychologue, alcoologue ; le professeur Hubert Allemand, hépatologue à Besançon ; le docteur Jean-Yves Bernard, psychiatre, alcoologue près de Tours ; Claude Bonneau, chef de service de rééducation fonctionnelle près de Bordeaux ; Reportages.
- 23.45 Journal et Météo.
- 0.05 Série : Un privé sous les tropiques.
- 0.55 Téléfilm : Histoire d'un otage.

FRANCE 3

- 13.35 Sport : Football. Coupe du monde : les meilleurs moments d'Etats-Unis-Roumanie, en différé de Los Angeles, et de Suisse-Colombie, en différé de San-Francisco.
- 15.20 Série : La croisière s'amuse.
- 16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi.
- 17.40 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (et à 22.55).
- 17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
- 18.25 Jeu : Questions pour un champion.
- 19.00 Le 19-20 de l'information. *De 19.09 à 19.31, le journal* de la région.
- 20.05 Dessin animé : Les Aventures de Tintin. Le Lotus bleu.
- 20.25 Tout le sport.
- 20.50 La Dernière Séance.
- 21.00 1er film : La Chevauchée de la vengeance. ■■ Film américain de Bud Boetticher (1959).
- 22.20 Journal et Météo.
- 23.00 Dessin animé : Tex Avery.
- 23.10 2e film : Billy le Kid, le réfractaire. ■ Film américain de David Miller (1941) (v.o.).
- 0.45 Série : Capitaine Furillo.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

- 13.35 Téléfilm : Jusqu'à ce que le meurtre nous sépare 2. De Dick Lowry.
- 15.05 Documentaire : Les Grands Crimes du XXe siècle. Ted Bundy, meurtrier en série.
- 15.30 3 000 scénarios contre un virus.
- 15.35 Surprises (et à 17.55).
- 15.45 Le Journal du cinéma.
- 15.50 Cinéma : Une équipe hors du commun. ■ Film américain de Penny Marshall (1992).
- 18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

- 18.30 Ça cartoon.
- 18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas, Antoine de Caunes, Jérôme Bonaldi et Philippe Vandel.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.35 Cinéma : Le Cobaye. ■ Film américain de Brett Leonard (1992).
- 22.15 Flash d'informations.
- 22.25 Le Journal du cinéma.
- 22.30 Cinéma : Papa est en voyage d'affaires. ■■ Film yougoslave d'Emir Kusturica (1985).
- 0.40 Documentaire : Les Grands Frissons du cinéma d'horreur. De Bernard Gonner.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

- 17.00 Documentaire : Au service du Reich. Les travailleurs forcés en Allemagne pendant la deuxième guerre mondiale, de Wolfgang Bergmann. 1. Le travail comme butin (1938-1942). 2. Peuple guerrier et peuples travailleurs (1943-1945) (rediff.).
- 19.00 Série : TV Squash. D'Angelo Abela, avec Angelo Abela, Gabrielle Cowburn (v.o.).
- 19.30 Documentaire : Le Coelacanthe. Le poisson venu des profondeurs, d'Hans Fricke.
- 20.15 Documentaire : Les Maldives menacées par les flots. De T. Wadenbach.
- 20.30 8 1/2 Journal.
- 20.40 Cinéma : Leningrad Cow-Boys go to America. ■■ Film finlandais d'Aki Kaurismäki (1989).
- 21.55 Magazine : Macadam. Jacques Higelin, de Béatrice Soulé.
- 22.50 Cinéma de notre temps. Robert Bresson ni vu ni connu, portrait d'un créateur, de François Weyergans.
- 23.55 Court métrage : Des lapins dans la tête. De Paul Carpita.
- 0.20 3 000 scénarios contre un virus (3 min).

M 6

- 13.30 Série : Drôles de dames.
- 14.30 Variétés : Musikado.
- 17.00 Variétés : Multitop.
- 17.30 Série : Classe mannequin.
- 18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
- 19.00 Série : Pour l'amour du risque.
- 19.54 Six minutes d'informations, Météo.
- 20.00 Série : Madame est servie.
- 20.35 Magazine : Ciné 6.
- 20.50 Cinéma : Parole d'homme. ■ Film britannique de Peter Hunt (1976).
- 22.55 Téléfilm : Une vie de star. De Joseph Sargent.
- 0.35 Six minutes première heure.
- 0.45 Magazine : Jazz 6.

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Le Grand Débat. Le fascisme renaît-il en Europe? (2).
- 21.30 Fiction. Le Satiricon d'après Pétrone
- 22.40 La Radio dans les yeux. L'actualité des arts plastiques
- 0.05 Du jour au lendemain.
- 0.50 Coda.

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 Concert (donné le 13 novembre 1993 à Ljubljana) : Eleutheria, symphonie pour grand orchestre, de Sturec ; Concerto pour quatuor à cordes et orchestre op. 131, de Spohr, par le Quatuor à cordes de Ljubljana ; Concerto pour saxophone et orchestre, d'Erdmann ; Trois danses du Tricorne, de de Falla, par l'Orchestre symphonique de la radio-télévision slovène, dir. Luis Remartinez.
- 22.30 Soliste. Sviatoslav Richter.
- 23.07 Ainsi la nuit. Par Denise Bahous.
- 0.00 L'Heure bleue.

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Les fleurs et les ombres

D'ABORD les fleurs, les fleurs partout. Sur les pare-brise des voitures blindées françaises, dans les mains des fillettes rassemblées par les institutrices, dans les discours des sous-préfets. Et d'autres fleurs entre les pancartes *« Vive Mitterrand ! »*, et d'autres encore jetées entre les mains des soldats français déconcertés. D'abord, cette profusion de fleurs emplit chaque téléspectateur d'une légitime fierté. C'était la France entière, après tout, que l'on honorait ainsi au Rwanda. La France, *« qui est une grande puissance »*, comme le rappela presque incidemment un de nos ministres. Mais dissimulé sous la fierté, un certain malaise nous avait en même temps envahis. Comment dire? C'était presque trop beau.

Sans trop se l'avouer, on s'était préparés – dans le meilleur des cas – à contempler les soldats français penchés sur des enfants, faisant bouillir la marmite pour de petits réfugiés amaigris. On s'attendait à découvrir un peuple de rescapés à la bouche ouverte, tendant vers ses sauveurs des bras tremblants. Ce peuple que nous venions secourir, nous l'espérions rêvant de riz, plutôt que de batailles. Et, ô surprise ! ces bouches claironnaient des mots de bienvenue à l'arrivée d'une armée alliée, et les bras des enfants manipulaient des fusils – même s'ils étaient en bois. A en juger par leur raideur, leur réticence, leurs saluts contraints, les officiers français partageaient d'ailleurs cette surprise-là. Ces pancartes, ces portraits, cet accueil : on fut – comme eux, on l'eût parié – traversés de l'étrange et fugace pressentiment que ce beau décor pouvait s'écrouler du jour au lendemain, que les pancartes étaient réversibles, que chaque bouquet pouvait dissimuler une arme.

Dans un « 20 heures » spécial, samedi soir, où perçaient à la fois l'ardent désir de raconter, le souci d'éclairer les ombres de cette liesse, et l'obsession d'exploiter les – étroites – marges de manœuvre concédées aux journalistes par le service de presse des armées, France 2 tenta de faire écho à ce malaise, et de poser les questions qui devaient l'être.

Certes, l'on suivit attentivement la leçon. Des bandes d'actualités – françaises ? – datant apparemment des années 50 et présentant les Hutus comme des sortes de brutes à front bas, laissèrent deviner l'existence d'un contentieux historique et colonial certainement complexe. La réalité, l'inquiétante réalité, se recomposait lentement sous l'enthousiasme de l'instant. Les ennuis, songeait-on, étaient peut-être encore devant l'expédition française.

Mais ce n'étaient là que des mots. Et que pouvaient les mots contre les images ? Le souvenir grisant de « Turquoise » progressant sous les roses, pour l'heure, emportait ces doutes au vent des Mille Collines.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

MARDI 28 JUIN

TF 1

- 6.00 Série : Passions (et à 3.40).
- 6.30 Série : Mésaventures.
- 6.58 Météo (et à 7.13, 8.28).
- 7.00 Journal.
- 7.15 Club mini été. Cococinelle.
- 7.20 Disney Club été.
- 8.30 Télé-shopping.
- 8.55 Club Dorothée vacances.
- 11.35 Jeu : Une famille en or.
- 11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
- 12.25 Jeu : Le Juste Prix.
- 12.50 Magazine : A vrai dire.
- 13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
- 13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
- 14.25 Série : Côte Ouest.
- 16.20 ▶ Série : Extrême limite.
- 16.40 Club Dorothée vacances.
- 17.55 Série : Le Miel et les Abeilles.
- 18.25 Sport : Football. Coupe du monde : Italie-Mexique, en direct de Washington ; A 19.20, mi-temps ; A 19.35, 2e mi-temps.
- 20.30 Journal, Journal de la Coupe du monde de football et Météo.
- 20.55 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. Le Tireur. Avec Fred Dryer, Stepfanie Kramer.
- 21.55 Sport : Football. Coupe du monde : Brésil-Suède, en direct de Detroit ; A 22.50, mi-temps, Tiercé et la Minute hippique ; A 23.05, 2e mi-temps ; A 0.05, Russie-Cameroun, en direct de San-Francisco ; A 0.50, mi-temps ; A 1.05, 2e mi-temps.
- 2.00 Journal et Météo.
- 2.05 Magazine : Reportages. SAS... autopsie d'un succès, de Jean-Pierre Van Geirt et Pierre Leherle (rediff.).
- 2.30 TF 1 nuit (et à 3.30, 4.00, 4.35).
- 2.40 Documentaire : Histoires naturelles (et à 4.05, 5.05). Le vieil homme et Cuba ; Les gardes-pêche ; Insolites.
- 4.40 Musique.

FRANCE 2

- 5.45 Dessin animé.
- 5.50 Divertissement : Rien à cirer (rediff.).
- 6.30 Télématin. Avec le journal à 7.00, 7.30, 8.00.
- 8.30 3000 scénarios contre un virus (et à 17.35, 22.45).
- 8.35 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
- 8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
- 9.25 Série : Euroflics.
- 10.20 Série : Mission casse-cou.
- 11.10 Flash d'informations.
- 11.15 Jeu : Motus.
- 11.50 Jeu : Pyramide (et à 4.15).
- 12.20 Magazine : Eclats de rue. Présenté par Hélène Lacor-Kemm et Jean-Louis Sevez à Aubagne (Bouches-du-Rhône).
- 12.55 Météo (et à 13.35).
- 12.59 Journal et Bourse.
- 13.40 INC.
- 13.45 Série : L'As de la crime.
- 14.35 Série : Dans la chaleur de la nuit.
- 15.25 Tiercé, en direct d'Auteuil.
- 15.40 Variétés : La Chance aux chansons (et à 5.00). Emission présentée par Pascal Sevran. Couleur menthe à l'eau.
- 16.40 Jeu : Des chiffres et des lettres. Animé par Laurent Romejko.
- 17.10 Série : Goal.
- 17.40 Série : Génération musique.
- 18.10 Jeu : Un pour tous.
- 18.45 Divertissement : Rien à cirer.
- 19.25 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.30).
- 20.00 Journal, Météo et Journal des courses.
- 20.55 Cinéma : Rive droite, rive gauche. ■ Film français de Philippe Labro (1984).
- 22.50 Magazine : Bas les masques. Présenté par Mireille Dumas. Que sont-ils devenus ?
- 0.00 Journal et Météo.
- 0.20 Série : Un privé sous les tropiques.
- 1.10 Divertissement : C'est votre vie (rediff.).
- 3.00 Documentaire : Moins sale que les larmes.

FRANCE 3

- 6.00 Euronews.
- 7.00 Bonjour les petits loups. Les Oursons volants ; Boumbo ; Mine de rien ; Mimi Cracra ; Les Aventures de Tintin : On a marché sur la Lune.
- 8.00 Les Minikeums. Babar ; Casper.
- 8.55 Magazine : Emplois du temps.
- 9.25 Continentales. Spécial Fête du cinéma ; Spécial Norvège ; Rough Guide to the Americas (v.o.) ; BBC Newsnight ; Europodyssée, le retour ; Eurostage.
- 10.10 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Education artistique : Henri Ciriani ; A 10.40, Semaine thématique : Entre guerre et paix. 2. Israël et Palestine. Invité : Dominique Moïsi, géopoliticien. Documents : D'Auschwitz à Jérusalem, la naissance d'Israël, de Dominique Bollinger et Pierre Gavary ; le Défi de la paix, d'Hélène Delebecque et Thierry Vivier.
- 11.40 La Cuisine des mousquetaires.
- 11.58 Flash d'informations.
- 12.03 Estivales. Présenté par Olivier Montels. Beauvais.
- 12.45 Journal.
- 13.00 Série : Happy Days.
- 13.35 Sport : Football. Coupe du monde : Bolivie-Espagne, en différé de Chicago.
- 15.20 Série : La croisière s'amuse.
- 16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot. Invité : Jordy.
- 17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
- 18.20 Clip : 3 000 scénarios contre un virus (et à 23.35).
- 18.25 Jeu : Questions pour un champion.
- 19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
- 20.05 Dessin animé : Les Aventures de Tintin. Les Cigares du pharaon.
- 20.30 Sport : Football. Coupe du monde : République d'Irlande-Norvège, en différé de New-York.

- 22.10 Journal et Météo.
- 22.40 ▶ Documentaire : 1944, la France libérée. 1. Les Batailles de l'année 44. Historien : François Bédarida.
- 23.40 Magazine : Rapptout. Présenté par Bernard Rapp. Dits et inédits.
- 0.45 Série : Capitaine Furillo.
- 1.35 Musique : Cadran lunaire. Suite de *Roméo et Juliette*, de Tchaïkovski, par l'Orchestre national de Lyon, dir. : Emmanuel Krivine.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 7.25 —

- 6.59 Pin-up (et à 12.29, 0.19).
- 7.00 CBS Evening News. Journal américain présenté par Dan Rather et Connie Chung.
- 7.23 Le Journal de l'emploi.
- 7.25 Canaille peluche. Il était une fois les découvreurs.

— En clair jusqu'à 8.10 —

- 7.55 Ça cartoon.
- 8.10 Magazine : Télés dimanche (rediff.).
- 9.00 3 000 scénarios *contre un virus.* Le Flic, de Xavier Durringer.
- 9.05 Le Journal du cinéma.
- 9.10 Téléfilm : Parfum de meurtre. De Bob Swaim.
- 10.40 Flash d'informations.
- 10.43 Surprises.
- 11.00 Court métrage : Zoo Cup. (et à 1.55.)
- 11.05 Cinéma : Fire Birds. □ Film américain de David Green (1989).

— En clair jusqu'à 13.35 —

- 12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue.
- 13.30 Le Journal de l'emploi.
- 13.35 Le Journal du cinéma.
- 13.40 Cinéma : Papa est en voyage d'affaires. ■■ Film yougoslave d'Emir Kusturica (1985).
- 15.50 Magazine : 24 heures (rediff.).
- 16.45 Le Journal du cinéma.
- 16.50 Cinéma : Antonia et Jane. ■ Film britannique de Beeban Kidron (1991).
- 18.00 Canaille peluche. Les Enfants du Mondial.

— En clair jusqu'à 20.35 —

- 18.30 Ça cartoon.
- 18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas, Antoine de Caunes, Jérôme Bonaldi et Philippe Vandel.
- 20.30 Le Journal du cinéma.
- 20.35 Cinéma : Boomerang. □ Film américain de Reginald Hudlin (1992).
- 22.25 Flash d'informations.
- 22.30 Cinéma : Storyville. ■ Film américain de Mark Frost (1992) (v.o.).
- 0.20 Cinéma : Uncle Buck. □ Film américain de John Hughes (1989) (v.o.).
- 2.00 Documentaire : Une histoire de jazz en France. 3e époque : 1960-1963.
- 2.50 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

- 17.00 Cinéma : La Passion de Jeanne d'Arc. ■■ Film français de Carl Theodor Dreyer (1928). (rediff.).
- 18.40 Court métrage : La Vis. De Didier Flamand, avec Jean Reno, Maïté Nahyr (rediff.).
- 19.00 Série : Hale and Pace. De David G. Hiller (v.o.).
- 19.30 Documentaire : Le Monde des années 50. De Dieter Franck. 4. La fin des empires.
- 20.25 Cinq minutes sur l'Europe.
- 20.30 8 1/2 Journal.
- 20.40 Magazine : Transit. Présenté par Daniel Leconte. L'Amérique entre cauchemar et rêve. Reportages : Quand la violence sort du ghetto ; Les vautours de l'information ; L'oasis d'Oakland ; Big and Beautiful ; Adoptez une autoroute.
- 21.45 Soirée théâtre : Dom Juan.
- 21.46 Téléfilm : Dom Juan ou le Festin de pierre. De Marcel Bluwal.
- 23.20 Documentaire : Dom Juan de Molière. De Bernard Dort. *En 1993, après Jouvet, Vilar, Bluwal, Chéreau, Sobel, Vitez, Planchon, Jacques Lassalle monte à son tour* Dom Juan. *Histoire d'une œuvre des répétitions de 1993 aux mises en scène du passé.*
- 0.20 3 000 scénarios contre un virus (3 min).

M 6

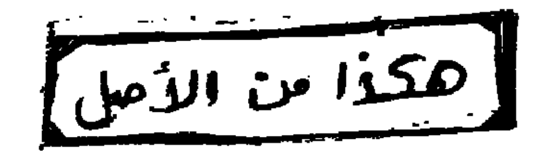
- 7.00 M 6 express (et à 8.00, 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
- 7.05 Contact 6 Manager.
- 7.10 Les Matins de Christophe (et à 8.05).
- 9.05 M 6 Boutique. Télé-achat.
- 9.30 Boulevard des clips (et à 10.05, 2.00, 6.05).
- 11.00 Série : Campus Show.
- 11.30 Série : Lassie.
- 12.00 Série : Papa Schultz.
- 12.35 Série : La Petite Maison dans la prairie.
- 13.30 Série : Drôles de dames.
- 14.20 Variétés : Musikado.
- 17.00 Variétés : Multitop.
- 17.30 Série : Classe mannequin.
- 18.00 Série : Un flic dans la Mafia.
- 19.00 Série : Pour l'amour du risque.
- 19.54 Six minutes d'informations, Météo.
- 20.00 Série : Madame est servie.
- 20.35 Magazine : Grandeur nature. Le rêve d'un enfant : Constance et le lion ; Le document : chants d'été ; Mission animaux : sur un arbre perché.
- 20.50 Série : Loïs et Clark, les nouvelles aventures de Superman. Les Barbares. La Maison du bonheur.
- 22.40 Téléfilm : Enquête à Chinatown. De Michael Pressman.
- 0.20 Six minutes première heure.
- 0.30 Magazine : Spécial Capital. *Présenté par Emmanuel Chain.* Les grandes vacances (rediff.).
- 3.00 Rediffusions. Culture pub ; Jazz 6 ; Cargo de nuit : musique en fuite ; Fax'O ; Les Enquêtes de Capital.

FRANCE-CULTURE

- 20.30 Archipel médecine. L'hospitalisation à domicile des personnes âgées.
- 21.32 Documentaire. La Liste de Schindler: la parole des victimes.
- 22.40 Les Nuits magnétiques. Le jardin du Luxembourg.
- 0.05 Du jour au lendemain. Avec Renaud Camus.
- 0.50 Coda. Les petites musiques de nuit (2).

FRANCE-MUSIQUE

- 20.30 Concert (donné le 16 mai au Centre-Pompidou) : Assonances 2, de Jarrell ; Venancio Mbande Talking with the Trees, de Wood ; Concerto pour alto, de Gervasoni ; Il Sogno di Dedalo, de Cohen, par l'Ensemble de l'Itinéraire, dir. James Wood.
- 23.07 Ainsi la nuit. Divertimento pour violon, alto et violoncelle nº 21 en mi bémol majeur K 563, de Mozart.
- 0.00 L'Heure bleue. Carnet de route, par Philippe Carles. Franck Amsallem, pianiste.



Le Monde

TRAVERSES — PIERRE GEORGES

Comices littéraires

QUESTION de deux journalistes du *Journal du dimanche* : *« Monsieur Chirac, quand direz-vous franchement que vous êtes candidat ? »* Réponse du susnommé : *« Je vous promets de vous prévenir. »* Insoutenable suspense ! Mais comment tenir jusqu'au mois de mai joli ? Comment rester ainsi dans l'ignorance crasse, au risque de choisir dans la précipitation, de confondre, paille foin, foin paille, entre ces bulletins surprises.

Jacques Chirac n'est pas candidat. Et il ne l'est pas à plein temps. Il y a une quinzaine de jours, par un heureux hasard de circonstances, un hebdomadaire rapportait que le non-candidat faisait retraite dans une maison de campagne. Pas en Corrèze, non au Zambèze, à Grosrouvre, Yvelines.

On ne prend jamais trop de précautions. La maison avait été louée par un prête-nom, un député UDF de Charente, Xavier de Roux. Le téléphone placé sur liste rouge ne fut *communiqué à personne, ni* amis ni fâcheux. Et la légende des siècles, nourrie par le voisinage, tiendra pour acquis qu'« on » y travailla fort tard, le soir à la chandelle.

« On » écrivait. Une œuvre réflexive, épisodique et feuilletonesque qui eut d'abord son nom de code. Ni « Overlord » ni « Turquoise ». Non, l'opération « Une nouvelle Femme ». Nul, et surtout pas les autres qui ne sont pas non plus candidats, ne devait savoir qu'« on » mitonnait, derrière les murs sans oreilles d'une vieille demeure de France, un livre-programme de non encore candidat..

Nicole Lattès, l'éditrice – on tient cela du *JDD*, incollable sur ce coup-là – eut donc une idée de génie. Faux titre « Une nouvelle Femme », comme « Une nouvelle France ». Et faux prénom, en sept lettres, faux nom en six, comme « on ». Ne restait plus qu'à attendre que l'enfant d'« on » fût livré, probablement par une nuit sans lune, à une imprimerie installée quelque part « dans la CEE ».

Cela fut. Et, dira l'éditrice au *JDD*, avec l'émotion qui fut sienne : *« Je me souviens quand j'ai reçu le manuscrit. Une belle écriture à l'encre noire, avec peu de ratures. »* L'enfant, ainsi célébré – la fée écriture, la fée encre noire, la sorcière rature bien édentée – pouvait paraître. Et Jacques Chirac sortir de cette clandestinité de plume.

Alors, une question simplement : pourquoi tout ce cinéma ? Les conseillers en communication de Jacques Chirac se rendent-ils bien compte du risque, à prendre ainsi les citoyens pour des truffes et les journalistes pour des benets, vulgaires auxiliaires en communication ? Jacques Chirac a écrit un livre, avant un autre livre. C'est qu'il avait des choses à dire et qu'il pense en avoir à faire. *Nul besoin pour le* comprendre de ce cérémonial de comices littéraires !

L'ESSENTIEL

DÉBATS

Un entretien avec Donald Davidson

Les rapports entre langage et réalité, d'une part, et, d'autre part, les fondements de l'action morale constituent, depuis près d'un demi-siècle, les deux grands thèmes de réflexion du philosophe américain Donald Davidson. L'œuvre de ce « philosophe pour philosophes » vient de faire l'objet d'une étude de Pascal Engel, *Davidson et la philosophie du langage* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Israël : la commission d'enquête sur le massacre d'Hébron disculpe le gouvernement et l'armée

Le conseil des ministres a entériné, dimanche, le rapport de la commission d'enquête israélienne sur le massacre d'Hébron. Le document disculpe le gouvernement et l'armée et rejette toute la responsabilité sur le seul auteur de la fusillade, un colon juif, qui avait tué 29 Palestiniens le 25 février dernier *(page 4)*.

Yémen : l'étau des troupes nordistes se resserre sur Aden

Les appels des Nations unies, comme de Washington, n'y font rien : nordistes et sudistes continuent de s'affronter au Yémen, violant, dès leur entrée en vigueur, tous les cessez-le-feu *(page 4)*.

Ukraine : Léonide Kravtchouk et Léonide Koutchma devraient se retrouver au second tour

Le taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle ukrainienne, dimanche 26 juin, a été d'environ 70 %. L'actuel président, Léonide Kravtchouk, et son ancien premier ministre, Léonide Koutchma devraient se retrouver au second tour *(page 5)*.

SOCIÉTÉ

La manifestation des « gays » à New-York

Plus d'un demi-million de « gays et lesbiennes » venus de tous les Etats-Unis, mais aussi de l'étranger, ont fêté dimanche à New-York les vingt-cinq ans du mouvement de lutte pour les droits des homosexuels. Les manifestants ont lancé un appel aux Nations unies pour la reconnaissance de ces droits *(page 12)*.

COMMUNICATION

La diffusion de la presse a diminué de 0,9 % en 1993

« Toutes formes de presse confondues, 1993 se traduit par une chute de 0,9 % », a observé Jean Miot, président de Diffusion Contrôle (nouveau nom de l'Office de justification de la diffusion, OJD), en présentant jeudi, à Paris, le quatrième « Observatoire annuel de l'écrit » *(page 13)*.

ÉCONOMIE

Un entretien avec le président de la Compagnie de Suez

En l'espace de trois ans, la Compagnie de Suez, opérant un spectaculaire recentrage, a cédé 35 millions de francs d'actifs. Pour son président, Gérard Worms, *« Si Suez avait voulu continuer à tout faire, il se condamnait à l'inefficacité »* *(page 21)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Initiatives

Francisé sous le nom de reconfiguration, le « reengineering » commence à sévir en France. Dernière technique de gestion à la mode, il amène à repenser tous les processus de fond en comble. Les emplois peuvent en *souffrir*.

Ce numéro comporte un cahier « Le Monde-l'Economie » folioté de I à X

Le numéro du « Monde » daté dimanche 26-lundi 27 juin 1994 a été tiré à 509 331 exemplaires

Renonçant à demeurer minoritaire chez les Verts

M. Waechter annonce la création d'un nouveau mouvement écologiste

La crise de la mouvance écologiste continue. Alors que la majorité des Verts cherche à préparer l'échéance des élections présidentielle et municipales de 1995 en réunissant, dès la prochaine rentrée, une « convention de l'écologie politique et sociale », Antoine Waechter a confirmé, dimanche 26 juin, son intention de créer, début septembre, un nouveau mouvement, fondé sur le principe de l'autonomie de l'écologie politique.

Et de huit ! Sauf erreur – toujours possible sur un terrain aussi mouvant... –, une nouvelle formation se réclamant de l'écologie politique viendra s'ajouter, au début du mois de septembre prochain, aux sept qui existent aujourd'hui (1). En marge de la réunion du conseil national inter-régional (CNIR) des Verts, dont il fut, de 1988 à 1993, le principal porte-parole, M. Waechter s'est décidé, en effet, à sauter le pas, en annonçant, dimanche, la création prochaine d'un *nouveau mouvement, qui sera* mis *« au service »* de l'écologisme indépendant.

« Ce n'est pas une division supplémentaire, mais une clarification », a expliqué le porte-parole démissionnaire des Verts, en rappelant que deux cultures politiques avaient longtemps perduré depuis la création du mouvement écologiste, en 1984. *« Le germe de l'éclatement »* était inscrit dès la naissance de cette *« structure « belligène »* que constituent les Verts, selon M. Waechter.

Le nouveau parti, dont la dénomination et les statuts font encore l'objet de débats, serait créé formellement les 1er, 2 et 3 septembre prochain, dans une ville de province. Son « fonds de commerce » est constitué par les quelque quinze mille personnes qui, en dix ans, ont *milité un jour* chez les Verts et qui, pour des raisons multiples, ont renoncé à y réadhérer. Son créneau sera situé, toujours selon M. Waechter, *« hors du vieux clivage gauche-droite, hors des réflexes idéologiques du passé »*. Naturellement, cette écologisme-là sera sans aucun doute représenté à l'élection présidentielle de 1995. M. Waechter n'a pas voulu dire par qui...

Deux heures après la déclaration de M. Waechter, faite dans un hôtel parisien, et tandis que les délégués du CNIR continuaient, imperturbables, dans une salle paroissiale, à analyser les causes de l'échec des Verts aux élections européennes, une autre porte-parole, Andrée Buchmann, annonçait, cette fois dans les sous-sols du Sénat, en compagnie de Noël Mamère, ancien vice-président de Génération Ecologie, élu député européen sur la liste de Bernard Tapie, la création d'un Rassemblement pour une écologie civique et sociale. Et de neuf ? Non, pas tout à fait, car il ne s'agit, ici, que d'un *« lieu de discussion »*, dont l'une des finalités est tout de même d'aboutir à *« négocier un contrat de majorité »* avec le candidat qui, à gauche, saura le mieux représenter cette écologisme-ci à l'élection présidentielle.

Dans la phase de décomposition-recomposition actuelle du mouvement écologiste, a expliqué, en substance, M. Mamère, il y a trois positions possibles : celle des tenants du « ni gauche ni droite », regroupés autour de M. Waechter ; celle de Dominique Voynet et de ses amis, en relation avec la gauche « alternative » ; et la sienne propre, au sein d'une gauche réformiste et réaliste qui va, assez curieusement, de Mme Buchmann et des amis de Pierre Juquin, ancien dirigeant communiste, à M. Tapie et aux radicaux de gauche. Le président du MRG, Jean-François Hory, était d'ailleurs présent, dimanche, à la réunion de Convergences écologie-solidarité, le nouveau mouvement animé par M. Mamère. La salle du Sénat avait été obtenue grâce à l'aimable concours du sénateur (PS) de l'Essonne, Jean-Luc Mélenchon, animateur de la Gauche socialiste.

Prise en tenaille entre la dissidence affichée de M. Waechter et l'opposition de plus en plus ouverte de Mme Buchmann, la majorité des Verts a pu obtenir, cependant, le *quitus qu'elle attendait pour organiser*, à la prochaine rentrée, une « convention de l'écologie politique et sociale », destinée à relancer une dynamique en faveur d'une candidature écologiste à l'élection présidentielle, dont nul ne doute plus qu'elle sera portée par Mme Voynet.

La « soupe tiédasse » de M. Lalonde

Dans une habile mise en scène, dès le premier jour de la réunion du conseil interrégional des Verts, la majorité a fait venir le « pape » de l'écologie politique française, René Dumont, au bras de Marie-Christine Blandin, la présidente du conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, figure emblématique – annonciatrice ? – d'une éventuelle alliance « rouge, rose, verte ». En quelques formules simples, le vieil homme a rappelé son propre itinéraire, de l'anticapitalisme à l'anticolonialisme, puis du tiers-mondisme à l'écologisme.

M. Waechter était encore présent, pour sa dernière participation au conseil national d'un mouvement qui fut longtemps le sien. Mme Buchmann assurait déjà qu'*« on ne peut rejeter ceux qui ont voté pour Bernard Tapie »*. Mme Voynet, elle, expliquait que la division des écologistes aux élections européennes avait du moins permis de tirer un trait, assez durablement, sur M. Lalonde et sur *« sa soupe tiédasse »*. En quelques mois seulement, la principale porte-parole des Verts est donc parvenue à écarter les « chefs historiques » de l'écologisme. Il lui reste à rebâtir, aussi vite, ce qui demeure désormais de la petite « boutique » verte.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Outre les groupes locaux ou régionaux indépendants, trois formations se réclament actuellement de l'écologie politique : les Verts, Génération Ecologie et l'Alternative rouge et verte (AREV), auxquelles s'ajoutent quatre groupuscules issus de scissions d'avec les deux premières, la Confédération des écologistes indépendants, le Mouvement vert indépendant, l'Alliance écologie et démocratie et Convergences écologie-solidarité.

Après la désignation de leur premier secrétaire

Les socialistes sont à la recherche de la « nouvelle gauche »

Les principaux responsables socialistes s'efforcent de retrouver leurs marques après leur échec aux élections européennes et le changement de direction du PS. Avec, en point de mire, le congrès prévu au mois d'octobre et la préparation de l'élection présidentielle. Dès à présent, Laurent Fabius a exclu, lundi 27 juin, sur Europe 1, l'éventualité de sa propre candidature à l'élection présidentielle de 1995 même dans l'hypothèse où Jacques Delors – « le candidat le mieux placé », à ses yeux – n'accepterait pas de se présenter.

Sonné par son KO électoral des européennes, puis par le départ de Michel Rocard et la prise de pouvoir d'Henri Emmanuelli, il y a une semaine, le Parti socialiste titube et cherche ses marques. De la réunion, samedi 25 juin à Alfortville et à huis clos, des amis de Lionel Jospin, jusqu'à la *convention, samedi et dimanche*, du Manifeste animé par Jean-Christophe Cambadélis, en passant par de multiples entretiens dans la presse, le week-end en a fait ample démonstration.

Premier constat : bon nombre de responsables socialistes ont le plus grand mal à digérer le changement brutal de direction à la tête du PS, lors du conseil national de dimanche 19 juin. Certes Ségolène Royal, député des Deux-Sèvres, a pu affirmer, dimanche à « L'heure de vérité », sur France 2, que l'élection de M. Emmanuelli est *« un bon choix »* et qu'il n'y a pas eu *« d'hallali, de putsch »* contre M. Rocard, mais la plupart des interventions du week-end ont été pour regretter ou dénoncer la manière dont s'était passé ce changement de direction.

Les jospinistes sont évidemment les plus amers. *« Il est assez évident que Laurent Fabius est le principal acteur et bénéficiaire des événements du week-end dernier »*, souligne ainsi Jean-Marie Le Guen, premier secrétaire de la fédération de Paris, dans un entretien publié par *Libération* lundi, avant de lâcher : *« Cette pratique politique me choque. »* Même écho chez un autre « quadra » jospiniste, Pierre Moscovici. Dans un entretien publié par *le Figaro*, lundi, ce dernier déclare que l'arrivée de M. Emmanuelli à la tête du PS *« s'est faite dans de telles contradictions qu'elles mettent le PS dans une situation extrêmement fragile »*.

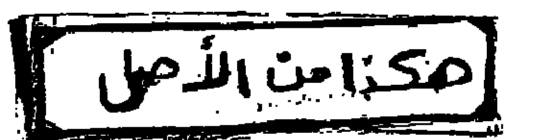
La réunion du courant jospiniste, qui s'était divisé lors de l'élection de M. Emmanuelli au poste de premier secrétaire, a clairement reflété cette méfiance ou, du moins, ce flottement à l'égard d'une direction où chacun constate le poids déterminant de M. Fabius et de ses amis. Seul Jean Glavany, porte-parole du PS et proche de M. Emmanuelli, a plaidé pour une clarification et une mise à plat immédiate des *« divergences »* au sein du courant. Il n'a pas été suivi par l'ensemble des jospinistes, divisés certes, mais avant tout soucieux, dans l'immédiat, de ne pas casser un courant qui fait leur identité. Quant à M. Jospin lui-même, qui s'était abstenu lors de l'élection de M. Emmanuelli, il a clairement fixé l'objectif : maintenir l'existence, sinon l'unité de son courant à l'occasion du prochain congrès, en octobre. Il est acquis que M. Jospin et ses amis rédigeront, dans un premier temps, une contribution pour ce congrès.

L'éthique et le social

La « nouvelle gauche », que M. Le Guen ou M. Moscovici appellent de leurs vœux, soulève bien des interrogations. Celle de la réorganisation interne et de la réforme du fonctionnement du parti, tout d'abord – ce sera le premier enjeu du congrès –, mais, aussi, celle des alliances, en particulier l'attitude du PS à l'égard de Bernard Tapie et du MRG. Pour bon nombre de jospinistes, comme *le dit M. Moscovici*, *« le phénomène Tapie pose un cas de conscience »*. Quant à François Hollande, président du club Témoin et partisan d'une candidature de M. Delors à l'élection présidentielle, il plaide pour *« un candidat commun PS-MRG »* à la présidentielle, mais estime que *« Bernard Tapie est sans doute la personne la plus mal placée pour débattre avec le PS »*. Quant à la stratégie, elle a également été l'objet des débats du Manifeste, le mouvement animé par M Cambadélis, proche de M. Jospin et qui faisait partie de la direction aux côtés de M. Rocard avant d'être écarté par M. Emmanuelli. Devant ses amis réunis à Paris, M. Cambadélis a, lui aussi, lancé un *« appel à la construction d'une nouvelle gauche, qui soit l'alliance de l'éthique et du social »*, face à l'essor d'*« une droite dure »*. *« Le Pen, Villiers, Pasqua, ils font main basse sur la droite. Vite, rassemblons la gauche ! »* : à en croire le slogan affiché sur les murs, M. Cambadélis, chargé des Assises de la transformation sociale au sein du PS, veut éviter à la gauche de tomber dans les filets de *« l'aventurier Bernard Tapie »*.

G. C.

CÔTE-D'IVOIRE : seize morts dans un accident d'avion à Abidjan. – Seize personnes ont été tuées en Côte-d'Ivoire dans l'accident d'un avion de la compagnie nationale Air Ivoire, qui s'est écrasé à l'atterrissage, dimanche soir 26 juin, à Abidjan, a-t-on appris lundi matin auprès de l'aéroport de la ville. L'appareil, un Fokker 27, venait de San-Pedro, une station balnéaire très fréquentée pendant les week-ends. La nationalité des victimes n'a pas été précisée. – *(AFP.)*



Le Monde

Vers une guerre fiscale internationale ?



Estimant que les entreprises étrangères installées aux Etats-Unis ne paient pas assez d'impôts, Washington pourrait déclencher une guerre fiscale internationale. Déjà, le Japon opère des « représailles »...

page III

Dossier : la normalisation



La normalisation a pris une importance stratégique avec l'unification européenne et la mondialisation. Les barrières « techniques » au commerce sont abaissées, et le consommateur est mieux protégé.

page VIII

Lettre de Tokyo



Avec la récession et la hausse du yen, le Japon est engagé dans une véritable spirale à la baisse des prix, pratiquement un *« effondrement »*, écrivait récemment le journal économique *Nihon Keizai.*

page IX

L'ECONOMIE

BULLETIN

Animation

MICHEL JOBERT, gaulliste membre d'un gouvernement socialiste, soupirait jadis qu'un ministre du commerce extérieur ne pouvait rien faire. Si, il peut obtenir des crédits et faire de l'animation de réseau, plus ou moins bien. Tous s'y sont illustrés. Heureusement, la santé du commerce extérieur n'en dépend guère. Les chiffres le montrent, ce qui fait l'excédent durable du commerce extérieur, ce sont des acquis de fond : prix maîtrisés, salaires contenus, investissements, en un mot la compétitivité des entreprises.

Le gouvernement actuel recueille les fruits de dix ans de politique de rigueur favorable à l'appareil productif. Cela ne l'empêche pas de se glorifier des excédents engrangés pour la troisième année. Et de faire encore plus fort dans « l'animation » que ses prédécesseurs. Le premier ministre Edouard Balladur a annoncé le 13 juin dernier à Lille une nouvelle mesure pour *« inciter les PME à exporter davantage »*. La COFACE (Compagnie française d'assurance du commerce extérieur) va faire des avances de trésorerie allant de 260 000 à 300 000 francs pour l'embauche d'un salarié travaillant dans un service d'exportation (sont concernées les entreprises jusqu'à 3 milliards de francs de chiffre d'affaires). Bigre. Si les 140 000 entreprises françaises qui exportent se présentaient, cela créerait 140 000 emplois, certes utiles, mais cela ferait aussi au bas mot 36 milliards de francs à débourser, dix-huit fois le chiffre d'affaires de la COFACE !

On imagine la réaction des actionnaires de la Compagnie, jeune société privée, et celle des fonctionnaires des finances toujours chargés de régler sur le budget les garanties données par l'Etat aux sociétés exportatrices. Il doit y avoir un garde-fou quelque part... Car, malgré son amour pour les exportateurs, l'Etat ne leur consacre jusqu'ici que 13 milliards de francs par an, *via* diverses actions et organismes d'accompagnement.

Un investissement somme toute modeste rapporté au total des exportations : 1 200 milliards de francs ! Et un rocher de Sisyphe : n'importe quel éternuement du pétrole ou des monnaies fait plus que tous les dispositifs mis en place depuis des lustres.

S. Gh.

LA FRANCE ACCUMULE LES EXCÉDENTS COMMERCIAUX

Tout pour l'export !



L'exportation, qui occupe un salarié sur quatre, a permis à la France d'atténuer les effets de la récession. Le commerce extérieur est excédentaire pour la troisième année consécutive, en rupture avec trente ans de déficits. Ces bons résultats sont le fruit de dix ans de rigueur et d'efforts de compétitivité des entreprises. La question est de savoir s'ils vont se confirmer en phase de reprise économique. Soucieux de mobiliser les entreprises, le gouvernement d'Edouard Balladur prévoit en tout cas des réformes du dispositif français d'aide à l'exportation, un dispositif dont des pays aussi libéraux que l'Allemagne et les Etats-Unis – champions de l'exportation – songent à s'inspirer.

Lire les articles de Philippe Baverel, Sophie Gherardi, Erik Izraelewicz, Serge Marti, Jean-Claude Pomonti et Ludwig Siegele pages IV et V.

L'AVENIR DE L'ÉLECTRONUCLÉAIRE FRANÇAIS

Framatome sera-t-il un jour privatisé ?

Le fabricant de chaudières nucléaires devait passer sous le contrôle d'Alcatel-Alsthom. Aujourd'hui l'opération semble compromise. Les dessous d'un dossier compliqué

IL en est toujours ainsi. Démarrant sur les chapeaux de roues, promettant le soufre, la tempête, électrisant tous les caciques du programme nucléaire français, le dossier Framatome finit par épuiser toutes les volontés. Le sujet brûlant devient tiédasse. Débouche sur des compromis provisoires. Retombe dans l'indifférence. Pour être réexhumé quelques années plus tard.

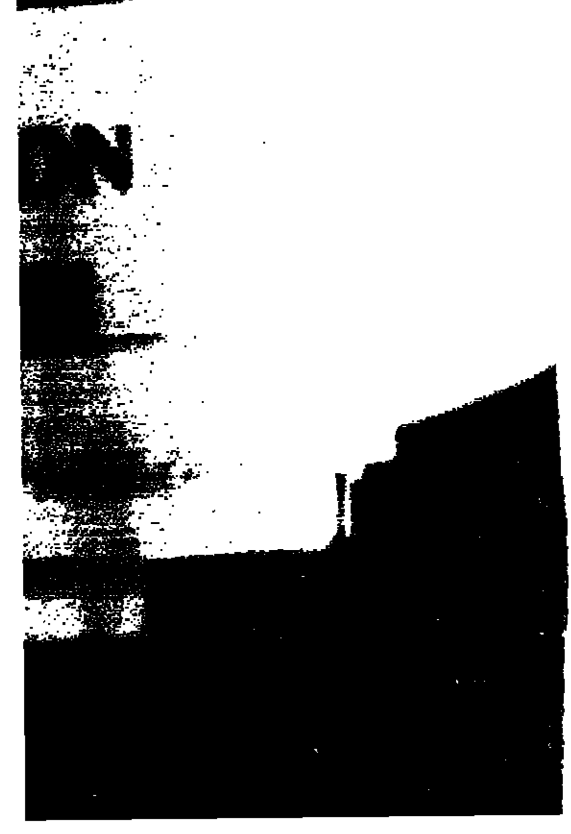
Cette fois, l'affaire paraissait pourtant mieux engagée. Si ardent à défendre son indépendance, à jouer sur les oppositions éventuelles entre public et privé, le PDG de Framatome, Jean-Claude Lény, n'entendait plus s'opposer à la prise de contrôle de sa société par le groupe Alcatel-Alsthom. Du moins l'affirmait-il officiellement. Les pouvoirs publics, et plus précisément le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, étaient pour leur part très désireux de privatiser le fabricant de chaudières nucléaires, mettant ainsi un terme à un affrontement long de trente-six ans *(lire l'article d'Annie Kahn page VI)*. Annoncé en janvier, le transfert au privé de Framatome était théoriquement prévu pour 1994. En ce début d'été, les choses se présentent au plus mal. *« Alcatel-Alsthom a-t-il vraiment envie de Framatome ? »*, s'interroge- t-on dans les milieux du pouvoir. *« Le gouvernement a t-il réellement la volonté politique de privatiser la société dirigée par M. Leny ? »*, se demande-t-on du coté du groupe industriel.

Témoin de ce flottement extrême : les pères fondateurs de la filière nucléaire française, adversaires acharnés de la cession au privé de Framatome, s'en sont pris ouvertement au projet dans une tribune libre publiée dans nos colonnes (*le Monde* du 16 juin). Sous le pseudonyme collectif d'Atome X, *« plusieurs Prix Nobel, hauts fonctionnaires, scientifiques spécialistes du nucléaire »* dénoncent une éventuelle « alcatellisation » de Framatome. Une réaction publique tardive mais qui, selon un proche du dossier, tombe pile. *« Le milieu du nucléaire était convaincu que la partie était perdue. L'affaire bat de l'aile. Il se sent revivre. Il monte au créneau. »* Qui est derrière ? L'intox est à son comble.

D'aucuns assurent que derrière cette tribune libre se cache la patte d'André Giraud. Vraie ou fausse, la rumeur est embarrassante pour Alcatel-Alsthom comme pour les pouvoirs publics. André Giraud, outre qu'il fut le ministre de la défense du gouvernement Chirac sous la première cohabitation après avoir été ministre de l'industrie de 1978 à 1981, demeure, dans le nucléaire – et dans le puissant corps des Mines –, une personnalité incontournable, riche en amis et en réseaux.

Caroline Monnot

Lire la suite page VI



CONJONCTURE

LOGEMENT

Le grand retour des PEL

Après plusieurs années de défaveur, les plans d'épargne-logement (PEL) connaissent depuis un an un vif succès, grâce à des rendements redevenus attractifs

L'ÉPARGNE-LOGEMENT a remporté un succès fou en 1993 : le montant des dépôts a augmenté de 11,4 % pour dépasser les 693 milliards de francs. Cette hausse est due essentiellement aux plans d'épargne-logement (PEL), qui ont bénéficié d'un taux attractif dans un contexte généralisé de baisse de rendement des placements. Leurs dépôts progressent donc de 12,8 % à 559 milliards (contre + 5,23 % en 1992). La hausse est plus modeste mais notable pour les comptes (+ 6,1 % à 134,2 milliards de francs contre + 2,6 % en 1992).

Les rumeurs qui, en 1993, ont couru pendant des mois sur la baisse du taux de rémunération des PEL ont entraîné une ruée sur ce produit financier, tout titulaire de plan bénéficiant d'un rendement garanti pendant quatre ans : dans une de leurs « notes bleues de Bercy », les services du ministère de l'économie montrent bien que le nombre de plans a augmenté de 3,3 millions, soit une hausse de 19 % en un an (on en comptait 12 803 150 à la fin de 1993). *« Cette augmentation est liée à l'importance des souscriptions de plans constatées notamment au quatrième trimestre (+ 8,1 %) et qui résulte des anticipations de baisse du taux d'intérêt du PEL »*, soulignent les auteurs de la note. L'augmentation du nombre de comptes est plus modeste (+ 1 %) : contrairement au plan, aucune garantie de rémunération dans le temps n'existe.

AMPLEUR ● Le rush sur les plans d'épargne-logement devrait se faire également sentir dans les chiffres de 1994 : dans les semaines qui ont précédé l'annonce officielle de la baisse du taux finalement décidée (à 5,25 % au lieu de 6 %), de nombreuses ouvertures de plans ont été signalées. Le mouvement a pris une ampleur telle dans les premiers jours de février que le gouvernement a été contraint d'avancer d'une semaine (au 7 février) la date d'application de cette mesure.

Les chiffres de 1993 marquent un retournement de tendance complet par rapport à la fin des années 80. Le régime de l'épargne-logement était alors pris en ciseaux entre des ressources et les dépenses, les premières progressant moins vite que les secondes. L'épargne-logement était en effet pénalisée par l'envolée des taux servis à d'autres placements, nettement plus avantageux, et les « bons frères » – ces épargnants qui ne demandent jamais de prêts –, qui assuraient jusqu'alors l'équilibre du système, s'en détournaient.

Au 31 décembre 1993, la Caisse nationale d'épargne (de La Poste) détenait 6,1 % des dépôts d'épargne-logement, les Caisses d'épargne Ecureuil 16 % et les banques l'essentiel, soit 77,9 %. Les dépôts à La Poste – qui avait d'ailleurs mené une vigoureuse campagne de promotion dans ses bureaux – ont augmenté de 31 % en un an.

Une partie des fonds collectés sert, bien sûr, à financer des prêts d'épargne-logement : en 1993, l'encours des prêts a progressé de 5,4 %, à 266,68 milliards de francs. Les fonds des « bons frères » ont progressé de 14,8 %, passant de 371,5 milliards à 426,4 milliards.

Au 31 décembre 1993, plus de 10 millions de prêts avaient été accordés depuis l'origine du régime, pour un montant de 768,7 milliards de francs. 27,9 % de ce montant a été destiné au financement de logements neufs, 45,5 % à celui de logements anciens, 26,5 % à des travaux de réparation et d'amélioration et 0,02 % au financement de parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), éligibles à l'épargne-logement depuis avril 1993.

Pendant la seule année 1993, 651 699 prêts ont été accordés, pour un montant de 74,6 milliards de francs, soit un montant moyen de prêt de 114 445 francs. Un quart de cette somme était destiné au financement de logements neufs, la moitié à celui de logements anciens et le reste à celui des travaux de réparation. Les prêts d'épargne-logement jouent toujours un rôle essentiel dans l'accession à la propriété puisqu'ils représentent en 1993 un gros quart (26,1 %) des crédits à l'habitat.

Le montant de la prime d'épargne s'est élevé à 7,82 milliards, ce qui représente une baisse de 1,1 % par rapport à 1992, en raison d'une réduction des primes sur les PEL. Si le montant des primes baisse, leur nombre augmente dans les deux cas, pour s'établir à 5 365 francs pour les PEL et à 2 472 francs sur les CEL.

Françoise Vaysse

HUMEUR ● par Josée Doyère

Devenir de bons épiciers

UN apothicaire qui dépose son bilan et ferme boutique, c'était impensable il y a quelques années. Et ça commence à se voir. Le chiffre d'affaires baisse (*le Monde* du 21 juin), la concurrence sur la parapharmacie se fait plus intense – surtout dans les grandes villes –, les médecins ordonnent moins de médicaments et les patients deviennent économes... Bien sûr, on a ouvert trop de pharmacies nouvelles ; en demandant trop de *« dérogations »*, largement accordées, les professionnels eux-mêmes ont scié la branche sur laquelle ils sont assis. A Paris, certains étrangers sont étonnés du nombre de croix vertes qu'il aperçoivent de n'importe quel coin de rue.

Les instances professionnelles le savent : la tendance est lourde et il va falloir gérer au plus serré les officines, ne plus compter sur l'accroissement incontrôlé de la consommation médicamenteuse pour rembourser les dettes trop lourdes contractées pour s'installer, veiller à une gestion stricte des stocks, devenir aussi bon commerçant que bon connaisseur des spécialités pharmaceutiques, responsable, autant que les médecins, de la santé publique.

En gros, devenir un bon épicier. Les pharmaciens n'aiment pas qu'on les traite d'épiciers. On les comprend, encore qu'il y ait de la noblesse à bien traiter ses clients, à leur fournir fruits, légumes, conserves, de la meilleure qualité au meilleur prix. Certains épiciers confondent encore leur tiroir-caisse et leur propre poche, confiant la gestion de leur affaire à leur comptable, mais, s'ils ne savent pas bien acheter et bien vendre, la sanction existe, qui les obligera à mettre la clé sous le paillasson. On peut comprendre que certains, faute de formation de départ, faute d'adaptation au monde moderne, faute de temps aussi, se soient laissé dépasser et en paient cher les conséquences.

Quand on a fait des études longues (bac + 6) – ce qui est le cas des potards –, de telles erreurs sont impardonnables. Pourtant, depuis quelques années, en fac, la formation à la comptabilité et à la gestion, d'abord facultative, est devenue obligatoire, sanctionnée par un examen. Mais, trop souvent, cette UV (unité de valeur) est vécue comme une mauvaise manière qu'on leur a fait, d'autant que les cours donnés sont la plupart du temps abstraits et très théoriques.

Pour une pharmacienne de mes amies, la solution se situe au cours du stage de six mois compris dans la dernière année du cursus ou (si ledit stage a eu lieu en laboratoire ou dans l'industrie) avant de s'installer. Il faut que les pharmaciens ouvrent leurs livres à leurs stagiaires et les forment à la gestion. *« Il n'y a que sur le tas qu'on apprend à gérer au quotidien, à ne pas se laisser coller par les représentants des lignes entières de produits de beauté ou de nourriture pour animaux qu'on ne vendra pas, à tendre vers le flux tendu cher aux industriels. »*

Ouvrir ses livres ? Bigre ! Voilà qui ne va pas être facile, pour bien des gens qui se sentent seuls maîtres à bord de leur officine. Et puis... il faudrait que tous les pharmaciens en activité soient de bons gestionnaires. Je me suis laissé dire qu'on en est loin. ■

LA COTE DES MOTS

Dodo et perroquet

La saison estivale incite, entre autres, à visiter les jardins zoologiques. En France, il en existe de fort nombreux, et dont beaucoup – bénéficiant d'un environnement superbe et d'une superficie notable – sont très intéressants.

Dans le domaine économique et financier aussi, différents animaux ont fait leur entrée à titre de métaphore. Ainsi, le dronte, ce gros oiseau coureur de l'île Maurice, exterminé au XVIIIe siècle. Plus connu sous le nom de *dodo*, ce volatile volumineux se retrouve dans l'expression « produit dodo », qui s'applique à un produit en voie de disparition – dont les ventes stagnent, ou s'amenuisent. Un « produit dodo » est donc un article... en sommeil !

Portage a plusieurs acceptions. L'une d'elles, usitée en mercatique internationale, désigne une technique de commercialisation par laquelle une petite entreprise peut bénéficier du réseau commercial d'une consœur plus grande. *Portage* a comme synonyme, dans ce sens, « exportation kangourou ». Avec le *portage*, ce serait donc... dans la poche ?

Ne nous attardons pas sur le « serpent monétaire européen », ni sur des produits dits « vaches à lait » (forte rentabilité, besoins financiers faibles), encore moins sur les « canards boiteux »... Plus passionnant : le « bébé requin », point de vente de proximité qui propose à bas prix tout un choix de produits usuels.

Cette visite (rapide) du zoo des affaires se terminera sur le « perroquet », nom par lequel l'on désigne soit un mobilier de vente rotatif, soit une tringle ou un crochet supportant des articles.

Jean-Pierre Colignon

LIVRES

L'ordre éclaté des champs

La fin des paysans n'est pas pour demain, à condition que l'agriculture sorte de son isolement, de son corporatisme

POUR UNE AGRICULTURE MARCHANDE ET MÉNAGÈRE
d'Edgard Pisani
avec le groupe de Seillac,
éd. de l'Aube.
192 pages, 59 F.
DES PAYSANS HEUREUX
de Yannick Le Bourdonnec.
Flammarion, 214 pages, 105 F.
DÉMÉTER 1994-1995 : «ÉCONOMIE ET STRATÉGIES AGRICOLES »
Armand Colin,
216 pages, 99 F.

IL est loin le temps d'*Adieu coquelicots* et de *la Fin des paysans*. Un sang nouveau parcourt la profession, fouettée sans doute par les dérives de la PAC et la « grande peur » du GATT. Edgard Pisani connaît la musique et elle n'a pas pour lui l'allure d'une marche funèbre. Avec une phalange de chercheurs et de responsables agricoles formant le groupe de Seillac, il présente un petit livre roboratif parce que courageux.

Un constat, d'abord : la France s'est engagée avec succès dans une politique de productivité et n'a pas tourné le dos à la mondialisation des marchés. Elle figure parmi les premiers exportateurs agricoles. Mais, du même coup, les campagnes se vident au profit des industriels de la terre. On ne tourne pas à l'envers les pages de l'Histoire, mais, face à une agriculture marchande qui peut se débrouiller seule, il faut restaurer et donc aider une agriculture *« ménagère »* qui sauve la civilisation de la nature, des paysages, de la société à l'échelle humaine. Non *« l'ordre éternel des champs »*, mais un ordre en mouvement, bariolé, éclaté.

La moitié des ménages d'agriculteurs tire aujourd'hui plus d'un tiers de ses revenus d'activités non agricoles. L'exploitant pluriactif existe depuis longtemps, mais le phénomène va s'amplifiant et l'ancien ministre de l'agriculture voudrait que l'on donne un statut juridique, fiscal, social et un appui à ce que l'on pourrait appeler une *« entreprise rurale polyvalente »*. Les activités revêtiraient trois aspects selon les façons dont elles s'exercent : à la ferme, avec les outils de la ferme, ailleurs. Le tourisme rural, par exemple, se développe, mais il le fera d'autant mieux qu'on investira dans l'équipement domestique et dans l'accueil du village. Quant aux travaux d'intérêt public liés au paysage, ne gagneraient-ils pas à être menés aussi par des exploitants du cru, utilisant leur matériel, donnant des conseils, un peu de leur temps et étant rémunérés en conséquence ? Là où il n'y a pas d'artisans sur place, pourquoi des agriculteurs, après un stage de formation, n'exécuteraient-ils pas des petits travaux ? Et quand la femme travaille dans les bureaux, les écoles, les usines, pourquoi ne pas unifier les régimes sociaux et fiscaux du foyer, afin de simplifier la vie du ménage ?

« RURBAINS » ● Pour Edgard Pisani, *« il faut une politique rurale... qui intègre la politique agricole commune, l'un de ses points d'appui »*. Ce qui mène, plus loin, à l'invention du *« bassin de vie »* qui pourrait être une *« section de canton devenue commune »* ou mieux *« des espaces autour de petites villes »* qui ne soient pas de nouvelles réalités administratives, mais *« un lieu d'animation et de programmation où tout se fait par concertation »*.

Oui, on pourra rencontrer des *« paysans heureux »*, écrit de son côté Yannick Le Bourdonnec. L'avenir moins sombre se traduit ici en reportages et portraits, car notre auteur est journaliste. Il parle des *« rurbains »*, ces Français ayant élu domicile dans des villages proches des agglomérations et travaillant en ville.

Il constate que la télévision n'aime pas l'agriculture et traite ceux qui en vivent comme des vestiges de la vieille France, alors que la réconciliation de l'agriculture avec l'industrie est patente ; Yannick Le Bourdonnec ne pense pas seulement aux « usines à blé » de la Beauce ou de la Brie, mais à tel exportateur de cidre sous appellation contrôlée, aux énormes quantités de produits végétaux qui vont se transformer en apéritifs célèbres. On nous décrit la commune de Chemillé, entre Angers et Cholet, *« capitale des plantes médicinales »*, où l'on nous présente le grand ramasseur de lait Jean-Noël Bongrain, le « modèle Roquefort », sans oublier de faire miroiter les espoirs du carburant fabriqué à partir du blé, de la betterave à sucre ou du colza. *« L'agriculture avance à plusieurs vitesses, il est impossible de lui imposer un même code de la route. »*

Du point de vue de Sirius, on voit mieux encore pourquoi l'agriculture, c'est beaucoup plus que l'agriculture. Chaque numéro de *Déméter* balaie, tous les ans, la prospective de cette économie dans le monde et l'on constate que les enjeux s'élargissent non seulement au social mais à la stratégie et à la politique. Les négociations du GATT fournissent à Jean-Marc Siroën l'occasion de faire le point sur les controverses dont a toujours fait l'objet la question des échanges dans l'agriculture, de Sully à nos jours. Courageusement, il défend le système multilatéral, *« le seul qui permette de contrer les tentatives hégémoniques et donc unilatérales des Etats-Unis »*.

Deuxième thème de l'ouvrage : *« L'agriculture et l'environnement »*. Là aussi, les exploitants se sont rendu compte peu à peu qu'il fallait regarder au-delà de leurs productions. *« Maîtres de la nature »*, certes, du fait de l'avancée foudroyante des progrès techniques, mais non au point de l'asservir à toutes fins de profit. Enfin, les exploitants peuvent de moins en moins se désintéresser de la manière dont sont distribués et consommés leurs produits. C'est le dernier schéma proposé aux lecteurs.

Trois livres qui tirent dans le même sens : celui de la sortie de l'agriculture de son isolement, de son corporatisme.

Pierre Drouin

NOTE DE LECTURE

LA CLÉ DES CHAMPS
de Christian Jacob ;
préface de Raymond Lacombe.
Editions Odile Jacob,
185 pages, 120 F.

Voilà un livre fougueux, personnel, subjectif, et surtout optimiste. Tant mieux ! Il tranche heureusement, de ce point de vue, avec les concerts de lamentations qu'on est habitué à entendre à chaque fois qu'on aborde l'agriculture. Christian Jacob, qui passe le relais de la présidence du CNJA (Centre national des jeunes agriculteurs) à Christiane Lambert pour aller se frotter à la politique puisqu'il va siéger au Parlement européen, livre ses souvenirs, son expérience syndicale, ses analyses de l'ensemble des dossiers ruraux et agricoles du moment ou du proche passé, en maniant, de façon balancée, autant les coups de gueule que les démonstrations subtiles.

Comme il nous le confiait lui-même récemment, *« cultiver l'optimisme n'est pas une habitude paysanne, mais c'est pourtant bien aux jeunes qu'il appartient de rompre avec les traditions »*. Le CNJA a toujours joué ce rôle de mouche du coche. Non, l'agriculture n'est ni accessoire ni encombrante ! Oui, les perpectives, à l'aube du troisième millénaire, sont très favorables ! Il faut tordre le cou à tous les poncifs qui collent aux bottes des paysans, mêlant sans recul la vision misérabiliste de l'agriculture de grand-papa et celle d'un club de nababs corporatistes entretenus à coup de subventions.

Christian Jacob, cependant, n'esquive pas les grands événements qui ont secoué depuis trois ans le monde agricole français et européen. L'accord final du GATT ? Un marché de dupes. La nouvelle polique agricole commune ? Elle nous inflige un chômage technique, par la jachère, de 15 %. L'aménagement du territoire ? C'est un peu de la poudre aux yeux.

Au passage, celui qui figurait en quatrième place sur la liste conduite par Dominique Baudis égrène le nom des hommes politiques *« qui ont de l'envergure et du répondant et avec lesquels on a envie de travailler et de progresser. Ils ont le sens des priorités et en un instant leur conviction est faite »*. Après Jacques Chirac, viennent sous sa plume Philippe Vasseur, Jean-Pierre Soisson, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy, Gérard Longuet, Henri Nallet. Curieusement – ou volontairement –, le nom de l'actuel ministre de l'agriculture et de la pêche, Jean Puech, ne figure pas dans la liste...

F. Gr.

AGENDA

MARDI 28 JUIN. Paris. Réunion des principaux États créanciers du Club de Paris pour réexaminer le rééchelonnement de la dette de la Jordanie (jusqu'au 29).

MERCREDI 29 JUIN. Europe. Visite du premier ministre chinois Li Peng, qui débutera par l'Autriche et se rendra ensuite en Allemagne et en Roumanie (jusqu'au 12 juillet).
Paris. Réunion des experts de l'OCDE en matière fiscale : ils devront rendre un avis sur la décision de la Cour suprême américaine sur la « taxe unitaire », système d'imposition des multinationales étrangères en Californie (jusqu'au 30 juin).

JEUDI 30 JUIN. France. Fin du blocage de l'aide personnalisée au logement (APL).
Union européenne. Fin de la présidence de la Grèce à l'Union européenne. Elle sera remplacée par l'Allemagne à partir du 1er juillet.

VENDREDI 1er JUILLET. France. Revalorisation du SMIC sur une stricte base légale, sans « coup de pouce » gouvernemental.
Paris. Patrick Ponsolle prend la succession d'André Benard à la présidence d'Eurotunnel.

DIMANCHE 3 JUILLET. Chine. Voyage officiel de Gérard Longuet, ministre de l'industrie et du commerce extérieur (jusqu'au 9 juillet).

PERSPECTIVES

VERS UNE GUERRE FISCALE INTERNATIONALE ?

Parce que l'administration des Etats-Unis estime que les entreprises étrangères installées sur son sol ne paient pas assez d'impôts au fisc américain, Washington pourrait bien déclencher une véritable guerre fiscale internationale. Faisant fi des accords internationaux, le Congrès et la direction générale des impôts américains ont déjà mis en place des procédures pour mieux contrôler les filiales étrangères, avec des sanctions fiscales. Le gouvernement a en outre lancé une offensive vers l'OCDE, gardien des principes fiscaux internationaux, pour faire évoluer l'appréciation des prix de transferts – prix des biens et services facturés entre entités d'un même groupe – en un sens qui lui serait favorable.

La semaine dernière, une décision de la Cour suprême des Etats-Unis déclarant constitutionnelle la « taxe unitaire » instaurée il y a plusieurs années par la Californie, qui, bien que pratiquement abandonnée depuis, pénalisait lourdement les multinationales implantées dans cet Etat, a relancé le débat (*le Monde* du 22 juin).

Les entreprises se retrouvent en effet prises en sandwich entre les différents systèmes fiscaux et sont menacées de double imposition. Elles ne peuvent que se retourner vers leurs Etats, dont les budgets seraient du coup victimes des nouvelles normes élaborées par les Etats-Unis. Les rétorsions commencent donc à apparaître. Il est significatif que le Japon (particulièrement visé par Washington dans sa croisade fiscale) ait annoncé de lourds redressements fiscaux à l'égard de firmes étrangères, notamment Coca-Cola, entreprise symbole s'il en est... A défaut d'une vraie « guerre », le conflit paraît donc engagé. Conséquence logique de la mondialisation des économies et des groupes ? *Ou protectionnisme déguisé ? Le débat est ouvert.*

L'« american way of tax »

par PATRICK DE FRÉMINET (*)

ALORS que les Etats-Unis sont au centre de l'actualité fiscale, leur gouvernement estimant que les entreprises étrangères ne paient pas assez d'impôts sur leur territoire et ayant lancé au sein de l'OCDE un débat intense autour des prix de transfert, que penser de la fiscalité américaine et du comportement fiscal des Etats-Unis ?

Il est toujours périlleux de vouloir porter un jugement sur le régime fiscal d'un pays étranger et son comportement, tant la matière est complexe et technique. Mais cet exercice devient utile quand le pays en question sert de référence ou prétend imposer à la communauté internationale ses propres conceptions. La fiscalité d'un pays se juge sur deux critères :

- la modernité de son régime ;
- le respect des normes de bonne conduite internationale.

Moderne et américain semblent tellement synonymes que beaucoup pensent que toutes les innovations viennent d'outre-Atlantique, et que ce qui s'y passe aujourd'hui est ce qui se passera demain ici.

A cette pétition de principe, nous préférons une analyse plus réfléchie. Un régime fiscal moderne est un régime comprenant une réelle variété d'impôts, de rendement suffisant, sans qu'ils viennent contrarier le dynamisme économique, enfin des impôts appliqués par une administration efficiente et acceptés par le corps social, c'est-à-dire jugés équitables.

Dans son ensemble, le régime fiscal américain répond à ces critères. L'IRS – la direction générale des impôts locale – est indiscutablement moderne. L'impôt est accepté aux Etats-Unis bien que l'on doive noter que ce pays a connu une révolte contre les impôts locaux, partie de Californie, alors que ses prélèvements fiscaux globaux sont d'un tiers inférieurs aux nôtres.

Mais, quand on dit que les Etats-Unis sont un pays moderne, on entend, sans le dire, que les autres ne le sont pas. Il faut y regarder de plus près.

Dans la fiscalité des entreprises, les Etats-Unis n'ont pas, à la différence des autres grands pays développés, réglé le problème de la double imposition des dividendes à l'égard des résidents. En effet, ils ne connaissent ni le régime mère, qui supprime la double imposition entre filiales et maison mère, ni l'avoir fiscal – ou équivalent – qui la supprime au niveau de l'actionnaire final. Pour les non-résidents, ils sont encore loin de pays comme la France ou le Royaume-Uni qui remboursent leur avoir fiscal ou leur crédit d'impôts à certains étrangers...

Deux autres exemples sont encore plus significatifs. Pour la fiscalité de la consommation, les Etats-Unis apparaissent franchement en retard. Plus de 80 pays – développés ou non – disposent d'un impôt de consommation à haut rendement évitant les impositions en cascade, en ne taxant que la valeur ajoutée de chaque stade de la production. La France, inventeur de cette TVA, la pratique depuis bientôt quarante ans. Cet impôt représente souvent entre 1/3 et 40 % des recettes fiscales d'Etat ; économistes et fiscalistes en reconnaissent l'excellence. Japon et Suisse ont récemment adhéré à ce « clan TVA ».

Les Etats-Unis en sont encore à des taxes locales, variables d'un Etat à l'autre, cumulables et archaïques (les nôtres ont disparu en 1959).

Des régimes absurdes

Que penser enfin du régime de taxation unitaire imaginé par certains États des Etats-Unis, et singulièrement la Californie ? Cela consiste à taxer les bénéfices des entreprises, notamment étrangères, non pas selon leurs résultats locaux, mais sur la base d'une répartition de leur bénéfice mondial à proportion des éléments d'activité présents en Californie : salaires, chiffre d'affaires et valeur des actifs professionnels. Cette méthode forfaitaire n'a qu'un lointain rapport avec la comptabilité et l'économie.

Qu'une telle théorie ait pu perdurer pendant plus de dix ans sous sa forme la plus agressive est tout à fait étonnant. Il est évident que répartir un résultat mondial en prenant de tels critères qui sont infiniment variables d'un pays à l'autre – comment comparer des salaires indiens, allemands, égyptiens et californiens ? – est absurde économiquement et fiscalement, et ne peut qu'entraîner des doubles impositions.

Que le gouvernement fédéral, qui s'était placé d'abord du côté des entreprises étrangères – donc contre la Californie – (sous Reagan comme sous Bush), ait pu, sous



l'administration Clinton, et pour des raisons purement électorales, changer d'attitude est aussi inquiétant qu'inélégant.

Soyons cependant modérés dans le jugement, car nous avons nos anachronismes d'impositions locales : la taxe professionnelle... Cela étant, jamais nous n'avons songé à traiter différemment les entreprises selon qu'elles étaient françaises ou étrangères, ou à prendre en compte des éléments extérieurs à l'activité déployée dans le pays. ...

Le fait que la Cour suprême des Etats-Unis vienne, le 20 juin, de débouter la banque Barclays, en estimant que celle-ci n'a pas subi une double imposition intolérable et que la taxation unitaire n'était pas inconstitutionnelle, ne change rien à l'analyse objective de tout « honnête fiscaliste » sur le sujet. Il indique seulement que les voies du droit aux Etats-Unis sont aléatoires, mais le droit était-il seul en cause ici ?

Perfectionnisme

Modernité et complexité font-elles bon ménage ? L'élaboration de la loi fiscale est très démocratique aux Etats-Unis. L'administration fédérale et le Congrès procèdent préalablement à l'adoption des textes à un luxe de concertations ouvertes à tous les lobbys. Il est clair que l'on pourrait prendre modèle sur cette pratique.

La difficulté se situe ailleurs, dans la « juridictionalisation » de la société américaine et l'extrême sophistication fiscale issue d'elle.

Ce n'est pas un hasard si ce pays compte, à lui seul, environ le tiers des avocats exerçant dans le monde, avec les honoraires en conséquence. La complexité de la justice américaine – avec ses échelons locaux et fédéraux –, de ses procédures souvent désuètes, fait que si l'on a tous les moyens pour se défendre, il faut en « avoir les moyens ». La quasi-gratuité de notre justice administrative, parfois décriée injustement, présente une sérieuse garantie.

Au-delà apparaît la sophistication de la réglementation fiscale américaine. Pour tourner les actions des lobbys innombrables et les procédures parlementaires byzantines, on en vient à mettre en vigueur des réglementations provisoires qui sont ensuite modifiées par la loi, elle-même suivie de réglementations amendant les textes législatifs. On voit bien alors pourquoi il faut s'appuyer sur un avocat à chaque pas que l'on fait.

L'administration fédérale tombe dans un perfectionnisme fiscal accessible seulement à un petit nombre d'initiés. L'interpénétration entre les avocats et conseils fiscaux et les fonctionnaires de l'IRS – les allers-retours secteur public/secteur privé sont très nombreux et à double sens – est telle que l'on peut se demander s'il n'y a pas, entre eux, un jeu de la complexité maximum à leur profit réciproque et, en tout cas, au détriment du contribuable.

Un exemple, entre cent : la classique clause anti-abus des conventions fiscales. Dans la nouvelle convention signée avec les Pays-Bas, les Etats-Unis ont fait introduire un article qui ne fait pas moins de 23 pages là où existait précédemment un article de 20 lignes ! Tout contribuable voulant bénéficier de cette convention aura un petit doute dans l'esprit sur son droit à le faire. C'est peut-être l'objectif...

Il va de soi que cette sophistication des règles fiscales et des procédures affecte sévèrement les groupes étrangers qui ont plus de mal à la maîtriser.

Nous en arrivons à notre deuxième critère de jugement : la conformité du système fiscal aux normes internationales de bonne conduite. Les Etats-Unis sont tout à fait atypiques. Ils ont signé des conventions fiscales avec le monde entier, mais, dans leur arsenal constitutionnel, les traités n'ont pas valeur supérieure à la loi nationale. Il en va différemment chez leurs grands partenaires (France, Allemagne, Japon...), où il est courant que les tribunaux donnent tort à l'administration en se fondant sur cette valeur supérieure des traités.

Les prix de transfert

Tout autre est la conception américaine. Une simple loi postérieure peut affecter l'application d'un traité. Les Etats-Unis ne passent pas leur temps à procéder ainsi, mais des cas existent et la sécurité juridique disparaît. C'est ce point qui est en cause dans le sujet dit des « prix de transfert » qui oppose les Etats-Unis à la communauté internationale.

Les Etats-Unis considèrent que les entreprises étrangères ne paient pas assez d'impôts aux États-Unis en appliquant des prix de transfert anormaux. Par prix de transfert, il faut entendre les prix (biens, services, etc.) facturés entre entités d'un même groupe. Cette pétition de principe a été exacerbée pendant la campagne électorale de Bill Clinton. Des chiffres énormes ont été cités (45 milliards de dollars de manque à gagner fiscal). Au-delà de cette campagne à relents xénophobes et à chiffres fantaisistes (les 45 milliards sont devenus après campagne électorale 4, voire beaucoup moins), le sujet est sérieux.

Il a entraîné l'élaboration de toute une législation imposant des obligations spéciales aux filiales américaines de groupes étrangers. Lourdes, coûteuses, elles sont si complexes qu'elles en deviennent impossibles à respecter pour des non-résidents, qui alors tombent sous le coup de sévères sanctions.

Les autorités fiscales ont élaboré des approches des prix de transfert fondées non sur les principes admis par l'OCDE, dits « prix de libre concurrence » – c'est-à-dire prix pratiqués entre entités indépendantes –, mais sur des notions de répartition du profit. Introduire le profit éloigne des principes fiscaux et nous rapproche des méthodes californiennes. Vouloir déterminer une sorte de profitabilité moyenne ou minimale, alors que l'on sait que dans le même secteur deux entreprises voisines ont des profitabilités très variables, est une gageure.

De plus, il est évident qu'entre grands pays les assiettes de l'impôt sur les sociétés et les taux étant proches aujourd'hui, on ne voit pas sur la longue période l'intérêt majeur de loger du résultat dans un pays A plutôt que dans un pays B (paradis fiscaux mis à part, qui sont combattus par des législations spécifiques).

La méthode américaine est plutôt agressive. On modifie unilatéralement les règles, et il appartient aux autres pays de s'adapter. S'ils ne le font pas, ce seront leurs entreprises qui subiront des doubles impositions (on aura majoré le résultat taxable américain sans réduire le résultat taxable ailleurs). La souveraineté nationale individuelle devrait faire place à une concertation internationale dans le cadre de l'OCDE débouchant sur des méthodes équitables et consensuelles.

On retrouve ce même sujet au GATT, où les Etats-Unis ont cherché et cherchent encore à introduire une sorte d'exception fiscale. Le fait aussi qu'il existerait, au sein de l'IRS, un service spécifique de vérification des banques étrangères est illustratif d'un état d'esprit. En forçant le trait, on pourrait dire que les Etats-Unis semblent confondre une négociation internationale avec un western, dont, Hollywood oblige, ils seraient le metteur en scène.

Au lecteur de conclure devant cet « american way of tax ». En tout cas, conseillons à ceux qui veulent traiter avec les Etats-Unis de s'unir. Et rappelons que la fiscalité est un sujet suffisamment sérieux pour que chacun prenne la peine de comprendre la vérité de l'autre. Sur ce point, on peut affirmer, au mépris de la géographie, que les Etats-Unis sont une île !

(*) Fiscaliste.

L'activisme du fisc nippon

Les sociétés étrangères implantées au Japon font, depuis quelque temps, l'objet de nombreux redressements fiscaux. Une offensive qui inquiète les groupes internationaux

TOKYO
de notre correspondant

LES sociétés étrangères implantées au Japon sont l'objet depuis quelque temps d'une vague de redressements fiscaux qui se chiffrent, pour les plus grandes, par centaines de millions de francs (c'est le cas, par exemple, de Coca-Cola Japan). Si, comme l'avancent certains observateurs, cet activisme du fisc nippon pourrait être une « représaille » à l'égard des Etats-Unis où les entreprises japonaises subissent des redressements importants, l'offensive semble désormais viser l'ensemble des sociétés étrangères implantées au Japon. Ainsi Nihon Roche, filiale du groupe pharmaceutique suisse Hoffmann Laroche, a été frappé l'année dernière ; puis l'allemand Hoeschst.

La multiplication par deux du nombre des inspecteurs du fisc spécialement chargés des questions internationales à partir du 1er juillet 1994 donne à penser que cette offensive ne va pas se ralentir, explique Bernard Tézé, avocat détaché par le cabinet International Clifford Chance chez Nakagawa et Takashima à Tokyo. Les groupes français pourraient également être touchés.

Plusieurs raisons peuvent être avancées à cette offensive du fisc nippon. Tout d'abord une législation relativement récente (qui date de 1986 et fut renforcée en 1991) venue remédier à une carence : l'absence de mesures spécifiques alors que le Japon s'internationalise de plus en plus. Après s'être « fait la main » sur les entreprises nippones, les inspecteurs semblent désormais se tourner vers leurs homologues étrangères.

> **Aux redressements fiscaux s'ajoutent des fuites, qui affectent l'image des entreprises étrangères.**

Cette législation a notamment pour but le contrôle des prix sur les transferts des marchandises ou de services entre les filiales à l'intérieur d'un même groupe qui doivent, légalement, respecter le principe de pleine concurrence mais sont soupçonnées de réduire les profits taxables là où l'imposition est la plus forte. Or la différence des taux d'imposition des profits des sociétés entre le Japon (52 %) et le reste des pays industrialisés (33,33 % en France) incite les filiales d'entreprises étrangères implantées sur l'archipel à essayer de réduire leur imposition au Japon.

Selon Bernard Tézé, cette tendance doit cependant être nuancée par le souci de la direction des filiales de dégager néanmoins des profits localement, quand bien même ce n'est pas la solution la plus efficace du point de vue fiscal. Il serait donc souhaitable, estime-t-il, que les groupes aient une politique cohérente vis-à-vis de leurs filiales. Une dernière raison à cette offensive du fisc nippon tient peut-être enfin tout simplement au souci de pallier le déficit budgétaire.

ARBITRAIRE • L'irritation des entreprises étrangères provient surtout du fait qu'il n'y a guère de recours contre les décisions de redressement fiscal. Ce qui donne à certains une impression de discrimination ou du moins d'arbitraire. A cela s'ajoutent des « fuites » qui ne sont pas innocentes, affectant l'image des entreprises. Coca-Cola a fait appel et demande l'intervention de l'administration américaine.

Les entreprises étrangères se sentent d'autant plus mal à l'aise que le principe de pleine concurrence n'est pas nécessairement apprécié de la même manière par les différentes administrations. Il existe donc des risques de double imposition, poursuit Bernard Tézé.

Alors que le récent Livre blanc du ministère du commerce international et de l'industrie (MITI) souligne la nécessité d'accroître les investissements étrangers au Japon, l'activisme du fisc nippon risque, s'il n'est pas mené avec doigté et si les entreprises étrangères ne définissent pas des politiques claires en matière de transfert, de dissuader plus que d'encourager les nouvelles implantations.

Philippe Pons

La taxation unitaire en Californie

Le régime dit de la « taxation unitaire », qui est au cœur d'une féroce bagarre juridique entre l'Etat californien et des multinationales comme Colgate-Palmolive et la Banque Barclays, existe depuis 1976. Il consiste à déterminer une nouvelle base, pour la taxation locale, des bénéfices des entreprises exerçant en Californie. Cette assiette, qui se substitue à la traditionnelle différence entre charges et produits déterminée à partir de la comptabilité, est forfaitaire. Elle prend pour base le bénéfice comptable mondial d'un groupe et en affecte une fraction à la Californie en proportion de la part que représentent les salaires payés en Californie, le chiffre d'affaires qui y est réalisé et les immobilisations qui y sont utilisées par rapport à ces trois éléments mesurés au niveau du groupe mondial.

Ce régime a connu trois étapes :

1) de 1976 à 1987, application stricte du principe sur une base mondiale où l'autorité fiscale locale n'appliquait, en général, la méthode que quand celle-ci aboutissait à un résultat plus favorable pour le Trésor californien que la méthode comptable traditionnelle ;

2) de 1988 à 1993, application assouplie : les entreprises peuvent opter pour un régime dit « water's edge » qui, tout en conservant la même méthode de calcul, ne l'applique plus aux résultats mondiaux, mais aux seuls résultats réalisés par le groupe aux Etats-Unis. Cette option qui dure trois ou cinq ans est renouvelable mais supposait le paiement d'un droit, non imputable sur l'impôt, semble-t-il, égal à 0,03 % des éléments pris en compte dans la méthode (salaires, chiffre d'affaires et immobilisations en Californie) ;

3) à partir de 1993, option libre : le paiement du droit de 0,03 % n'est plus exigé pour l'option « water's edge ».

Le système « pur » a donc été de fait abandonné. Les procès engagés par les multinationales visent à obtenir le remboursement des sommes jugées excessive payées auparavant, dont le montant est estimé à 4 milliards de dollars.

PERSPECTIVES



TOUT POUR L'EXPORT

France : les joies de l'excédent

Pour la troisième année de suite, le commerce extérieur devrait être nettement excédentaire en 1994. Bon point pour les entreprises françaises, mais la reprise risque paradoxalement d'amenuiser ce résultat

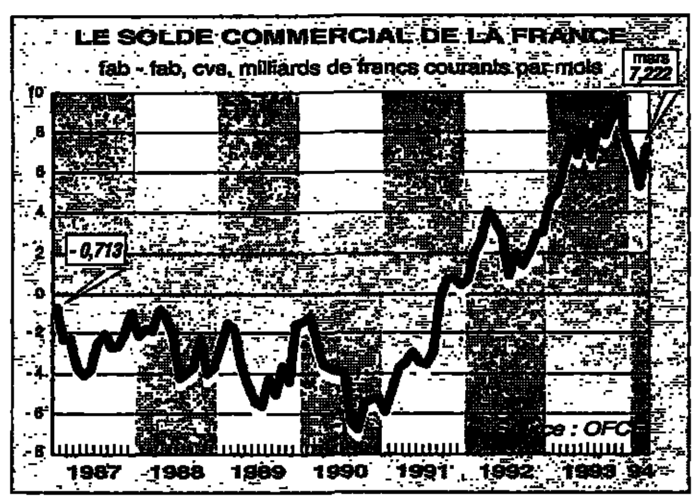
POUR les quatre premiers mois de 1994, le commerce extérieur de la France a été excédentaire de 23,5 milliards de francs. L'an dernier, sur la même période, le solde des échanges était de 20,9 milliards et l'année s'est achevée sur un record historique de 89,6 milliards. En appliquant le même coefficient à 1994, on obtient au bas mot 100 milliards d'excédent. Voilà qui serait beau à annoncer juste avant la joute suprême de la vie politique française !

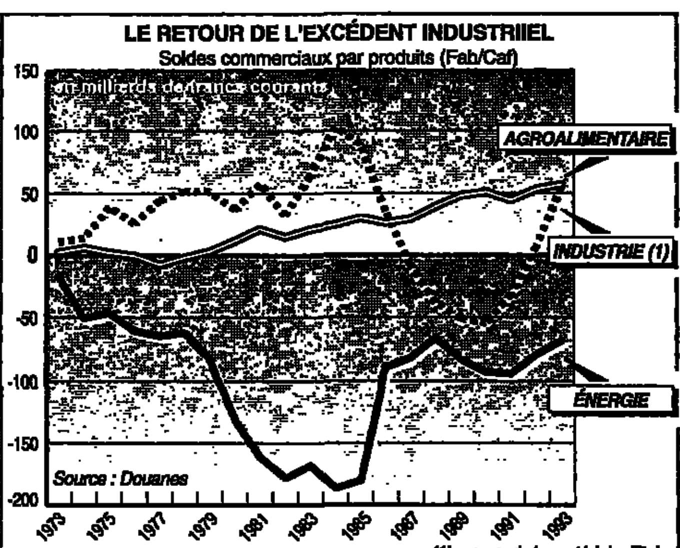
Effet d'affichage mis à part, tout gouvernement aurait de quoi se réjouir d'une telle performance. On se souvient qu'en 1982 le creusement vertigineux du déficit extérieur (qui atteignit cette année-là 93 milliards de francs) avait été l'élément décisif du « tournant de la rigueur », pris à son corps défendant par le premier ministre Pierre Mauroy. C'est la « contrainte extérieure » qui a emmené les socialistes loin de leur programme d'origine ; mais c'est aussi en partie la politique qu'ils ont alors adoptée qui donne aujourd'hui à leurs successeurs – et au pays – des marges de manœuvre.

Cela dit, est-il prudent d'affirmer comme Edouard Balladur le 13 juin, que *« tout montre que la France est désormais entrée dans une longue période d'excédents du commerce extérieur »* ? Pour l'instant, on n'en est qu'à trois ans (en comptant 1994), après une période de trente ans où le déficit a été la règle, et l'équilibre, l'exception. Trente ans où le degré d'ouverture de l'économie française est passé de 12 % à 25 %, où les échanges se sont concentrés aux deux tiers sur l'Union européenne, où se sont révélés point forts et points faibles : au rang des forces, l'agriculture (les céréales devenant le premier poste excédentaire), et la grande industrie civile et militaire ; au rang des faiblesses, l'énergie et les matières premières, ainsi que les biens de consommation courante et l'électronique grand public.

Cet arrière-plan permet de comprendre certaines variations lourdes du commerce extérieur français. Par exemple, le prix du pétrole et le cours du dollar, tous deux élevés, avaient contribué à creuser le déficit énergétique dans la première moitié des années 80 ; tous deux beaucoup plus bas ces dernières années, ils expliquent son amélioration. Autre exemple : c'est dans les récessions, quand les Français consomment moins (et surtout moins que leurs voisins) que le solde s'améliore ; il n'y aura de quoi pavoiser vraiment que quand le commerce extérieur restera durablement positif même en cas de croissance soutenue.

APPEL D'AIR ● Ainsi, la belle courbe ascendante du solde extérieur depuis 1991 n'est linéaire qu'en apparence. Elle se subdivise en réalité en des périodes assez différentes. En 1991, la France bénéficiait de l'énorme appel d'air créé par la réunification allemande (la demande intérieure de notre principal client augmentait alors brusquement, tandis que son offre se détournait partiellement des marchés extérieurs). En 1992, l'effet allemand s'est prolongé au premier semestre ; ensuite, l'entrée en récession de la France a ralenti les importations. En 1993, les importations ont chuté de 10 % – à cause du manque de demande intérieure en France, qu'il s'agisse de la consommation ou de l'investissement – alors que les exportations baissaient de 5 % seulement – à cause de la meilleure santé économique des pays anglo-saxons et de l'Asie en développement. L'entrée en vigueur du marché unique européen a si bien perturbé les statistiques que l'excédent a sans doute été surestimé de 10 à 20 milliards (selon les calculs officiels).





A la fin de 1993, et au début de 1994, c'est une autre phase encore : les importations repartent à la hausse, signe d'une reprise en cours en France ; les exportations semblent plus hésitantes. Les produits français – comme les produits allemands – ont été très concurrencés par ceux des pays européens ayant dévalué en septembre 1992 (Italie, Grande-Bretagne et Espagne). Selon les comptes nationaux (1), entre le dernier trimestre 1993 et le premier trimestre 1994, les importations ont augmenté de 1,1 % et les exportations fléchi de 1,8 %. Si c'est cette tendance qui se prolonge, l'excédent français va donc plutôt se réduire cette année, et tant pis pour le record.

SOUS-JACENT ● Les économistes ne prévoient pas pour autant de retour au déficit. *« Ce que nous appelons le sous-jacent est bon*, explique Françoise Milewski, de l'OFCE. *Le taux de couverture des importations par les exportations est plus élevé que dans les précédentes récessions, ce qui veut dire que la situation de fond est bien meilleure, que l'économie française est plus compétitive. »* Pour elle, la baisse en valeur des exportations au premier trimestre de cette année concerne surtout l'agroalimentaire et est sans doute liée aux baisses de prix prévues par la réforme de la politique agricole commune. *« Les exportations de produits industriels civils sont en hausse de + 0,5 %, davantage encore si l'on ne tient pas compte des ventes d'Airbus. Cela permet de mieux comprendre pourquoi dans les enquêtes de l'INSEE auprès des chefs d'entreprise, les opinions sur les carnets de commandes étrangères sont en constante augmentation. »*

Oubliés les discours catastrophistes sur le « déclin industriel de la France » : le solde des échanges industriels a été positif de 51,6 milliards de francs l'an dernier après avoir été déficitaire de plus de 50 milliards en 1990 et 1991. Au ministère de l'industrie, des PTT et du commerce extérieur, on estime à 35 milliards (sur les 90 de l'excédent 1993) ce qui est attribuable à la seule compétitivité des entreprises françaises. On en veut pour preuve que les importations ont baissé de 4 % quand la demande intérieure française ne fléchissait que de 1,2 %, et d'autre part que les taux de couverture progressent avec toutes les grandes zones commerciales du monde : avec le Japon et les Etats-Unis (les deux principales sources de déficit), le solde français s'améliore, ne se creusant qu'avec la Chine (troisième plus gros déficit).

MOTEUR ● Pourtant, les exportations ne seront pas le principal moteur de la croissance en 1994. C'est d'abord la reconstitution des stocks des entreprises et la reprise espérée de l'investissement qui devraient « tirer » l'activité. *« L'exportation devrait bénéficier d'un environnement extérieur favorable, mais on n'a pas à compter sur elle cette année pour faire de la croissance »*, estime Françoise Milewski. Elle souligne une particularité de l'actuelle reprise : *« Traditionnellement, les entreprises françaises se considéraient comme mieux armées pour une reprise européenne par la consommation plutôt que par les biens d'équipement. Cela semble changer, si l'on en croit l'enquête trimestrielle de l'INSEE auprès des entreprises »*.

Les interrogations ne manquent pas, bien sûr, sur le déroulement de la reprise. Première interrogation, les taux d'intérêt dont la remontée entamée aux Etats-Unis peut casser les anticipations favorables, et donc les investissements ; deuxième interrogation : les politiques budgétaires ne seront-elles pas resserrées trop tôt, dès 1995 ? Enfin, l'attitude des ménages : peut-on se passer du relais de la consommation ? Et si celle-ci repart, ce ne peut guère être que grâce à une baisse du taux d'épargne : se produira-t-elle ?

Si les évolutions les plus favorables se produisent dans ces trois domaines, l'excédent commercial français risque d'être au total moins élevé à la fin de l'année. Ce sera peut-être moins flatteur à commenter, mais ce sera, quand même, une bonne nouvelle.

Sophie Gherardi

(1) Les comptes nationaux évaluent l'ensemble des exportations de biens et services, en volume – c'est-à-dire en francs constants : les statistiques douanières comptabilisent au mois le mois les échanges de marchandises seulement, en francs courants.

L'exportation, une mine d'emplois

Les entreprises françaises peuvent faire plus, beaucoup plus à l'exportation, concentrée sur 250 grands groupes. Avec des dizaines de milliers d'emplois à la clé

SUR le papier, le champ des possibles est vaste. Environ 200 milliards de francs de chiffre d'affaires supplémentaires en trois ans à l'exportation et 115 000 emplois nouveaux créés simultanément dans cette activité, dont 79 000 dits « opérationnels » (directeurs export, chefs de zone, ingénieurs d'affaires, technico-commerciaux) et 36 000 « fonctionnels » (marketing, administratif, logistique, après-vente) sans compter des dizaines de milliers d'emplois *« induits »* ; telles sont les perspectives qui, selon Alain-Eric Giordan, le dirigeant de la campagne « Dynamique export », s'offrent comme remède au chômage à une économie française qui, tout en étant en phase de reprise, ne peut guère compter sur une explosion de la demande intérieure pour redémarrer fortement.

DEGRÉ D'OUVERTURE DE LA FRANCE AU COMMERCE EXTÉRIEUR
Moyenne des échanges rapportée au PIB (en %)
Source : P. Villa, Une analyse macroéconomique de la France au XXe siècle

Pour parvenir à ces chiffres qui peuvent paraître aussi théoriques qu'ambitieux, ce conseiller en marketing international qui, depuis quinze ans, fait antichambre auprès des ministres et secrétaires d'Etat chargés de promouvoir l'exportation des produits « *made in France* », pour leur démontrer *« la nécessité de mieux utiliser l'outil existant au lieu de se borner à l'améliorer »*, prend comme base de calculs les projections établies par Claude Vimont qui, dans son ouvrage (1), a étudié le lien direct existant entre exportations accrues et création d'emplois : un poste supplémentaire est automatiquement suscité par 210 000 francs de chiffre d'affaires supplémentaire réalisé par une entreprise française à l'étranger. Un chiffre qui, finalement, est assez voisin des estimations de l'administration américaine selon lesquelles 1 milliard de dollars à l'exportation entraîne la création de 20 000 nouveaux postes sur le marché de l'emploi.

L'exercice est d'autant plus intéressant quand on sait que la France, certes connue pour figurer au quatrième rang parmi les principaux pays exportateurs – et au deuxième en matière de produits agro-alimentaires et de services –, réalise pour l'instant cette triple performance avec une poignée de grandes entreprises, les autres sociétés faisant encore preuve d'une surprenante réserve face à l'étranger. Si les industries françaises exportent actuellement en moyenne 25 % de leur chiffre d'affaires contre 20 % seulement il y a dix ans, ainsi que le relève le rapport de Brigitte de Gastines, le PDG du groupe SVP, remis le 14 juin dernier à Edouard Balladur, 250 entreprises françaises, sur les 140 000 qui se sont tournées vers l'étranger, assurent à elles seules la moitié de ces exportations. Dans le même temps, seulement 43 000 d'entre elles (soit pratiquement une entreprise sur trois), vend chaque année plus de 500 000 francs hors des frontières de l'Hexagone. *« C'est sur toutes les autres, les dizaines de milliers de PME qui, sans grand mal, peuvent exporter 10 à 15 millions de francs de chiffre d'affaires supplémentaire, que doit porter l'effort »*, assure Alain-Eric Giordan.

INCITATIONS ● Sur ce chapitre, Brigitte de Gastines prévoit la création d'un certain nombre d'incitations financières destinées à encourager les PME françaises à exporter davantage. Elle préconise ainsi une avance de trésorerie remboursable, une disposition qui, sur la base d'une avance de 40 % de quotité garantie, soit 65 % du budget de prospection, entraînerait un transfert de ressources de la COFACE vers les entreprises de près de 200 millions de francs en faveur des dépenses de prospection des entreprises françaises, selon ses estimations.

Pour l'instant, il s'agit là de la principale disposition (sur les 50 propositions formulées par le PDG de SVP) qui ait reçu l'aval des services du premier ministre. Ceux-ci ont fait savoir, en effet, que les PME qui embaucheront un cadre à l'exportation, pourront bénéficier de cette nouvelle avance de trésorerie dans le cadre de l'assurance de prospection de la COFACE.

Tout en se félicitant de ce coup de pouce financier, nombre d'entreprises reconnaissent que ce sont plutôt les perspectives des marchés à conquérir que ce type d'encouragement financier, qui les incite véritablement à exporter. *« Cette aide est naturellement la bienvenue mais ce n'est pas là la motivation qui conduit notre démarche. Pour nous, le choix était clair : c'était exporter ou disparaître »*, explique Michel Kohler, le directeur général de New Sulzer Diesel France.

Cette grosse PME de Mantes-la-Ville (Yvelines), qui est devenue la filiale française d'un consortium suisse détenu par des chantiers navals allemands et italiens, a longtemps réalisé 80 % de son activité avec les chantiers navals français pour le compte du groupe Sulzer, avant de perdre pied sous le poids de la crise qui a affecté ce secteur et d'être rachetée en 1989 par une société-holding de Winterthur (Suisse), New Sulzer Diesel Ltd. Du coup, la société, spécialisée dans la fabrication de centrales électriques vendues dans le monde entier, *« a basculé totalement son centre de gravité et elle réalise à présent 98 % de son chiffre d'affaires à l'exportation »*, précise Bertrand Martin, le PDG de New Sulzer Diesel France. Conséquence directe de cette rotation, la société a multiplié par dix son chiffre d'affaires en cinq ans (1,6 milliard de francs en 1993 contre 135 millions en 1988 et 2,6 milliards escomptés en 1994), avec moins de 500 personnes.

Le cas est exemplaire. Et passablement isolé. Sur les 140 000 sociétés françaises engagées à l'extérieur, 108 000 réalisent encore moins de 1 million de francs de chiffre d'affaires à l'exportation et ce sont uniquement 2 700 firmes qui réalisent plus de 50 millions de francs de ventes à l'étranger. Pour pallier cette faiblesse, Alain-Eric Giordan propose de rééquilibrer les effectifs commerciaux des entreprises (ils sont encore trois fois plus nombreux à couvrir la France qu'à promouvoir les produits-maison à l'étranger) et de renforcer, voire de créer là où elles n'existent pas (92 % des entreprises), des structures export.

D'autant que les candidats ne manquent pas. Chaque année, 30 000 jeunes diplômés sortent des écoles spécialisées. *« Il suffit de savoir les utiliser*, explique ce spécialiste. *Prenez l'exemple de Siliroc. Cette PME française, qui exporte des pierres reconstituées et qui emploie une trentaine de personnes, a embauché un étudiant sorti de Sup de Co. La société a décidé de s'attaquer au marché espagnol et cette tâche a été confiée à ce jeune diplômé. En quinze mois, il a réalisé 3 millions de francs de chiffre d'affaires sur ce pays. Sur un chiffre d'affaires annuel de 20 millions de francs auparavant ! C'est bien la preuve qu'il faut d'abord créer un poste à l'exportation et que le chiffre d'affaires viendra ensuite. Et non pas l'inverse comme on le fait encore trop souvent. »* Un discours sur *« la France en phase de sous-régime »* qui trouve quelque justification dans le fait que le développement des marchés extérieurs est effectivement l'un des rares domaines où l'économie française dispose encore d'un potentiel important de croissance et de création d'emplois.

Serge Marti

(1) *Le Commerce extérieur français : créateur ou destructeur d'emplois ?*, par Claude Vimont, Editions Economica.

Vendre des fromages

Grâce à un marketing dynamique, leurs fromages en France, au point

AVEC sa boule rouge d'édam et sa meule de gouda serrées contre sa poitrine, la jeune Hollandaise en costume folklorique, dont l'effigie a été complètement « reliftée » il y a trois ans, a fait le tour du monde ! Sa plus belle conquête ? La France, pays des fromages par excellence : sur les 1 314 000 tonnes de fromage consommées l'an dernier dans l'Hexagone – soit 23 kilos par habitant ! –, 126 600 étaient importées, et 55 600 tonnes provenaient de Hollande – presque 1 kilo par personne... Autrement dit, sur 10 kilos de fromage importés en France, quatre proviennent des Pays-Bas. D'après la SOFRES, plus d'un ménage sur deux consomme du fromage néerlandais.

La spectaculaire percée des fromages de Hollande en France s'explique par plusieurs raisons qui tiennent certes à la qualité intrinsèque du produit, mais aussi et surtout au sens aigu du commerce qui anime les Néerlandais depuis des siècles. Premier atout : l'excellent rapport qualité-prix des fromages de Hollande. A 43-45 francs le kilo, ils figurent parmi les moins chers. La variété du plateau hollandais constitue un autre avantage : gouda, édam (reconnaissable à sa robe de paraffine rouge), mimolette (de couleur orangée), « fromage à trous » arrivé en France en 1980 (sorte de gruyère qui ne pique pas !), gouda au cumin... Sans oublier les allégés, diététiques et autres « double crème » apparus en 1989.

COMPLÉMENTARITÉ ● Le secret de la réussite tient aussi aux caractéristiques propres à tous ces fromages à pâte pressée non cuite : *« Les fromages hollandais sont très complémentaires des français »*, explique Elbert Snijder, directeur de l'Office néerlandais des produits laitiers (ONPL) à Paris. En outre, ils sont bien adaptés à la vie moderne, se consommant à toute heure, sur le pouce, au goûter des enfants ou au petit déjeuner, et se conservant longtemps au réfrigérateur sous un film alimentaire.

Mais la qualité n'est pas tout. Les Néerlandais déploient des trésors d'imagination pour séduire le

TOUT POUR L'EXPORT

Un VRP nommé Bill Clinton

Obsédés par l'emploi, les hommes du président américain ont rompu sur le front extérieur avec le laissez-faire de leurs prédécesseurs. Washington a désormais une véritable stratégie à l'exportation

NEW-YORK
de notre correspondant

RON BROWN n'a pas le temps de défaire ses valises. A peine débarqué d'un périple en Europe, le secrétaire américain au commerce repartait, samedi 25 juin, pour une semaine au Brésil, au Chili et en Argentine. Pas vraiment des vacances ! Accompagné d'une kyrielle de dirigeants d'entreprises américaines, le ministre va, une fois encore, s'efforcer de promouvoir les produits de son pays à l'étranger.

Bill Clinton, n'hésite pas à se faire lui-même le VRP des entreprises américaines. Au début de cette année, il téléphonait directement au roi Fahd d'Arabie pour lui faire l'article et lui recommander d'acheter des avions Boeing plutôt que les jets européens d'Airbus. Bill Clinton a d'ailleurs confié à son ministre des affaires étrangères, Warren Christopher, une mission inhabituelle pour le département d'Etat, celle *« de promouvoir les sociétés américaines à l'étranger »*.

Des délégations patronales conduites par des ministres, un lobbying international dans lequel le président lui-même s'engage, une fonction nouvelle attribuée au département d'Etat : avec l'arrivée de Bill Clinton à la Maison Blanche, l'Amérique a changé de cap sur le front du commerce extérieur. Fini le laissez-faire des années Reagan et Bush. Désormais, l'Etat fédéral veut aider les entreprises. A l'image des pays européens ou du Japon, le premier exportateur mondial s'est ainsi progressivement doté d'une véritable stratégie à l'exportation. Les adversaires de Bill Clinton affirment que celle-ci fait désormais office de politique étrangère et s'en inquiètent. Ils parlent, avec dédain, d'*« une diplomatie du dollar »*. Activement soutenue par les milieux d'affaires, la Maison Blanche reste indifférente à la critique.

CHASSE • *« Jobs, jobs, jobs »*. Le candidat Bill Clinton s'était fait élire, en novembre 1992, sur ce slogan. Très vite, les économistes qui l'entourent lui ont fait comprendre qu'il n'y avait aujourd'hui qu'un seul moyen pour créer des emplois aux Etats-Unis, c'était de développer les exportations. Certes, l'Amérique reste beaucoup moins dépendante que l'Europe ou le Japon de ses ventes à l'étranger. Celles-ci ne représentent aux Etats-Unis que 7,2 % de la production totale. Mais ce sont pourtant elles qui ont contribué en grande partie à la reprise des trois dernières années... et au recul du chômage. Laura Tyson, l'économiste en chef de la Maison Blanche, n'aura de cesse de le convaincre. Un chiffre clé le séduit définitivement : 1 milliard de dollars d'exportations supplémentaires et ce sont 20 000 emplois nouveaux créés.

« Exports, exports, exports ». C'est le nouveau slogan qui anime le président Clinton. Il en a tiré une stratégie simple. L'administration a d'abord cherché à ouvrir au maximum tous les marchés à ses exportateurs, une tâche dévolue pour l'essentiel au représentant américain au commerce, Mickey Kantor. Elle a ensuite défini des priorités, géographiques et sectorielles, pour les années à venir. Elle a enfin décidé de mieux mobiliser l'appareil d'Etat au service des industriels en chasse sur les marchés étrangers. Ces deux dernières missions ont été confiées à Ron Brown, le secrétaire au commerce, et à son adjoint Jeffrey Garten, un ex-banquier de Wall Street.

Soupçonné à l'origine de quelques intentions protectionnistes, Bill Clinton s'est de fait révélé à la Maison Blanche un combattant résolu du « libre-échange ». Armé d'une hache redoutable – l'*« ambassadeur Kantor »* – il a ainsi cherché à abattre, l'une après l'autre, les barrières qui peuvent faire obstacle au développement des exportations américaines. L'abattage n'est pas fini, mais il a bien progressé. Sur le continent américain, les voies sont plus dégagées : l'accord de libre-échange nord-américain (ALENA), adopté à l'arraché par le Congrès, organise la libéralisation progressive, sur quinze ans, du commerce entre les Etats-Unis, le Canada et le Mexique. Il est entré en application le 1er janvier. Sans presser l'allure, Washington envisage déjà d'élargir cette zone de libre-échange vers d'autres pays d'Amérique latine, le Chili en premier lieu.

BRÈCHES • L'opération de défrichage est plus longue et plus difficile en Asie. Mais elle y est aussi bien engagée. En réunissant en novembre dernier à Seattle, sur la côte Ouest des Etats-Unis, les dirigeants des dix-sept pays de la région Asie-Pacifique, Bill Clinton aurait bien voulu y créer une nouvelle zone de libre-échange, l'APEC. Il n'y est pas parvenu jusqu'à présent. Une autre muraille, là-bas, anime pour l'instant sa hargne, celle qui protège le marché japonais. Les brèches qu'il a ouvertes sont encore bien modestes. Ce n'est pas faute d'avoir essayé.

Bill Clinton a été plus heureux dans ce qu'il considère comme l'une de ses victoires diplomatiques, la signature de l'accord du cycle de l'Uruguay, en décembre 1993. Une fois mis en œuvre, le traité de Marrakech ouvrira de nombreuses possibilités aux exportateurs américains. Encore faut-il que cet accord soit ratifié par le Congrès américain. Ron Brown affirme aujourd'hui que cela ne devrait pas poser de difficultés insurmontables.

Pour ouvrir de nouveaux marchés, Bill Clinton n'hésite pas à s'attaquer aussi aux barrières que les *Etats-Unis avaient eux-mêmes établies* à diverses occasions. *« Nous ne pouvons plus nous payer le luxe de dire que l'Inde est un pays avec lequel nous ne devons pas commercer à cause de son programme nucléaire et laisser le marché indien nous échapper au profit des Français, des Anglais ou des Japonais »*, expliquait récemment Jeffrey Garten. Systématiquement désormais, et au grand dam des syndicats et de l'aile traditionnelle du Parti démocrate, le réalisme économique l'emporte sur l'idéalisme politique. C'est l'exportation à tout prix.

L'ASIE D'ABORD • Avec la fin de la guerre froide, les Américains ont milité activement pour la suppression du COCOM, cet organisme informel créé en 1949 et qui interdisait la vente de certains produits dits alors « stratégiques » aux pays communistes. Ils ont obtenu gain de cause : le COCOM a disparu définitivement le 1er avril 1994. Les Etats-Unis en profitent pour supprimer toutes les restrictions qu'ils faisaient peser sur leurs exportations de matériels téléphoniques et électroniques.

Une décision, parmi d'autres, fait mieux ressortir la volonté de l'administration de ne plus lier, en règle générale, le commerce à la politique : c'est le renouvellement, fin mai, de la clause de la nation la plus favorisée en faveur de la Chine. Ouvrir de nouveaux marchés à n'importe quel prix. Cette fois, ce sont les droits de l'homme qui sont sacrifiés.

Si les industriels américains doivent pouvoir vendre partout leurs produits, l'administration veut, elle, les inciter à privilégier les marchés les plus porteurs. Elle cherche ainsi à réorienter le business américain, trop centré sur l'Europe à son goût, vers l'Asie et le Pacifique. Les marchandises américaines qui transitent au-dessus du Pacifique pèsent déjà davantage que celles qui traversent l'Atlantique. Les hommes de Bill Clinton ne manquent jamais une occasion pour rappeler la vitalité des économies asiatiques. *« L'Asie-Pacifique était un domino dangereux,* rappelait le président américain lors d'une réunion avec des industriels à New-York au printemps, *c'est maintenant la dynamo de l'économie mondiale. »*

Les services du secrétariat au commerce sont plus directifs encore. Jeffrey Garten, sous-secrétaire au commerce, a défini dix pays-cibles vers lesquels l'administration va pousser les entreprises américaines. Ce sont les BEM (Big Emerging Markets), les grands marchés émergents. Ces pays prioritaires ont été définis à partir de leurs perspectives de croissance, de l'ampleur de leurs marchés et de leur influence régionale. Il s'agit notamment de la Chine, de l'Indonésie, de la Corée du Sud, de la Turquie, de la Pologne et du Brésil. Des opérations spéciales vont être menées dans leur direction. D'ores et déjà, les commissions mixtes ont été réanimées avec certains de ces pays (la Chine, l'Afrique du Sud, l'Inde...).

La mobilisation de l'appareil d'Etat au service des entreprises privées est la dernière face de cette stratégie à l'exportation. Elle prend là aussi de multiples formes. Malgré l'austérité budgétaire en vigueur à Washington, le secrétariat au commerce bénéficie de dotations en progression. Ses délégations régionales, présentes dans les différents Etats, sont en pleine restructuration. De nouvelles représentations à l'étranger sont ouvertes. En Allemagne, par exemple, deux anciens consulats, l'un à Francfort, l'autre à Düsseldorf, ont été transformés en véritables « postes d'expansion économique ».

L'Eximbank – la COFACE américaine – a réussi à trouver de nouveaux moyens. Les diplomates eux-mêmes sont appelés à aider les entreprises américaines. Des cours accélérés de « business » leur sont prodigués !

Volontariste, la nouvelle stratégie nationale à l'exportation de l'administration Clinton paraît sans doute banale aux industriels allemands, français ou japonais. Elle est pourtant une innovation aux Etats-Unis. Contribuera-t-elle à une réduction du déficit commercial américain ? Les premiers mois de l'année laissent craindre un déficit annuel record supérieur aux 152,1 milliards de dollars atteints en 1987. *« Une telle stratégie ne peut porter ses fruits qu'à très long terme »*, rétorque-t-on à Washington. En attendant, la stratégie commerciale américaine semble jouer d'une autre arme, le dollar.

Erik Izraelewicz



L'Etat allemand à la rescousse

Les grands groupes allemands commencent à penser qu'un coup de pouce du gouvernement, comme en France, est nécessaire pour aider les exportateurs

« *Quoi ? Les Coréens veulent acheter ce* Franzosenzug (train français). *Mais ce n'est pas possible ! »* Lorsque fut annoncée, en août 1993, la préférence des autorités de Séoul pour le TGV français face à l'ICE allemand, la nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans la *Grossindustrie* outre-Rhin. Et certains de se plaindre : *« Si GEC-Alsthom a gagné, c'est parce que l'entreprise avait un meilleur soutien de son gouvernement. »*

Après cet échec allemand, le débat s'est ouvert entre les grands groupes et les hommes politiques : le gouvernement allemand doit-il faire davantage pour aider les entreprises à remporter des contrats ?

En matière de promotion du commerce extérieur, Bonn s'en tient depuis longtemps à la devise rappelée par son ministre – très libéral – de l'économie, Günter Rexrodt : *« L'économie, c'est l'affaire des entreprises. »* Aux grandes entreprises de faire leur propre campagne commerciale et leur publicité. Les PME-PMI, moins armées hors des frontières, disposent des *Auslandshandelskammern*, les chambres de commerce à l'étranger, qui sont des organismes privés.

Mais, comme d'habitude, le libéralisme allemand a ses détours. Premièrement, Bonn verse des aides indirectes : le gouvernement soutient financièrement la participation des entreprises allemandes à des foires, il distribue les publications de la *Bundesstelle für Aussenhandelsinformationen* (BfAI), l'organisme fédéral situé à Cologne chargé des informations sur le commerce extérieur, et il tient à disposition des exportateurs les services économiques des ambassades.

Deuxièmement – et c'est beaucoup plus important –, Bonn facilite l'exportation via l'*Hermes Kreditversicherungs-AG*, l'équivalent de la COFACE en France. Cette filiale du groupe d'assurances Allianz à Hambourg garantit, pour le compte du gouvernement, certains risques à l'exportation. Fin 1993, Hermes était ainsi garante de contrats pour 580 milliards de francs environ.

DÉFICIT • *Sans les bouleversements* des années 90, ces procédures, parties prenantes du modèle allemand, n'auraient certainement pas subi de grand changement. Mais trois développements ont récemment obligé le gouvernement de Bonn à s'engager un peu plus : la réunification, la concurrence accrue sur les marchés mondiaux et le boom dans les pays asiatiques, notamment en Chine et en Corée du Sud.

La réunification, et en particulier l'union monétaire interallemande de juillet 1990, a mis en danger de mort les entreprises est-allemandes. Pour les aider à survivre, Bonn leur a facilité l'accès aux garanties Hermes pour les exportations en Europe de l'Est, ce qui a creusé jusqu'à 16,5 milliards de francs le déficit pour 1993, que Theo Waigel, le ministre des finances, a dû combler de mauvaise grâce.

Comme le *« Made in Germany »* se vendait plus difficilement à cause du renforcement de la compétition mondiale, les grandes entreprises ont fait pression sur le ministre des affaires étrangères, Klaus Kinkel, pour que ses services se montrent plus actifs dans la promotion des exportations. Le ministre libéral a donné suite, au moins sur le papier. Fin 1993, il décrétait dans une circulaire que le commerce extérieur devait désormais être sur l'agenda des ambassades et des consulats au même rang que les autres tâches diplomatiques.

Dans beaucoup de pays asiatiques, les « grands projets » ne se vendent pas sans coup de pouce politique. Le chancelier Helmut Kohl l'a compris qui, à deux reprises, a effectué des voyages de promotion économique « à la française » en Asie, accompagné de grosses délégations de patrons. Au printemps 1993, le chancelier a ainsi fait des escales en Inde, en Indonésie et au Japon.

Tout cela ne signifie pas le début d'une nouvelle politique commerciale de l'Allemagne, assurent les intéressés. *« Il n'y a pas de changement de fond »*, souligne Helmut Krüger, du département commerce extérieur du ministère de l'économie. *« Nous voulons que tout reste dans les mains du privé »*, ajoute Heinrich Lieser, son collègue au *Deutscher Industrie und Handelstag* (DIHT), l'association des chambres de commerce de d'industrie d'outre-Rhin. Même chez Siemens, producteur principal du TGV allemand, on semble avoir oublié la fureur qui suivit la décision de Séoul. *« Il y avait un besoin de rattrapage important »*, explique Armin Sorg, *directeur des politiques économiques* et des relations extérieures du groupe à Munich, *« mais aujourd'hui la coopération entre l'économie et la politique s'est nettement améliorée »*. On en observera le résultat à Taïwan où le TGV et l'ICE seront de nouveau en concurrence.

Ludwig Siegele

au pays des fromages

les Néerlandais ont réussi à implanter qu'un ménage sur deux en consomme

consommateur, à qui ils proposent leurs fromages en libre-service préemballés (en blocs, en tranches, en portions individuelles, en cubes, râpé) ou à la coupe. Chaque année, quatre mille journées de « ventes-démonstration » sont organisées dans les grandes surfaces de France, avec « Hollandaises » en costume folklorique à la clé – renseignements pris, elles sont... françaises ! Roi du marketing, l'ONPL a déjà « réimplanté » deux cents rayons de coupe en hypermarchés. Résultat : *« Ces tables de coupe ont enregistré une progression des ventes de 2 à 7 %, alors qu'en 1993 le marché à la coupe a baissé de 2 % »*, claironne Elbert Snijder. Ce qui fait dire à Robert Sterneberg, ministre plénipotentiaire chargé des affaires économiques à l'ambassade des Pays-Bas à Paris : *« Même les Français s'inspirent de nos méthodes pour vendre leurs fromages ! »*

COLLABORATION • En amont, rien n'est laissé au hasard : *« Nos performances sont d'abord le résultat d'une très bonne collaboration entre les producteurs et l'ONPL »*, reconnaît Elbert Snijder. Emanation de l'ensemble des producteurs et transformateurs laitiers qui assurent son financement (*via* les cotisations prélevées par le groupement interprofessionnel pour les produits laitiers), l'ONPL, créé en 1950, s'emploie à promouvoir les fromages hollandais aux quatre coins du monde. En France par exemple, où il est installé depuis 1965, l'office dispose d'un budget de 27 millions de francs. Pour relancer les ventes de fromage au début de l'été, l'ONPL organise depuis quatre ans un battage publicitaire autour de l'arrivée du « gouda de mai » (premier fromage fabriqué avec le lait issu des pâturages de printemps).

Cette année, les marchands de fromage se mêlent aussi d'action humanitaire : pour chaque kilo de gouda de mai vendu, l'ONPL reversera 1 franc à l'association Enfance et partage. L'ambassadeur des Pays-Bas à Paris a déjà remis un chèque de 300 000 francs à Adeline Hallyday, marraine de l'association.

Philippe Baverel

Il n'y a pas de petit marché

Dans un pays sous-développé comme le Cambodge, le poste d'expansion économique a un rôle modeste mais vital pour les exportateurs français

PHNOM-PENH
de notre envoyé spécial

« *CHAQUE poste est un cas particulier. »* Dominique Causse sait de quoi il parle. Aménagé dans une villa, son PEE (poste d'expansion économique) donne sur une rue sans chaussée, non loin du centre de Phnom-Penh. Comme tous les habitants du voisinage qui en ont les moyens, il est doté d'un générateur électrique, censé pallier les fréquentes et longues coupures de courant dont souffrent, en particulier, les ordinateurs. Mais si beaucoup d'industriels se détournent encore du Cambodge, où la paix civile est loin d'être rétablie et dont le marché est bien limité, Dominique Causse ne chôme pas pour autant. Dans un royaume où les lois sont encore à l'état d'ébauche, le détour par le PEE s'impose aux investisseurs potentiels, surtout quand ils sont de taille modeste.

« Depuis les élections de mai 1993, j'ai été contacté par plus de soixante sociétés, dont une vingtaine de grandes entreprises », raconte Dominique Causse, qui a déjà été, de 1990 à 1993, le directeur à Bangkok de la Chambre de commerce franco-thaï. Information, avis, ne serait-ce que sur le choix du partenaire local ou pour savoir si ce dernier, une fois choisi, respecte les règles du jeu. *« Notre rôle, ici, n'a rien à voir avec celui des postes dans les Etats de l'Union européenne, de l'OCDE ou même du GATT, où les grandes sociétés françaises s'organisent elles-mêmes »*, explique-t-il.

Le poste de Phnom-Penh a ouvert ses portes en 1992, à la suite d'un premier protocole financier, d'un montant de 20 millions de francs, signé entre Paris et Phnom-Penh fin 1991. Deux autres ont suivi, d'environ 62 millions de francs chacun. Le quatrième est en préparation et pourrait être signé fin juillet, à l'occasion d'une visite à Phnom-Penh d'Edmond Alphandéry. Le PEE doit déjà préparer et gérer ces protocoles annuels.

Le chef du PEE consacre une partie de son temps à informer et à conseiller les sociétés qui s'intéressent au Cambodge, souvent inconnu pour elles. Dans ce pays pauvre, qui compte sans doute une dizaine de millions d'habitants et où un arsenal législatif se met à peine en place, *« les entreprises françaises sont plus tributaires qu'ailleurs de notre aide. Il n'existe guère d'autre relais : il n'y a pas de chambre de commerce, et une seule banque française, Indosuez, s'est installée sur place »*, dit-il.

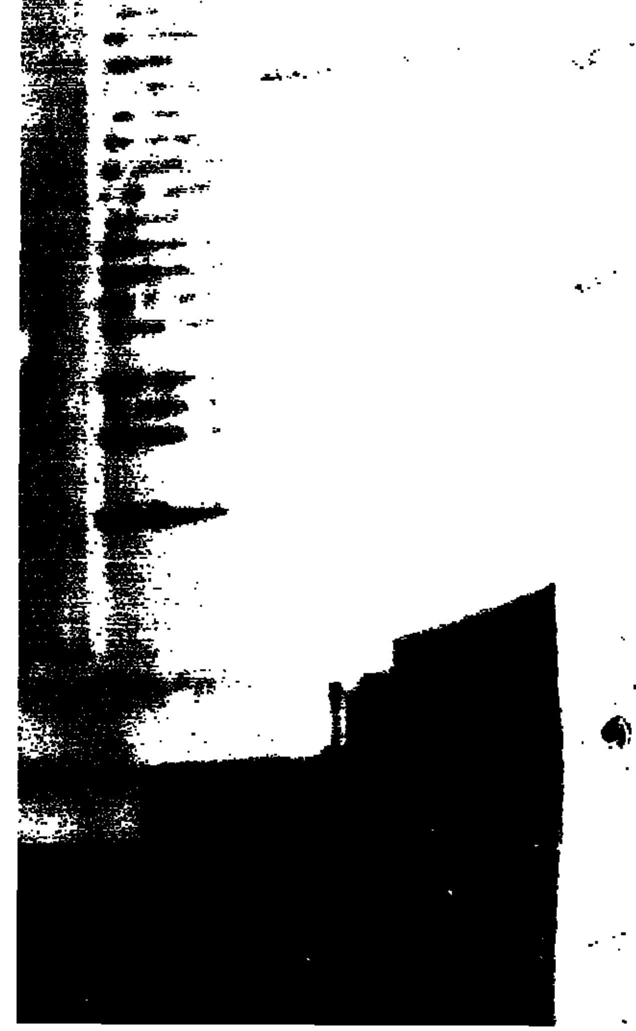
Si les investissements français au Cambodge ne s'élèvent, pour le moment, qu'à quelques dizaines de millions de francs, l'aide française constitue un bon coussin avec une enveloppe globale de 300 millions de francs en 1994. En outre, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement (BAD) se sont engagées, en mars, à investir près de 300 millions de dollars au Cambodge cette année et l'année prochaine. Enfin, les crédits du FMI tournent autour de 80 millions de dollars et l'Union européenne a dégagé une enveloppe de 50 millions de dollars pour le Cambodge.

Le poste de Phnom-Penh a son rôle à jouer en aidant les sociétés françaises à se positionner. La BAD a procédé en mai, par exemple, à un premier appel d'offres de 17 à 18 millions de dollars concernant l'alimentation en électricité de Phnom-Penh.

« Il n'y a pas de petit marché », a assuré, dans un entretien publié par le mensuel francophone *le Mékong*, Jérôme Monod, PDG de la Lyonnaise des eaux-Dumez, lorsqu'il est venu à Phnom-Penh, en mars, y signer un protocole d'accord avec la municipalité sur la remise en état de l'usine d'alimentation et du réseau de distribution d'eau de la capitale. Jérôme Monod lorgne également d'autres marchés : le dragage du port de Sihanoukville et celui du Mékong ; la rénovation et l'agrandissement de Pochentong, l'aéroport international de Phnom-Penh. Des travaux qui devront être financés, dans une deuxième phase, par la Banque mondiale, la BAD ou des dons français ou européens.

« Si la relance de l'économie française se confirme, ajoute Dominique Causse, *on en sentira les effets jusqu'ici. Il se produira un mouvement et, dans ce cas de figure, même le petit PEE de Phnom-Penh constituera un plus »*.

Jean-Claude Pomonti



AUTOMOBILE

Volvo s'envole aux Amériques

Depuis le début de l'année, le groupe suédois est devenu le premier importateur européen sur le marché américain. Pour consolider son expansion, Volvo veut rajeunir son image et envisage une production locale

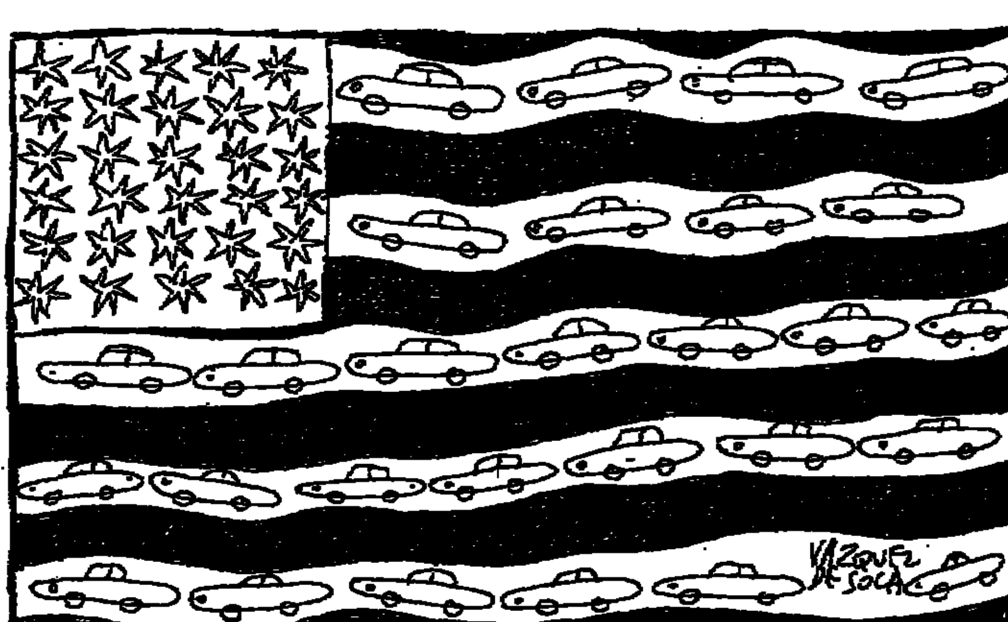
ROCKLEIGH (New-Jersey)
de notre envoyé spécial

SUR un marché américain qui reste très porteur, Volvo Automobiles récolte à nouveau – après deux années de pertes – les fruits de sa persévérance. Au cours des cinq premiers mois de 1994, tirées par le succès de la 850, ses ventes ont augmenté de 20 %. Avec plus de 37 000 unités, le suédois est devenu, pour cette période, le premier importateur européen, devant BMW, Mercedes et Volkswagen. Pour l'ensemble de 1994, Mats Ola Palm, le patron de Volvo Cars of North America, espère vendre aux Etats-Unis au moins 85 000 véhicules. Des ventes profitables puisque, selon Albert Dowden, PDG de Volvo North America Corporation, le chiffre d'affaires « auto et camions » de Volvo aux Etats-Unis représente déjà 29 % du chiffre d'affaires du groupe, et *« beaucoup plus en résultat net »*.

Après quelques années difficiles, Volvo profite de la reprise du marché. Le groupe suédois y reste certes minuscule : 0,86 % du total. Mais il est très fier de sa position haut de gamme. Malgré la concurrence des Allemands et des Japonais, Volvo pesait 9,6 % du marché des voitures de plus de 22 000 dollars (125 000 francs) en 1993 et 13 % au début de cette année. L'objectif affiché est de doubler cette part d'ici à 1995.

Au-delà de la conjoncture, l'ex-fiancé de Renault enregistre aujourd'hui les bénéfices de sa stratégie américaine. *« Un engagement ferme et à long terme sur le marché, une priorité aux clients et la recherche d'alliances »*, telle a été la stratégie de Volvo, selon Albert Dowden, depuis qu'en 1956 – il y a presque quarante ans – les premiers vendeurs suédois ont débarqué en Amérique. Si le groupe suédois ne produit pas, pour l'instant, de voitures aux Etats-Unis (il a une petite unité de montage au Canada), il y est déjà un gros producteur de camions (deux usines) et il y a délocalisé toute son activité de fabrication de moteurs de bateaux (Volvo Penta).

DORLOTER ● Dans l'automobile, le groupe y a, certes, ses années de vendeurs. Mais il a aussi une équipe chargée de la conception des nouveaux produits et de veille technologique – une dizaine de personnes – qui travaille, près de Los Angeles, en Californie, à la Volvo de demain. Le construteur européen a enfin un centre d'essai, dans le désert de l'Arizona, près de Phoenix, où des ingénieurs suédois soumettent les voitures aux tests des hautes températures. Parmi les concurrents présents dans la région (Chrysler, Ford...), Eric Bergh, le patron du centre Volvo, ne peut s'empêcher de citer le japonais Toyota. *« Leurs installations, ce sont douze fois les nôtres »*, note-t-il avec un sourire, avant de préciser : *« Et ils ont une piste d'atterrissage pour Boeing 747. » « Small is beautiful »*, continue-t-on à penser chez Volvo, même si beaucoup aux Etats-Unis regrettent l'échec du rapprochement avec Renault.



Après avoir mis quelque temps – au dire même de M. Dowden – pour adapter la Volvo suédoise aux besoins des consommateurs américains (boîtes automatiques, vitres électriques, etc.), le groupe est aujourd'hui tout entier dévoué à la satisfaction du client, mesurée jour et nuit ou presque par des entretiens téléphoniques réguliers. A Rockleigh (New-Jersey), dans la banlieue de New-York, au siège de Volvo Cars, Mats Ola Palm avoue que ses équipes ne sont chargées dans ce but que d'une seule mission : dorloter le réseau de concessionnaires (384 dont 103 travaillent en exclusivité pour les Suédois).

4x4 ● Volvo souffre cependant aujourd'hui aux Etats-Unis de trois handicaps. Il est absent du marché qui connaît depuis plus de trois ans un véritable boom, celui des 4x4, pick-up et autres monospaces. Il n'y propose que des voitures très haut de gamme. Il a enfin une image forte qui risque de lui poser problème. Certes, *« le nom de Volvo est aussi célèbre ici que celui de Coca, IBM ou McDo »*, dit-on à Rockleigh. Il est associé à des valeurs montantes des générations du « New Age » : la sécurité et le confort. Mais il lui en manque une : le plaisir.

RAJEUNISSEMENT ● Pour le lancement l'an dernier de la 850, son modèle le plus récent ici, Volvo a déjà travaillé à un rajeunissement de son image. La commercialisation sur le marché américain de la « 500 », la voiture produite en collaboration avec le japonais Mitsubishi, pourrait être une autre réponse à ces défis.

Reste l'éventualité de fabriquer un truck ou un monospace, aux Etats-Unis ou ailleurs : *« Il est normal que nous en discutions »*, reconnaît Mats Ola Palm. Après BMW et Mercedes, Volvo serait le troisième constructeur européen à fabriquer des automobiles aux Etats-Unis. Aucune décision n'a été prise à Goeteborg, au siège de la maison mère, mais le succès que connaît le groupe sur le marché américain amène ses dirigeants à en envisager le projet.

« C'est l'une des hypothèses, parmi d'autres », reconnaît Albert Dowden. *« Fabriquer aux Etats-Unis, cela a aujourd'hui un intérêt économique énorme »*, explique-t-il en commentant la décision de ses deux concurrents allemands. Il espère en convaincre ses amis suédois du comité exécutif.

E. I.

L'AVENIR DE L'ÉLECTRONUCLÉAIRE FRANÇAIS

Framatome privatisé ?

Suite de la page I

La fameuse tribune libre est interprétée comme l'estocade finale à un projet mal en point. Et comme si cela ne suffisait pas, quelques jours plus tard, le ministre de l'industrie lui-même se déclare (*le Monde* du 14 juin) peu optimiste quant à l'issue rapide du dossier. Les cadres de Framatome embrayent : dans une lettre à Edouard Balladur, ils réclament le maintien du statu quo.

Au-delà des individus (l'ambiguïté présumée de Jean-Claude Leny, la rigidité de Pierre Suard), le règlement du dossier Framatome bute sur un non-dit et un malentendu, tous deux de taille. Pourquoi privatiser Framatome ? L'actuel gouvernement n'a jamais présenté d'argumentaire industriel solide.

Permettre au groupe de Pierre Suard, qui, *via* sa filiale GEC Alsthom, est l'un des principaux fournisseurs de centrales thermiques classiques et fabrique déjà la partie électrique des réacteurs nucléaires, de devenir un vrai généraliste de l'énergie, en lui adjoignant la production du cœur des centrales ? Lui confier le métier qui lui fait défaut pour devenir l'égal d'un Siemens ? Visiblement tétanisés par le caractère « sensible » de l'affaire, craignant peut-être un procès en complaisance à l'égard d'un industriel « ami », les pouvoirs publics sont restés chiches en explications. Si la privatisation de Framatome sous-tend un grand projet industriel – une nécessaire évolution de la filière électronucléaire française, par exemple –, celui-ci n'a jamais été clairement exprimé.

Privatiser pour rendre Framatome plus dynamique ? *« L'argument, valable pour un Renault ou un Bull, n'a pas de sens industriel et commercial dans ce cas précis. Les centrales ne se vendent pas par démarchage, à grands coups de séries spéciales et d'opérations vérité sur les prix »*, souligne un expert. Privatiser sans avoir levé une inconnue de taille ? A horizon de dix ans, le marché du fabricant de chaudières nucléaires est difficilement évaluable. Un peu partout en Europe les programmes d'équipement sont gelés. EDF vient d'ailleurs d'annoncer qu'elle ne commanderait aucune tranche nouvelle de centrale d'ici l'an 2000. Quelle est, alors que son marché futur ne peut être concrètement estimé, la valeur de Framatome ? Personne ne le sait avec exactitude.

Framatome avait été évalué à 7 milliards de francs en 1991. Aujourd'hui la bagarre tournerait autour de la somme de 10 milliards de francs, valeur médiane, que Pierre Suard, selon un proche du dossier, voudrait tirer vers le bas de 2 à 3 milliards de francs. Chargé de déminer le terrain et de mener les négociations par le ministre de l'industrie, Philippe Rouvillois, le patron du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) n'a pu qu'établir un constat de désaccord dans le rapport récemment remis à sa tutelle. Le malentendu, lui, vient de la notion de « privatisation ». L'Etat ne peut abdiquer son droit de regard. La vente des centrales doit se plier à des impératifs de sécurité et notamment de non-prolifération. Privatiser Framatome n'a jamais signifié le désengagement de la puissance publique, qui, explique-t-on chez Alcatel-Alsthom, veut conserver un droit de veto large et sur la vente d'équipements et sur le transfert de technologies. Alcatel-Alsthom préférerait un droit de regard restreint, sauf à limiter, de façon dommageable, son autonomie commerciale.

DIPLOMATIE ● Et puis il y a l'accord Framatome-Siemens, une coopération sur la conception et la commercialisation des centrales nucléaires du futur. Ne serait-ce que pour des raisons diplomatiques – ne pas rééditer une nouvelle affaire Elf-Leuna, ne pas empoisonner le dialogue franco-allemand –, les pouvoirs publics ne veulent pas entendre parler d'une renégociation de cet accord qui, aux yeux d'Alcatel-Alsthom est largement déséquilibré. D'aucuns évoquent un pacte « secret » conclu en 1992 à l'insu de ses actionnaires entre Framatome et son allié allemand, et qui va bien au-delà de l'accord officiel – portant uniquement sur l'exportation – signé en 1989. *« Aux termes de ce pacte, Siemens obtient la maîtrise totale des futures centrales installées en Allemagne. A l'inverse, l'industrie française ne se voit garantir pour les centrales installées dans l'Hexagone que la partie chaudière adressée à Framatome »*, explique-t-on chez Alcatel-Alsthom. Inacceptable pour le groupe de Pierre Suard, qui se verrait ainsi éliminé de son propre marché national. Bref, Alcatel-Alsthom, devenu actionnaire majoritaire de Framatome, serait très tenté de *« remettre les pendules à zéro »*. Au grand dam des pouvoirs publics, qui exigent du groupe industriel des garanties de tempérance.

Caroline Monnot

Une guerre de trente-six ans

Comme dans les « couples maudits », l'histoire de Framatome et d'Alcatel-Alsthom, longtemps concurrents avant de devenir partenaires, est une suite presque ininterrompue d'affrontements, ponctuée de brèves accalmies

DÈS 1958, date de naissance de Framatome (Franco-américaine de constructions atomiques), tout oppose déjà cette firme à la CGE (Compagnie générale d'électricité), dénommée depuis Alcatel-Alsthom. *Primo*, à sa création, la maison-mère de Framatome n'est autre que Schneider, ennemi car concurrent de longue date de la CGE dans de nombreux domaines, l'énergie et le ferroviaire en particulier. *Secundo*, l'américain Westinghouse figure aussi au capital de Framatome. Car l'objet de cette entreprise est de promouvoir et de commercialiser des centrales nucléaires à eau pressurisée, sous licence Westinghouse. Or la CGE a fait un autre choix technologique ; celui des centrales à eau bouillante, sous licence General Electric. Durant quelques années, les deux firmes se disputent donc toute nouvelle commande de centrale.

EAU PRESSURISÉE ● Dès 1970, Framatome prend une longueur d'avance en remportant commande sur commande (Fessenheim 1 et 2, Bugey 2, 3, 4 et 5). Et en août 1975, lorsqu'il accélère le programme nucléaire français, le gouvernement décide de trancher dans le vif et de ne retenir que la seule filière à eau pressurisée pour approvisionner la France en énergie nucléaire. Un choix dicté par des raisons économiques, techniques, et politiques. D'une part, le gouvernement estime qu'il vaut mieux concentrer ses forces sur une seule filière. Il choisit celle à eau pressurisée parce qu'elle est plus avancée industriellement, plus répandue dans le monde et moins coûteuse à mettre en œuvre.

Ce choix est en outre bien venu politiquement. Il fait sortir de ce champ d'activité la CGE d'Ambroise Roux, ami de feu Georges Pompidou, mais en mauvais termes avec le président Valéry Giscard d'Estaing...

Pour préserver les intérêts nationaux, le Commissariat à l'énergie atomique travaillera à la francisation de la chaudière américaine et sera présent au capital de Framatome. Ce choix technologico-politique s'accompagne en effet d'une modification de l'actionnariat de Framatome. La puissance publique, par le biais du CEA, y fait son entrée, en rachetant à Westinghouse une participation de 30 %. Westinghouse conserve dans un premier temps le reliquat de sa participation (15 %), avant de le vendre en 1981 à Creusot-Loire (groupe Schneider), qui détient donc alors 70 % du capital de Framatome devenue société en nom collectif.

PARITÉ ● En 1983, Creusot-Loire, confronté à la dégradation de son secteur sidérurgique, cède une partie de sa participation au CEA. Les deux actionnaires se retrouvent désormais à parité. La CGE avait tenté de reprendre ses titres à Creusot-Loire pour faire une nouvelle apparition sur le marché du nucléaire, mais sans suffisamment de conviction. La solution CEA lui a donc été préférée. Mais ce n'était que partie remise.

Le retour de la CGE sur le devant de la scène se produit en 1985. La firme profite de la déconfiture totale de Creusot-Loire, en liquidation judiciaire depuis décembre 1984, pour lui reprendre l'essentiel de ses titres. Non sans peine, bien qu'un handicap de taille ait été levé : la CGE a été nationalisée en février 1982. L'entreprise a donc les faveurs de l'Elysée, partisan d'un actionnariat majoritairement public pour Framatome. D'autant plus que Georges Pébereau, président de la CGE, depuis juin 1984, est apprécié au « Château ». Plusieurs mois de négociations seront néanmoins nécessaires pour qu'il arrive à ses fins. Le 29 août 1985, la CGE prend officiellement 40 % du capital de Framatome. Un pacte d'actionnaires la lie en outre à Dumez, actionnaire à hauteur de 12 % ; il lui donne un droit de préemption sur les titres de Dumez au cas où celui-ci souhaiterait s'en défaire.

Pendant quelques années, Framatome et la CGE, devenue donc son principal actionnaire, entretiennent des relations tendues. En outre, Jean-Claude Lény, directeur général de Framatome depuis 1970, et nommé PDG en 1985, homme soucieux de préserver son indépendance, s'emploie à jouer un actionnaire (le CEA) contre un autre (la CGE). En 1988, le conflit est relancé sur la place publique. Framatome lance une contre-OPA pour acquérir la Télémécanique en proie à une OPA de Schneider. Cette entreprise de composants électriques serait en effet fort utile à Framatome, partie dans une stratégie de diversification suite à la baisse du programme nucléaire français. La CGE, privatisée depuis mai 1987, et dirigée depuis juillet 1986 par Pierre Suard dont on connaît les affinités avec le RPR, se retrouve à nouveau en conflit avec Schneider. Mais Pierre Suard décide de jeter l'éponge. Après une bataille de plusieurs mois, il empêche, en juin 1988, sa filiale Framatome de surenchérir. Jean-Claude Lény s'estime lâché par son actionnaire. La guerre est à nouveau ouverte.

FEUILLETON ● A compter de cette date, les affrontements sont perpétuels entre les deux firmes. Jean-Claude Lény a une voix prépondérante au conseil d'administration, ce qui lui permet en général d'arriver à ses fins, mais, en assemblée générale, le patron de Framatome ne l'emporte pas. La situation n'est guère tenable. En 1990, commence un feuilleton politico-industriel. Le ministre de l'industrie, Roger Fauroux, est favorable à une montée en puissance de la CGE, qui a selon lui besoin d'un actionnariat fort pour faire face à Siemens.

Mais, à l'Elysée, le président François Mitterrand s'oppose à cette solution, estimant que la CGE, à nouveau privatisée, et qui plus est, dirigée par un proche du RPR, ne doit pas mettre la main sur le nucléaire. Tentant un coup de force, Pierre Suard acquiert, le 16 juin 1990, les 12 % de Dumez dans Framatome, ce qui porte à 52 % sa participation. Cette transaction provoque un tollé. Le comité d'entreprise de Framatome tente de mettre sous séquestre les actions CGE dans Framatome arguant du fait que le passage au privé de leur entreprise, en 1987, à l'occasion de la privatisation de la CGE, est irrégulier.

Bon prince, et surtout guère enclin à un affrontement avec son principal client, l'Etat, Pierre Suard préfère se retirer pour un bon prix. Mais son retrait n'est que partiel ; il ne veut pas que son rival de toujours, le groupe Schneider, dirigé par Didier Pineau-Valencienne, prenne à son tour la place laissée vacante, comme il en a émis le souhait. Le 30 octobre 1990, il cède 8 % du capital de Framatome au Crédit lyonnais (5 %), au CEA et aux salariés de la firme, ce qui ramène sa participation à 44 %. La CGE, devenue entre-temps Alcatel-Alsthom, empoche 700 millions de francs, dont une prime de 210 millions de francs pour perte de contrôle. Ce qui valorise Framatome à 7 milliards de francs. Une jolie plus-value : en 1985, date de l'entrée de la CGE à son capital, Framatome avait été valorisée environ 1,5 milliard de francs !

ANICROCHES ● Depuis plus de trois ans, les relations entre Framatome et son actionnaire désormais minoritaire s'étaient relativement pacifiées. Avec quelques anicroches néanmoins. Lors du rachat de Jeumont-Schneider Industrie en février 1993, en particulier. Framatome devait en garder l'activité nucléaire et rétrocéder à Alcatel-Alsthom l'électromécanique. Mais ce dernier ayant finalement décliné la proposition, Jean-Claude Lény a dû conserver l'entreprise dans sa totalité et assumer donc les réductions d'effectifs qui s'imposaient.

Dans ce contexte apparemment serein, Pierre Suard attendait néanmoins l'heure de la revanche. Elle semblait avoir sonné le 12 janvier dernier avec l'annonce officielle par Gérard Longuet de l'accord du gouvernement pour *« le transfert de Framatome au secteur privé »*. Le président de la République n'avait, cette fois-ci, plus les moyens de s'y opposer. Et, en revanche, Edouard Balladur, ancien président de deux filiales de la CGE et proche de Pierre Suard, ne pouvait que la souhaiter. Jean-Claude Leny leur facilitait apparemment la tâche en déclarant en juin 1993 qu'une prise de contrôle de son groupe par Alcatel-Alsthom serait *« une évolution acceptable »*.

Le président de Framatome, affirmait-on dans son entourage, était désormais convaincu que Pierre Suard ne modifierait pas la stratégie du groupe et, en particulier, que l'entreprise ne serait pas démantelée. Alors qu'auparavant, Pierre Suard était soupçonné de vouloir mettre la main sur Framatome pour disposer de son trésor de guerre, une trésorerie de quelque 5 milliards de francs destinée à parer à une défaillance de centrale nucléaire.

Mais on a vu que l'histoire des deux firmes fut riche en rebondissements...

Annie Kahn

HISTOIRE D'UNE INVENTION

La boîte de conserve a deux cents ans

Imaginé par le Français Nicolas Appert il y a bientôt deux siècles, le procédé de mise en conserve des aliments a transformé la vie quotidienne et donné naissance à une industrie prospère

PREMIER producteur européen, la France fabrique annuellement près de cinq milliards de boîtes de conserve. Performance qui n'a rien d'étonnant si l'on considère que c'est un Français, Nicolas Appert, qui a découvert, il y a tout juste deux siècles, le procédé permettant de conserver les aliments par la chaleur.

Avant cette invention, en effet, les viandes que l'on voulait garder ne pouvaient être que séchées, fumées ou salées. Nous savons grâce à Homère que les Grecs les arrosaient de saumure. Les intrépides Gaulois se nourrissaient, eux, de poudre de viande desséchée lorsqu'ils partaient combattre les légions de César. Il semble que cette technique de dessiccation ait été également connue des Chinois.

Ce n'est qu'à la fin du XVIIIe siècle que le pas décisif est franchi. La France, en pleine tourmente révolutionnaire, prépare la campagne d'Italie. Soucieux d'approvisionner ses armées, le Directoire offre la somme de douze mille francs à la personne qui parviendra à mettre au point une méthode de conservation fiable des aliments. Stimulé par ce défi, Nicolas Appert, modeste confiseur de la rue des Lombards, décide de fermer boutique et de se consacrer entièrement aux travaux qu'il mène depuis 1794.

L'idée qu'il expérimente est simple. Plutôt que de procéder par séchage, qui *« enlève l'arôme des végétaux »*, ou par salage, qui *« porte une âcreté désagréable et détruit la fibre »*, il imagine de chauffer les aliments au bain-marie dans des bocaux hermétiquement clos. Les premières expériences sont concluantes. Conservés plusieurs mois, les légumes qui ont subi ce traitement ont gardé toute leur fraîcheur.

Nicolas Appert « teste » alors son invention sur les marins. Ceux-ci étaient fréquemment victimes du scorbut pendant les longues traversées en raison de la dégradation rapide des aliments et du manque de vitamines. En 1803, le préfet maritime de Brest confirme la bonne qualité des conserves appertisées. L'invention est alors révélée au grand public. En peu de temps, l'industrie de la conserve connaît un essor considérable. En 1810, Nicolas Appert, dont Brillat-Savarin dira qu'il *« a permis au printemps, à l'été et à l'automne de vivre en bouteilles »*, reçoit le prix de douze mille francs pour la valeur de ses travaux.

FER-BLANC • Cette même année, un Anglais, Peter Durand, obtient un brevet pour une méthode de conservation qui ne diffère du procédé d'Appert que sur un point : le récipient est en fer-blanc et non plus en verre. Méthode en fait déjà utilisée par les Hollandais pour conserver le poisson salé. L'idée est alors reprise par Appert dès 1815. Son œuvre suscite des vocations. Ainsi ce magistrat nantais qui eut l'idée de conserver des sardines dans de l'huile. Le succès fut tel qu'il démissionna de son poste et devint... le premier fabricant de sardines à l'huile !

En 1822, Nicolas Appert se voit décerner le titre de *« bienfaiteur de l'humanité »*. Sept ans plus tard, âgé de soixante-dix ans, il fonde une nouvelle fabrique dans le Marais à Paris. Il y investit tout son capital. Jusqu'au dernier jour de sa vie, il travaillera à améliorer son procédé. Il meurt le 1er juin 1841 dans la misère et la solitude. Comme la plupart des grands inventeurs...

Vingt ans plus tard, Pasteur identifiera les microbes et prouvera scientifiquement leur destruction par les hautes températures.

> **Aujourd'hui, le procédé n'a pas vieilli. Il est remis au goût du jour avec l'arrivée sur le marché des plats cuisinés équilibrés, qui offrent un intérêt nutritionnel reconnu.**

Aujourd'hui, le procédé d'appertisation n'a pas vieilli, bien au contraire, avec la mise sur le marché de plats cuisinés équilibrés qui offrent un intérêt nutritionnel reconnu. Les boîtes sont maintenant formées d'une seule pièce – exception faite du couvercle – ou confectionnées à partir de deux morceaux distincts (fond et corps de l'emballage). Autre innovation, l'intérieur des boîtes – auparavant étamé – est maintenant recouvert d'un vernis qui protège les produits liquides contre la rouille. Pour réduire la quantité de fer-blanc, les boîtes sont cannelées. L'aluminium est de plus en plus utilisé, surtout pour les « petits formats » : en moyenne un emballage sur sept pour la France en 1993. Il y a aussi l'association fer-blanc aluminium, notamment pour les boîtes à « ouverture facile » qui, selon Georges Rouyer, du syndicat des fabricants de boîtes métalliques, *« représentent un volume de 1,6 milliard de boîtes en 1993, soit un chiffre en augmentation de 26 % par rapport à l'année précédente »*.

Plusieurs groupes se partagent ce fructueux marché : Pechiney Emballages alimentaires pour les boîtes en aluminium, Ferembal, Carnaud Metal Box et Franpac pour celles en fer-blanc, et BSN pour les bocaux en verre. La fabrication d'une boîte de conserve d'un kilogramme (vide) revient à environ 1 franc pour l'emballeur.

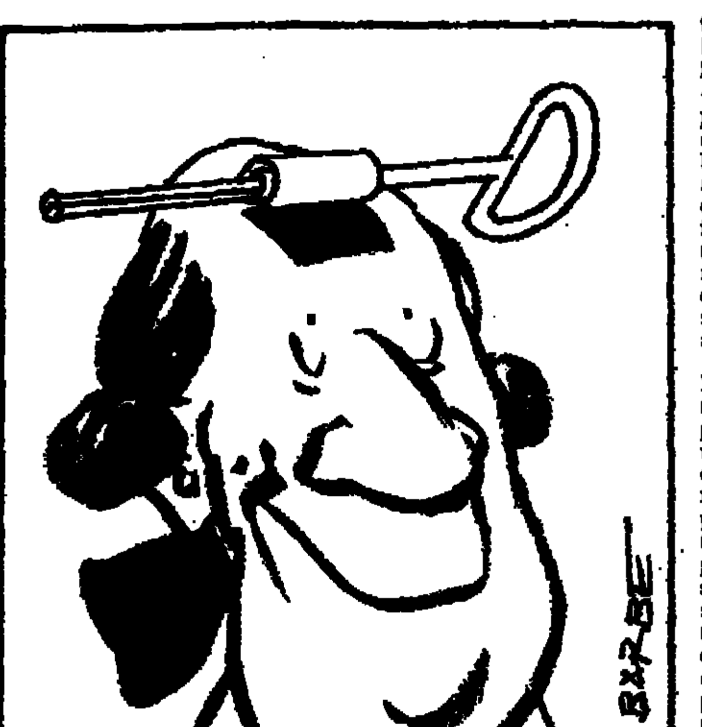
PETITS POIS • Les procédés industriels ont aussi largement évolué depuis la mise en boîte artisanale de Nicolas Appert ! Les conserveurs reçoivent aujourd'hui des producteurs agricoles les récoltes que les « chefs de plaine » ont planifiées durant la morte saison. Il faut – et là réside la difficulté – échelonner les périodes de plantation des différentes productions afin d'éviter que les récoltes n'arrivent toutes en même temps à l'usine. Prenons l'exemple du petit pois, pour lequel la France est le troisième producteur mondial derrière les Etats-Unis et le Royaume-Uni. Cueilli, il est immédiatement acheminé vers une usine située à proximité des champs pour éviter au légume une déperdition en vitamines dans une trop longue exposition à la lumière. Puis, en à peine trois heures, il est trié, lavé, calibré et « blanchi » dans un bain de vapeur pour détruire les enzymes et lui conserver sa couleur d'origine. Le légume cher à Mendel est alors mis en boîte et chauffé à plus de cent degrés, exactement comme le faisait Appert deux siècles plus tôt. A noter que quelques rares aliments comme les fruits en macédoine et les salades préparées sont stérilisés avant – et non pas après – avoir été mis en boîte.

Des conserveurs comme Bonduelle ou Saupiquet répartissent leur production entre leur propre marque, des labels régionaux et celui de grands groupes de distribution tels Auchan et Carrefour. A la différence de procédés plus modernes comme la surgélation et la lyophilisation, il n'est pas nécessaire d'être équipé d'un système réfrigérant pour entreposer les produits appertisés. Avantage considérable, même si conserves et surgelés sont – excepté pour les plats cuisinés – plus complémentaires que concurrentiels, à l'image du chou-fleur, qui ne résiste pas au traitement thermique et que l'on ne peut trouver qu'en surgelé.

Aujourd'hui, plus de trente variétés de légumes sont disponibles en conserve en France, soit plus d'un million et demi de tonnes, et près de quinze variétés de fruits, soit 400 000 tonnes. Nettement moins que les Américains, qui n'oublient pas qu'à l'époque de la ruée vers l'or, lorsque les fruits étaient aussi rares que les pépites, c'est grâce à Nicolas Appert que de nombreux aventuriers ont pu se reconvertir dans la culture fruitière et faire de la Californie le premier producteur de fruits en conserve du monde... Et que dire de l'histoire du corned beef, qui joua un si grand rôle dans les deux guerres mondiales !

En France, pourtant, le génie de l'inventeur reste mal connu. Ne le rappellent qu'une modeste statue érigée dans sa ville natale de Châlons-sur-Marne, le nom donné à une minuscule rue de Paris et un prix, qui récompense chaque année dix industriels innovants dans le domaine de l'emballage « appertisé ».

Charles-Emmanuel Haquet



Une législation claire

Les dispositions européennes en matière d'étiquetage et de datage sont claires. Outre le nom et l'adresse du fabricant doivent figurer sur l'étiquette le mode de préparation du produit (naturel, à l'étuvée, à l'huile...), sa présentation (entier, coupé en tranches), la liste des composants et le poids net. La date de fabrication et celle jusqu'à laquelle la denrée conserve ses propriétés spécifiques doivent être inscrites sur le fond de la boîte. Les conserve rouillées ou qui présentent un ou plusieurs bombements doivent immédiatement être retirées de la vente (art. 4 ; décret du 10 février 1955).

Pour Agnès Bernardin, de l'Union nationale interprofessionnelle des légumes transformés, *« il n'y a plus de cas graves d'intoxication alimentaire due à des conserves avariées. A partir du moment, bien sûr, où les produits mis en conserve sont de bonne qualité. D'où l'importance des contrôles effectués à tous les stades de la production. Les seuls cas récents déclarés de botulisme ont été attribués à la confection des conserves familiales »*.

C.-E. H.

DOSSIER

La normalisation



La normalisation, qui mobilise des milliers d'experts de par le monde, a pris une importance considérable, tant parce qu'elle accompagne la construction de l'Europe que parce qu'elle répond au défi de la mondialisation. Luttant contre les barrières protectionnistes (techniques et commerciales) imposées par les nations, elle favorise l'ouverture des marchés. Privilégiant la qualité et la sécurité, elle sert aussi les consommateurs. C'est une arme redoutable de la guerre économique. Car une norme n'est jamais neutre. Elle reflète la technologie d'un pays ou d'une entreprise. Les enjeux économiques sont donc considérables. Les industriels qui, à travers leurs lobbys, tentent de l'utiliser, comme les instituts nationaux présents dans les comités de normalisation internationaux, l'ont très bien compris. Depuis leur retour dans les instances internationales, les Américains et les Japonais font pression pour que les travaux de la « forteresse Europe » soient élargis au niveau mondial.
En Europe même, le consensus de façade cache parfois des divergences de fond et des enjeux nationaux. Malgré l'harmonisation en cours, certaines normes et réglementations constituent toujours des barrières significatives aux échanges, surtout dans les marchés publics. Et le processus d'harmonisation lui-même ne va pas sans dissonances. A mesure que le système se complique, le risque d'une « dérive bureaucratique » s'accroît, et les normes européennes ont de plus en plus de mal à sortir.
Malgré ses imperfections, il n'est pourtant guère possible de faire l'impasse sur la normalisation, qui se révèle chaque jour plus stratégique. Les entreprises françaises doivent donc donner un coup d'accélérateur. Malheureusement la normalisation est trop souvent vue comme un carcan technologique. Les entreprises la considèrent encore comme une dépense de fonctionnement et non comme un investissement rentable. Les distributeurs et les consommateurs eux-mêmes n'y sont pas suffisamment attachés.
Ce qui, à l'heure de la crise, favorise indirectement la pénétration de produits étrangers, certes moins chers, mais aussi moins sûrs au niveau de la qualité.

Dossier établi par Nathalie Schneider

En quoi consiste-t-elle ?

■ La normalisation comprend, d'un côté, l'homologation des normes et, de l'autre, la certification, qui prouve la conformité aux normes. Les normes sont élaborées par les professions concernées. Elles constituent une référence technique portant sur les caractéristiques essentielles des produits ou des procédés – conception, sécurité, qualité, etc. Elles correspondent aux niveaux de performance conformes aux exigences du marché.

La normalisation concerne aujourd'hui quasiment tous les secteurs industriels et s'étend à l'environnement, aux services, aux biotechnologies, etc. On compte en France aujourd'hui plus de 15 000 normes. Et la production est galopante : 955 nouvelles normes produites en 1989, plus de 1 600 en 199[illegible]. Les normes relèvent toujours d'une application volontaire sauf si elles servent de base à des textes réglementaires. Elles ne sont donc utiles que si la majeure partie des acteurs économiques y font référence, soit dans leurs contrats, soit dans leurs achats. Le système français de normalisation est organisé autour de l'AFNOR et d'une trentaine de bureaux spécialisés liés aux professions.

La procédure de certification, qui vérifie la conformité aux normes, comprend généralement des essais et des contrôles – en usine ou sur le lieu de vente – pour tester les produits (certification de produits), ou l'organisation de la production (certification des systèmes d'assurance qualité). Elle peut se traduire par l'apposition d'une marque collective qui « certifie » la qualité du produit mis en vente (marque NF notamment). Pour les produits, on compte en France, à côté de l'AFNOR, une vingtaine d'organismes certificateurs spécialisés qui seront dorénavant accrédités par un organisme nouvellement créé : le COFRAC (Comité français d'accréditation). De son côté, la certification des procédés est assurée par l'Association française pour l'assurance qualité (AFAQ) sur la base des normes internationales (ISO 9000), qui garantit aux donneurs d'ordres l'aptitude de leurs fournisseurs à livrer régulièrement des produits ou des prestations de qualité constante... Plus de 2 000 certificats à ce jour ont été distribués.

Si les deux démarches sont complémentaires, elles se recouvrent néanmoins par certains aspects, d'où la volonté de l'AFNOR et de l'AFAQ d'essayer de coordonner leurs interventions pour éviter la duplication de certaines opérations. Un rapprochement d'autant plus justifié que l'investissement financier pour participer aux travaux comme pour accéder à la certification est relativement élevé. ■

Quelle est son utilité ?

■ Les normes, en créant un langage commun, favorisent la diffusion du progrès technique. Elles permettent aux entreprises qui achètent des matériaux, des composants ou des services, de s'assurer de leur fiabilité. Elles aident aussi les firmes qui se conforment elles-mêmes aux normes à rationaliser leurs fabrications et à réaliser ainsi des économies d'échelle, leur donnant de surcroît un outil pour mesurer la qualité de leurs produits et de leurs procédés. En outre, la certification favorise la conquête des marchés car elle distingue les entreprises et les produits les plus performants. La conformité aux normes en vigueur limite enfin la responsabilité du fabricant en cas de dommage.

Les consommateurs sont aussi gagnants car elle élève les seuils de qualité des produits et leur donne des repères tangibles pour opérer leur choix. Par exemple, alors qu'on trouve en Europe, sous l'appellation « jambon cuit supérieur », des produits de qualité variable, la marque NF récemment créée joue en quelque sorte un rôle de gendarme du marché.

Moins officiellement, les normes sont aussi une arme de la guerre économique. Historiquement, elles ont ainsi aidé les entreprises à verrouiller leur marché national comme en Allemagne. Aujourd'hui, il s'agit de gagner des marchés grâce à la normalisation. En effet, en participant aux travaux d'élaboration des normes, les industriels défendent toujours plus ou moins leurs choix technologiques, ce qui leur assure un avantage concurrentiel certain en cas de victoire de leur procédé.

Mais la normalisation a aussi ses limites. Si les normes ne sont pas suffisamment évolutives, elles risquent de freiner les innovations technologiques. En outre, la normalisation, procédure lente et laborieuse, n'est pas toujours compatible avec les marchés en évolution rapide. Dans les secteurs fortement innovateurs comme les technologies de l'information, elle peut enfin se heurter aux intérêts des industriels qui entendent préserver leur avance par des brevets. ■

> « Mobiliser tous les acteurs sur la normalisation pour faire de la France un marché ouvert mais exigeant. »
>
> Marc Mortureux, délégué interministériel aux normes

Est-elle harmonisée en Europe ?

■ L'harmonisation des normes fait partie intégrante de la construction du marché unique. D'un côté, le maintien de barrières normatives nationales gêne l'ouverture commerciale et technique des marchés. De l'autre, les directives relatives à la libre-circulation des produits en Europe font également largement référence aux normes.

Les normes varient parfois considérablement d'un pays à un autre, ce qui justifie un effort d'adaptation encore important des exportateurs au sein de l'Union européenne. Il faudrait ainsi environ 6 000 à 8 000 normes européennes pour abolir les divergences entre normes nationales. On en compte à ce jour seulement environ 3 000. La normalisation permet aussi à l'Europe de défendre ses positions technologiques sur le plan international en parlant d'une voix unique.

> « La normalisation est le seul mécanisme dont l'efficacité est prouvée et durable dans le cadre d'une économie internationale et libérale. »
>
> Jacques Repussard, secrétaire général du Comité européen de normalisation

La normalisation européenne est le résultat des travaux effectués au sein des comités techniques des différentes instances concernées *(voir l'organigramme)* et notamment du Comité européen de normalisation (CEN). Lorsqu'une norme européenne est publiée, chaque pays s'engage à retirer sa norme nationale. On comprend donc tout l'intérêt pour les industriels de participer aux travaux de normalisation... *« La normalisation se fera avec nous, contre nous ou sans nous »*, avance Bernard Vancelle, directeur général de l'AFNOR, qui prêche à sa manière pour le lobbying français à Bruxelles.

Aujourd'hui, plus de 50 % des normes nationales sont des transpositions de normes internationales et surtout européennes. Cela n'empêche toutefois pas certains pays de l'Europe du Sud (Espagne et Grèce notamment) de retarder leur adoption pour des questions d'intérêts industriels.

En revanche, la certification européenne reste à l'état embryonnaire. Ainsi, même en étant conforme à une norme européenne, un industriel doit toujours faire certifier ses produits dans chaque pays où il veut vendre, ce qui multiplie les coûts comme les procédures. Ce retard s'explique par l'absence d'harmonisation des procédures d'essais entre laboratoires. Ainsi, un produit peut être jugé conforme par un laboratoire allemand, mais non conforme par un laboratoire français ! On s'oriente toutefois vers une reconnaissance progressive des marques et des essais entre pays. Ainsi, un organisme spécialisé, l'EOTC, a été officiellement constitué en 1993 pour faciliter le reconnaissance mutuelle des certificats et des essais. A l'initiative du Laboratoire national d'essais (LNE), les laboratoires européens se sont également rapprochés (création d'Eurolab). ■

Quels sont ses enjeux internationaux ?

■ *« La mondialisation de l'économie et les technologies du futur donnent une signification importante aux normes internationales »*, souligne Jacques Fabri, secrétaire général-adjoint de l'Institut international de normalisation (ISO). La normalisation s'impose en particulier dans les technologies comme les télécommunications, le pétrole, la distribution, l'environnement, les systèmes bancaires, etc. Par exemple, le format des cartes de crédit est dérivé d'une norme internationale.

Aujourd'hui, il existe environ 11 000 normes internationales. Le processus a commencé dès 1906 avec la création de la Commission électrotechnique internationale. Les travaux de cet organisme comme ceux de l'ISO aboutissent à des normes internationales, transformées sur une base facultative en norme européenne ou nationale. Une harmonisation planétaire toute relative donc, et qui ne se fait pas sans heurts. Par exemple, dans le domaine de la télévision haute définition, Européens, Américains et Japonais proposent chacun leurs normes, sachant qu'accepter la solution d'un autre handicaperait lourdement sa propre industrie et ruinerait des années d'efforts en matière de recherche et de développement.

Pour l'Europe, tout l'intérêt du jeu consiste donc à ce que les normes européennes soient reprises au niveau international. Majoritaire dans les comités techniques de l'ISO, l'Union est bien placée pour faire entendre sa voix. Ce n'est donc pas un hasard si les Japonais et les Américains, longtemps absents du processus, font depuis quelques années un retour remarqué au sein des instances de l'ISO, avec l'idée d'affaiblir la « forteresse Europe », dont la puissance est cependant toute relative dans la mesure où les partenaires européens parlent chacun par sa voix au sein de l'instance internationale et non directement *via* le Comité européen de normalisation. Cependant, grâce à l'accord de Vienne, une certaine perméabilité entre travaux européens et internationaux s'est établie, ce qui permet d'échanger des résultats et éventuellement de transformer les normes ISO en normes communautaires. ■

LA LÉGISLATION EUROPÉENNE

Instaurée pour libéraliser les échanges et lutter contre les marques pararéglementaires type GS en Allemagne (qui vit toujours malgré les coups répétés de l'Union !), la législation européenne relative à la libre circulation des produits industriels au sein de de l'Union se met progressivement en place. Elle s'appuie sur onze grandes directives, dites « nouvelle approche », qui remplacent aujourd'hui la majorité des réglementations nationales. Elles imposent aux produits le respect d'exigences techniques relatives à l'hygiène et à la sécurité dont la traduction industrielle repose sur des normes européennes, dites normes harmonisées. Mille normes harmonisées doivent encore être élaborées d'ici à 1996 pour rendre le système pleinement opérationnel.

Il n'est toutefois pas nécessaire d'appliquer les normes harmonisées pour respecter les directives. Le fabricant doit alors faire intervenir un organisme tiers qui assurera le respect des exigences essentielles. Que les normes harmonisées soient ou non appliquées, les produits bénéficient d'un marquage CE apposé par le fabricant lui-même après avoir fait les contrôles utiles, ce qui permet leur libre circulation sur le territoire communautaire, une fois passés les contrôles aux frontières extra-communautaires, si nécessaire.

Mais le marquage CE est loin de faire l'unanimité. En effet, faute de contrôle strict à l'entrée du Marché commun ou ensuite par les autorités nationales, il risque de favoriser l'entrée de produits impunément marqués CE et dangereux pour le consommateur. Le retrait de certains jouets du marché montre que ce risque est à prendre au sérieux. Une législation est d'ailleurs à l'étude pour sanctionner sévèrement de tels abus. En outre, le sigle CE est pris par certains distributeurs et consommateurs comme une marque de qualité alors que son champ est bien plus restrictif. *« Le marquage CE n'est en aucun cas une certification, il souligne seulement que le fabricant s'engage à être conforme à la réglementation »*, explique Jean Brunel, sous-directeur de la qualité et de la sécurité à la DGCCRF.

LE DISPOSITIF INTERNATIONAL DE NORMALISATION

	Domaine généraliste	Domaine électrotechnique
NIVEAU MONDIAL	International Standardisation Organisation (ISO) — *Date de création* : 1946 — *Siège* : Genève — *Pays représentés* : 88	Commission Internationale Electrotechnique (CEI) — *Date de création* : 1906 — *Siège* : Genève — *Pays représentés* : 40
	Normes internationales disponibles : environ 11 000	
NIVEAU EUROPÉEN (CEE + AELE)	Comité Européen de Normalisation (CEN) — *Date de création* : 1961 — *Siège* : Bruxelles — *Pays représentés* : 18	Comité Européen de Normalisation Electrotechnique (CENELEC) — *Date de création* : 1959 — *Siège* : Bruxelles — *Pays représentés* : 18
	European Telecommunication Standard Institute (ETSI) — *Date de création* : 1988 — *Siège* : Sophia Antipolis — *Pays représentés* : 21	
	Normes européennes disponibles : environ 3 000	
NIVEAU FRANÇAIS	Association Française de Normalisation (AFNOR) — *Date de création* : 1926 — *Siège* : Paris-La Défense	Union Technique de l'Electricité (UTE) — *Date de création* : 1900
	Normes françaises disponibles : environ 15 000	

Source : d'après un document paru dans "Réalités industrielles" d'avril 1990 et les informations communiquées par les différents instituts.

BIBLIOGRAPHIE

■ *Des normes communes pour les entreprises*, document de la Commission des Communautés européennes, 80 pages, 1988.
■ *La Nouvelle Approche, la Réglementation et les Normes européennes, la Certification des produits industriels ; la Réglementation européenne sur les jouets*, etc., plaquettes publiées par le ministère de l'industrie.
■ Revue *Enjeux* de l'AFNOR, notamment les dossiers suivants : *la Norme, enjeu stratégique* (septembre 1993), *Consommation et normalisation* (décembre 1993), *Normes et commerce mondial* (janvier 1994).
■ Revue *Réalités industrielles* des Annales des Mines, numéro d'avril 1990, entièrement consacré aux normes.
■ *La Certification, clé d'un nouvel essor économique*, rapport d'Alain Brune, 1993, ministère de l'industrie des postes et télécommunications et du commerce extérieur.

OPINIONS

LETTRE DE TOKYO



La « révolution des prix »

par Philippe Pons

LA récession, dont l'économie japonaise se dégage lentement, conjuguée à la force du yen ont des effets bénéfiques pour les consommateurs : les prix sont entraînés dans une spirale à la baisse. La tyrannie des nouveaux produits (*shinhatsubai*), qui, jouant de la force magique du neuf, a longtemps « drivé » le marché, a fait place à un autre despotisme : la course au rabais.

Aujourd'hui, dans les magasins de toutes catégories, quels que soient les quartiers et jusque dans les villages, fleurissent les pancartes sur lesquelles figurent les mots anglais *« sale »* ou *« discount »* (1). Des vêtements à la bière, des cosmétiques à l'électroménager, les commerçants nippons « cassent les prix ».

« La tendance est nationale : c'est l'effondrement du système des prix », écrivait récemment le journal économique *Nihon Keizai*. Au point que, désormais, ce sont moins les Japonais qui vont à Hongkong pour dévaliser les boutiques de ce paradis des produits hors taxe que les Hongkongais, qui, attirés par les ristournes (et parfois un choix plus grand) viennent à Tokyo pour faire leurs courses. Saisissant la balle au bond, les agences de voyages nippones organisent des *shoppings tours* dans l'archipel...

La course au rabais a été lancée il n'y a guère plus d'un an par ce qu'on appelle ici les *discount shops* (*le Monde* du 5 octobre 1993), qui, rompant avec le système de distribution traditionnel, achetaient en grande quantité, payaient en liquide et limaient leurs marges, notamment sur les produits d'importation : ils ont ainsi soustrait aux distributeurs officiels et aux grands magasins une partie de leur clientèle, qui, consciente de la force du yen, entendait en voir les effets sur son porte-monnaie. Résultats conjugués de la récession et de cette « distribution sauvage », grands magasins et grandes surfaces ont vu leur chiffre d'affaires fondre au cours des vingt-six derniers mois.

Une fois lancée, la spirale à la baisse est devenue un maelström : on assiste aujourd'hui à un phénomène beaucoup plus large, qui dépasse la vogue des *discount shops*. Sans sacrifier à l'inflation verbale, c'est bien une véritable « révolution des prix » (*kakaku-kakumei*) qui est en cours dans l'archipel.

La vogue des *discount shops* tend à s'essouffler sous l'effet même de la « débauche » de concurrence qu'ils ont lancée, mais dont la commission pour les pratiques commerciales équitables a relevé qu'elle se traduisait parfois par des annonces mensongères (les prix affichés n'étant pas toujours ceux pratiqués). En revanche, après avoir mordu la poussière, grands magasins et grandes surfaces contre-attaquent.

Un exemple récent de la « révolution des prix » est la baisse du prix de la bière, principale boisson des Japonais avec le saké. Non seulement les bières d'importation mais les bières produites localement sont touchées. Jusqu'à une date récente, le prix de la bière était uniforme dans tout l'archipel. Le prix de la canette (350 centilitres) est passé de 220 yens à 200 yens (11 francs) dans les supermarchés et à 170 yens dans les *discount shops*. C'est la chaîne de grandes surfaces Daiei qui a pris l'initiative de cette offensive.

Le sursaut de concurrence provoqué par les *discount shops* s'est conjugué à une déréglementation qui a favorisé cette baisse des prix, les supermarchés ayant bénéficié d'un assouplissement des conditions d'obtention des licences.

La nouvelle politique de vente se répercute sur la production. Ainsi, les supermarchés s'associent-ils à des fabricants pour développer de nouveaux produits et se dégager ainsi de la dictature exercée jusqu'à présent par ceux-ci (longtemps, les détaillants nippons ont été obligés de respecter les prix « suggérés » par le fabricant). La chaîne Ito Yokado, par exemple, s'est associée à deux sociétés américaines pour produire des boissons non alcoolisées qui sont mises sur le marché 30 % moins cher que les autres produits. Daiei, la plus grande chaîne de supermarchés (359 magasins dans l'archipel), compte pour sa part lancer l'année prochaine quelque 400 produits portant sa marque Saving à des prix 30 % à 50 % inférieurs à ce qu'ils sont actuellement pour des articles similaires.

IL y a là en germe une évolution importante, tant dans le système de distribution que de fabrication, qui pourrait s'étendre à l'ensemble des secteurs : même les constructeurs automobiles mettent sur le marché des voitures à moins de 1 million de yens (50 000 francs). Mais cette révolution prendra du temps. Elle suppose une meilleure évaluation de la valeur des produits par les consommateurs longtemps plus soucieux de qualité et de service que de prix.

Or, les mouvements de consommateurs traditionnels paraissent quelque peu pris de court par la rapidité de changements qui reflètent l'évolution des conceptions de vie et des goûts d'une nouvelle génération. Ils insistent surtout sur la qualité des produits (le caractère sain des denrées alimentaires, par exemple) plus que sur le prix et semblent parfois en porte-à-faux par rapport à la tendance dominante constatée chez les consommateurs.

Ce renforcement de la concurrence au profit du consommateur paraît en tout cas une tendance lourde de la restructuration en cours de l'économie japonaise. Ira-t-elle jusqu'à casser les reins d'entreprises ou de commerçants pour se traduire par un mal (suppression d'emplois) pire que les avantages obtenus ? En dépit de ses mutations, la société japonaise a des capacités d'adaptation étonnantes, tempérées cependant par de non moins fortes pesanteurs, qui donnent à penser qu'elle saura canaliser les forces du marché avant que leurs effets n'aillent trop loin.

(1) La chasse aux mots étrangers n'est pas de mise au Japon, qui, au contraire, joue de vocables d'origine diverse retranscrits ou non dans son syllabaire. Dans un article publié récemment par le quotidien *Mainichi*, un ancien correspondant à Paris de l'agence de presse Kyodo, Yasuo Kurata, grand expert en contrepèteries en langue française, ironisait d'ailleurs sur le projet de loi Toubon, y voyant des préoccupations plus électoralistes que culturelles et surtout vaines dans leurs effets.

Le débat sur la fiscalité locale

Haro sur les droits de mutation !

La loi d'orientation sur le développement du territoire doit être discutée dans la première semaine de juillet à l'Assemblée nationale. Elle comprend plusieurs volets fiscaux, dont un sur les droits de mutation, qui font l'objet, comme nous l'expose ci-dessous le porte-parole des administrateurs de biens, de nombreuses critiques.

par JEAN-PIERRE LAMBERT(*)

L'AMÉNAGEMENT du territoire est, paraît-il, la grande affaire du gouvernement. Un large débat national, supporté par de luxueuses brochures, chantant les spécificités de nos régions, est engagé. Chacune de celles-ci y est louée pour son caractère exceptionnel et unique, ce qui confère à la France une qualité unique : celle d'être 22 fois exceptionnelle.

Au-delà de la boutade, mon propos n'est pas de railler cette grande affaire du gouvernement. Aménager le territoire est une absolue nécessité pour l'économie et l'équilibre de notre pays. Le débat qui s'engage ouvre, à juste titre, de nombreuses réflexions. Il est, par exemple – et c'est une bonne chose –, l'occasion d'une remise en cause de la taxe professionnelle, impôt dont le caractère anti-économique a été moult fois dénoncé.

L'aménagement de la fiscalité locale, toutefois, ne saurait se concevoir par petits bouts. L'aménagement du territoire pose la nécessaire question de l'aménagement de la fiscalité locale ; cette question doit alors être traitée à fond. Et, à ce titre, il est une forme d'imposition qui soulève de nombreuses difficultés : ce sont les droits de mutation à titre onéreux.

Ces droits, perçus à l'occasion des ventes immobilières et dont le montant est établi en proportion du prix de la transaction, constituent une source de revenus très importante pour les collectivités locales. Les taux d'imposition varient, en effet, de 7 % pour les cessions d'immeubles anciens à usage d'habitation à 18,2 % pour les cessions d'immeubles anciens à usage industriel et commercial (hors frais d'assiette et compte non tenu des régimes spéciaux).

Ces droits, à l'examen, se révèlent à la fois injustes et pénalisants.

Pénalisants

Injustes, tout d'abord parce qu'en raison de la nature de leur mode de calcul, ils connaissent une forte volatilité, incompatible avec un développement économique organisé et harmonieux. Cette volatilité résulte de celle de leur assiette : la valeur, tout comme le volume des transactions, ont connu ou connaissent de très fortes variations. Les collectivités locales, dès lors, ont de réelles difficultés pour planifier leur avenir car elles ne peuvent compter sur des ressources stables capables de fonder des projections économiques et une programmation fiables.

Injustes, ensuite, parce qu'ils fournissent aux collectivités locales les plus richement dotées d'un marché immobilier actif et de haut niveau, une sorte de rente de situation, qui n'est justifiée ni par la qualité de leur gestion ni par leur dynamisme économique propre.

Pénalisants, les droits de mutation le sont pour notre pays tout entier dont ils grèvent lourdement la compétitivité de l'immobilier. Ces droits sont, en France, et de loin, les plus élevés. Le Royaume-Uni connaît un taux de droits de mutation de l'ordre de 1 %, l'Allemagne de 2 %. Les Etats-Unis, l'Espagne et les Pays-bas s'inscrivent dans des fourchettes allant de 4 à 8 %.

Pénalisants, les droits de mutation le sont plus particulièrement pour les collectivités locales les moins développées, celles dont le marché immobilier est le plus atone. Sur un marché peu actif, en effet, des droits de mutation élevés ont un impact négatif qui apparaît d'autant plus fort.

Il semble dès lors indispensable de faire converger les taux des droits de mutation en vigueur vers ceux pratiqués dans les autres pays. Le caractère atypique du régime des cessions d'immeubles en France rend notre pays beaucoup moins attrayant aux yeux des investisseurs étrangers qui voient le coût de leur investissement se renchérir et le rendement de leur capital investi se dégrader d'autant. Or, chacun sait la part prépondérante prise par les investissements étrangers dans la croissance économique de nos collectivités locales, en particulier les moins développées d'entre elles.

Une réforme des droits de mutation s'impose. L'incidence fiscale d'une telle réforme ne serait pas, tant s'en faut, proportionnelle à la réduction des taux pratiqués. On constate, en effet, d'une manière générale dans les pays développés, que le rythme des mutations est à peu près inversement proportionnel au taux des droits qui s'y exercent. Pour le surplus, et à titre de compensation, il ne serait pas anormal d'envisager une affectation partielle de droits indirects (TIPP, autres contributions indirectes), au financement des collectivités locales. Ces droits sont, en effet, beaucoup plus en cohérence avec le potentiel et surtout les besoins économiques de celles-ci.

Tout comme l'aménagement du territoire requiert, à juste titre, une approche globale et approfondie, l'aménagement de la fiscalité locale doit s'envisager pour l'ensemble de ses composantes. Le débat est ouvert, l'escamoter serait perdre une occasion majeure de réformer une fiscalité des mutations à titre onéreux, totalement inadaptée. Les collectivités locales de notre pays ont tout à y gagner.

Le secteur immobilier aussi.

(*) Président de la CNAB (Confédération nationale des administrateurs de biens).

COURRIER

Conflit de générations

Que peut-on reprocher à la génération du baby-boom (« le Monde-l'Economie » du 5 avril) ? Ce sont encore les hommes politiques qui votent les lois et la génération mise en cause qui finance les retraites, dont le pouvoir d'achat a augmenté de 86 % entre 1972 et 1991, alors que ses propres conditions d'accès à la retraite seront moins favorables... Les « quadras » et les autres subissent, eux aussi, les contraintes du marché du travail, financent le système de protection sociale, la lutte contre l'exclusion, la formation des jeunes...

La seule solution au problème du chômage est la réduction du temps de travail. Les baby-boomers en sont persuadés, pour une grande partie d'entre eux.

B. Morès, enseignante (Pas-de-Calais)

J'ai été étonnée et choquée par votre article « Conflit de générations ». Comment peut-on culpabiliser ainsi les gens de trente-cinq à quarante-cinq ans qui travaillent et les traiter presque d'égoïstes de ne pas vouloir faire place aux jeunes ?

Je suis à la retraite après avoir travaillé quarante ans et je suis heureuse que des jeunes « quadras », parmi lesquels mes filles, gendres, neveux et nièces, filleuls, travaillent pour moi et les autres retraités, pour les jeunes qui vont à l'école jusqu'à vingt ans et plus s'ils sont étudiants, pour payer les chômeurs et les RMIstes.

Je n'ai qu'une peur, c'est qu'ils en aient assez un jour d'être les seuls à « bosser » pour tous, à subir de fortes retenues de salaire, à payer la majeure partie des impôts et, pour les plus âgés d'entre eux, de nourrir chez eux leurs grands enfants sans travail.

Marie-Antoinette Marty (Béziers)

Contre la dévaluation du franc CFA

Le plaidoyer, défendant la thèse officielle de la Banque mondiale, que Mme Katherine Marshall a développé dans vos colonnes mérite réflexion. A l'entendre, la décision de dévaluer le franc CFA s'expliquerait par l'aggravation des termes de l'échange, due principalement à la récession mondiale, aggravée par la baisse du dollar. On n'entrevoit pas cependant comment la dévaluation peut y porter remède ; au contraire, puisque les importations renchérissent, sans que les exportations (principalement de matières ou de denrées premières évaluées au cours mondial) puissent y apporter compensation.

L'auteur est si peu sûre de l'efficacité de l'*« opération chirurgicale »* infligée à l'Afrique subsaharienne qu'elle recommande le développement des programmes fondamentaux (mais les équipements à importer ne vont-ils pas coûter deux fois plus cher ?), l'accroissement de l'aide *« aux plus démunis »* (mais comment les « *trop faibles* » vont-ils bénéficier de la purge monétaire ?), le renforcement de la lutte contre les monopoles (mais la dévaluation ne va-t-elle pas les renforcer ?). Pire, elle n'hésite pas à franchir les limites du contradictoire, déclarant qu'il faut s'engager dans une politique budgétaire *« à laquelle ces Etats n'ont pas été habitués »* et affirmant quarante lignes plus loin que la dévaluation devait *« desserrer quelque peu le corset budgétaire »*. L'auteur fait enfin une impasse totale sur le problème, pourtant essentiel, de la dette extérieure, laquelle s'est trouvée doublée, d'un coup de baguette, en service et en capital, compliquant à loisir le rétablissement des grands équilibres...

N'eût-il pas été préférable de mettre les bœufs devant la charrue, en imposant, à l'appui de la remise totale de la dette extérieure, les mesures de redressement nécessaires, et en remettant à plus tard l'étude de la parité monétaire. Encore faudrait-il que la Banque mondiale et la coopération française, qui portent une large responsabilité dans la *« crise sociale (qui) frappe les pays de la zone franc »*, s'emploient, l'une et l'autre, à une révision drastique de leurs méthodes et de leurs stratégies.

André Neurisse (Paris)

Fichiers à vendre

Les « fichiers de clients » font l'objet d'un commerce actif et souvent fructueux. Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de clients, puisque votre article du 10 mai fait état d'échanges entre ONG. Cela peut aller encore plus loin. C'est allé plus loin à la fin des années 70, lorsque le secrétariat national de l'enseignement catholique a « vendu » (loué ?) le fichier de ses quelque 100 000 enseignants sous contrat avec l'Etat. On l'a su car les évêques, qui contrôlent le secrétariat, n'ont pas apprécié et l'ont dit. (...) J'ignore à qui le fichier a été transmis, mais la réaction des évêques donnait à penser que les destinataires avaient une activité commerciale, au moins en partie.

Depuis cette époque je ne me fais aucune illusion sur les fichiers : ils sont dans la nature, et personne ne sait à qui et à quoi ils peuvent ou pourront un jour servir. Une question d'ailleurs : comment peut-on « louer » un fichier pour un seul usage ? Quels moyens a-t-on de s'assurer que le « locataire » n'a pas gardé le double et ne recommencera pas à s'en servir ? Je connais mal l'informatique, mais à voir le pillage généralisé des cassettes, on a des doutes sérieux.

Elisabeth Chaumier (Rouen)

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

C O N J O N C T U R E

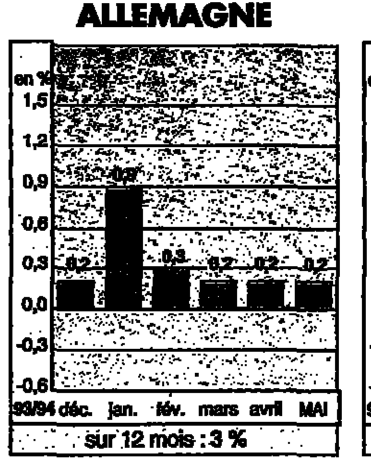
INDICATEUR ● Les prix

En attendant l'inflation

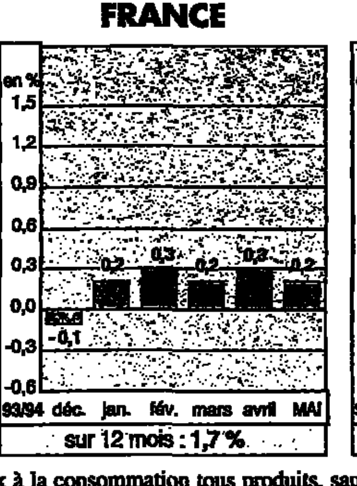
L'INFLATION n'a de réalité, semble-t-il, que dans les anticipations. Il serait vain de chercher des signes tangibles d'accélération de la hausse des prix, même dans les pays les plus avancés dans la reprise économique. *Vain mais surprenant, compte tenu de l'état des tensions* sur les capacités productives, de la modération salariale qui prévaut dans la plupart des pays, et de la hausse normale et contenue des cours des matières premières. Paranoïa des marchés financiers ? Nécessité de fonder l'orthodoxie monétaire ? C'est presque dépité que l'économiste constate l'atonie des prix. Et si la rationalité des marchés et des grands argentiers était à nouveau mise à mal par les faits ?

Que l'on se rassure, aux Etats-Unis, pays le plus exposé au risque inflationniste, compte tenu de l'état des tensions sur ses capacités productives, la modération des prix est encore justifiable. Ce n'est qu'en début d'année que les enquêtes révèlent l'apparition de frictions entre le dynamisme de la demande et les possibilités d'approvisionnement des entreprises. Un délai de réaction des prix de deux à trois trimestres à ces premières tensions ne paraît pas anormal au regard des régularités passées. D'ailleurs, à y regarder de plus près, les prix à la production sont moins inertes qu'il n'y paraît. En excluant certains produits erratiques et l'énergie qui peuvent troubler l'analyse, ces derniers évoluent *au rythme* annuel de 3 % au cours des cinq premiers mois de l'année alors qu'ils avaient quasiment stagné en 1993. Il serait normal que les prix à la consommation soient bientôt affectés par cette évolution. Il faudra alors espérer que les marchés financiers se souviendront que le niveau des taux longs intègre déjà cette perspective et ne « surréagiront » pas à cette nouvelle. Et si l'inflation se fait encore attendre, il sera temps de s'interroger sur une rupture de logique dont la conjoncture est féconde.

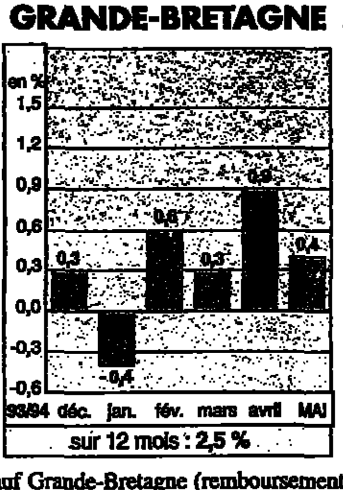
ALLEMAGNE



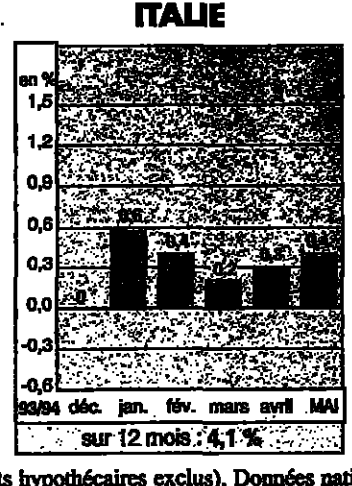
FRANCE



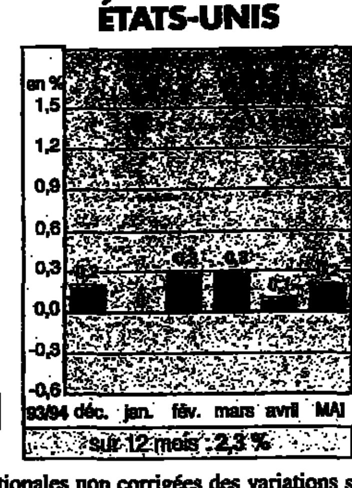
GRANDE-BRETAGNE



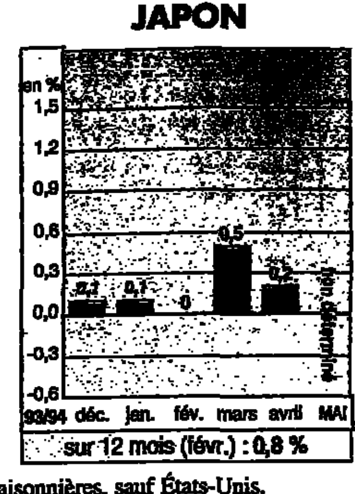
ITALIE



ÉTATS-UNIS



JAPON



Evolution mensuelle des prix à la consommation tous produits, sauf Grande-Bretagne (remboursements hypothécaires exclus). Données nationales non corrigées des variations saisonnières, sauf États-Unis.

RÉGION ● L'Amérique du Nord

Croissance plus modérée

LES craintes inflationnistes apparues aux Etats-Unis en tout début d'année n'ont jusqu'à présent trouvé aucune concrétisation dans les indices. Les facteurs de modération de la hausse des prix sont connus (*le Monde* du 29 mars) : emploi se développant surtout dans les secteurs à faible pouvoir de négociation des syndicats, investissement de productivité soutenu, intensité de la concurrence extérieure... Ainsi, sur les douze derniers mois mesurés, la hausse des prix à la consommation s'est limitée à 2,3 %, contre 2,7 % à la fin de 1993. L'évolution des prix à la production est elle-même restée rassurante avec une avance limitée à 0,4 % en glissement annuel, hors éléments volatils.

Les indicateurs traditionnellement retenus pour identifier les risques de tensions inflationnistes *internes ne paraissent pas* préoccupants. La hausse des salaires horaires ne s'est que très légèrement accélérée, avec un glissement annuel de 2,6 % (contre 2,4 % au printemps de 1993). De ce point de vue, la baisse sensible du taux de chômage en mai (6 % contre 6,4 % le mois précédent) doit être considérée avec beaucoup de prudence. Elle est concomitante à des créations d'emplois en net retrait par rapport aux mois précédents et pourrait faire l'objet – le cas est fréquent – d'une correction. De plus, et malgré un rythme d'activité modéré (3 % en rythme annuel au premier trimestre, contre 7 % au quatrième trimestre 1993), les gains de productivité horaires (+ 1,3 %) sont de nature à limiter la hausse des coûts salariaux unitaires.

Le danger de tensions sur les capacités de production paraît pour le moment repoussé. La hausse modérée de la production industrielle au cours des derniers mois (0,2 % en mai après 0,1 % en avril), conjuguée à la mise en place de nouveaux équipements, a interrompu la remontée du degré d'utilisation des capacités de production (83,7 % en mars, 83,6 % en avril et 83,5 % en mai).

La réduction du rythme de croissance découle pour une bonne part des conditions climatiques et du tremblement de terre californien, comme en témoigne la chute du secteur du bâtiment et des travaux publics. Pour cette raison, la plupart des conjoncturistes américains ont envisagé un rebond au deuxième trimestre.

Il semble hors de question que la croissance s'essouffle cette année, une modération est prévisible. Le taux d'épargne des ménages américains a fortement diminué, s'établissant à 3,5 % aujourd'hui – contre plus de 5 % au début de 1993 –, ce qui limite les possibilités d'accélérer la consommation. La manne que constituaient jusqu'à l'an dernier les refinancements des prêts hypothécaires à de meilleures conditions a aujourd'hui disparu. Ces phénomènes s'ajoutant à la baisse du marché obligataire pourraient expliquer le plafonnement récent de l'indice de confiance du Conference Board, ainsi que le coup d'arrêt à la progression des ventes au détail (– 0,2 % en mai, après – 1,1 % en avril).

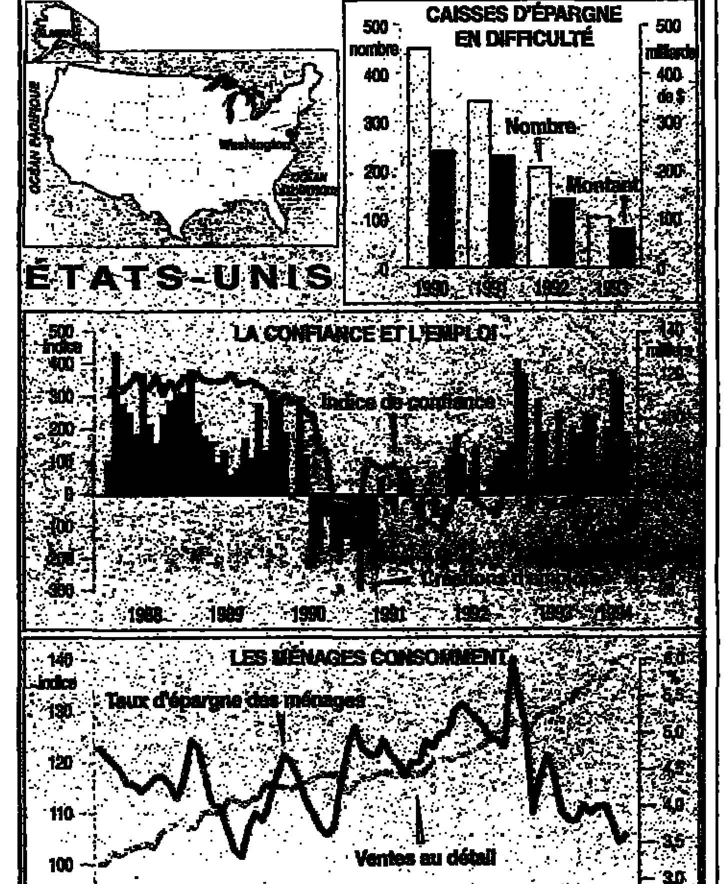
La modération de l'activité est aujourd'hui patente au regard d'un vaste ensemble d'indicateurs. Ainsi, au cours des trois derniers mois connus (février, mars, avril), les commandes industrielles n'ont augmenté que de 1 % contre 5,6 % les trois mois précédents, l'indicateur NAPM de l'association des directeurs d'achats dans l'industrie s'est stabilisé tandis que l'indice des indicateurs avancés du Department of Commerce s'inscrivait en baisse (0,8 en février, 0,5 en mars et 0,2 en avril).

Si ces tendances devaient se vérifier, la Réserve fédérale pourrait marquer une pause dans le relèvement des taux directeurs. Comme l'a souligné Alan Greenspan, *son président*, une *grande* partie du chemin a été faite dans le sens de la neutralité avec le passage du taux des *federal funds* de 3 % au début de l'année à 4,25 % le 17 mai, le relèvement des taux d'intérêt à court terme ayant été accompagné par une forte hausse des taux d'intérêt à long terme (les obligations du Trésor à 30 ans ont vu leur rendement passer d'un peu plus de 6 % fin 1993 à près de 7,5 % environ).

Au Canada la conjoncture récente a été marquée par une forte croissance (+ 4,2 % en rythme annuel au premier trimestre). Tous les postes de la demande ont contribué à cet essor, notamment les exportations (+ 4,4 %), stimulées par la vigueur de l'économie des États-Unis et par la dépréciation du dollar canadien. Sur l'année, la croissance pourrait dépasser les 3,5 % contre 2,4 % en 1993, cela dans le contexte d'une inflation très bien maîtrisée (+ 0,2 % en glissement annuel en avril). Le budget fédéral présenté en février a repoussé à 1995 les choix difficiles destinés à réduire le déficit structurel, mais la croissance devrait contribuer à ramener le déficit fédéral de 45,7 milliards de dollars canadiens en 1993 à environ 40 milliards cette année (5,4 % du PIB).

Au Mexique, le plan de rigueur a de nouveau contribué à ralentir l'inflation, revenue de 8 % en glissement annuel fin 1993 à 6,9 % en mai dernier. L'activité, après avoir chuté au deuxième semestre 1993 avec le resserrement de la politique monétaire (– 0,8 % au troisième et – 0,1 % au quatrième) a rebondi en début d'année (+ 0,5 % au premier trimestre). Le maintien d'une politique d'ajustement ambitieuse et la remontée générale des taux d'intérêt devraient limiter la croissance à moins de 2 % sur l'ensemble de l'année. Le solde du commerce extérieur restera préoccupant, le déficit cumulé sur les trois premiers mois de l'année ayant été de 4,3 milliards de dollars.

Philippe d'Arvisenet
Directeur des études économiques de la BNP



PAYS ● Les Etats-Unis

Le sauvetage des caisses d'épargne

APRÈS une déconfiture dont les débuts remontent à la fin des années 70, le secteur des caisses d'épargne américaines (les « Savings and Loans » ou « Thrifts ») a été sauvé en quatre ans. Pourtant, il s'est agi d'une crise financière comparable, par les montants concernés, à celle de la dette latino-américaine du début des années 80.

Avec environ 70 % de leurs actifs sous forme de prêts hypothécaires et des ressources collectées sous forme de dépôts à terme et de comptes d'épargne, les caisses d'épargne américaines se sont révélées particulièrement vulnérables à la remontée des taux d'intérêt opérée par la Réserve fédérale américaine au tournant des années 70 et 80. Ainsi, les pertes d'exploitation du secteur ont atteint 7,1 milliards de dollars en 1981 et 8,8 milliards en 1982.

Ensuite, c'est la fuite en avant. Profitant de la déréglementation financière et du système d'assurance des dépôts, les caisses ont tenté de se redresser en s'engageant dans des opérations excessivement risquées. Les modalités de la déréglementation et l'incapacité des autorités à fermer à temps les caisses en faillite ont abouti, fin 1988, à une situation où 18 % des caisses d'épargne représentant le quart des actifs du secteur étaient insolvables. Devant le risque d'une perte de confiance généralisée dans le système financier, les autorités américaines ont alors dû réagir.

Aujourd'hui le paysage a changé du tout au tout : les autorités de tutelle considèrent que 97 % des caisses sont correctement capitalisées (avec un ratio capital/actif de 6,8 %). Le secteur a dégagé des profits de l'ordre de 5 milliards de dollars en 1992 et 1993.

Ce redressement tient en partie à la conjoncture monétaire, qui a permis d'élargir la marge d'intérêt entre prêts et dépôts, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité du portefeuille d'actifs. Mais il tient surtout à la disparition des caisses non viables prises en charge par l'Etat.

En trois ans d'activité, l'organisme mis en place pour assainir le secteur, la Resolution Trust Corporation (RTC), a pris le contrôle de 743 caisses et en a liquidé 675. Le nombre de caisses supervisées par l'Office of Thrift Supervision (OTS) était de 1 669 fin 1993 contre 4 000 au début des années 80.

Le coût total du sauvetage par la RTC a atteint 113 milliards de dollars. Le coût pour le contribuable a été bien supérieur, car il faut tenir compte des 60 milliards de dollars engagés par l'organisme d'assurance des dépôts, la Federal Savings and Loans Insurance Corporation (FSLIC), dans les années 80.

Ph. d'A.

SECTEUR ● Le jouet

L'Asie du Sud-Est, plaque tournante

« LES *enfants ne sont jamais pénalisés en période de crise.* » Si la saison d'été a tardé à démarrer en raison de conditions météorologiques contraires, le jouet tire néanmoins mieux son épingle du jeu que d'autres produits grand public. Selon une récente étude de l'INSEE, la consommation de jeux, de jouets et d'articles de puériculture a progressé respectivement de 1,8 % en valeur et de 2 % en volume en 1993. Dans un contexte de restriction budgétaire, les ménages, qui consacrent 1 810 francs par enfant et par an à l'achat de jouets, ont donc arbitré en faveur de leurs chérubins.

Le contenu du panier moyen des consommateurs s'est toutefois profondément modifié. Après un fort engouement, les jeux vidéo connaissent depuis un an un relatif repli, la plupart des ménages étant désormais équipés en consoles. La vidéo devrait toutefois s'attaquer au créneau des 3-5 ans avec l'arrivée de jeux éducatifs électroniques premier âge.

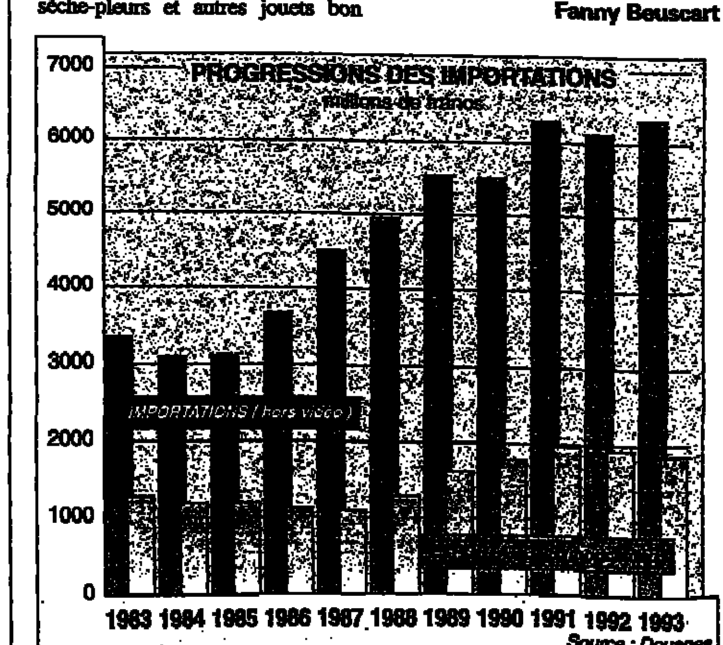
En attendant, les jouets plus classiques en profitent. A côté du succès des figurines (Batman, tortues Ninja, etc.), le baby-foot, sans doute dopé par l'approche de la Coupe du monde, retrouve une nouvelle jeunesse. Tout comme les poupées et les dînettes. Il en va de même pour les jeux de société et, dans une moindre mesure, pour les jeux d'activité manuelle. C'est d'ailleurs sur ce créneau que les deux géants mondiaux, Mattel (Barbie, Fisher-Price) et Hasbro (MB, Playskool), s'affrontent actuellement à coups de surenchères pour prendre le contrôle de la société britannique Spear, éditrice du célèbre Scrabble.

Sur un marché mondial de l'ordre de 250 milliards de dollars, l'Asie est devenue une des plaques tournantes du jouet. Les grandes firmes américaines y ont délocalisé leur production. Jusqu'ici, la plupart des fabricants français se contentent, eux, de s'y approvisionner en composants et en jouets bas de gamme pour compléter leurs propres collections. Avec ses peluches, sèche-pleurs et autres jouets bon marché dont la grande distribution est grosse consommatrice, l'Asie du Sud-Est alimente 67 % du marché français. Plus du tiers des jouets vendus en France sont importés de Chine, pour un montant de 2,9 milliards de francs en 1993 (en hausse de 20 % par rapport à 1992). En mars, Bruxelles a d'ailleurs imposé pour la première fois et pour au moins une année des contingentements sur les importations de peluches et de jouets en plastique.

Pour reconquérir leur marché, les fabricants français viennent de soumettre au gouvernement le projet de création d'un comité professionnel du jouet financé par une taxe parafiscale. Ce comité serait notamment chargé de mettre en place une politique de marques face aux multinationales américaines qui consacrent 10 % à 20 % de leur budget total aux seules campagnes de publicité. Pour l'heure, les exportations (1,8 milliard de francs en 1993 hors vidéo) constituent la planche de salut des industriels français. Le Royaume-Uni reste le premier débouché (451,5 millions de francs), suivi par l'Allemagne et l'Espagne. L'Italie, moins perméable, arrive loin derrière.

L'évolution de la distribution du jouet devrait jouer en faveur des industriels. « *La France est en retard comparée à un pays comme la Grande-Bretagne* », constate Bruno Py, responsable de Superjouet, structure regroupant des fabricants de l'Ain et du Jura. Après avoir beaucoup souffert, le commerce de détail se ressaisit lentement. La moitié des *ventes de jouets sont réalisées par les* grandes surfaces alimentaires (hypermarchés et supermarchés), qui, comme les grands magasins, utilisent souvent le jouet comme un produit d'appel lors des fêtes de Noël avant de le reléguer à un rayon plus modeste. Mais le développement de grandes surfaces spécialisées distribuant des jouets toute l'année tels que l'américain Toys R'us pourrait bien, à terme, changer les cartes du jeu.

Fanny Beuscart



Source : Douanes

Les graphiques et les cartes de ce supplément sont réalisés par le service infographique du *Monde*.